

Jonathan JESSLEN

# Les MDPA et le mouvement associatif : une oeuvre sociale à part entière (1919 à nos jours)



(La première équipe de football de l'ASCA Wittelsheim en 1925, d'après BRIDE Hervé  
(sous la direction de), *100 ans de football en Alsace*, Strasbourg, Edito, 2002, 5 tomes)

Mémoire de maîtrise d'Histoire contemporaine

Sous la direction de Marie-Claire VITOUX et Yves FREY

Université de Haute-Alsace, Mulhouse  
Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Année universitaire 2004-2005

## Remerciements

Je tiens tout d'abord à adresser mes plus vifs remerciements à Marie-Claire Vitoux, maître de conférence en Histoire contemporaine à l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse, qui a « cautionné » mon engagement dans une voie mal connue, à savoir celle de l'histoire du phénomène associatif. Tout au long de l'année elle a été présente et a guidé ma réflexion par de multiples conseils. De la même manière, j'exprime ma gratitude envers les propositions avisées faites par Yves Frey, chargé de cours d'Histoire contemporaine à l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse. Sa connaissance du Bassin Potassique et des questions touchant aux MDPAs, en tant que spécialiste, m'a permis d'avancer avec des repères fiables sur lesquels je pouvais m'appuyer.

Mes remerciements vont également à l'ensemble du personnel des divers organismes où j'ai effectué l'essentiel de mes recherches. Cela comprend essentiellement les Archives Départementales du Haut-Rhin à Colmar, la Bibliothèque Universitaire de la Société Industrielle de Mulhouse et le Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques à Mulhouse, dont les personnels ont toujours fait preuve d'un considérable intérêt pour mes recherches par la disponibilité qui m'a été accordée.

Une autre catégorie de personnes, ayant eu une grande influence dans mon travail, me tiennent à cœur et je les remercie avec un grand plaisir. Il s'agit de l'ensemble des hommes et des femmes que j'ai rencontrés et qui ont un jour ou l'autre été protagonistes du monde associatif ou de celui de l'entreprise. Ces derniers ont, à des rares exceptions, toujours accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions. Leur chaleureux accueil et la constante confiance qu'ils m'ont immédiatement accordée, notamment en me permettant de consulter et même d'emprunter des archives personnelles, m'ont permis de poser un certain regard sur la vie passée et présente du Bassin Potassique. Si je n'ai pas choisi d'entrer dans le domaine de l'histoire orale, les nombreux entretiens réalisés ont tout de même joué un rôle primordial en me donnant une base solide avant d'entrer de pleins pieds dans le dépouillement de documents. J'ai alors pu m'apercevoir, comment le mouvement associatif et les MDPAs ont été vécus dans le temps par la population et comment les relations entre ces deux entités ont été ressenties.

Enfin, j'ai pu compter sur le soutien de mes amis et camarades tout au long de l'année, mais également et surtout sur celui de ma famille. Depuis toujours, et cette année d'avantage, elle a fait le maximum pour m'offrir des conditions de travail optimales, notamment dans la relecture, l'impression ou l'aide à la réalisation de tableaux, mais aussi par la possibilité que j'ai eue d'exercer un quasi-monopole sur l'ordinateur familial.

## Liste des abréviations

ADHR	Archives Départementale du Haut-Rhin
ASCA	Association Sportive des Colonies Amélie (Wittelsheim)
ASTR	Association Sportive Théodore Ruelisheim
BUSIM	Bibliothèque Universitaire de la Société Industrielle de Mulhouse
CA	Conseil d'Administration
CCE	Comité Central d'Entreprise
CE	Comité d'Etablissement
CERARE	Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques
CSE	Club Sportif d'Entreprise
EMC	Entreprise Minière et Chimique
KST	Kali Sainte-Thérèse
LAFA	Ligue d'Alsace de Football Association
MDPA	Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (Mines De Potasse d'Alsace depuis 1967)
MJC	Maison de la Jeunesse et de la Culture
SCPA	Société Commerciale de la Potasse d'Alsace
SIM	Société Industrielle de Mulhouse
USW	Union Sportive Wittenheim

# Introduction

Cinq clubs de football issus du Bassin Potassique ont connu la Division d'Honneur, soit le plus haut échelon régional, dans les années 1950. En feuilletant un ouvrage rétrospectif sur le football alsacien<sup>1</sup>, je me suis étonné de cette concentration de sociétés sportives de ce niveau sur un espace limité, dont je connaissais certes l'originalité et l'empreinte laissée par l'industrie minière, habitant depuis toujours dans une commune à la frontière de ce Bassin Potassique. Afin de satisfaire mon « vilain » défaut de curiosité, je me suis penché alors sur cette question et me suis rendu compte de la phénoménale « puissance » associative de cet espace, plongeant ces racines dans un passé commun. Une rapide intrusion dans l'histoire du Bassin Potassique m'a ouvert les yeux sur la richesse et la complexité d'un espace industriel et humain, assez différencié par rapport à ses alentours et fortement marqué par le monde de la Mine. Le réseau dense d'associations, point de départ de mon questionnement, m'apparaît dès lors comme s'inscrire dans la construction de cet espace et de sa population par l'entreprise, ou plutôt les entreprises, qui exploitaient le gisement potassique. Je me suis alors posé la question suivante : la Direction des Mines de Potasse a-t-elle permis à l'ensemble du mouvement associatif d'être partie prenante du système d'œuvres sociales progressivement mis en place. A cela s'est ajouté assez rapidement, la perspective de l'évolution dans le temps, mais également celle des relations entre les différents protagonistes et le déroulement de ce jeu d'acteurs.

Les MDPA sont les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (devenant les Mines De Potasse d'Alsace en 1967), entreprise publique créée officiellement en 1924 mais qui fonctionne dès la fin de la Première Guerre mondiale, et chargée de l'exploitation de la potasse avec le groupe privé des mines de Kali Ste-Thérèse (KST). Nous nous intéressons principalement aux MDPA sans pour autant faire abstraction de la situation de KST. Comme nombre de grandes industries de l'époque, les MDPA mettent en place un important et complexe système d'œuvres sociales, fournissant de multiples avantages à son personnel. Ce système comprend une gestion de logements mis à disposition des ouvriers, des distributions alimentaires, des

---

<sup>1</sup> BRIDE Hervé (sous la direction de), *100 ans de football en Alsace*, Strasbourg, Editio, 2002, 5 tomes

secours aux personnes en difficultés, un service de suivi médical<sup>2</sup>, etc. Parmi ces avantages octroyés, il semble bien que le patronat des Mines de Potasse inclut le réseau d'associations existantes dans le Bassin Potassique, qui permet à la population de pratiquer de multiples activités. Il est important de définir ce terme d'association qui désigne juridiquement un « groupement de droit privé, régi par loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, constitué entre des personnes qui décident de mettre en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices (pêche, chasse, sport, culture, lutte anti-alcoolique, etc.) »<sup>3</sup>. Ce terme, aujourd'hui bien posé, n'est apparu qu'au siècle des Lumières, et a posé tout au long de l'histoire de multiples débats quant au principe d'association aussi bien que sur son application<sup>4</sup>. Le domaine de définition est vaste et peut comporter des activités aussi bien sportives que culturelles. L'idée d'association est différente dans le temps et selon les personnes. Les termes de société ou de groupement, ont servi à désigner la vaste réalité qu'est le monde associatif. Il faut signaler que les associations ne sont pas soumises à la même réglementation en Alsace-Moselle que dans le reste de la France. Le droit local s'est créé après l'annexion allemande de 1871 à 1918. La loi de référence par rapport aux associations a été promulguée en France en 1901. L'Alsace applique en partie celle qui a été votée en Allemagne en 1908 et qui a logiquement été instaurée dans la région<sup>5</sup> : elle est plus précise par rapport aux devoirs mais également aux droits des associations. Enfin, nous utiliserons le concept de mouvement associatif, pour essayer de retranscrire l'effet dynamique qui se dégage de l'ensemble des sociétés. Le système associatif n'est pas une entité immobile mais connaît au contraire de constants changements.

Le Bassin Potassique est un espace d'exploitation d'un gisement de potasse, d'environ 200 km<sup>2</sup> au nord de l'agglomération mulhousienne<sup>6</sup>. Pour Stephan Jonas, cela correspond au quadrangle de 222 km<sup>2</sup> Mulhouse-Wittelsheim-Bollwiller-Ensisheim<sup>7</sup>. L'habitude a été prise de faire correspondre ce bassin aux douze communes formant plus tard la Communauté des Communes du Bassin Potassique en 1995 (dissoute le 31 décembre 2003), déjà regroupées

---

<sup>2</sup> étudié par HEIMBURGER Jean-François, *Le service médical dans les Mines de Potasse d'Alsace (années 1920 – années 1960)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Haut-Alsace à Mulhouse, sous la direction de VITOUX Marie-Claire et FREY Yves, 2004/2005, 93 p.

<sup>3</sup> CORNU Gérard, *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, 968 p.

<sup>4</sup> ALLAND Denis et RIALS Stéphane (sous la direction de), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, 1649 p.

<sup>5</sup> VALLENS Jean-Luc (sous la direction), *Le guide du droit local, Le droit applicable en Alsace et en Moselle de A à Z*, Strasbourg, Institut du droit local, 1997, 231 p.

<sup>6</sup> cf. Annexe 1 a et b

<sup>7</sup> JONAS Stephan, « La fondation des villages ouvriers des Mines de potasse du Haut-Rhin (1908-1930) », in *Sciences sociales de la France de l'Est*, numéro spéciale, 1977

dès 1965 dans un SIVOM. L'idée de Bassin Potassique nous ramène aux principes géologiques des bassins traditionnellement houillers, fosses continentales où se sont accumulés divers sédiments, donnant naissance à des gisements. Les différentes périodes pendant lesquelles ce bassin a été recouvert par la mer ont laissé des couches de sel successives, donnant plus tard naissance au gisement de potasse. Celui-ci a été découvert à un endroit où l'on ne s'y attendait pas en 1904. En effet, Joseph Vogt lors d'un sondage sur la propriété d'Amélie Zurcher au sud de Wittelsheim remonte de la potasse alors qu'il espérait trouver de la houille. Il fonde d'ailleurs une « société en participation pour la recherche de gisement de houille en Alsace » la même année<sup>8</sup>. Il s'avère alors que cette région rurale, qui présente une terre relativement pauvre, possède une véritable richesse dans son sous-sol, avec un taux de chlorure de potassium (la potasse) très élevé. Plusieurs sociétés sont créées pour exploiter ce gisement, la première en 1910<sup>9</sup>. Nous observons alors le partage entre quatre grands groupes, trois basés sur des capitaux allemands et un sur des capitaux alsaciens (KST). Malgré le potentiel de l'industrie potassique alsacienne, peu d'efforts ont été fournis pour son développement. Pour comprendre cela nous devons nous rendre compte de la situation du marché de la potasse. Le premier producteur mondial de potasse est l'Allemagne, et la découverte d'un nouveau gisement, qui plus est dans une région annexée depuis moins de cinquante ans, ne change pas la donne. L'Etat privilégie la production saxonne et limite l'extraction alsacienne à 5% de celle-ci<sup>10</sup>. Cependant la situation change après la Première Guerre mondiale et le retour de l'Alsace à la France. Les puits gérés par des capitaux allemands sont placés sous séquestres le 6 octobre 1919<sup>11</sup> et administrés par l'Etat français, KST restant une société purement privée, car propriété d'Alsaciens. Cette mise sous séquestre a une signification politique profonde : « tout en écartant les usurpateurs, il s'agit de restituer les richesses du sous-sol à la mère patrie »<sup>12</sup>. Ce changement de gestion marque une étape importante de la potasse alsacienne et française car cela met fin au monopole allemand. Une politique de mise en valeur à grande échelle du gisement démarre alors en 1919, et se traduit par une organisation de l'extraction de potasse mais aussi de la vie de son personnel. C'est pourquoi nous avons choisi cette date de 1919 comme point de départ de notre étude, qui se

---

<sup>8</sup> FREY Yves, *Les Polonais d'Alsace, Pratiques patronales et mineurs polonais dans le Bassin Potassique de Haute-Alsace (1918 – 1948)*, Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 2003, 598 p.

<sup>9</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>10</sup> TORRES Félix, *L'envol des cigognes, Histoire du groupe EMC*, Paris, Albin Michel, 1999, 400 p.

<sup>11</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

<sup>12</sup> FURST Anne, *Les relations sociales dans les mines de potasse d'Alsace (1945 - 1967)*, Mémoire de l'IEP Strasbourg, sous la direction de STRAUSS L., juin 1987, 86 p.

poursuit sur tout le XXe siècle, jusqu'à la fin de l'exploitation de la potasse en Alsace au début du millénaire.

Dans un article pour le *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse* de 1979, les MDPA, dressant un bilan de leur entreprise, précisent qu'elles sont « à l'avant-garde du progrès social »<sup>13</sup>. La société met souvent en avant le système d'œuvres sociales créé en faveur des ouvriers, et dont le mouvement associatif semble être une composante. Seulement, le cas des MDPA n'est pas un cas isolé, et beaucoup de grands industriels français mettent en place et pour la plupart se reposent déjà sur un système d'œuvres sociales, dans la tradition de l'intervention sociale des patrons dès le XIXe siècle. Pour Philippe Tichit, les oeuvres sociales représentent « un supplément de bien-être pour celui qui en profite, mais aussi un supplément de pouvoir pour celui qui les organise »<sup>14</sup>. La nouvelle entité géographique qui semble se mettre en place, est régie par un système clos, visant à l'autarcie.

Ainsi, les dirigeants de l'entreprise et les protagonistes du monde associatif entretiennent des relations complexes. L'analyse de la politique des MDPA envers le milieu associatif peut être une manière d'étudier les rapports sociaux au sein de l'entreprise mais également par extension, au sein du bassin de vie que représente l'ensemble du Bassin Potassique. L'évolution de ce système de soutien aux sociétés permet de mettre en relief l'évolution des relations sociales entre les différents acteurs du Bassin. Aussi, notre étude donne un exemple d'une grande entreprise qui s'installe dans un milieu qu'elle essaye d'organiser, notamment par le biais d'une intervention dans le monde associatif, la vie de la population. Elle permet de retracer toutes les étapes de cet investissement jusqu'à la cessation d'activité. Ce cas est à la fois particulier mais peut également s'inscrire dans une évolution plus générale de la société, et il est intéressant d'observer les différences et les similitudes dans une perspective plus globale. Enfin, cette réflexion peut servir de point d'entrée dans un domaine qui n'a pratiquement pas été étudié historiquement. Ce vaste vivier qu'est le phénomène associatif du Bassin Potassique mérite qu'on s'y attarde et qu'on explore parfois des points en détail.

L'analyse proposée, s'inspire de plusieurs courants historiques. Tout d'abord, c'est évident, celui de l'histoire économique et plus particulièrement de l'histoire d'entreprise. Ce courant

appelé *business history*, s'est développé dès les années 1960 outre-atlantique mais est arrivé avec un certain retard en France. Alain Plessis observe un état d'esprit général qui faisait que les « dirigeants pensaient que le passé de leurs entreprises était dépourvu d'intérêt »<sup>15</sup>. Les historiens économiques décrivaient jusqu'à la fin des années 1970 les mécanismes macro-économiques ou alors étaient très influencés par les thèses marxistes. L'histoire des entreprises n'est devenue une discipline propre qu'à partir des années 1980 et connaît depuis, un certain succès. Par ailleurs, ce travail défriche un des champs de l'histoire sociale. Maurice Agulhon, dans son article *L'histoire sociale et les associations*, montre bien que l'histoire des associations participe à l'histoire sociale en général, et qu'elle est « souvent considérée comme pouvant donner des renseignements » sur beaucoup de sujets de nature différente<sup>16</sup>. Mais il est vrai que la recherche sur les associations est souvent l'affaire de sociologues, et même du point de vue historique, l'accent est surtout mis sur des concepts comme la sociabilité, ce qui n'est pas le but premier de mon travail. Enfin, nous nous sommes appuyés sur des travaux appartenant au domaine de l'histoire des loisirs et de l'histoire des sports. Ces courants sont en plein développement. Les chercheurs travaillant sur ces questions ont néanmoins toujours tendance à multiplier les justifications à leurs études car ces domaines ne sont pas totalement reconnus selon eux comme discipline propre. Il n'empêche, les travaux sont de plus en plus rigoureux et permettent d'approcher certaines questions notamment sociales, sous un autre angle. Finalement, nous avons abouti à un travail quelque peu « hybride », par rapport à l'ensemble de ces courants.

Nous nous sommes avant tout penchés sur le fond d'archives de l'entreprises MDPA, versé aux Archives Départementales du Haut-Rhin (ADHR) à Colmar. Cependant, le versement de ce fond n'est pas encore totalement effectué et, malheureusement, beaucoup de documents ont déjà été détruits selon les dires de certains anciens employés. De nouveaux versements ont été effectués au printemps 2005 et donnent de nouveaux renseignements quant au sujet étudié et à bien d'autres. Faute de temps et de délais par rapport à l'obtention de dérogations, ces documents ne sont pas pris en compte dans ce travail, mais mériteraient qu'on s'y attarde longuement. Ce fond est tout de même très important et permet de cerner la quasi-totalité du

---

<sup>13</sup> MDPA, « Les Mines de Potasse d'Alsace : du sel, puis des hommes », in *Bulletin de la SIM* n 774, 1979

<sup>14</sup> TICHIT Philippe, « Ambivalence des oeuvres sociales : les associations sportives d'entreprises (1920 – 1980) », in ARNAUD Pierre et TERRET Thierry (sous la direction de), *Jeux et sports dans l'histoire, Education et politiques sportives (XIXe – XXe s)*, Paris, Editions du CTHS, 1995, pp. 243-253

<sup>15</sup> BELTRAN Alain (sous la direction de), *Culture d'entreprise et histoire*, Paris, Les éditions d'organisation, 1991, 158 p.

<sup>16</sup> *La revue de l'économie sociale*, 1988, « Espaces et temps associatifs »

problème. Nous nous sommes également rendus au Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques (CERARE) à Mulhouse où une partie du fond de l'entreprise KST est conservée (une partie se trouve également aux ADHR). La Bibliothèque Universitaire de la Société Industrielle de Mulhouse (BUSIM), possède l'intégralité des *Gazettes des Mines*, le journal de l'entreprise très utile pour notre question. Enfin, beaucoup de documents appartenant à des particuliers nous ont permis de combler certaines lacunes et nous ont permis de donner une autre approche du problème. Bons nombres de personnes comme d'anciens salariés des Mines, d'anciens dirigeants d'associations, d'anciens syndicalistes, ou encore des personnalités du Bassin Potassique nous ont permis de nous plonger dans cet univers grâce à de nombreuses rencontres.

Ainsi, nous en arrivons aux grandes questions que soulève ce sujet. Comment la politique menée envers le mouvement associatif, qui peut se manifester par la volonté de l'entreprise de n'avoir pas seulement une emprise sur la vie au travail mais aussi en dehors de celui-ci, se manifeste-t-elle ? Comment la Direction des Mines, par l'intermédiaire d'une oeuvre sociale comme le soutien aux différentes sociétés du Bassin Potassique, essaye-t-elle de construire un espace relativement clos, où tout est tourné vers l'entreprise ? Comment l'entreprise arrive-t-elle à faire véhiculer certaines valeurs, hérité de principes paternalistes, à travers les associations jusqu'à une période assez avancée ? Enfin, comment évolue l'intervention des MDPA en fonction des bouleversements de la société française mais aussi au sein de l'entreprise ? Comment évoluent les rôles de chaque protagoniste, dans un jeu où des nouveaux acteurs entrent progressivement en piste et prennent une place de plus en plus importante, au détriment du patronat des Mines ?

Ce dernier point, posant la question de la persistance de la politique des MDPA envers le mouvement associatif nous a permis d'élaborer la base de notre réflexion à partir d'un plan chronologique. En effet il nous semble possible de dégager trois périodes distinctes. Une première période allant de 1919 à 1940 correspond à la mise en place de ce soutien, à l'institutionnalisation d'une politique. Une seconde, celle comprise entre 1940 et 1967, montre une relative persistance de l'omniprésence des Mines, mais qui passe par une restructuration du modèle. La dernière époque, postérieure à 1967, voit un désengagement certain de la Direction de l'entreprise, au profit de différents acteurs, entrant sur la scène associative. Finalement, nous nous sommes aperçus après la réalisation de ce plan, qu'il correspondait assez justement à trois générations d'une population. Et plus précisément aux

trois générations des mineurs qui présentent, elles aussi, des caractéristiques propres. Ce rapprochement entre la politique associative des MDPA et la population minière du Bassin Potassique sera le fil conducteur de notre exposé.

# 1. L'institutionnalisation d'une politique (1919 – 1940)

L'arrivée d'administrateurs français aux Mines de Potasse marque un tournant important dans l'histoire de cette région. Une politique interventionniste se met en place dès les années 1920 et trouve une application dans le monde associatif du Bassin Potassique. Après une période de réaménagement et de développement de l'appareil productif, la Direction s'intéresse assez rapidement à la vie de son personnel. Elle crée un système d'œuvres sociales, dont un soutien au mouvement associatif, plongeant ses racines dans l'idéologie paternaliste et appliquée dans d'autres grands centres industriels. Il semble alors possible d'étudier premièrement ces références dans la mise en place de ce système de soutien aux associations, puis dans une seconde, le souci de contrôle qui est en première ligne des objectifs.

## 1.1. Un système se référant à des principes paternalistes

L'utilisation de l'idée de paternalisme suppose une certaine attention, car ce terme a été fortement connoté. Jusque dans les années 1980, cette notion renvoyait à une « légende noire » de domination de la classe patronale sur la classe ouvrière, et était mise en relation avec les thèses marxistes alors à la mode. Cependant, depuis une vingtaine d'années, ce terme a pu être étudié par les historiens avec plus de recul, pouvant mieux s'approcher d'un hypothétique passé. Ainsi, pour Gérard Noiriel dans Lowgy, *Immigrés et prolétaires 1880-1980*, cité par Yves Frey, le système paternaliste représenterait « l'ensemble structuré de moyens matériels, idéologiques et politiques utilisés par le patronat pour former et renouveler la main d'œuvre nécessaire au fonctionnement d'un procès de travail prédéterminé, dans une région restée longtemps rurale et plongée brutalement dans la grande industrie donc

totale­ment sous-é­quipée au départ pour prendre en charge l'afflux de travailleurs nouveaux »<sup>17</sup>. C'est ainsi que s'explique la création d'un système d'œuvres sociales, inspiré par des théories traditionnelles comme le catholicisme social et notamment Frédéric le Play, mais également avec des idées empruntées au patronat mulhousien du XIXe siècle, réputé social et même philanthropique. D'ailleurs Douffiagues dans sa *Politique sociale des MDPA*, de 1932, cite l'industriel mulhousien Jean Dollfus : « le patron doit plus à l'ouvrier que le salaire »<sup>18</sup>. C'est par rapport à toutes ces références, que la politique d'intervention dans la vie associative se justifie et se construit. Nous analyserons successivement l'intervention progressive des Mines, le contrôle de ce système, les aides apportés par la Direction et enfin la gestion des budgets.

### 1.1.1. Une intervention des Mines progressive

La politique des Mines envers le mouvement associatif n'est pas immédiate et connaît une attention qui va crescendo au fur et à mesure de l'installation de l'entreprise sur le territoire. Elle se traduit par une prise en compte d'un héritage associatif traditionnel, est justifié de différentes manières par le patronat et remporte un relatif succès.

#### 1.1.1.1. L'héritage

Par héritage, nous entendons étudier la politique du patronat des Mines dans les premières années du transfert de gestion à des administrateurs français. Nous pouvons nous demander s'il existait déjà un système de soutien au mouvement associatif dès la fin de la Première Guerre mondiale et si oui, sous quelles formes.

Rappelons d'abord les éléments constitutifs de l'environnement urbain dans lequel se situe le développement de l'industrie potassique à partir de 1919. Selon les chiffres avancés dans l'ouvrage d'Yves Frey, *Les Polonais d'Alsace*<sup>19</sup>, les douze communes qui vont se regrouper plus tard au sein de la Communauté des Communes de Bassin Potassique, regroupent 14 406 habitants en 1921. Cela représentait à l'époque l'équivalent de 15 % de la population de Mulhouse qui comptait 99 226 habitants. Ce nombre restreint d'habitants est à mettre en

---

<sup>17</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>18</sup> SCHAFFTER Christelle, *La communauté des mineurs de potasse d'Ensisheim (1912 - 1961)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de VOGLER Bernard, Université Marc Bloch de Strasbourg, 1996/1997, 144

p.  
<sup>19</sup> FREY Yves, *op. cit.*

relation avec la situation actuelle (environ 63 000 habitants pour ces douze même communes en 1995) et notamment au fait qu'à l'époque, comme aujourd'hui encore, l'espace qu'est le Bassin Potassique n'était pas polarisé autour d'un centre urbain majeur. Il compte en effet quelques centres de plus grande importance (comme Wittenheim ou Wittelsheim) mais chaque commune garde une relative autonomie par rapport à ces centres, le véritable pôle d'attraction étant Mulhouse. Les communes du Bassin Potassique sont en 1919 à dominante fortement rurale. A l'exception peut-être de Wittenheim, les industries sont relativement rares et la majorité de la population est composée de familles dont le sort est lié à l'activité agricole.

Cependant le fait que les communes concernées directement par l'activité minière soient relativement peu peuplées et rurales, ne veut pas dire que l'activité associative y ait été absente. Et celle-ci est connue et observée par les Mines de Potasse et leurs dirigeants. Nous pouvons nous en apercevoir avec la réponse faite à une demande de la Chambre Syndicale Française des Mines Métalliques en 1923<sup>20</sup>. Cet organisme réalise une enquête relative à « l'utilisation des loisirs ouvriers », dans le cadre de la 6<sup>e</sup> conférence internationale du travail devant se tenir à Genève en 1924 sur ce thème, et veut donc se renseigner sur les sociétés créées par les Mines, par les communes et par les ouvriers, ainsi que la liste des subventions versées par les Mines. Nous possédons les réponses des puits Amélie, Max et Joseph-Else de même que celle des puits Théodore et Prince Eugène. Même s'il nous manque celle de Marie-Louise, nous pouvons dresser tout de même un panorama général pour les secteurs de Wittelsheim (les trois premiers puits) et de Wittenheim (les deux derniers). Sur la liste dressée pour le secteur de Wittelsheim sont citées les sociétés suivantes : le corps des pompiers du groupe minier Amélie et sa fanfare, la fanfare Ste Cécile, l'union chorale, le cercle St Michel Wittelsheim et le corps des pompiers. Mais des associations d'autres communes sont également mentionnées, à savoir : la société de gymnastique le Progrès de Cernay, le cercle catholique de Cernay, l'union musicale de Dornach, les pompiers de Lutterbach, la gymnastique de Lutterbach, la gymnastique Espérance de Pfastatt, l'union musicale de Pfastatt, la musique Union de Reiningue, la fanfare Bonne Espérance de Reiningue, la chorale Concordia de Reiningue et le Vélo-Club Alcyon de Reiningue. Nous retrouvons à peu près le même schéma pour les puits Théodore et Prince Eugène avec des sociétés de Wittenheim et de Mulhouse. Ainsi, il est clair qu'il existait déjà un réseau traditionnel d'associations dans l'embryon du Bassin Potassique. Ces groupements sont essentiellement des corps de sapeurs-

---

<sup>20</sup> ADHR AL 100 (PURG 88 666), 1923-1924

pompier, des sociétés musicales (fanfare ou chorale) ou encore des sociétés de gymnastique<sup>21</sup>. Ce type d'associations est antérieur au début de l'exploitation de la potasse et est implanté fortement dans le tissu communal traditionnel. A Wittelsheim, la société de chant date de 1893<sup>22</sup>, les sapeurs-pompier de 1878<sup>23</sup>, et la musique de 1881<sup>24</sup>. Cependant d'autres sociétés plus récentes apparaissent aussi comme les vélos-clubs et un club de football, l'Union Sportive Wittenheim (USW), qui a été créé en 1913<sup>25</sup>. Le mouvement associatif est une réalité très présente en Alsace. Alfred Wahl et Jean-Claude Richez citent une analyse du Général de Pouydragrin, gouverneur militaire de Strasbourg en 1932 qui signale que « l'esprit d'association, si développé chez les populations alsaciennes, s'y est de tous temps manifesté par de nombreuses organisations dans les domaines les plus divers de l'activité humaine »<sup>26</sup>.

La liste fournie par les Mines à la Chambre Syndicale Française des Mines Métalliques présente les sociétés qui ont touché au moins une fois une aide de la part des Mines, ce qui limite la valeur informative de ce document. Néanmoins, les diverses sociétés mentionnées correspondent à tout l'éventail des associations structurant la vie communale de l'époque qui plus est dans une région à dominante rurale. Nous pouvons donc penser que l'aide des Mines était répartie entre les principales associations de Wittenheim et Wittelsheim. Peut être y en avait-il d'autres et, même si tel était le cas, elles seraient certainement de taille modeste. Ainsi, l'aide des Mines envers la vie associative se veut assez diversifiée. Elle se caractérise par un soutien financier et matériel (notamment par le prêt de matériel). Malgré l'impression de soutien diversifié, celui-ci se révèle cependant assez limité. En effet la totalité des sommes versées par les Mines aux différentes associations se monte à 31 479 F entre 1919 et 1921 pour le secteur de Wittelsheim et 3 850 F entre 1920 et 1923 pour le secteur de Wittenheim. De plus dans la réponse des puits Théodore et Prince Eugène, il est précisé très clairement que ces aides ne sont pas « des subventions annuelles mais des dons exceptionnels après renseignement sur le nombre de sociétaires travaillant à la mine ». Ceci prouve donc qu'il n'existe pas, dans les premières années d'après guerre, de système de soutien associatif symptomatique comme il allait en exister par la suite. L'aide versée aux associations ne

---

<sup>21</sup> Le terme de cercle catholique sous-entend les mêmes activités que celles des sociétés de gymnastique.

<sup>22</sup> Plaquette du 75<sup>e</sup> anniversaire de la société de champ Ste Cécile de Wittelsheim, 30 avril 1963 – 4 juin 1939, archives personnelles de M. Arnold

<sup>23</sup> Plaquette pour le concours international de manœuvre à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire des sapeurs-pompier de Wittelsheim (1878-1953), archives personnelles de M. Arnold

<sup>24</sup> Plaquette du centenaire de la société de musique municipale de Wittelsheim (1881–1981), archives personnelles de M. Arnold

<sup>25</sup> BRIDE Hervé (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>26</sup> WAHL Alfred et RICHEZ Jean-Claude, *L'Alsace entre France et Allemagne (1850 – 1950)*, Paris, Hachette, 1993, 347 p.

répond pas à une politique d'intervention des Mines et doit représenter, par leur valeur, un simple geste comme le faisait à la même époque la grande majorité des entreprises d'une certaine taille. Aussi, les Mines précisent qu'aucune association n'a été fondée par les Mines mais qu'elles comptent une forte proportion d'ouvriers. D'ailleurs, en conclusion de leur réponse, les Mines rajoutent qu'elles n'avaient pas « à intervenir jusqu'à présent pour orienter l'emploi du temps des ouvriers » car la majeure partie des ouvriers est composée de « cultivateurs et ouvriers agricoles des environs ». La politique des Mines envers les associations ne change pas tant que cette situation par rapport aux ouvriers n'évolue pas. C'est le 22 août 1924, que naissent officiellement les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (MDPA), à partir des Mines placées sous séquestres le 6 octobre 1919, mais placées sous contrôle militaire dès le 17 novembre 1918<sup>27</sup>. L'Etat est autorisé à racheter les Mines en 1924 et les place sous la responsabilité du ministre chargé des Mines. Les MDPA sont un service administratif mais se comportent comme une entreprise grâce à de multiples dérogations. Ce statut animera beaucoup de discussions et il ne sera définitivement adopté qu'en 1937. Mais entre-temps, la Direction des Mines, peut mettre en place une politique interventionniste d'exploitation de la potasse et de gestion de sa main d'œuvre.

### **1.1.1.2. Les justifications de l'intervention**

Les Mines prennent ensuite une place plus qu'importante dans la vie associative avec une politique de soutien constant et de grande importance dès la fin des années 1920. Il convient de se pencher tout d'abord sur les raisons avancées (ou non) par le patronat des Mines de Potasse de cette intervention.

Le premier point auquel la Direction fait référence est tout naturellement la possibilité accordée aux ouvriers de se distraire mais de façon « saine ». Ce terme est utilisé par André Fanton d'Andon, alors Directeur Général des MDPA, pour qualifier les loisirs des mineurs offerts par les sociétés qui ont le soutien des Mines à l'aide de « subventions aux associations susceptibles d'apporter aux ouvriers et employés de saines distractions pendant les heures de loisirs que leur laissent l'accomplissement de leur travail et la culture de leur jardin »<sup>28</sup>. Ce désir de santé peut aussi se retrouver dans les principes hygiénistes d'autres grandes entreprises de l'époque comme Michelin où cette volonté est expliquée très clairement : « Il nous a toujours paru désolant de voir des jeunes gens passer leur dimanche ou leurs heures de liberté à boire, à fumer, à jouer. N'est-il pas fâcheux, d'autres part, que des hommes de 30 ans

---

<sup>27</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

<sup>28</sup> FANTON d'ANDON André, *Les mines domaniales de potasse d'Alsace (1948-1958)*, Paris, CNIE, 1948

aient déjà le ventre en oeuf, que d'autres, malgré calotte, foulard et cache-nez, s'enrhument au moindre souffle d'air ? Nous avons donc cherché à diriger nos jeunes ouvriers vers des distractions saines et, d'une façon plus générale, à développer dans le personnel de notre usine le goût et la pratique des exercices physiques »<sup>29</sup>. Ainsi André et Edouard Michelin développent un réseau d'associations sportives mais aussi culturelles. Derrière le terme de « saines distractions » qui est assez vague ne se cache certainement pas seulement un souci d'ordre physique mais aussi mental ou de manière plus générale : social. Selon Olivier Chovaux, les Mines du Pas-de-Calais affichaient également cette volonté de « former une jeunesse médicalement et socialement saine »<sup>30</sup> avec comme souci principal d'éloigner les ouvriers des cabarets. Ceux-ci avaient la réputation (dans le milieu patronal) d'être un lieu de débauche, faisant succomber le travailleur à toutes sorte de vices (notamment l'alcoolisme), mais aussi comme un lieu de désordre social, où l'influence syndicaliste se faisait ressentir (nous y reviendrons ultérieurement). On comprend alors pourquoi les industriels faisaient le maximum pour extraire les ouvriers de ce milieu. Aussi, le FC Bollwiller en 1930 demande le soutien du Directeur Général des Mines de KST, en donnant comme argument que la société est composée de « jeunes gens convenables peu désireux des réunions de cabaret »<sup>31</sup>.

Une raison à cette intervention des Mines dans le mouvement associatif et plus généralement dans les loisirs ouvriers, peut aussi être dégagé d'une réponse faite au député Brom en 1932 par le président du Conseil d'Administration des MDPA (Roux)<sup>32</sup>. Les dépenses pour associations sont prises comme un moyen de faire des ouvriers des « hommes habiles et disciplinés ». Ces sociétés, notamment les sociétés sportives, inculquent alors dans l'idéal des patrons, le sens de la discipline et le respect des règles. L'entraîneur est pour Olivier Chovaux une sorte de « contre-maître sportif »<sup>33</sup> auquel il faut obéir. L'avantage encore une fois du soutien aux associations sportives peut aussi venir du fait qu'elle favorise la formation d'un personnel robuste en pleine capacité de ses moyens physiques. Cette idée est surtout présente dans l'idéal gymnique qui correspond à un développement musculaire total et complet. Le soutien aux associations peut alors se révéler un « investissement productif » de la part des Mines, qui améliore la rentabilité des ces ouvriers. L'activité physique au sein des sociétés fait partie d'un tout qui forme l'ouvrier à devenir, avec toutes

---

<sup>29</sup> *Oeuvres sociales de Michelin*, 1925, in GUESLIN André (sous la direction de), *Michelin, les hommes du pneu, Les ouvriers Michelin à Clermont-Ferrand de 1889 à 1940*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1993, 269 p.

<sup>30</sup> CHOVAUX Olivier, *50 ans de football dans le Pas-de-Calais, Le temps de l'enracinement (fin XIXe – 1940)*, Arras, Artois presses université, 2001, 378 p.

<sup>31</sup> CERARE 9 A 1833 (A 5096), 1930–1933

<sup>32</sup> ADHR 597 (PURG 89 022), 1932

<sup>33</sup> CHOVAUX Olivier, *op. cit.*

les nuances que cela implique, une sorte de « machine productive », discipliné et avec un potentiel d'action optimal.

Cependant, il ne faut pas oublier le contexte dans lequel se met en place ce système de soutien et il est nécessaire de préciser le changement de représentation de la place du travail dans la vie des hommes. En effet, le rapport à l'activité professionnelle, a connu de profondes mutations depuis la Révolution Industrielle. Philippe Tichit<sup>34</sup>, s'appuyant sur de nombreux documents, nous dit que le travail a basculé dans la sphère publique à l'issue de la Première Guerre mondiale. Le travailleur possède alors un nouveau statut qui amène de manière contradictoire une certaine liberté mais aussi une dépendance : une coupure nette entre travail et non-travail se crée mais la relation de dépendance par rapport à l'employeur fait naître une forme d'insécurité. La stabilité et la fidélisation des ouvriers devient pour les industriels un enjeu considérable. Et c'est bien la raison principale de ce soutien aux associations. Au début des années 1920, les Mines expliquaient qu'elles n'avaient pas à intervenir car la majorité de ces ouvriers venaient des villages environnants. Cette situation change à partir du milieu des années 1920. Beaucoup d'ouvriers sont embauchés et vivent dans les communes où se trouvent les puits d'exploitations (en relation avec la construction de cités). De 3 485 salariés en 1919, les Mines en emploient 8 119 en 1925 et 11 548 en 1930<sup>35</sup>. Douffiagues, secrétaire générale des MDPA, cite Jean Dollfus en 1935 : « le patron doit plus à l'ouvrier que le salaire »<sup>36</sup>. L'entreprise doit secourir, loger, éduquer, et enfin divertir les ouvriers afin de les fidéliser à l'entreprise, afin de fixer la main d'œuvre dans le Bassin Potassique car l'instabilité de cette dernière était encore une caractéristique principale (renforcé par l'attraction due à la proximité du centre industriel qu'était Mulhouse, avec ces multiples possibilités d'embauches d'ouvriers). Pierre de Retz, Directeur Général des MDPA, explique que « les collaborateurs ont droit à une certaine participation » lorsque les bénéfices sont importants et que la meilleure forme en est le développement des œuvres sociales<sup>37</sup>, dont la politique de soutien aux associations est une composante.

### 1.1.1.3. Un système qui a du succès ?

Avant de caractériser cette intervention, il faudrait tout d'abord se demander si ce système a remporté du succès, si la population s'est sentie concernée par cet effort. Nous aurions pu

---

<sup>34</sup> TICHIT Philippe, *op. cit.*

<sup>35</sup> cf. Annexe 2 a et c

<sup>36</sup> SCHAFFTER Christelle, *op. cit.*

<sup>37</sup> De RETZ Pierre, « Les œuvres sociales des Mines Domaniales de Potasse », in *Bulletin de la SIM*, avril 1932, pp. 233-255

étudier ce point en fin de chapitre, comme conclusion d'étude de ce système mais nous avons opté pour une rapide description qui montre l'intérêt de l'analyse suivante.

L'outil principal permettant de mesurer la participation de la population à la vie associative soutenue par les Mines est bien sûr le nombre de membres de chaque association. Cependant de telles données sont assez rares et, de plus, très lacunaires. Néanmoins, dans les archives d'entreprise des MDPAs, se trouvent quelques bilans demandés par les Mines. En fait nous trouvons mentions des effectifs des sociétés subventionnées sur les projets de budget des sociétés, établis chaque année par les Mines à partir de 1931. Mais comme nous l'avons dit, ces données sont souvent incomplètes et rares sont les années pour lesquelles nous possédons ces informations pour l'ensemble des sociétés. Lors du projet de budget 1932 daté du 11 décembre 1931<sup>38</sup>, on recense déjà 729 membres répartis en 9 associations dont 280 pour la société de gymnastique MDPA. Sachant que l'effort des MDPAs n'a véritablement débuté que depuis 1929, cela est d'autant plus remarquable. La plupart de ces sociétés ne se sont développées qu'à partir de cette date. En 1936 on compte 773 membres pour toujours autant de sociétés<sup>39</sup>. Ces associations correspondent de plus à un secteur assez réduit comprenant essentiellement les communes de Wittenheim, Wittelsheim et Staffelfelden, qui comptabilise 14 909 habitants en 1936<sup>40</sup>. Bien sûr on peut reprocher à ces chiffres de ne pas prendre en compte les personnes faisant partie de plusieurs associations, mais à cette époque, contrairement à la situation actuelle, il était assez difficile de s'engager dans plusieurs sociétés. La participation à une société entraînait une concentration d'efforts et de temps (par rapport au temps libre plus limité) car il s'agit essentiellement de sociétés sportives ou musicales, demandant des entraînements et des compétitions (ou représentations) sérieux et prolongés. Aussi, la très grande majorité des membres d'une société résidait dans la commune même, car le transport n'était pas aussi facile qu'aujourd'hui. Enfin ces chiffres représentent essentiellement des hommes car le phénomène associatif de l'entre-deux-guerres est majoritairement masculin.

Le système associatif concerne en premier lieu les ouvriers mais il s'ouvre progressivement aussi à leur famille et notamment à leurs enfants. Du point de vue sportif c'est le fait de la société de gymnastique MDPA. En effet, de 106 membres actifs (adultes) et 20 pupilles en 1929, l'association compte 128 actifs et 144 pupilles en 1936<sup>41</sup>. Lors de concours réservés aux jeunes gymnastes, la société de gymnastique MDPA est régulièrement la plus nombreuse

---

<sup>38</sup> ADHR 597 (PURG 89 022), 1932

<sup>39</sup> ADHR 715 (PURG 89 140), 1936

<sup>40</sup> ADHR PURG 201 085 et PURG 201 083, 1936

comme à Munster en 1933 où 120 pupilles des MDPA participent à un concours regroupant 42 sections<sup>42</sup>. Les MDPA ne soutiennent pas seulement des sociétés sportives mais aussi d'autres organismes s'occupant de jeunes comme les éclaireurs de Wittenheim dès 1930<sup>43</sup> puis trois sections de scouts dans les années qui suivent (à Wittenheim, Wittelsheim et Staffelfelden). Philippe Laneyrie, observe un fort développement dans l'est de la France et «notamment dans les villes minières»<sup>44</sup>. Pour expliquer cela, l'attitude «assez missionnaire de l'Eglise dans les régions industrielles est mise en avant, ainsi que le regard favorable du patronat industriel sur le scoutisme catholique qui peut former des ouvriers conditionnés idéologiquement à la loi scout (le scout est loyal envers son pays, ses parents, ses chefs et ses subordonnés). Cette fidélité et ce respect envers les supérieurs peut également être un moyen de lutte contre le syndicalisme. Les diverses sociétés soutenues par les Mines ont une influence évidemment sur leurs membres mais certainement aussi sur leurs proches. Pareillement, lors de représentations ou de compétitions, les spectateurs sont aussi «imprégnés» en quelque sorte des activités des sociétés. La proportion de population touchée par les activités des sociétés, même si elle n'est pas quantifiable, représente à coup sûr beaucoup plus de monde que les seuls adhérents.

Une des principales évolutions du système associatif, et qui en a fait en partie son succès, est la place grandissante qu'occupent les sociétés pratiquant le football. Les trois clubs concernés par le soutien des Mines (Union Sportive Wittenheim, Association Sportive des Colonies Amélie Wittelsheim et Staffelfelden Athletic Club) passent de 194 membres à 283 membres en 1936 puis 335 en 1939. On y pratique en loisir d'autres sports, mais c'est le football qui est très largement la principale et la seule activité pratiquée en compétition, sauf pour l'US Wittenheim avec une véritable section d'athlétisme créée en 1925 et de basket-ball en 1933<sup>45</sup>. Cet engouement pour ce sport n'est pas particulier au Bassin Potassique, car pour Alfred Wahl, la période de fin des années 1920-début des années 1930 est un grand tournant pour le football : c'est la période de multiplication des championnats et des effectifs, d'internationalisation des pratiques et plus généralement de sa popularisation<sup>46</sup>. Cette situation va permettre au football de s'implanter fortement dans cette région où au même moment, un véritable réseau associatif puissant se met en place. L'apparition des sports dits

---

<sup>41</sup> ADHR 715 (PURG 89 140), 1936

<sup>42</sup> ADHR 633 (PURG 89 058), 1933

<sup>43</sup> ADHR 512 (PURG 88 937), 1930

<sup>44</sup> *La revue de l'économie sociale*, 1988, «Espaces et temps associatifs»

<sup>45</sup> BRIDE Hervé (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>46</sup> WAHL Alfred, *Les archives du football, Sport et société en France (1880 – 1980)*, Paris, Gallimard Julliard, 1989, 354 p.

britanniques (football, rugby, tennis, ...) coïncide avec l'essor de la société urbaine et industrielle. C'est un phénomène essentiellement bourgeois dans un premier temps mais l'amélioration de la condition de la classe ouvrière et l'accès aux loisirs qui l'accompagne, fait évoluer la situation du football qui devient un sport de masse dans les années 1930<sup>47</sup>. De plus, les sports collectifs ont une dimension communautaire qui met en relation les joueurs, les supporters et les dirigeants, avec une « nouvelle redistribution des rôles sociaux » pour Jean-Pierre Augustin et Alain Garrigou<sup>48</sup>. Le football répondait à une attente de la population ouvrière mais certainement aussi à une volonté de la Direction des Mines car il pouvait correspondre à des valeurs qu'elle voulait véhiculer.

## 1.1.2 Un système contrôlé par les Mines

Une fois que l'intérêt des MDPA a été porté sur les différentes sociétés, il reste à voir quelle a été la part d'intervention des Mines qui ont essayé de contrôler ce système. Cela comprend la question de l'appartenance aux Mines, la position des ingénieurs/présidents et enfin l'exemple de l'Harmonie des Mines de Potasse.

### 1.1.2.1. La question de l'appartenance aux Mines

Afin d'étudier la question de l'appartenance aux Mines il convient de se pencher dans un premier temps sur la création des associations subventionnées par les Mines et l'explication de leur mise en place. Nous nous apercevons que sur l'ensemble des sociétés soutenues de manière officielle par les Mines depuis la fin des années 1920 (à l'exception de l'US Wittenheim), sont créées après la guerre et notamment dans la deuxième moitié des années 1920. Pourquoi?

Cette étude est assez difficile car nous ne possédons pas ou peu de documents faisant référence explicitement à ces créations. Les versions qui sont parvenues jusqu'à nous sont celles principalement issues de la mémoire collective et matérialisés notamment dans les « plaquettes anniversaires », brochures réalisées par les associations lors de grandes cérémonies marquant le passage à un chiffre rond (25<sup>e</sup>, 50<sup>e</sup>, 75<sup>e</sup>, ... anniversaire) ou bien lors

---

<sup>47</sup> ARNAUD Pierre (sous la direction), *Les origines du sport ouvrier en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, 308

<sup>48</sup> *La revue de l'économie sociale*, 1988, « Espaces et temps associatifs »

de manifestations exceptionnelles. Il est alors pratiquement toujours fait un historique de l'association et notamment de ses origines.

L'association doyenne, l'US Wittenheim, fut créée par un instituteur, fan de football, en 1913<sup>49</sup>. Le deuxième club de football, l'ASCA Wittelsheim, est apparu grâce à un groupe de copains de la cité Amélie en 1925<sup>50</sup>. En ce qui concerne la Société de Gymnastique MDPA, William Charpier dans sa thèse *La Société des Gymnastes Alsaciens et ses transformations (1860-1996)*, précise que « quelques gymnastes appartenant à des sociétés locales et à des Cercles Catholiques fondent en 1928 la Société de Gymnastique des MDPA ». Ainsi, l'image véhiculée la plus répandue quant à leurs origines est très souvent celle d'un groupe restreint d'amis, se réunissant et décidant de créer cette association, en se débrouillant pour la faire vivre coûte que coûte. Il s'est ainsi créé une sorte de « mythologie » ou du moins de légende (bien sûr avec une grande part de vérité) autour de la naissance de ses sociétés et de leurs fondateurs. La mémoire de ces actes fondateurs est soigneusement entretenue aujourd'hui encore.

Il semblerait donc que ces associations étaient, à leurs origines du moins, indépendantes vis à vis des Mines. Mais comment cela se fait-il que nous retrouvions ces mêmes associations bien ancrées dans le système de soutien des Mines, faisant partie de l'organisation générale des oeuvres sociales ? De fait, dès 1930, neuf groupements reçoivent une subvention annuelle prédéfinie qui prend en compte la totalité de leur budget. Ces sociétés sont : la société de gymnastique MDPA, l'Harmonie, la Chorale, la clique des pompiers, l'ASCA Wittelsheim, l'US Wittenheim, le Staffelfelden AC, les éclaireurs unionistes de Wittelsheim, la société sportive Ste Barbe (qui disparaît dans les années suivantes) et les scouts<sup>51</sup>. Les budgets sont alors contrôlés et gérés et la santé financière de ces sociétés ainsi que leur capacité de développement dépendent de la politique des Mines envers le mouvement associatif. Il faut comprendre cette influence capitale des Mines en l'insérant dans le contexte de création des Mines. En effet, l'idée d'un développement des associations « dans leurs coins » est simplificatrice. Par rapport à la société de Gymnastique, William Charpier précise bien que les membres fondateurs sont « tous issus du personnel d'encadrement des Mines » et qu'ils étaient « encouragés par les dirigeants de l'entreprise et bénéficiaient de l'appui de certains cadres, notamment de l'ingénieur Etheimer »<sup>52</sup>. Même pour ce qui est de l'ASCA, où l'image

---

<sup>49</sup> BRIDE Hervé (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>50</sup> Plaquette du 75e anniversaire de l'ASCA Wittelsheim le 26 août 2000, archives personnelle de M. Arnold

<sup>51</sup> AHDR 597 (PURG 89 022), 1932

<sup>52</sup> CHARPIER William, *La Société des Gymnastes Alsaciens et ses transformations (1860-1996)*, Thèse de Doctorat, UFR – STAPS à l'Université Marc Bloch de Strasbourg, 1997, 3 volumes

de la création par un groupe « de copains » reste vivace, le recours aux Mines et à son personnel d'encadrement est demandé. Lors de l'assemblée générale constituante, on demande en effet à un ingénieur du puits Amélie d'être assesseur<sup>53</sup>. Seulement, lors de l'inauguration des drapeaux des sociétés fondées par les Mines l'ASCA est présente en compagnie de la société de gymnastique, de l'Harmonie, de la Chorale et de la Clique des Sapeurs-pompiers, malgré le fait qu'elle semble avoir été constituée librement par des amis. De plus on la retrouve sous le nom de Association Sportive des Mines Domaniales<sup>54</sup>. Il est difficile alors de savoir quelle est la part de création des Mines et d'initiatives extérieures et spontanées. Certaines sociétés sont créées de toutes pièces par la Direction comme l'Harmonie ou la Chorale. Le directeur engage en 1928 Victor Garnier en tant qu'ingénieur au service du personnel et de l'organisation sociale. Il est chargé de créer l'Harmonie musicale la même année, dont il assure la Direction, la présidence et l'administration<sup>55</sup>. Toutes ces sociétés créées dans les années 1920 répondent donc à une demande de la population, c'est évident, mais elles correspondent également à une certaine volonté des Mines qui affichent un intérêt dès leur création, directement ou par ses responsables hiérarchiques.

C'est ainsi que les Mines s'investissent dans ces sociétés mais jusqu'à quel point la dépendance envers les Mines se fait-elle sentir ? En fait, il semblerait que cette appartenance aux Mines soit assez ambiguë et mal connue même de l'administration minière. Après une demande du président du Staff AC de régulariser la situation financière, le directeur du service du contentieux et de la comptabilité signale à André Fanton d'Andon, alors secrétaire général, le 14 novembre 1930 que, selon lui, il n'y a pas « d'autres organes rattachés directement aux mines que l'Harmonie et la société de gymnastique MDPA »<sup>56</sup>. André Fanton d'Andon répond alors que « Staff AC est une société directement rattachée aux Mines ». Ce genre de débats sur l'administration directe des sociétés se répète plusieurs fois. Si l'influence des Mines se fait donc sentir de manière importante dans la gestion des sociétés, elle n'est pas fixée officiellement. Ceci entraîne donc des tergiversations sur l'appartenance aux Mines, et personne n'a de certitude, que ce soit au niveau des associations ou de la Direction. Les associations n'appartiennent pas aux Mines et sont donc officiellement indépendantes et possèdent une personnalité juridique propre avec le dépôt de statuts. D'ailleurs, dans ces statuts, aucune trace d'une quelconque relation aux Mines n'est mentionnée. Nous possédons

---

<sup>53</sup> Plaquette du 75e anniversaire de l'ASCA Wittelsheim le 26 août 2000, archives personnelle de M. Arnold

<sup>54</sup> ADHR 283 (PURG 88 849), 1929

<sup>55</sup> *Potasse Magazine* n11 02/75

<sup>56</sup> ADHR 512 (PURG 88937), 1930

ceux du Staff AC <sup>57</sup>, appelé dans un premier temps US Staffelfelden, et qui date de 1930. Aucune trace d'une propriété des Mines, et de plus, nous nous apercevons que le nom donné à l'origine, l'US Marie-Louise, est corrigé, ce qui montre bien qu'aucune référence aux Mines (Marie-Louise est le nom du puits de Staffelfelden) n'est voulue. Ces statuts ont pour modèle ceux de l'US Wittenheim et seront repris par la suite pour les statuts de la Société Ste Barbe. Seule exception, l'Harmonie (et la Chorale dont l'organisation est calquée sur celle de l'Harmonie) qui est un « organe intérieur » des MDPA<sup>58</sup> et qui n'a pas de personnalité civile propre. Encore une fois cette remarque fait suite à une affaire où, ne sachant pas exactement ce qu'il en retournait, le chef d'orchestre a signé pour un contrat au nom de l'Harmonie afin de conserver une coupe remportée alors que cette signature aurait dû être donnée par Pierre de Retz en tant que Directeur Général des MDPA.

Cependant, ce « flou » autour de l'appartenance des associations à l'entreprise n'empêche pas celles-ci d'organiser tout un système de soutien aux loisirs des ouvriers. Ainsi dès le 29 septembre 1929, une inauguration et bénédiction des drapeaux des sociétés créées par les Mines a lieu<sup>59</sup>. Une fois encore, l'organisation d'une telle cérémonie par les Mines montre bien que la Direction cherche à s'affirmer comme inspiratrice des associations, et à prouver l'existence d'un véritable système. Ce système permet aux ouvriers de se distraire dans leur commune et plus particulièrement dans leur cité. Ce réseau d'associations est autonome par rapport au monde extérieur et, là encore, cela est caractéristique de la politique des Mines. L'exemple du refus par le Conseil d'Administration des MDPA de participer à « la mise en place d'un comité d'étude de l'organisation des loisirs pour gérer les nouveaux temps libres depuis les 40 heures et les congés »<sup>60</sup> en 1937 demandé par Rey pour la région mulhousienne, montre bien leur volonté de s'occuper seule de la gestion des loisirs de leurs ouvriers. Un nouveau système, source de nouveaux relais de sociabilité pour remplacer les relais traditionnels, se développe autour de la Mine et essaye de resserrer les ouvriers autour des puits. Cette idée est clairement exprimée dans les principes sur les oeuvres sociales de Pierre de Retz évoqués en 1932 dans les bulletins de la SIM<sup>61</sup>, où il cherche à faire un compromis entre une situation passée où le patron connaissait tous ces ouvriers (ce qui n'est plus réalisable en raison de la taille des industries) et celle où l'industriel se croit dégagé de toutes obligations sociales du fait des lois votées au Parlement National.

---

<sup>57</sup> ADHR 512 (PURG 88937), 1930

<sup>58</sup> ADHR 684 (PURG 89 109), 1935

<sup>59</sup> ADHR 283 (PURG 88 849), 1929

<sup>60</sup> ADHR 766 (PURG 89 191), 1937

<sup>61</sup> De RETZ Pierre, op. cit.

### 1.1.2.2. Des ingénieurs présidents

S'il est assez délicat de se prononcer sur l'appartenance effective des associations à l'entreprise, l'un des faits indéniables est que la très grande majorité des dirigeants de ces clubs était issue du personnel qualifié des Mines. Etait-ce un hasard ou bien une politique bien réfléchie ?

La fonction clé et la plus honorifique dans une association est celle de président. Nous n'avons pu recueillir que les noms de ces présidents et plus rarement ceux des titulaires des autres fonctions (qui sont pratiquement introuvables). Dès le début de l'aide des Mines pour les associations, ces présidents sont des ingénieurs des Mines. En 1930, le président de l'US Wittenheim est M. Quiévreux signalé comme « ingénieur divisionnaire »<sup>62</sup>, c'est à dire le responsable de l'activité d'un puits d'extraction, d'une division. Ce personnel haut placé dans l'administration minière exerce ainsi de la même manière une activité à responsabilité dans le mouvement associatif. Le cas de l'US Wittenheim n'est de loin pas une exception car, durant toutes les années 1930, lorsque le président d'une société adresse une demande aux Mines, il s'agit toujours d'ingénieurs. Pour l'année 1936, dans une note du Directeur Général pour le président du Conseil d'Administration des MDPA datée du 19 mai 1936<sup>63</sup> et donnant des renseignements sur les sociétés soutenues, il apparaît que, sur onze associations subventionnées, huit comptent un ingénieur ou un ingénieur divisionnaire comme responsable. Les trois autres, sont gérées par les curés de chaque paroisse car il s'agit de trois sections de scouts. Lors de changement de président la Direction est prévenue comme en 1936, quand M. Epp remplace M. Borrel (tous deux ingénieurs) à la tête de l'US Wittenheim.

Cette situation est difficilement explicable car nous ne possédons pas de sources mettant en avant explicitement les raisons de cet investissement. La Direction souligne son engagement, comme lorsque le président du Conseil d'Administration explique au député Brom en 1932 que « les sociétés sont dirigées par des employés des Mines (souvent des ingénieurs) qui consacrent gratuitement une partie de leur temps »<sup>64</sup>. La raison serait à rechercher dans les représentations du travail. En effet, la coupure entre le travail et la « vie privée », si elle existe à l'époque, est bien moins prononcée qu'aujourd'hui. Le patron, et de manière plus générale, les supérieurs hiérarchiques ont aussi un devoir social par rapport à leurs subordonnés. Et ceci encore plus dans un espace où la Direction des Mines essaye de mettre en place un système

---

<sup>62</sup> ADHR 511 (PURG 88936), 1930

<sup>63</sup> ADHR 715 (PURG 89 140), 1936

<sup>64</sup> ADHR 597 (PURG 89 022), 1932

où « le personnel est pris en charge et n'a pas besoin de sortir »<sup>65</sup>. Les ingénieurs en charge de division où l'on travaille mais aussi où l'on vit n'ont pas seulement une responsabilité professionnelle mais jouent aussi le rôle de relais sociaux. Poussé à l'extrême c'est l'idée de « père » inhérent au concept paternaliste, présent pour guider et qui a à sa charge des « enfants » dont il s'occupe. Cette idée est à l'évidence partagée par ces ingénieurs. La Direction, sans que nous possédions de preuve formelle, pousse également ces derniers à s'investir dans le monde associatif vu comme une composante de l'organisation des oeuvres sociales. En effet nous nous apercevons que la structure hiérarchique de l'entreprise se retrouve en dehors de la mine (et dans la structure associative dans notre cas) : ce sont les mêmes personnes qui dirigent à l'usine et lors des loisirs. André Gueslin a montré que chez Michelin, « la structure hiérarchique caractérise le système social »<sup>66</sup>, a été longtemps considéré comme un modèle. Dans le bassin minier du Nord-Pas-de Calais, Olivier Chovaux parle d'un « modèle du patron/dirigeant et du joueur/salarié »<sup>67</sup>. Ce n'est finalement peut-être pas une si grande coïncidence qu'on utilise le terme de « dirigeant » aussi bien pour l'entreprise que pour l'association. Cette hiérarchisation s'effectue dans différents domaines et nous la retrouvons également dans les cités avec un « habitat modélisé et hiérarchisé suivant la hiérarchie de l'entreprise : ingénieur, employé et ouvrier »<sup>68</sup>.

### **1.1.2.3. L'exemple de l'Harmonie des Mines de Potasse**

Dans ce système contrôlé et, nous venons de le voir, hiérarchisé par les Mines, une association est, à plus d'un titre, emblématique : l'Harmonie des Mines

Rappelons que l'Harmonie est un groupement différent des autres associations. Elle n'est pas inscrite au tribunal et n'a donc pas de personnalité juridique : c'est un organe interne de l'entreprise (tout comme la Chorale dont l'organisation est calquée sur celle de l'Harmonie mais à une échelle plus réduite<sup>69</sup>). Elle est donc totalement contrôlée. Le responsable de l'Harmonie est engagé en tant qu'ingénieur et doit suivre des directives venues de sa hiérarchie. Contrairement aux autres associations, le recrutement des musiciens est très surveillé. Lorsque le chef d'orchestre Garnier évoque son désir de faire passer son effectif de 89 musiciens (17 employés et 72 ouvriers) à 100 en 1930, la Direction fait savoir qu' « il n'y

---

<sup>65</sup> FURST Anne, *op. cit.*

<sup>66</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Les hommes du pneu, Les ouvriers Michelin à Clermont-Ferrand, de 1940 à 1980*, Paris, Les Editions de l'Atelier, Paris, 1999, 337 p.

<sup>67</sup> CHOVAUX Olivier, *op. cit.*

<sup>68</sup> JONAS Stephan, *op. cit.*

<sup>69</sup> ADHR 283 (PURG 88 849), 1929

a pas lieu de dépasser l'effectif actuel »<sup>70</sup>. Le fait d'être musicien au sein de ce groupe est assez envié et il n'y a pas de politique spéciale pour permettre à un grand nombre de pratiquer d'un instrument. Les représentations de l'Harmonie dépendent également de la Direction, qui donne son accord et impose la participation à certaines manifestations. Tous les ans, est décidé un programme de concerts dans les différentes cités, et ceci dès 1930<sup>71</sup>, où le groupe se produit au moins une fois dans chacune des cités du domaine MDPA durant l'été. L'Harmonie est ainsi considérée comme la propriété de la Direction qui peut décider où elle se produit. Ainsi, la section UNC de Wittelsheim demande si l'Harmonie peut participer à la remise du drapeau de la section le 21 juin 1931<sup>72</sup>. La Direction répond favorablement en mettant en avant qu'elle avait déjà été « prêtée » le 29 mai. L'emploi de ce terme montre bien à quel point l'Harmonie « appartient » aux MDPA. Bien sûr ce statut a pour conséquence que les musiciens de l'Harmonie soient les premiers à percevoir des avantages divers.

Le fait que l'Harmonie soit considérée comme un service (en tant qu'organe) des Mines prouve aussi qu'elle a peut-être dès son origine, une autre fonction que le simple encadrement des loisirs des ouvriers. Lors de ses représentations, l'Harmonie des Mines est un miroir de la société et assimilée dans un langage anachronique comme une « vitrine publicitaire ». En 1932 déjà lors d'un concert de l'Harmonie diffusé sur Radio Strasbourg, un « discours de propagande » (une publicité en bref), est prononcé à la fin de la première partie, vantant le recours à l'engrais et notamment de la potasse<sup>73</sup>. Le discours fait par Bernard Heinrich, chef du service des relations sociales, dans la plaquette du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Harmonie en 1978, peut s'appliquer également à la période de ses débuts : « la présence de l'Harmonie en dehors du Bassin Potassique ne manque pas d'évoquer toujours le pays minier et ses rudes travailleurs »<sup>74</sup>. La Direction veille à ce que l'Harmonie soit toujours au meilleur niveau et prend des décisions lorsqu'elle constate une « baisse de la motivation chez les musiciens qui ont perdu leur niveau ». Elle supprime toutes les petites représentations qui sont considérées comme des corvées et maintient les indemnités aux membres de l'Harmonie (alors qu'elles sont supprimées pour les autres associations)<sup>75</sup> en 1935. Cet exemple de l'Harmonie est, répétons le, le cas extrême d'intervention des Mines dans le domaine associatif. Il n'empêche qu'elle fait partie d'un système contrôlé par les Mines et qui associe tout un réseau de diverses associations soutenues par les Mines.

---

<sup>70</sup> ADHR 511 (PURG 88 936), 1930

<sup>71</sup> ADHR 511 (PURG 88 936), 1930

<sup>72</sup> ADHR 582 (PURG 89 007), 1931

<sup>73</sup> ADHR 597 (PURG 89 022), 1932

<sup>74</sup> Plaquette du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Harmonie des Mines de Potasse (1978), archives personnelles de M. Arnold

### 1.1.3 Les aides des Mines

Ce soutien se caractérise par un système d'avantages dont disposent toutes les associations en faisant partie. Ces avantages s'appliquent progressivement à toutes les sociétés. Nous devons alors analyser la mise à disposition d'installations puis les multiples autres avantages mais aussi la reconnaissance de l'action des Mines.

#### 1.1.3.1. La mise à disposition d'installations

Le premier avantage, et certainement l'un des plus importants, est la mise à disposition d'installations qui permettent d'exercer les différentes activités proposées. Aucune de ces associations n'aurait pu se développer n'y même être créée sans la disponibilité d'installation ou du moins la certitude d'aménagement d'un terrain ou d'un bâtiment.

Cette politique d'équipement s'insère dans la politique d'aménagement de l'habitat ouvrier voulue par la Direction des Mines. Selon Pierre de Retz, en ce qui concerne la construction des cités, « le but poursuivi était de faire de chacun de ces villages un centre doté de tout ce qui est nécessaire à une population nombreuse »<sup>76</sup>. Il doit se trouver, en plus des maisons pour le personnel, diverses infrastructures visant au bien être des ouvriers et à la vie en communauté comme des églises, des écoles, des magasins de coopératives, des pavillons de santé, ... et des salles destinées aux loisirs et des terrains de sport. Les plans des cités montrent bien tous ces bâtiments et l'espace non bâti vert où s'installent les terrains de sport. Ce schéma a aussi été utilisé dans les mines du Nord après la Première Guerre mondiale où les nouvelles cités avaient « plus d'espace » et où l'on aménageait plus de « complexes et de stades sportifs »<sup>77</sup>. Ces villages ouvriers se caractérisent pour Stephan Jonas par un « haut degré de technicité, d'hygiène et de confort domestique des villages ouvriers dans les années 1930 »<sup>78</sup>. Pour reprendre les propos de Pierre de Retz en 1932 sur les « villages ouvriers », nous remarquons que « la Direction s'intéresse à la distraction des ouvriers après avoir pris soin de les loger, de leur donner la facilité de prier, d'instruire les enfants et de nourrir tout le monde »<sup>79</sup>. L'utilisation du terme de « village » n'est pas anodine car la politique des Mines

---

<sup>75</sup> ADHR 684 (PURG 89 109), 1935

<sup>76</sup> *Le patrimoine immobilier des MDPA, un siècle de bâtisseurs*, MDPA, octobre 2004

<sup>77</sup> CHOVAUX Olivier, *op. cit.*

<sup>78</sup> JONAS Stephan, *op. cit.*

<sup>79</sup> De RETZ Pierre, *op. cit.*

va dans le sens d'une indépendance par rapport aux communes d'origines, et plusieurs cités sont construites aux limites des bans communaux et souvent sur les terres de deux communes comme la cité Rossalmend à cheval entre Wittelsheim et Staffelfelden, Ste Barbe entre Wittenheim et Ruelisheim, etc. Les cités sont donc des espaces pratiquement autonomes par rapport aux villes et villages traditionnels auxquels elles sont rattachées. Le village ouvrier est appréhendé comme « unité sociale et pas seulement comme unité d'habitation »<sup>80</sup>. Finalement, il n'est pas étonnant que toutes les sociétés soutenues par les Mines se soient créées et se situent dans ces cités : l'ASCA Wittelsheim à Amélie, l'US Wittenheim à Fernand-Anna, le Staff AC à Rossalmend, la société de gymnastique MDPA, qui n'avait des sections que dans les cités tout comme les scouts. La pratique associative et notamment la pratique sportive ne s'effectue quasiment que dans les cités et il ne reste aux habitants des villages traditionnels que le cercle catholique pour proposer des activités physiques. Ceux qui sont intéressés par la pratique intensive et qui veulent s'essayer aux joies du football doivent se rendre dans les cités où se trouvent les infrastructures à la fois matérielles mais aussi associatives. Les travaux d'entretien et d'aménagement des ces installations sont réalisés exclusivement par des services des Mines, comme lorsqu'en 1936 le président de l'US Wittenheim demande de faire poser une clôture autour du stade afin qu'il soit homologué pour les rencontres de Ligue I. Cette requête est acceptée et les travaux sont réalisés par le service des travaux du jour<sup>81</sup>. Les cités s'inscrivent totalement dans la logique d'un système d'œuvres sociales en faveur des ouvriers. Pour Stephan Jonas, c'est un « modèle de participation au bénéfice », avec beaucoup d'influence de la tradition mulhousienne, mais également avec une « tendance isolationniste (pas de communication inter-village ouvriers prévue) voulue par la Direction qui s'explique par les idées associationnistes paternalistes que les dirigeants avaient sur les relations sociales »<sup>82</sup>.

Si certaines associations n'ont pas besoin d'installations particulières, elles ont tout de même besoin de locaux, et là encore, la Mine leur en fournit. C'est notamment le cas des troupes de scouts qui sont « logées » dans divers bâtiments appartenant aux Mines. Dans une correspondance entre le curé de la cité Rossalmend responsable de la section des scouts Marie-Louise et la Direction Générale en 1935, nous apprenons que la troupe est installée « grâce aux Mines » dans le sous-sol de l'école<sup>83</sup>. La même année, le curé de Wittelsheim Kuentz, demande un local pour les scouts et aussi pour la Jeunesse Ouvrière Chrétienne

---

<sup>80</sup> JONAS Stephan, *op. cit.*

<sup>81</sup> ADHR 715 (PURG 89 140), 1936

<sup>82</sup> JONAS Stephan, *op. cit.*

(JOC). Un local est accordé dans la cité Grassegert pour les scouts mais pas pour la JOC.<sup>84</sup> Lorsqu'une association se crée sans installation disponible, elle peut en général compter avec un effort des Mines. L'ASCA Wittelsheim est créée en 1925 mais n'a pas de terrain (ce qui se révèle assez gênant) : celui-ci est prêté par les Mines de Potasse ( il se trouvait à l'emplacement du dispensaire à Amélie 1) avec comme seule contrepartie, l'interdiction de faire payer une entrée. En 1927, est aménagé le stade du Château d'eau<sup>85</sup>. Aussi lorsque le besoin se fait ressentir, les Mines n'hésitent pas à réaménager les installations existantes et peuvent en créer de nouvelles comme lorsqu'elles modernisent le stade de l'US Wittenheim en y rajoutant des douches, une salle des fêtes et ainsi qu'un éclairage<sup>86</sup>.

La mesure principale qui concerne le mouvement associatif dans son intégralité est la décision de créer des salles des fêtes dans plusieurs cités. Ces salles sont polyvalentes et construites selon le même principe. Selon la description du Directeur Général faite au sous-préfet de Mulhouse<sup>87</sup>, elles comportent une salle de spectacle (comprenant 700 places) avec scène et balcons, un local aménagé avec des douches pour les équipes de football et elles servent de salle de gymnastique en cas de mauvais temps. Avant la Deuxième Guerre mondiale, on comptabilise quatre salles (à Fernand-Anna, Rossalmend, Théodore et Grassegert) dont une qui n'est pas achevée (Grassegert). Des comités des fêtes, présidés par l'ingénieur divisionnaire<sup>88</sup> et composés d'employés et d'ouvriers, sont mis en place pour gérer l'utilisation de ces salles. Leur multifonctionnalité permet aux diverses sociétés d'exercer leurs activités et d'organiser différentes manifestations. Elles sont dans un premier temps réservées bien sûr à l'entreprise mais aussi aux quelques sociétés soutenues officiellement. La division de Fernand-Anna fait savoir en 1930 que ce serait une « erreur de mettre la salle à disposition de sociétés étrangères aux MDPA » en réponse à une demande du consul de Pologne d'utilisation de la salle par les sociétés polonaises<sup>89</sup>. Ce genre de demandes, toujours adressées à la Direction Générale qui renvoie dans chaque division concernée, est de plus en plus accepté à la fin des années 1930. En 1938<sup>90</sup>, la salle est aussi bien prêtée à des sociétés polonaises qu'à des syndicats ou à des associations catholiques pour des cérémonies (comme l'inauguration d'un drapeau), des séances récréatives mais surtout des bals (qui représentent un apport financier pour la société qui l'organise aussi bien qu'une possibilité de créer et

---

<sup>83</sup> ADHR 684 (PURG 89 109), 1935

<sup>84</sup> ADHR 684 (PURG 89 109), 1935

<sup>85</sup> BRIDE Hervé (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>86</sup> BRIDE Hervé (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>87</sup> ADHR 534 (PURG 88959), 1930

<sup>88</sup> ADHR 779 (PURG 89 204), 1938

<sup>89</sup> ADHR 534 (PURG 88 959), 1930

fortifier des liens de sociabilité). A chaque fois la Direction des Mines, après avoir demandé quelques renseignements sur la société, précise que la manifestation « ne doit présenter aucun caractère de polémique politique et qu'elle sera d'une parfaite correction à l'égard du personnel ouvrier et employé de tout grade des Mines » (le nom de l'orateur et le contenu de son allocution doivent être connus préalablement). La société doit en plus prendre en charge les frais d'ordre et les mesures de précaution contre les incendies et doit permettre l'accès gratuit aux représentants de la Direction. Ces obligations sont arrêtées l'année suivante officiellement dans un règlement rédigé par la Direction Générale. Il y est rappelé, en plus des principes que nous venons d'évoquer que la salle est à disposition gratuitement aux sociétés énumérées dans l'annexe 1 (document perdu mais il devait très certainement s'agir des sociétés soutenues officiellement) et peut être louée à d'autres sociétés de plus de 50 membres, avec comité composé à 75% d'ouvriers ou d'employés des Mines. Les demandes doivent être formulées par écrit et le Directeur Général a le droit de les accorder ou de les refuser. Les raisons des refus ne sont pas toujours avancées ce qui montre un certain pouvoir arbitraire de la Direction.

Au total, la plupart des associations peuvent compter sur une aide des Mines pour la mise à disposition d'installations. Celles-ci sont très nombreuses et variées à l'époque pour une région comme le Bassin Potassique. Nous en avons une preuve lorsque suite à une demande du maire de Wittenheim de faire un inventaire des installations sportives (voulu par le secrétaire d'Etat de l'organisation des Loisirs et des Sports) le 18 juillet 1936, le Directeur Général dresse la liste suivante d'infrastructures appartenant aux Mines : 2 stades (6 500m<sup>2</sup>), 2 terrains de jeu aménagés (6 000m<sup>2</sup>), 2 salles de gymnastiques ou de culture physique (740m<sup>2</sup>), 2 courts de tennis (900m<sup>2</sup>), 2 terrains de basket (1 000m<sup>2</sup>) et cela pour la seule cité Fernand-Anna<sup>91</sup>. Ce genre d'installations n'est cependant pas accessible à toutes les sociétés des cités (comme peuvent l'être les salles des fêtes) et les grands privilégiés sont les associations officiellement soutenues par les Mines, qui peuvent alors drainer l'essentiel de la pratique sportive dans les cités et plus largement dans les communes rattachées.

---

<sup>90</sup> ADHR 779 (PURG 89 204), 1938

<sup>91</sup> ADHR 715 (PURG 89 140), 1936

### 1.1.3.2. Des avantages divers

Ces sociétés, incorporées dans le système d'aide mis en place par les Mines bénéficient aussi d'autres avantages en plus de cette mise à disposition d'installations.

Du point de vue professionnel, la situation des membres de ces associations peut quelques fois se montrer enviable. C'est un point assez difficile à aborder car, d'une certaine manière, tabou. Dans l'imaginaire collectif, les adhérents aux associations (notamment les sportifs) ont été favorisés. Mais nous n'avons que peu d'exemples précis et surtout très peu de documents. L'administration des Mines est restée assez muette. Mais quelques pistes peuvent être exploitées. Dès 1929, la Direction se montre favorable à l'embauche de solistes à l'Harmonie, à condition qu'ils « aient aussi un emploi aux mines où ils puissent rendre des services réels »<sup>92</sup>. Ce système de recrutement est très surveillé et il faut à ces musiciens de réelles compétences professionnelles. Un paragraphe de la thèse de William Charpier expose le cas de la société de gymnastique MDPA : « Très rapidement, une politique de recrutement orientée vers quelques-uns des meilleurs gymnastes locaux en particulier mulhousiens, est mise en place. Embauchés par l'entreprise, ils sont enrôlés dans les sections et en assurent l'encadrement. Des gymnastes de talents comme Jules Blanchard du Cercle St-Joseph de Mulhouse (Champion de France des Cercles Catholiques en 1920 et 1921) ou encore Arthur Garnier (Champion de France USGF en 1920) prennent en 1929 respectivement en charge la section de Marie-Louise et celle de Fernand. Ils vont contribuer à dynamiser la jeune société »<sup>93</sup>. La Mine peut donc favoriser le recrutement de certains sportifs de haut niveau, qui pourront s'occuper du développement des associations. L'exemple de Wilhelm mérite aussi d'être cité<sup>94</sup>. Cet ancien footballeur international hongrois s'occupe de la formation à l'US Wittenheim dans les années 1930 et n'est sans doute pas arrivé par hasard aux MDPA. Un dernier document exploitable explique que Tarnaud (ingénieur aux MDPA) demande l'aide de la Direction en 1938 pour le Cercle Athlétique de Mulhouse dont il est dirigeant. Il offre à la Direction de verser une subvention à l'association mais aussi de recruter les meilleurs éléments au sein de l'entreprise (deux ou trois par an)<sup>95</sup>. Bien qu'on ignore si sa demande a abouti, le fait qu'il demande l'embauche de certains sportifs prouve que la pratique existait déjà. D'ailleurs il le mentionne en disant que les Mines « recrutent un nombre important de joueurs ». Bien sûr il est impossible de savoir à quelle échelle fonctionne l'ascenseur sociale via les associations. Olivier Chovaux précise que, dans le Pas-de-Calais, « l'ascension sociale

---

<sup>92</sup> ADHR 283 (PURG 88 849), 1929

<sup>93</sup> CHARPIER William, *op. cit.*

<sup>94</sup> BRIDE Hervé (sous la direction de), *op. cit.*

par le football devient une réalité tangible à partir des années cinquante mais il y avait des possibilités d'aménagement du temps et des conditions de travail avant la Deuxième Guerre mondiale »<sup>96</sup>. De fait, les MDPA permettent également des aménagements d'horaires. D'abord pour l'Harmonie puis pour les autres sociétés, les exemples de changements de postes pour pouvoir assister aux répétitions (ou entraînements) et aux représentations (ou compétitions) sont nombreux. Ils sont autorisés par le Directeur Général ou le chef du service concerné et peuvent être pris de manière collective aussi bien qu'individuelle. En 1930, le directeur du service du contentieux et de la comptabilité permet aux musiciens de l'Harmonie de son service d'assister aux répétitions<sup>97</sup>. C'est en général des possibilités d'aménagement des horaires et non des heures non effectuées mais cela montre tout de même l'intérêt que porte la Direction au développement des associations.

Une des caractéristiques du système de soutien mis en place par les Mines est la distribution d'« indemnités aux membres », des sortes de primes qui sont censées couvrir l'effort fait pas les adhérents d'une société pour leur participation aux entraînements. Il est assez rare de connaître le montant de ces primes : dans une note de 1929 nous apprenons que les chanteurs de la chorale touchent 30 F par mois<sup>98</sup>. Les archives allemandes et l'état de lieux fait pendant la domination nazie, mentionnent une prime de 50 F par mois pour les musiciens de l'Harmonie avant le début du conflit<sup>99</sup>. Toutefois, dans les différents projets de budget rassemblés de 1932 à 1939, on voit qu'une somme globale est affectée à cette fonction pour la société de gymnastique, la clique des pompiers et la Chorale de 1932 à 1934 et pour l'US Wittenheim en 1938 et 1939 : on peut penser que les difficultés liées à la crise économique sont la cause cette interruption. Il reste cependant une société offrant une indemnité à ces membres durant la totalité des années 1930 et de manière plus importante que les autres associations : l'Harmonie. 51 000 F sont destinés chaque année à être redistribués alors que la société de gymnastique touche pratiquement autant en 1932 pour 3,5 fois plus d'adhérents (26 000 durant les années difficiles où l'Harmonie est la seule société percevant des indemnités pour ces membres). Si l'activité associative est quelquefois rémunérée, il est alors encore plus évident que la séparation avec le travail est très floue. Ceci renforce l'idée que le mouvement associatif encadré par la Mine a sa place dans une organisation du Bassin Potassique qui mêle vie professionnelle et extra-professionnelle. C'est pour cela que le terme d'indemnité est

---

<sup>95</sup> 802 bis (PURG 89 228), 1938

<sup>96</sup> CHOVAUX Olivier, op. cit.

<sup>97</sup> ADHR 511 (PURG 88936), 1930

<sup>98</sup> ADHR 283 (PURG 88 849), 1929

<sup>99</sup> ADHR 2 G 7 (PURG 063 266), 1940-1944

employé et non pas primes, car cette rémunération est considérée comme une compensation par rapport à l'effort fourni.

La pratique d'une activité dans une société subventionnée par les Mines présente aussi l'avantage d'être sans incidence financière en cas de blessure ou d'accident. En effet les membres sont assurés par l'intermédiaire des Mines. Cette assurance n'était pas obligatoire mais la Mine veille à ce qu'elle soit effective. Nous avons l'exemple du règlement de la question pour le Staff AC en 1930<sup>100</sup>. Les assurances coûtent chères notamment au niveau sportif (« le football est le sport le plus brutal donc les tarifs sont plus élevés »). Les mines peuvent négocier un rabais de façon collective en prenant en compte toutes les associations.

L'assurance étant réglée par les Mines, les associations se libèrent d'une lourde charge financière. De plus, la Direction participe souvent à l'achat d'équipements lors des premières années de la société. Le principe souvent accordé est le remboursement de la moitié des tenues (maillots pour les sportifs, tenues de scouts, ...). Dans une note au service comptabilité du 3 septembre 1939, il est fait référence à l'alinéa 6 du règlement de la société de gymnastique MDPA, qui décide de la prise en charge de la moitié des frais d'équipement par les Mines, mesure qui sera dorénavant appliquée à l'ensemble des sociétés subventionnées.

Enfin, l'aide des Mines se fait sentir dans la participation à des concours. La possibilité d'aller affronter d'autres sociétés à l'extérieur du Bassin et parfois assez loin, n'est pas donnée à tout le monde. Les premiers à partir sont les musiciens de l'Harmonie qui dès le début de l'année 1930 demandent à participer à un concours à Nantes qui a lieu du 7 au 9 juin 1930. Il faut prévoir un voyage de 5 jours pour un coût de 40 000 F, ce qui est accordé par la Direction<sup>101</sup>. Sans aller aussi loin, les Mines permettent aux clubs de football de participer à des championnats demandant de longs déplacements et à la société de Gymnastique d'aller concourir à Fellingring en 1930, en mettant à disposition une somme (3 200 F) pour les repas et les inscriptions ainsi que « trois bus Berliet pour le transport »<sup>102</sup>. Progressivement une rubrique fait son apparition dans les budgets des sociétés versés par les Mines, à savoir les frais de concours. Ces sorties étaient l'occasion de montrer également la qualité des associations de Bassin Potassique car « les gymnastes choisis sont les meilleurs des différents groupes ». Les compétitions organisées par les sociétés, sont de la même manière une possibilité de véhiculer cette image d'associations en plein épanouissement. Avec l'aide des Mines, les sociétés font leur maximum lorsqu'ils reçoivent des personnes « extérieures ».

---

<sup>100</sup> ADHR 511 (PURG 88936), 1930

<sup>101</sup> ADHR 511 (PURG 88936), 1930

<sup>102</sup> ADHR 511 (PURG 88936), 1930

Lors d'un concours de pupilles organisé par la société de gymnastique MDPA en 1936, « le but était d'en mettre plein la vue à tout le monde »<sup>103</sup>, si l'on croit l'un des organisateurs.

### 1.1.3.3. L'action des Mines reconnue

Est-ce que ces avantages mis à disposition par les Mines envers les sociétés soutenues sont reconnus à leur juste valeur par celles-ci ?

Il est indéniable que l'importance de ces aides est reconnue par les différents groupements, qui savent que leur situation est exceptionnelle. A chaque subvention accordée, pour un voyage, le prêt d'installations ou tout autre don, correspond un remerciement de la société envers la Direction des Mines. Le Président du Staff AC stipule dans son invitation adressée à M. de Retz à l'occasion d'un challenge offert par les MDPA en 1933 que c'est « grâce à vous que notre société existe »<sup>104</sup>. Le président de la société de gymnastique, dans la plaquette publiée à l'occasion du concours organisé en 1936 explique que la bonne santé de l'association provient du « magnifique esprit qui jusqu'à ce jour n'a cessé d'animer tous les membres de la société et que la Direction des Mines entretient et élève tant par ses encouragements que par son appui moral et financier sur lequel tous les gymnastes savent qu'ils peuvent compter ». L'action des Mines permet donc aux sociétés d'exister et de se développer. Elle leur fournit les armes financières et matérielles pour subsister mais elle donne aussi la Direction morale à suivre. Bien sûr, ce genre de discours est certainement exagéré mais il n'empêche que les multiples remerciements prouvent bien que les associations savent ce que leur apportent les Mines et ont tout intérêt à pérenniser cette situation.

Ce statut peut alors faire des envieux et beaucoup de sociétés cherchent également l'aide des MDPA. Dès les années 1920, des sociétés de tous ordres adressent des demandes à la Direction pour être aidées lors de telle ou telle manifestation. Au fur et à mesure qu'on avance dans le temps et que le système officiel de soutien des MDPA envers la dizaine d'associations reconnues se met en place, ses demandes ne diminuent pas mais sont de plus en plus souvent refusées en arguant de l'éloignement trop important par rapport au Bassin Potassique ou bien du soutien à une société de même nature. Au milieu des années 1930, les seules recevant des aides exceptionnelles des Mines sont essentiellement des associations caritatives et de secours ainsi que des amicales d'anciens étudiants. Certaines associations vont même plus loin et demandent directement le patronage des MDPA. C'est le cas du cercle athlétique de Mulhouse en 1930 par l'intermédiaire de Tarnaud, ingénieur aux MDPA et dirigeant au sein

---

<sup>103</sup> CHARPIER William, *op. cit.*

<sup>104</sup> ADHR 633 (PURG 89 058), 1933

de l'association<sup>105</sup>. Dans une longue lettre, il donne plusieurs raisons pour inciter les MDPa à s'engager envers cette société : elle est tout d'abord composée d'employés et d'ouvriers des MDPa, cela pourrait être l'occasion d'une « publicité discrète ». Il met en avant l'argument que le sport détourne « les jeunes d'ambiances politiques quelquefois dangereuses (voir le communisme) ». Enfin il termine en précisant que l'effort des MDPa est allé essentiellement au Bassin Potassique mais rien n'a été fait jusqu'à présent sur Mulhouse. Tarnaud propose que des ingénieurs prennent des postes comme celui de président et que l'association intègre le système officiel de soutien. Pierre de Retz accorde une subvention officielle mais refuse de faire du cercle athlétique de Mulhouse une association contrôlée comme celles du Bassin Potassique car, à ses yeux, la situation de Mulhouse est différente du fait de la présence d'un bon nombre d'entreprises. La Direction préfère certainement axer son effort sur un espace où elle pourra exercer seule son influence et mieux encadrer la population. Tarnaud réitéra plusieurs fois sa demande et parla même en 1938 de « jalousies envers les sociétés des Mines qui disposent de magnifiques stades et recrutent un nombre important de joueurs »<sup>106</sup>. Pourtant, des collaborations avec des clubs mulhousiens ont été signées. Ainsi, il est accordé par la Direction Générale des MDPa (après de longues négociations entre 1933 et 1938) que la société des courts couverts de Mulhouse (un club de tennis), puisse aménager deux terrains dans un hangar au puits Anna en échange de tarifs avantageux pour les employés des MDPa et de la SCPA. Cela nous montre par la même occasion que la Direction ne s'intéresse pas seulement aux loisirs des ouvriers mais aussi à ceux des employés et ingénieurs.

Les avantages des sociétés soutenues par les Mines sont donc recherchés par de multiples autres associations. Mais qu'en est-il pour les groupements traditionnels des villes et villages où les puits ont été installés ? Ont-ils été également aidés par les Mines et dans quelle manière ont-ils été influencés par elles ? Il est très difficile de répondre à ces questions car, si nous n'avons pas beaucoup de sources concernant les associations soutenues, nous en avons encore moins pour les associations traditionnelles. Dans les archives d'entreprises, nous voyons que les salles des fêtes ont été, à de rares occasions, prêtées à des sociétés villageoises (par opposition aux sociétés créées dans les cités). Il est fort probable que ces associations ont eu plus d'aides des mines qu'on ne le pense car lors du 75<sup>e</sup> anniversaire de la société de chant Ste Cécile de Wittelsheim en 1939, M. Vuillemin, un ingénieur divisionnaire, est président

---

<sup>105</sup> ADHR 534 (PURG 88 959), 1930

<sup>106</sup> ADHR 802 bis (PURG 89 228), 1938

d'honneur (avec le maire et le curé)<sup>107</sup>. De même, lors d'un concours organisé par le cercle catholique de Wittelsheim, le comité d'honneur était composé de MM. de Retz (Directeur Général), Lebrun (ingénieur principal du groupe Amélie), Colin (ingénieur divisionnaire de ML), Galernau (ingénieur et président de l'UNC), Etheimer (ingénieur) et Horst (ingénieur)<sup>108</sup> en tant que personnel des MDPA. Ces places honorifiques révèlent certainement un soutien multiforme à ces associations villageoises. Les Mines ne peuvent pas faire abstraction de ce que ces associations représentent dans la communauté villageoise tout comme ces dernières ne pouvaient pas ignorer la présence des Mines. Nous avons du mal à penser qu'il y ait eu une opposition forte entre les sociétés soutenues par les Mines et les sociétés villageoises et que celles-ci aient essayé de vivre à part, dans un esprit de compétition avec les sociétés des Mines. De plus, la lecture des statuts de 1929 du cercle catholique des jeunes gens St Michel à Wittelsheim, conservés au tribunal d'instance de Thann, nous permet de deviner que, sans que l'entreprise n'y soit fait mention, la majorité des membres du comité faisait partie des MDPA, si l'on en juge leur profession : contremaître, ouvrier mineur, dessinateur industriel, électricien, etc. Aussi le monde de la Mine intègre certainement le mouvement associatif traditionnel que ce soit par son personnel ou par un soutien que l'on devine sans pouvoir le démontrer. Il est même hautement probable que les associations villageoises aient cherché elles-mêmes en partie ce soutien.

#### 1.1.4. La gestion de budgets

Certaines associations ont pu compter sur divers avantages que la Direction des Mines leur accordait. Mais ce qui a le plus permis aux sociétés dites « officielles » de se développer, ce fut la possibilité de recevoir de fortes subventions annuelles, correspondant à la quasi totalité de leur budget. Toute une organisation quant à leur distribution est mise en place et nous pouvons dire qu'elles constituent de véritables budgets pour ces associations. Là se situe la différence qui permet de faire la distinction entre ce que nous appelons les sociétés soutenues par les Mines et les autres.

Avant d'étudier la répartition et l'évolution des subventions, nous nous pencherons sur la question de la mise en place progressive des ces budgets.

---

<sup>107</sup> Plaquette du 75<sup>e</sup> anniversaire de la société de chant Ste Cécile de Wittelsheim 30/04/1863 – 4/06/18939, archives personnelles de M. Arnold

<sup>108</sup> Plaquette lors du concours de gymnastique du cercle catholique de Wittelsheim le 27 et 28 main 1933, archives personnelles de M. Arnold

#### 1.1.4.1. La mise en place progressive des budgets

En effet, les subventions, mêmes aux associations officielles, ne sont à l'origine que ponctuelles. Elles sont souvent « un coup de pouce » pour le départ de l'activité, ou bien lors de manifestations exceptionnelles. Lors de la saison 1928-1929, les Mines offrent 3 000 F à l'ASCA, ce qui représente la moitié du prix de l'équipement vestimentaire pour une équipe<sup>109</sup>. Ce principe, de participation à hauteur de 50%, est repris assez souvent pour l'achat de tenues. Le Staff AC demande aux Mines de l'aider pour un déplacement au mois de novembre 1930, et obtient 1500 F<sup>110</sup>. Les associations demandent aussi aux Mines un soutien pour rééquilibrer leur budget en fin d'année ou début de l'année suivante comme l'US Wittenheim qui se voit accorder 8 000 F en février 1930<sup>111</sup>. Les sociétés gèrent à cette époque leur propre budget et ont recours aux Mines pour combler les déficits. Cette année 1930 est un tournant car une nouvelle réflexion se met en place. De fait, la situation montre que les Mines remboursent de multiples factures (voir toutes). Après un concours auquel la société de gymnastique a participé et où elle demande de se faire rembourser les consommations, le directeur du contentieux et de la comptabilité, dans une note adressée au Directeur Général le 14 janvier 1930, évoque la possibilité de mettre en place un « abonnement », qui permettrait à la société de se « débrouiller » et d'éviter que des factures arrivent chaque semaine sur le bureau du chef de la comptabilité<sup>112</sup>. La réponse du directeur est claire, il « préfère » payer les factures que de donner une subvention globale. Il accepte tout de même que ces factures soient regroupées tous les trois mois afin d'éviter la gestion de trop petites sommes. Cette décision va à l'encontre de toute logique de d'organisation (une subvention annuelle serait beaucoup plus pratique) mais elle révèle le désir de vouloir contrôler toutes les dépenses des sociétés. Pierre de Retz ne veut pas que les sociétés gèrent un budget trop important. Est-ce qu'il pense qu'elles n'en sont pas capables et ont besoin d'être guidées dans la pensée paternaliste traditionnelle ou bien veut-il tout connaître de la vie de la société et de ses membres ? Certainement un peu des deux. Quelques mois plus tard, le 17 septembre 1930, ce même directeur du contentieux et de la comptabilité évoque, encore une fois, à la Direction l'idée d'accorder des subventions en somme ronde à la société de gymnastique et précise que cela pourrait être élargi « à toutes les autres associations sportives que les MDPAs subventionnent »<sup>113</sup>. Cette fois-ci la Direction ne s'y oppose pas formellement et un nouveau

---

<sup>109</sup> Plaquette du 50e anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (1925-1975), archives personnelles de M. Arnold

<sup>110</sup> ADHR 512 (PURG 88936), 1930

<sup>111</sup> ADHR 511 (PURG 88 936), 1930

système s'organise où chaque société reçoit une subvention annuelle.

Nous possédons tous les tableaux des projets de budget de la dizaine de sociétés soutenues de 1932 à 1939. Dans celui de 1932<sup>114</sup> est même indiqué au crayon une rubrique « subvention de 1930 » avec des chiffres qui, pour chaque société, ne sont pas très éloignés de ceux de 1932. Ceci nous laisse à penser que ce système de subventions annuelles fonctionnait dès 1930.

Revenons un moment aux différences entre les sociétés avant la mise en place de cette distribution à toutes les associations. En effet nous remarquons qu'il y a d'un coté l'Harmonie, la Chorale, la clique des pompiers et, nous venons de la voir, la société de gymnastique et, de l'autre, les clubs de football. Le premier groupe de sociétés est souvent considéré, selon toute hypothèse, comme des sociétés dépendant directement des Mines et envoyaient donc toutes leurs factures au service comptable de l'entreprise pour remboursement. Une des caractéristiques de ce groupe réside aussi dans le fait que dans leur nom, il est explicitement fait référence aux MDPA (Harmonie des Mines de Potasse, Société de Gymnastique MDPA, ...) <sup>115</sup>. Les quatre autres sociétés sportives (l'US Wittenheim, l'ASCA Wittelsheim, le Staff AC et la Société Ste Barbe) essayaient de gérer leur budget de manière plus « indépendante » et n'avaient recours à des subventions des Mines qu'exceptionnellement, même si ce recours devient de plus en plus important avec le temps.

Ces différences sont alors normalement gommées avec l'instauration de ce système de subventions annuelles au début des années 1930 dont toutes les sociétés profitent, certes pas à la même échelle, mais du moins de la même manière. L'organisation de ces subventions, qui deviennent des budgets aux yeux des Mines, montre bien cette évolution vers un traitement assez égalitaire entre les différentes sociétés. Elles possèdent un budget annuel de subventions auprès des Mines et doivent faire une demande par écrit pour débloquer une partie de cette somme afin qu'elle soit utilisable. Une justification de l'emploi de cette somme et un compte rendu de celui-ci sont fournis à la Direction : le président de l'ASCA Wittelsheim explique ainsi que l'avance de 2 500 F consentie par les Mines au club le 14 juin 1934 a servi à l'achat de matériel et d'uniformes (1 000 F), à l'entretien (350 F), à la rémunération du moniteur (750 F), et à des achats divers (400 F) <sup>116</sup>. Les budgets sont décidés chaque année par le service de l'exploitation des Mines mais ils peuvent être réaménagé et modifié au cours de l'année. On

---

<sup>112</sup> ADHR 511 (PURG 88 936), 1930

<sup>113</sup> ADHR 512 (PURG 88 937), 1930

<sup>114</sup> ADHR 597 (PURG 89 022), 1932 (réalisé le 11 décembre 1931 car c'est un projet)

<sup>115</sup> C'est aussi pour cela que l'appartenance aux Mines est ambiguë, car en 1929 l'ASCA est appelé AS Mines Domaniales et appartient au groupe de l'Harmonie, la société de gymnastique, ... (ADHR 283)

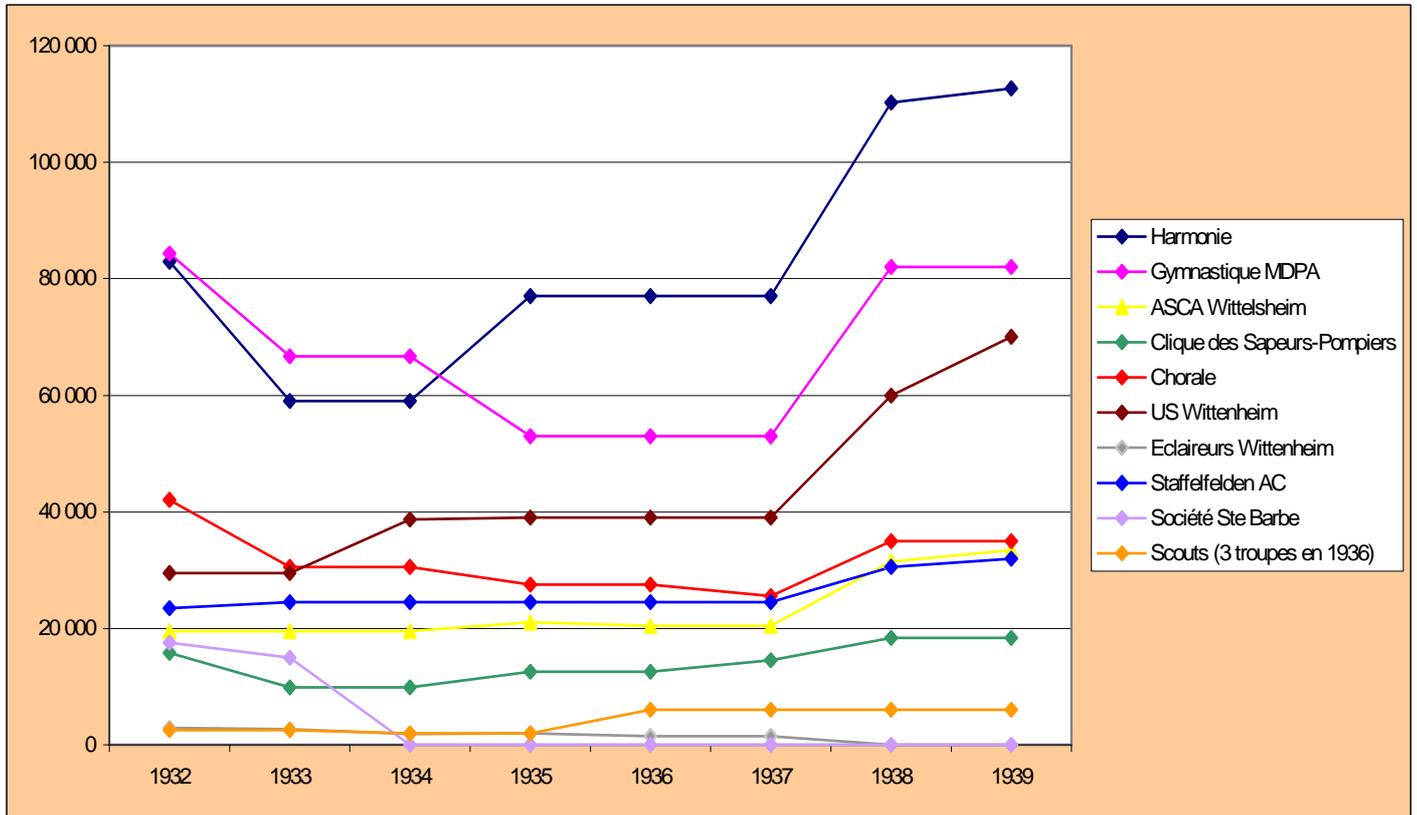
remarque cependant que les sommes dépensées chaque année (pour les années 1932 à 1937) ne sont pas très éloignées des chiffres prévus dans les projets, ce qui montre une bonne politique de prospective financière. Ils sont d'ailleurs très détaillés et prévoient la répartition de la somme dans différents chapitres comme les frais de transports, les indemnités aux membres, les frais de concours et prennent en compte les recettes réalisées durant l'année par les clubs (entrées à des compétitions ou des représentations, organisations de bals ou de tombolas, etc.). Toutes les dépenses des associations sont surveillées par les Mines qui les contrôlent financièrement. Même si les sociétés sont indépendantes juridiquement, leur développement et même leur survie dépend des Mines, avec son droit de regard et de gestion du budget. Il s'agit de clubs « civils », participant aux compétitions organisées par des fédérations « civiles » et non au sein du domaine corporatif, mais du point de vue financier, ils sont fortement liés à l'entreprise. Les Mines s'investissent et influencent de plus en plus la vie associative, notamment avec la mise en place de cette organisation rigoureuse de distribution de subventions annuelles, qui représente la caractéristique principale de la politique d'intervention des Mines. D'où l'intérêt historique, de l'étude de ce système original de soutien.

---

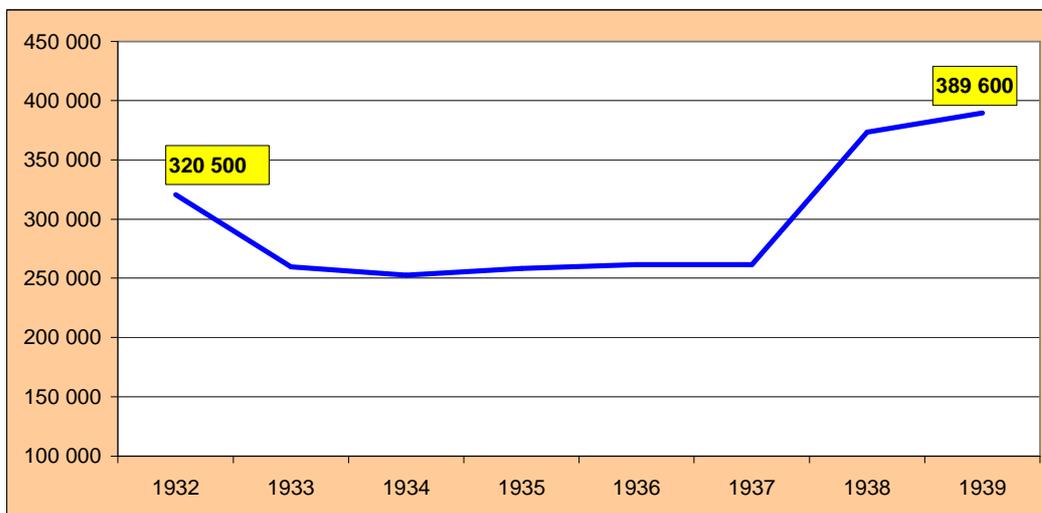
<sup>116</sup> ADHR 658 (PURG 89 083), 1934

### 1.1.4.2. L'analyse et l'évolution des budgets

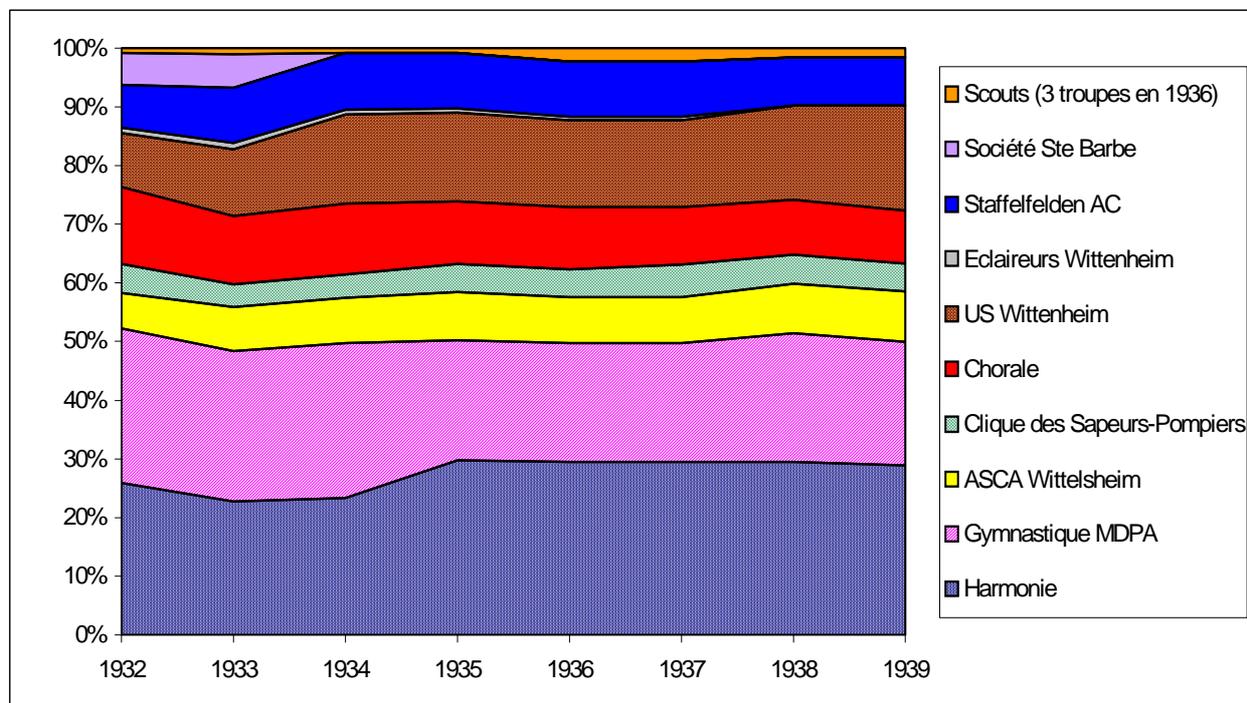
**Figure 1 a : Budgets des sociétés en francs (1932 - 1939)**, d'après ADHR 597 (PURG 89 022), 633 (PURG 89 058), 658 (PURG 89 083), 684 (PURG 89 109), 715 (PURG 89 140) , 744 (PURG 89 169), 779 (PURG 89 204), 781 (PURG 89 206)



**Figure 1 b : Budget Total des Sociétés en francs (1932 – 1939)**, d'après ADHR 597 (PURG 89 022), 633 (PURG 89 058), 658 (PURG 89 083), 684 (PURG 89 109) , 715 (PURG 89 140) , 744 (PURG 89 169), 779 (PURG 89 204), 781 (PURG 89 206)



**Figure 1 c : Répartition du Budget Total entre les Sociétés (1932 – 1939)**, d'après ADHR 597 (PURG 89 022), 633 (PURG 89 058), 658 (PURG 89 083), 684 (PURG 89 109) , 715 (PURG 89 140) , 744 (PURG 89 169), 779 (PURG 89 204), 781 (PURG 89 206)



**Figure 1 d : Montant des Budgets accordés aux Sociétés par les MDPA en francs (1932 - 1939)**, d'après ADHR 597 (PURG 89 022), 633 (PURG 89 058), 658 (PURG 89 083), 684 (PURG 89 109) , 715 (PURG 89 140) , 744 (PURG 89 169), 779 (PURG 89 204), 781 (PURG 89 206)

	Harmonie	Gymnastique MDPA	ASCA Wittelsheim	Clique des Sapeurs-Pompiers	Chorale	US Wittenheim	Eclaireurs Wittenheim	Staffelfelden AC	Société Ste Barbe	Scouts (3 troupes en 1936)	Total
1932	83 000	84 300	19 550	15 800	42 000	29 500	2 900	23 500	17 500	2 500	<b>320 500</b>
1933	59 000	66 650	19 550	9 900	30 500	29 500	2 700	24 500	15 000	2 500	<b>259 750</b>
1934	59 000	66 650	19 550	9 900	30 500	38 700	1 900	24 500		2 000	<b>252 700</b>
1935	77 000	53 000	21 000	12 500	27 500	39 000	2 000	24 500		2 000	<b>258 500</b>
1936	77 000	53 000	20 500	12 500	27 500	39 000	1 500	24 500		6 000	<b>261 500</b>
1937	77 000	53 000	20 500	14 500	25 500	39 000	1 500	24 500		6 000	<b>261 500</b>
1938	110 200	82 000	31 500	18 400	35 000	60 000		30 500		6 000	<b>373 600</b>
1939	112 700	82 000	33 500	18 400	35 000	70 000		32 000		6 000	<b>389 600</b>

Les projets de budgets des sociétés réalisés par les services des Mines et conservés dans leurs archives<sup>117</sup>, peuvent se révéler des sources très intéressantes pour la période de 1932 à 1939. Nous pouvons croiser ces données avec quelques relevés des dépenses effectives de ces sociétés : l'analyse révèle que la différence entre les dépenses et le budget programmé est minime. Ces minces différences représentent les dépenses exceptionnelles et lorsque nous étudions les projets de budgets (donc amputés de ces sommes), nous apprécions mieux la volonté de la Direction de soutenir telle ou telle activité. Ainsi, grâce à la Figure 1 a, nous pouvons dresser une « hiérarchie » des sociétés par rapport aux subventions annuelles versées. Les critères de répartition ne sont pas clairement posés, mais certainement que le nombre de membres et la bonne santé de l'association sont des paramètres pris en compte. La répartition des subventions reste à peu près identique durant toute la période étudiée (de 1932 à 1939), même si nous constatons certaines évolutions<sup>118</sup>. L'Harmonie, recevant quasiment la même somme que la société de gymnastique, se détache clairement à partir de 1935 (ce qui conforte l'idée que l'Harmonie est considérée comme la vitrine des MDPA et traitée avec une attention toute particulière). Les autres associations forment derrière ces deux premières sociétés un groupe assez homogène dans les années 1930 par rapport à la somme reçue, l'US Wittenheim voyant tout de même sa part augmenter de façon remarquable. Enfin, les troupes de scouts et d'éclaireurs sont les groupements qui touchent le moins d'aide financière mais leurs besoins sont aussi plus limités.

En dressant une courbe à partir de l'ensemble des subventions versées année par année<sup>119</sup>, nous remarquons que l'action des Mines évolue au cours de la décennie. Schématiquement, après une baisse lors de la première année, les budgets des sociétés stagnent entre 1933 et 1937 avant de connaître une augmentation significative. Cette situation est transposable à peu près à toutes les sociétés. La Direction des Mines donne des explications quant à ces changements de leur participation financière. En effet elle préconise, dès 1932, une diminution des indemnités touchées par les membres ainsi qu'une « participation pécuniaire » de ces membres pour les concours dans le but de faire « diminuer les frais engagés par les Mines »<sup>120</sup>. Cette volonté, nous la retrouvons lors de refus de subventions à des sociétés étrangères où les MDPA légitiment leurs refus en faisant référence au contexte de

---

<sup>117</sup> ADHR 597 (PURG 89 022), 633 (PURG 89 058), 658 (PURG 89 083), 684 (PURG 89 109), 715 (PURG 89 140), 744 (PURG 89 169), 779 (PURG 89 204), 781 (PURG 89 206), 1932-1938

<sup>118</sup> cf. Figure 1 c

<sup>119</sup> cf. Figure 1 b

<sup>120</sup> ADHR 633 (PURG 89 058), 1933 et 658 (PURG 89 083), 1934

« crise » traversée par les Mines à cette période<sup>121</sup>. L'annexe 2 donne à voir à partir de 1930, une diminution puis une stagnation à la fois dans les effectifs et dans l'extraction. L'ombre de la crise économique mondiale suite au krach boursier de 1929 plane derrière cette situation. Cette crise a touché assez gravement le monde agricole et donc les Mines car la potasse est essentiellement utilisée comme engrais. Les bénéfices sont moins importants et les sommes destinées aux oeuvres sociales diminuent, car la préoccupation première est la santé financière de l'entreprise. Cependant nous ne constatons pas d'« écroulement » du système de soutien aux associations, les Mines se sont efforcés de le maintenir. La reprise des années 1938 et 1939, elle est bien analysée par la Direction. Celle-ci met en avant une augmentation générale et importante des prix mais aussi des facteurs propres à la volonté des Mines et des associations elles-mêmes, comme une politique de remplacement des équipements, des augmentations d'indemnités aux membres, ainsi que les montées de l'US Wittenheim et de l'ASCA Wittelsheim vers des divisions supérieures qui demandent plus de moyens<sup>122</sup>. Les subventions augmentent alors en conséquence. Enfin il faut signaler qu'à partir du décret-loi du 16 juillet 1935, 10% des subventions versées par une entreprise vers une association sont prélevés par l'Etat<sup>123</sup>. Les Mines ont fait en sorte que les associations ne perdent pas de capacité financière en majorant leur aide d'environ 10%.<sup>124</sup>

## 1.2. Un souci de contrôle

Un véritable réseau associatif est alors tissé sur le territoire des MDPAs, permettant à la population de pratiquer de nombreuses activités. Les associations offrant le plus d'activités, et connaissant le plus grand succès, sont celles soutenues par la Direction des Mines, qui jouent un rôle au sein de celles-ci de différentes manières et surtout financièrement. Cette politique est fortement inspirée de théories et d'expériences paternalistes, faisant partie d'un système d'œuvres sociales, prises comme une sorte de participation aux bénéfices de l'entreprise. Cependant, par quelques points, l'application de ces idées dans le Bassin Potassique se détache du schéma paternaliste général et fait du système paternaliste des Mines, un système

---

<sup>121</sup> ADHR 646 (PURG 89 071), 1933

<sup>122</sup> ADHR 743 (PURG 89 168), 1937 et 779 (PURG 89 204), 1938

<sup>123</sup> ADHR 684 (PURG 89 109), 1935

assez original. Tout d'abord, les MDPA ne reposent pas sur l'initiative d'un entrepreneur qui fonde un empire industriel et dont l'entreprise s'identifie à ce fondateur. Une dynastie familiale, au commandement de la Direction, n'est non plus présente. Cette idée de famille est assez forte dans d'autres entreprises comme Michelin. Elle accentue l'idée du père de famille, *pater familias*, inhérente au principe du paternalisme. Le patron (aussi formé sur la racine *pater*), doit se comporter comme un père de famille pour ses ouvriers qui représentent d'une certaine façon ses enfants, dont il doit s'occuper de satisfaire leur besoin mais aussi de les éduquer. C'est là l'idée forte du paternaliste. Bien que les MDPA essayent de travailler sur ce point avec des personnages mythiques comme Amélie Zurcher, ou valorisant l'image du patron Pierre de Retz, le système paternaliste appliqué aux Mines est un peu différent de la vision traditionnelle. Cependant, le but premier recherché par les principes paternalistes est le souci de contrôle de la main d'œuvre. Cet objectif est également la raison principale de l'intervention sociale des MDPA, qui est en plus accentuée par d'autres fonctions que doit assurer l'entreprise d'Etat que sont les Mines Domaniales de Potasse d'Alsace. Ainsi ce désir de contrôle du personnel est perceptible premièrement dans un apprentissage de la République française, dans un second temps par rapport à la question polonaise, puis dans des contestations limitées et finalement aussi dans les possibles échos de cette politique dans le domaine des mines KST.

### 1.2.1. Un apprentissage de la République française

L'une des principales raisons, qui fait du système de soutien aux associations, un système original provient du statut de l'entreprise et de la situation politique de la région. Les MDPA ont un objectif particulier, qui s'inscrit aussi dans la politique associative : inculquer la République à ses ouvriers, en leur faisant découvrir ce pays et son système politique, ainsi qu'en leur transmettant ses valeurs. Ceci passe par une connaissance de la France et aussi par la transmission de valeurs républicaines.

#### 1.2.1.1. La connaissance de la France

L'Alsace et la Moselle, allemande de 1871 à 1918, sont à nouveau françaises à la fin de la Première Guerre mondiale. La majorité des Alsaciens n'a alors connu que la période allemande, c'est pourquoi l'Alsace est une région à franciser, il faut la réincorporer au

---

<sup>124</sup> L'étude des différents chapitres qui composent les budgets des sociétés pourrait également être réalisé et serait très intéressante mais cela n'était indispensable dans notre cas.

territoire national. Ceci se fait du point de vue institutionnel, mais un énorme travail d'éducation à la République est à faire. Tous les acteurs en relation avec l'Etat français, ayant une influence sur la vie sociale, ont un devoir par rapport à cette tâche. Les Mines de Potasse, sous l'impulsion de Pierre de Retz, entrent dans cette description car les MDPA, entreprise publique, ont un directeur nommé directement par le Ministre des Travaux publics, qui peut également décider de son remplacement, selon la loi définitive de 1937<sup>125</sup>. Le Conseil d'Administration s'occupant des grandes décisions de gestion de l'entreprise se réunit à Paris et compte plusieurs représentants de différents ministères parmi ses membres, mais aussi de collectivités locales comme les départements alsaciens et celui de la Moselle.

L'une des tactiques employées par la Direction dans sa fonction de sensibilisation à la nation française, est de faciliter les voyages pour les membres des associations soutenues. Nous avons déjà parlé des participations de l'Harmonie à des concours nationaux et internationaux comme à Nantes en 1930<sup>126</sup>, mais c'est le cas d'autres associations comme la société de gymnastique avec l'exemple d'une compétition à Dijon en 1934<sup>127</sup>. Ces deux sociétés sont celles qui ont le plus voyagé, notamment l'Harmonie qui se rendait au moins une fois par an dans une province assez éloignée de l'Alsace. Ces voyages faisaient découvrir aux membres de ces sociétés les différentes régions françaises avec leurs paysages variés ainsi que les grandes villes. Bien sûr plusieurs fois, des voyages à Paris sont organisés, afin de visiter et prendre contact avec la Capitale comme pour l'US Wittenheim en 1937<sup>128</sup>. Nous nous rapprochons en quelque sorte de l'idéal pédagogique du *Tour de France par deux enfants* de G. Bruno paru en 1877. Le président de la Chorale, dans un remerciement au Directeur Général des MDPA pour la subvention qui a permis de participer à un concours à Nancy en 1929, précise que cela a été l'occasion de découvrir « une partie de notre vieille France que la plupart des membres ne connaissent pas »<sup>129</sup>. Il rajoute que « l'amour de la France ne s'est pas effacé, il dort dans chaque cœur ; il s'en faut de si peu pour le réveiller ». Nous pouvons mettre en doute la conviction personnelle d'une telle « profession de foi » (bien qu'il y ait certainement une part d'honnêteté dans ces propos), cependant cela est au minimum ce que de Retz voulait entendre, et donc ce qui représente le fond de sa pensée et de sa volonté politique. Ces « expéditions » demandent beaucoup d'organisation de la part des sociétés mais aussi une mise à disposition importante de moyens matériels et financiers, sans oublier des

---

<sup>125</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

<sup>126</sup> ADHR 511 (PURG 88 936), 1930

<sup>127</sup> ADHR 658 (PURG 89 083), 1934

<sup>128</sup> ADHR 743 (PURG 89 168), 1937

<sup>129</sup> ADHR 283 (PURG 88 849), 1929

aménagements d'horaires, de la part de l'employeur. Au cours de ces voyages, les associations jouent également le rôle de représentant de l'entreprise. Lors d'un concours, à Luxembourg en 1930, la société de gymnastique et son président Domec dépose une couronne de fleurs au nom des MDPA au pied d'un monument aux morts de la Première Guerre mondiale. Nous retrouvons encore dans cet exemple une sensibilisation à la Patrie française.

Autre manière de découvrir la France pour les sociétés, c'est la connaissance de son administration. Pour la création de sociétés, les membres fondateurs font appel aux Mines pour faire le lien avec l'administration en charge des dossiers. C'est un nouveau système d'organisation même si le régime particulier fut largement conservé, notamment en matière de droit des associations. Les Mines sont alors en quelque sorte le tuteur des associations, elles les conseillent et même les prennent en main, spécialement lors de rédaction des statuts. Le Staff AC soumet à la Direction les projets de statuts de l'association en 1930<sup>130</sup>. Dans sa réponse, la Direction reprend tous les points peu clairs et qui pourraient poser problème lors du dépôt au tribunal. Elle corrige le nombre de membres qui doivent y figurer, leur mode d'élection, l'organisation des assemblées générales. Finalement, ces statuts sont repris pour la future société Ste Barbe à Wittenheim. Ce qui peut surprendre, ce sont aussi les modifications apportées par rapport au style d'écriture et aux erreurs de langage. Pour comprendre ceci, il faut se souvenir que le français est une langue étrangère pour les Alsaciens. Le souci de faire apprendre la langue française est un grand chantier entrepris par l'Etat, avec l'aide des Mines. C'est un objectif plus ou moins avoué des Mines mais qui reste longtemps présent dans les esprits. En témoigne un discours d'Hyppolite Hardy en 1969, ancien chef de division et président de l'ASCA Wittelsheim, qui signale, en parlant de l'action des Mines pour les loisirs des Mineurs, que « cette œuvre éminemment sociale a plus que toute autre également contribué à la connaissance et à la vulgarisation du français dans notre province »<sup>131</sup>. L'organisation même des associations peut aussi représenter une valeur d'initiation à la République et à son idéal démocratique. La présence d'ouvriers dans un comité est une première sensibilisation à une participation citoyenne même si, dans un premier temps cette participation est bien faible et si les présidents-ingénieurs s'occupent de la gestion générale. Il n'empêche, l'apprentissage et le respect d'une organisation associative qui se veut démocratique dans son idéal, est un premier pas qui rapproche les ouvriers de l'organisation républicaine.

---

<sup>130</sup> ADHR 512 (PURG 88936), 1930

<sup>131</sup> Gazette des Mines n152 04-05-06/1969

### 1.2.1.2. Transmettre les valeurs républicaines

Les Mines ne s'attardent pas seulement à faire découvrir la France et son fonctionnement par le biais de leur soutien au mouvement associatif mais elles en profitent pour semer des valeurs républicaines. Ces principes sont développés à grande échelle sous le régime de la III<sup>e</sup> République, inconnue des Alsaciens car instaurée au lendemain de la défaite française lors du conflit de 1870-1871, qui a vu la région devenir allemande.

Les associations soutenues par les Mines transmettent ces valeurs républicaines, ou du moins l'affirment officiellement auprès de la Direction. Lors du grand concours de pupilles, organisé en 1936 par la société de gymnastique MDPA avec une aide très importante de la Direction, le président de la société envoie à MM. de Retz et à Fanton d'Andon (le directeur et le secrétaire général des MDPA) une invitation où il explique que « la société met en pratique la devise : PATRIE, COURAGE, MORALITE »<sup>132</sup>. Il insiste bien sur ces trois mots et n'hésite pas à les écrire en majuscules. Encore une fois, ces propos illustrent certainement plus la politique de la Direction que celle de la société même. Il n'empêche que ces principes circulent et tout le monde sait qu'ils tiennent à cœur aux dirigeants de l'entreprise. D'ailleurs lors de demandes diverses de sociétés étrangères aux Mines (par opposition aux sociétés soutenues par les Mines), il y est souvent fait référence. Par exemple, le président de la société de musique de Cernay écrit au Directeur Général en 1933 afin d'autoriser l'Harmonie à participer aux festivités pour leur centième anniversaire<sup>133</sup>. Il appuie sa demande en expliquant que la société de Cernay est dirigée par « des hommes qui ont pour but principal de servir la France et la République » et des « sociétés de l'Intérieur » y participeront également. Finalement il n'est pas étonnant que lors de la bénédiction des drapeaux des sociétés subventionnées par les Mines le 29 septembre 1929, l'article du lendemain dans la *France de l'Est* mentionne que ce sont « de superbes drapeaux aux couleurs nationales »<sup>134</sup>, lors d'une cérémonie où les discours sont tous orientés vers l'idée de devoir envers la patrie française. La transmission de valeurs nationales se fait grâce à l'utilisation de symboles.

Cela revient alors à former, en finalité, des citoyens français. Le président de la société de gymnastique de Lutterbach le formule parfaitement dans son invitation à P. de Retz pour un concours entre Lutterbach et la société de gymnastique MDPA en 1934. Il explique que le but

---

<sup>132</sup> ADHR 715 (PURG 89 140), 1936

<sup>133</sup> ADHR 633 (PURG 89 058), 1933

<sup>134</sup> ADHR 283 (PURG 88 849), 1929

de ses deux sociétés est de « donner à la Patrie des jeunes gens forts au physique et au moral »<sup>135</sup>. Dans le cas des Mines du Pas-de-Calais, le soutien aux clubs de football peut aussi s'expliquer par une volonté politique de « vitaliser la population française » et de « former une jeunesse médicalement et socialement saine »<sup>136</sup>. La montée des tensions internationales en Europe dans les années 1930 est aussi un élément de contexte qui favorise la montée du patriotisme mais, en Alsace, le besoin était de toute façon présent. De plus en plus de sociétés proposent à ses membres une préparation militaire qui connaît un relatif succès dans les années 1930 comme au Staff AC<sup>137</sup>.

La formation de bons citoyens étant un objectif de la Direction par sa politique associative, il est normal qu'elle se tourne vers un nouveau public, les enfants. La société de gymnastique est la principale organisation missionnée pour prendre les enfants en charge, à l'exception bien sûr des troupes de scouts et d'éclaireurs. Cependant, elle ne s'occupe que des garçons, ce qui peut s'expliquer dans la logique de formation de citoyens, les femmes n'ayant pas encore le droit de vote. Une section de fillette est créée mais est dissoute en 1936 car la présence féminine est non conforme aux statuts (ce qui va changer après la Seconde Guerre mondiale)<sup>138</sup>. Cela fait de la société de gymnastique MDPA une exception car les autres sociétés de gymnastique alsaciennes favorisent la pratique de la gymnastique par les femmes et les fillettes. Il est frappant de constater que le phénomène associatif dans le Bassin Potassique, plus précisément dans les associations soutenues par les Mines, est essentiellement masculin. Très peu de fillettes et encore moins de femmes sont membres de ses associations et pratiquent une activité en leur sein. C'est une situation qui peut être généralisée à l'ensemble du mouvement associatif français, mais le cas du Bassin Potassique est particulièrement remarquable, avec une ouverture encore plus restreinte vers le monde féminin. Les activités proposées par les sociétés officielles des Mines, imprégnée d'idéologie républicaine, ont connu plus de succès auprès de la population masculine, peut-être plus sensibles à certaines de ces valeurs. Par rapport au football, la pratique bourgeoise d'origine et ses valeurs libérales ont progressivement disparu au fur et à mesure de sa popularisation et ont évolué « au profit de la discipline et surtout du patriotisme », surtout dans l'Est de la France<sup>139</sup>. Il ne faut tout de même pas oublier que la vie associative ne concerne pratiquement que les hommes dans le Bassin Potassique, car la structure des sociétés se met

---

<sup>135</sup> ADHR 670 (PURG 89 095), 1934

<sup>136</sup> CHOVAUX Olivier, *op. cit.*

<sup>137</sup> ADHR 511 (PURG 88936), 1930

<sup>138</sup> CHARPIER William, *op. cit.*

progressivement en place et vise avant tout aux loisirs des ouvriers mineurs, catégorie professionnelle composée essentiellement d'hommes.

Le fait que les Mines essayent d'inculquer certaines valeurs et de former des citoyens français, a pu favoriser une sorte de consensus républicain dans le Bassin. Il y a une volonté de désamorcer les conflits afin de faire exister cet idéal de paix républicaine. La mise en place d'un système associatif subventionné en est une preuve autant que l'aménagement des cités et leurs équipements. Il ne faut pas oublier qu'il règne aussi un climat de méfiance vis-à-vis des ouvriers car, dans chacun d'eux, « il y a un rouge qui sommeille »<sup>140</sup>. La peur des révolutionnaires communistes est relativement forte et les questions d'ordre politique (mais aussi syndical) sont très surveillées et limitées. Le patronat des Mines ne veut pas de conflits sociaux. Dans les statuts des associations officielles, mais aussi dans certains statuts de sociétés polonaises tout comme dans le règlement de location de salles des fêtes, il est fait état d'une interdiction de manifestations religieuses ou politiques. Une volonté de laïcité et de neutralité politique est voulue. Olivier Chovaux parle des clubs des Mines du Pas-de-Calais comme « un instrument de contrôle social sous couvert de paternalisme sportif et d'intentions physiologiques »<sup>141</sup>. Les activités de loisirs et notamment sportives ont été pensées par les dirigeants comme un moyen de « moraliser les masses mais aussi de les contrôler »<sup>142</sup>, notamment avec l'éloge de la discipline. Il ne faut néanmoins pas oublier que ce désir de paix sociale (inspiré par le Play) répond surtout au désir de « stabiliser et d'encadrer une main d'œuvre disponible et docile »<sup>143</sup>. Et cela est d'autant plus vrai, pour les Mines de Potasse. Derrière ce souci de mettre en place la République en Alsace, il y a avant tout un désir de fixer et fidéliser la main d'œuvre. En effet la proximité d'un pôle industriel comme Mulhouse, offre la possibilité aux ouvriers de changer assez souvent d'employeur. Même si l'instabilité de la main d'œuvre est une caractéristique des sociétés industrielles au XIXe siècle, c'est encore une réalité au début du siècle suivant. Les Mines de Potasse avaient besoin d'un personnel sur lequel elles pouvaient compter : à cet effet, elles lui proposent divers avantages matériels comme des maisons suréquipées dans des cités modernes pour l'époque mais aussi une qualité de vie satisfaisante, dont le réseau d'associations subventionnées est une composante. Cependant derrière cet impératif purement économique, d'autres raisons très

---

<sup>139</sup> ARNAUD Pierre et CAMY J.(sous la direction de), *La naissance du mouvement sportif associatif en France, Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996, 422 p.

<sup>140</sup> VOGELEISEN Denise (sous la direction de), *La vie quotidienne des mineurs de potasse, Enquête ethnographique réalisée en Alsace, dans le Bassin Potassique*, du 6 mars au 11 mars 2000, Institut d'ethnologie de l'Université Marc Bloch de Strasbourg

<sup>141</sup> CHOVAUX Olivier, *op. cit.*

<sup>142</sup> ARNAUD Pierre et CAMY J.(sous la direction de), *op. cit.*

complexes influencent cette politique d'intervention des Mines comme nous venons de le voir, en particulier la tâche d'assurer un apprentissage de la République française.

## 1.2.2. La question polonaise

L'un des faits majeurs dans l'entre-deux-guerres du Bassin Potassique, concerne l'arrivée de main d'œuvre étrangère et notamment polonaise. La Direction des MDPAs, ne trouvant pas assez de personnel dans le Bassin et aux alentours, choisit alors le recours à l'immigration. A partir de 1924 et surtout 1925, les cités des MDPAs voient la venue d'environ 2 500 ouvriers étrangers dont plus de 2 000 Polonais (auxquels il faut rajouter leur famille)<sup>144</sup>. Du point de vue associatif, cette situation se révèle très intéressante car les Polonais s'y montrent très attachés et mettent en place un système original, à l'image d'une communauté qui l'est tout autant, ce qui permet ensuite d'étudier l'attitude des Mines face à cette vie associative.

### 1.2.2.1. Une communauté originale

Si le terme d'association est assez ambigu de manière générale, il l'est encore plus dans la communauté polonaise du Bassin Potassique. Effectivement, la vie associative polonaise est essentiellement le fait de petits groupements, discrets aux yeux de l'administration. Ses sociétés n'ont pas besoin de véritable reconnaissance officielle et ne cherchent pas systématiquement à se développer. Donc lorsque nous utilisons le terme d'association ou de société polonaise, il conviendrait de faire le rapprochement avec le mot groupement, qui est plus adéquat. Le terme association ou société est plus générique et recouvre une réalité beaucoup plus complexe.

Yves Frey dans les *Polonais d'Alsace*<sup>145</sup>, précise que les deux premières sociétés polonaises, Oswiata et le Sokol, sont créées en 1925 à Staffelfelden, donc dès le début de l'installation polonaise. Il y aura ensuite Rosa Lesna en 1926 à Wittenheim, Lutnia en 1928 à Wittelsheim. La chorale Slowik Lesny (le Rossignol Forestier) est fondée de la même manière en 1932 à Pulversheim soit un an après l'arrivée des premiers Polonais dans le village. Ces associations ont en général une activité principale, mais elles assument beaucoup de missions

---

<sup>143</sup> TICHIT Philippe, *op. cit.*

<sup>144</sup> FREY Yves, *op. cit.* (annexe 2A représentant le personnel ouvriers français et étranger dont le maximum se situe pour l'année 1929)

<sup>145</sup> FREY Yves, *op. cit.*

et d'activités dont nous ignorons l'étendue. Ces groupements sont de petites unités qui régulent la vie sociale des Polonais notamment par l'organisation de spectacles très suivis et la commémoration de fêtes religieuses et nationales. Le développement le plus impressionnant de la vie associative a lieu après 1929. Les Strzelze (société de tir), regroupant des anciens polonais, ou bien encore les Sokol (sociétés de gymnastique), se rajoutent alors aux sociétés plus largement culturelles (chant, musique, théâtre, ...). Pour expliquer en partie ce rapide engouement, il faut savoir que le recours à la vie associative est fréquent en Pologne même, et c'est pourquoi, les émigrés essayent de retranscrire ce schéma dans leur pays d'accueil. Ce sont principalement les Westphaliens qui ont développé le mouvement associatif polonais. Néanmoins, Yves Frey précise que les « associations fleurirent dans le Bassin Potassique dès 1924 malgré le fait que très peu de Westphaliens s'y établirent »<sup>146</sup>. Ce mouvement associatif polonais, reste cependant en marge vis-à-vis de la vie associative traditionnelle. Ainsi lors d'un concours de gymnastique organisé par le Cercle catholique en 1933, toutes les associations de Wittelsheim (dont les sociétés subventionnées) défilent dans les rues à l'exception des sociétés polonaises<sup>147</sup>. La communauté polonaise est encore un monde à part. De plus, en Alsace les étrangers ont la possibilité de fonder leurs propres associations depuis 1906.

Une des spécificités de l'organisation associative des Polonais réside dans son encadrement recruté dans la communauté polonaise. Les associations sont de taille assez réduite et s'organisent autour du cercle familial. La famille est très importante et ce sont tous les membres qui s'investissent dans les groupements. Cet investissement fait partie d'un tout et il n'y a pas vraiment de coupure entre la vie associative et la vie familiale. Ceci explique qu'une proportion très importante des Polonais soit touchée par le mouvement associatif. Le rôle de l'instituteur (appelé moniteur) est primordial, guidant et s'occupant même de certaines activités. A Wittelsheim, les scouts polonais sont sous la responsabilité du maître Culczynski en 1935 et les réunions ont lieu dans un premier temps dans sa maison<sup>148</sup>. Une autre catégorie de personnes, avec une fonction au moins aussi importante que l'instituteur, influencent fortement le comportement des polonais, à savoir les prêtres et aumôniers polonais. En effet la place de la religion dans la communauté polonaise est considérable et elle est présente dans la vie de tous les jours, rythmée par de multiples fêtes religieuses, où le recours au clergé est indispensable. Il conseille la population et devient finalement un agent de liaison entre les

---

<sup>146</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>147</sup> Plaquette lors du concours de gymnastique du cercle catholique St Michel de Wittelsheim (27 et 28 mai 1933), archives personnelles de M.Arnold

sociétés française et polonaise. Du point de vu associatif il assure ce rôle de conseiller mais aussi d'organisateur car « les associations les plus nombreuses sont les associations catholiques fondées à l'initiative des aumôniers »<sup>149</sup>. Malgré la méfiance de la Direction vis-à-vis de ce clergé polonais (si l'on en croit les longues négociations concernant sa présence), ce sont ces groupements catholiques qui ont connu le plus fort succès, probablement du fait de l'attachement de la population à la religion et à son clergé qui gère bien plus que le domaine strictement culturel. Bien sûr cela n'empêchait pas la collaboration, notamment avec l'instituteur.

« L'immigration polonaise est marquée par le fait qu'elle ne veut en rien renoncer à son identité nationale », affirment Freddy Raphaël et Geneviève Herberich-Marx dans *Mémoire d'exil*<sup>150</sup>. Cette idée influence fortement le mouvement associatif polonais car, au-delà du sentiment religieux pour une majorité de groupements, l'attachement à la nation polonaise est une caractéristique de l'ensemble de ceux-ci. Le concept de nation est différent de celui de la France car Nation et Etat ne sont pas aussi intimement liés : il est possible de rester dans la nation polonaise hors du territoire polonais. Le Rossignol Forestier de Pulversheim a pour but de servir Dieu mais aussi la patrie d'origine et de vivre les traditions polonaises<sup>151</sup>. Tous les groupements affirment cette idée de patriotisme, et il n'est pas étonnant que les premières sociétés créées soient des sociétés culturelles utilisant des oeuvres polonaises en matière musicale ou littéraire ou encore des amicales d'anciens combattants polonais. C'est aussi pourquoi depuis le début, et encore aujourd'hui, les associations polonaises mettent en avant le folklore polonais. Cet attachement pouvait d'une certaine façon plaire à la Direction des Mines qui essayait de sensibiliser les ouvriers à un esprit national, même si c'est un patriotisme français qui est recherché. Dans cette idée de fidélité à la nation polonaise, les groupements polonais ont recours à un intervenant privilégié pour faire le lien avec l'administration française mais aussi avec l'administration minière, à savoir le consul de Pologne. Pour quasiment toutes les demandes de subventions, de prêt de salle ou même d'approbation de société, c'est le consul qui écrit au Directeur Général. Ainsi en 1931, le consul de Pologne demande à ce dernier d'aider à la formation d'éducateurs polonais et à la

---

<sup>148</sup> Plaquette des 60 ans du scoutisme à Wittelsheim, archives personnelles de M. Arnold

<sup>149</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>150</sup> RAPHAEL Freddy et HERBERICH-MARX Geneviève, « Mémoire d'exil, Mémoire de la colonie chez les mineurs polonais du Bassin Potassique d'Alsace », in *Revue des sciences sociales de la France de l'Est* n14, 1985, pp. 39-60

<sup>151</sup> KALUSINSKY Alfred, « Ste Cécile et Rossignol Forestier : deux chorales, une même passion », in *Cahiers de la Société d'histoire de Pulversheim* n3 mars 2004, pp. 35-39

mise à disposition d'une salle des fêtes<sup>152</sup>. Ce passage par le consulat ne semble pas être spécialement apprécié car, en réponse à une demande du consul encore une fois par rapport à une salle des fêtes, Pierre de Retz exige que les dirigeants des associations polonaises « n'ignorent pas systématiquement leur chef de groupe (c'est à dire leur supérieur hiérarchique) »<sup>153</sup>. Il rajoute qui plus est que ceux ci ne doivent pas « faire une propagande active pour que ceux ci (les ouvriers polonais) ne fassent pas partie des sociétés des MDPA » . Ainsi les Polonais sont des employés MDPA aux yeux de la Direction avant d'être polonais. Ils sont alors encouragés, mais jamais forcés, à entrer dans les associations soutenues officiellement par les Mines au même titres que les autres employés et rentrent alors dans la logique de contrôle de la main d'œuvre. Même si nous ne savons pas si la Direction des Mines le voulait, elle utilise aussi le consul comme intermédiaire avec les sociétés polonaises.

### 1.2.2.2. L'attitude des Mines

Maintenant que nous savons que l'immigration de la main d'œuvre polonaise a donné naissance à une vitalité associative originale, axée sur le patriotisme mais aussi la religion, il est intéressant de se pencher sur ce que fut l'attitude des Mines vis-à-vis de ces groupements. Afin d'intervenir sur un système associatif original, la Direction des MDPA a dû adapter sa politique et inventer une nouvelle forme d'intervention.

Les MDPA comprennent assez vite l'enjeu de l'immigration polonaise et essayent de fournir des analyses et des théories par rapport à ce processus. D'ailleurs, l'article d'un ingénieur du puits Marie-Louise à Staffelfelden, Henri E. Zuber sur l'immigration étrangère et notamment polonaise en France, témoigne de la vision que portait la Direction des Mines envers la question polonaise<sup>154</sup>. L'image dépeinte de la communauté polonaise est fortement stéréotypée, car on y voit les Polonais comme ayant toujours une famille nombreuse, ne rechignant pas à la tâche, etc. On y retrouve également la volonté et même l'apparente réussite de la « dilution dans la main d'œuvre nationale » au sein des MDPA.

Lorsqu'une société se développe, la Direction des Mines en est avertie. Ce principe par rapport aux sociétés polonaises s'applique progressivement pour arriver à la situation où « toute création, sans être véritablement soumise à son autorisation, ne pouvait fonctionner que grâce à son assentiment »<sup>155</sup>. Ce n'est pas que ces groupements aient besoin des Mines de Potasse pour survivre (comme les associations subventionnées) mais il est impossible de

---

<sup>152</sup> ADHR 582 (PURG 89 007), 1931

<sup>153</sup> ADHR 534 (PURG 88 959), 1930

<sup>154</sup> ZUBER Henri E. , « La main d'œuvre étrangère en France », in *Bulletin de la SIM*, mai 1935, pp. 275-293

continuer leur activité avec un rapport négatif de la Direction. Ainsi le Sokol de Staffelfelden a été refusé par les MDPAs car « la pratique gymnique n'était qu'un paravent à des revendications corporatistes »<sup>156</sup>. La Direction des Mines met alors en place un système de surveillance et de demandes de renseignements sur ces sociétés polonaises. Lors de la création de la section wittelsheimoise en 1931, la Direction Générale émet un avis favorable car, selon une note du groupe Marie-Louise, cette société est composée de 48 ouvriers « assidus, calme et laborieux », donc de « bonne moralité », avec surtout un « caractère anti-bolchevique »<sup>157</sup>. De plus le président et le caissier suppléant sont en instance de naturalisation. La même année, une section de l'Union polonaise de tir veut se créer mais la Direction donne un avis défavorable et encourage ces ouvriers à s'inscrire dans une société de tir déjà existante. En effet, pour le service d'exploitation qui remet une note à la Direction, le président est un « ouvrier moyen de moralité douteuse (il est qualifié de fricoteur) » et le caissier tout aussi « moyen » est accusé d'être peu assidu (« huit absences en trois mois »)<sup>158</sup>. Ainsi cela représenterait un « danger de laisser des armes à disposition de personnes qui peuvent être plus ou moins bien attentionnées ». Ces jugements de valeur peuvent nous paraître surprenants, mais ils s'inscrivent bien dans ce désir de contrôle de la population par les Mines qui veulent tout connaître d'elle afin d'adapter leur politique et ne pas prendre de risques. Dans ce désir de maintien d'une certaine paix sociale, les MDPAs essayent d'éviter (comme c'est le cas pour les sociétés officielles) une pénétration d'idées politiques et revendicatives, et veillent à garder la communauté polonaise à distance du mouvement syndical. La Direction surveille les activités des ouvriers polonais et de leur famille afin de contrôler l'éventail des activités proposées. En 1937, la mine accepte que soit créé un cercle d'association des femmes polonaises (dont le but est de « développer les capacités ménagères des femmes polonaises » ainsi qu'un « sentiment patriotique polonais » (nous en revenons toujours à cette idée), à condition que la société s'engage par écrit à « se cantonner au domaine privé et évite de créer des organismes faisant double emploi avec ceux créés par les œuvres sociales »<sup>159</sup>.

La Direction des Mines s'attache donc à surveiller le développement associatif polonais en donnant son approbation ou son refus à leurs activités. Mais elle prend aussi une part plus grande dans la vie des sociétés en les aidant matériellement à diverses occasions. C'est notamment le cas lors d'organisation de fêtes où, souvent, la Mine prend en charge la facture

---

<sup>155</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>156</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>157</sup> ADHR 582 (PURG 89 007), 1931

<sup>158</sup> ADHR 582 (PURG 89 007), 1931

<sup>159</sup> ADHR 767 (PURG 89 192), 1937

des frais engagés. Ce sont principalement les commémorations nationales (durant lesquelles certaines sociétés inaugurent et bénissent leur drapeau) comme en 1930<sup>160</sup> ou en 1931 où la facture s'élève à 498,50 F<sup>161</sup>. Une fois encore, le caractère national et patriotique de ces fêtes plait certainement aux membres de la Direction et en particulier à Pierre de Retz, qui fut même président du comité de Mulhouse de la société des amis de la Pologne<sup>162</sup>. Ses affinités pour les Polonais sont reconnues et il fait même partie du comité d'honneur de la journée catholique polonaise du 15 mai 1930, en compagnie de l'évêque de Strasbourg<sup>163</sup>. Lors de ces manifestations, pour lesquelles nous avons quelques programmes, le français est aussi bien utilisé que le polonais, ce qui favorise l'apprentissage de la langue française, voulu par les Mines. La Mine distribue aussi des sommes directement aux sociétés destinées au bon fonctionnement des sociétés, mais très exceptionnellement, et l'exemple des 500 F versés aux scouts polonais en 1936<sup>164</sup>, montre bien que ses sommes sont assez limitées. La dernière forme de soutien est la mise à disposition de locaux (autres que les salles des fêtes lors de grandes manifestations), comme nous l'avons vu pour les associations subventionnées par les Mines. Une demande de local du président Filozof pour l'Union polonaise de Tir est approuvée par le directeur de l'exploitation, qui autorise l'installation dans le baraquement de l'école provisoire de Graffenwald en 1932<sup>165</sup>. Cette situation se répète assez régulièrement dans les années 1930 et trouve souvent un écho favorable. L'instituteur en charge des scouts polonais a le droit d'investir les sous-sols des écoles Fernand-Anna et Ste Barbe à Wittenheim en 1938<sup>166</sup>. La même année (et certainement suite à cette décision), une bagarre éclate entre cet instituteur et le président de la CGT de Théodore, ce dernier s'indignant de la mise à disposition d'installations à toutes ces sociétés polonaises. Les Mines répondent alors que cela ne le regardait pas et qu'il s'agissait d'un accord entre l'entreprise et les autorités polonaises<sup>167</sup>.

Comme pour les sociétés subventionnées par les Mines, plusieurs raisons peuvent expliquer cet intérêt pour les groupements polonais et plus généralement pour la main d'œuvre polonaise. La première explication est d'ordre économique et nous l'avons déjà évoquée précédemment : le besoin de fidéliser la main d'œuvre. Pierre de Retz résume clairement ce désir dans son article intitulé *Les œuvres sociales des Mines Domaniales de Potasse* édité

---

<sup>160</sup> ADHR 534 (PURG 88 959), 1930

<sup>161</sup> ADHR 582 (PURG 89 007), 1931

<sup>162</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>163</sup> ADHR 534 (PURG 88 959), 1930

<sup>164</sup> ADHR 729 (PURG 89 154), 1936

<sup>165</sup> ADHR 619 (PURG 89 044), 1932

<sup>166</sup> ADHR 803 (PURG 89 229), 1938

dans le *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse* de 1932 en expliquant qu' « il était indispensable de faire venir et de retenir autour des Mines de potasse le personnel ouvrier étranger », ce qui a amené à la mise en place du système d'œuvres sociales. Dans un *rapport sur l'industrie minérale dans le Haut-Rhin* présenté dans le *Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse* de 1930, il est même dit « que le personnel polonais, même une fois libéré de son contrat initial, est beaucoup plus stable que le personnel indigène ». Une fois encore, le fondement principal de l'intervention des Mines est avant tout économique. Mais, un autre objectif peut aussi ressortir de l'effort des Mines envers les Polonais et leurs groupements : les franciser. Le désir d'inculquer la République en Alsace ne s'applique pas seulement aux Alsaciens mais aussi au Polonais car ils forment un groupe tout aussi étranger que les autochtones. La thèse soutenue par Yves Frey<sup>168</sup> est l'existence non pas d'un « binôme Français/Alsaciens » mais bien un « trinôme Français/Alsacien/Polonais ». La même volonté de transmettre les valeurs républicaines par le biais du soutien aux associations subventionnées, est alors applicable aux sociétés polonaises. Le rapprochement est évident lorsque l'on prend le soutien aux sociétés prônant un idéal patriotique (comme les anciens combattants ou les sociétés de tir) et au moment des commémorations nationales. Yves Frey va même plus loin en affirmant que, progressivement, un rapprochement du couple Français/Polonais s'est effectué au détriment d'une marginalisation des Alsaciens. Par rapport à cette hypothèse, la politique associative ne peut pas donner de réponse claire, car si un effort envers les sociétés polonaises à bien eu lieu, le principal investissement a été réalisé vers le système des associations subventionnées, destinées à toute la population mais composées principalement d'Alsaciens.

Nous pouvons enfin replacer l'intérêt des Mines pour les groupements polonais et leurs membres dans la construction plus vaste d'un espace géographique et humain, le Bassin Potassique. Les Polonais, venus en masse incorporer ce bassin professionnel vont, hors de leur pays mais avec un sentiment national accru, être en quelque sorte le « noyau autour duquel va se recomposer une nouvelle identité »<sup>169</sup>. Cette communauté déracinée mais fortement organisée et solidaire, entre dans ce qui sera plus tard pour reprendre l'expression de Francis Szulc, la « microcivilisation du mineur »<sup>170</sup>. Il y a plus d'acculturation qu'assimilation. Les Polonais apportent certaines valeurs dans le processus de formation d'une

---

<sup>167</sup> ADHR 803 (PURG 89 229), 1938

<sup>168</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>169</sup> FURST Anne, *op. cit.*

<sup>170</sup> SZULC Francis, « Les Polonais et le folklore », in *Les Polonais et la Potasse d'Alsace*, 2 tomes, 4 décembre 1990 et 3 mars 1992

communauté plus large du Bassin Potassique, tout en gardant certaines caractéristiques. Ils représentent tout de même une part importante de ce monde de la Mine, que la Direction a voulu et tenté d'encadrer, notamment avec le système de sociétés officielles. Les Mines désirent que les Polonais incorporent ce réseau. Cependant la Direction a compris qu'il ne fallait pas brusquer les choses et a laissé se développer assez librement, mais en gardant un oeil sur celui-ci, le mouvement associatif polonais. Les groupements polonais jouent le rôle de « structures intermédiaires »<sup>171</sup>, qui ont facilité l'installation et l'intégration des polonais.

Seulement si les MDPA ne sont pas intervenues de manière trop brutale dans la vie associative polonaise, elles ne perdent pas de vue l'objectif de l'intégration de tous ces ouvriers dans la structure associative organisée par son système d'aides. Et c'est pourquoi, elles font un effort particulier auprès des enfants. Si les hommes et les femmes de la première génération sont assez isolés au sein de leurs associations, ce n'est pas le cas des enfants. De plus, la proportion des familles avec au moins trois enfants est supérieure dans le milieu polonais par rapport au reste de la population<sup>172</sup>. En 1930, la Direction donne un avis défavorable à la demande de l'instituteur polonais de Rossalmend qui proposait de prendre en charges les enfants polonais de la cité pour les distraire<sup>173</sup>. Elle estime qu'il serait « fâcheux de séparer les enfants polonais et français » et oriente plutôt ceux-ci vers la société de gymnastique. Une politique d'accueil de ces enfants se met en place dans les sociétés soutenues par les Mines et nous retrouvons, selon les dires du président de la société de gymnastique MDPA environ, « 40% de Polonais et quelques Italiens » lors d'un concours de pupilles à Munster en 1933, où la société a envoyé 120 jeunes<sup>174</sup>. En ce qui concerne les clubs de football, les équipes de jeunes se sont mis en place plus tardivement et concernent plutôt des adolescents que des jeunes enfants. C'est pourquoi la présence polonaise ou étrangère est moins marquée. Dans différentes plaquettes ou grâce à l'ouvrage *100 ans de football Alsace*, nous avons trouvé quelques photos d'équipes avec les noms des joueurs. Nous avons pu les classer selon leur origine (Germanique, Français, Polonais, Italien, ...) <sup>175</sup>. Cette méthode est certes approximative mais permet de se donner une idée de la mixité ethnique et de son évolution. Il en résulte un constat clair : dans les années 1920, les équipes ne comptaient que des noms à consonance germanique, donc certainement des Alsaciens. La situation évolue dans les années 1930 et en 1934-35, sur 11 joueurs, 2 avaient un nom polonais et 1 un nom

---

<sup>171</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>172</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>173</sup> ADHR 511 (PURG 88 936), 1930

<sup>174</sup> ADHR 633 (PURG 89 058), 1933

<sup>175</sup> cf. Annexe 4

italien contre 8 Alsaciens. Progressivement les Polonais entrent dans les sociétés officielles des Mines et cela concerne avant tous les plus jeunes. Il faut aussi se rappeler que la participation des étrangers dans les sports collectifs était réglementée (tout comme aujourd'hui) mais la situation évolue. Lors de la saison 1937-1938, l'ASCA est autorisé (comme les autres clubs miniers) à faire jouer 5 étrangers dans son équipe de juniors<sup>176</sup>, ce qui veut dire qu'il y a une forte demande des jeunes étrangers. Finalement cet intérêt pour la jeunesse polonaise s'inscrit dans l'intérêt des Mines pour la jeunesse en général et son objectif de former avant tout de bons mineurs de Potasse mais aussi de bons citoyens.

### 1.2.3. Des contestations limitées

Comment la population a-t-elle accepté ce système de soutien à la vie associative ? Nous avons vu que le réseau de sociétés touchait beaucoup de monde, mais il est difficile de vraiment connaître son avis sur l'organisation des loisirs. En fait ce sont quelques rares contestations de différents acteurs qui permettent d'appréhender cette question. Une étude concernant le milieu syndical serait préférable dans un premier temps avant d'entrevoir les réactions d'autres acteurs.

#### 1.2.3.1. Des contestations syndicales ... relayées par les journaux

Les archives des MDPA possèdent de nombreux dossiers par rapport aux syndicats et à leurs revendications, mais très peu finalement sur la question associative. L'exemple, déjà cité, de l'opposition entre le président CGT de Théodore et l'instituteur polonais par rapport à la mise à disposition de salles pour les sociétés polonaises est exceptionnelle. Cette rareté est assez surprenante car, cette politique patronale, caractérisée par le désir de contrôler les ouvriers à l'intérieur de Bassin Potassique par ces actions d'apparence paternaliste et notamment le contrôle d'un système associatif, se heurte à « l'idéal des vertus pédagogiques enseigné par les organisations ouvrières », comme cela fut écrit pour Michelin dans les années 1930<sup>177</sup>. De même le relatif arbitraire des Mines dans la distribution d'aides aurait pu être systématiquement combattu par les syndicats au nom de l'égalité. Nous n'avons pourtant aucune trace de contestations de cet ordre. Les articles de journaux syndicalistes ou de

---

<sup>176</sup> Plaquette du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (1925-1975), archives personnelles de M. Arnold

<sup>177</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Michelin ... op. cit.*

gauche nous permettent de mieux nous rendre compte de certaines prises de position. *Der Republikaner*, journal à tendance socialiste<sup>178</sup>, du 16 avril 1932 affirme que la Direction, « empressée à déchirer les organisations, cherche par tous les moyens matériels et moraux à gagner les mineurs comme membres des différentes associations créées par elle »<sup>179</sup>. Le système d'associations soutenues est alors critiqué en mettant en avant « l'impossibilité des ouvriers à s'organiser professionnellement ou politiquement »<sup>180</sup>. Le poids du réseau d'associations officielles est trop important par rapport aux petits mouvements à tendances politiques ou syndicales qui essayent de se former, et n'ayant de loin pas les mêmes moyens d'action et de capacité de développement.

Mais ces attaques sont assez limitées par rapport à la lutte en faveur des conditions de vie et de travail des mineurs engagée par les syndicats. La principale activité des syndicats consiste en effet à la négociation salariales pour les mineurs. La critique de la politique associative des Mines s'exerce toujours dans ce contexte. Les premières contestations de celle-ci remontent à la crise qui touche les Mines à partir de 1930. Dans le *Mülhauser Volksblatt* du 24 septembre 1931, il est souligné que la Direction n'a pas « d'argent pour augmenter les salaires mais elle en a pour entretenir des sociétés, faire construire des salles de fête fastueuses et pour organiser des concerts »<sup>181</sup>. L'article finit même sur : « Messieurs les directeurs croient que les ouvriers sont heureux quand ils écoutent de la musique, suivent les exercices de gymnastique et assistent à des matchs de football, et qu'ils oublient leurs maigres salaires ». Ces revendications par rapport au système de soutien des Mines ne sont pas idéologiques mais avant tout économiques ; ces critiques ont toujours pour but non pas de combattre ce système, mais d'obtenir des améliorations salariales. Les syndicats, même s'ils ne cautionnent pas spécialement les associations subventionnées et la manière dont les Mines interviennent sur le monde associatif en général, n'ont pas le désir de les voir disparaître.

### **1.2.3.2. Diverses réclamations de moindre importance**

En plus des critiques syndicales, d'autres acteurs remettent en cause, ou plutôt posent des questions par rapport à la politique associative des Mines. Et en premier lieu, des associations elles-mêmes. Le président du Staff AC en octobre 1930 précise que les sociétés sportives doivent rester indépendantes vis-à-vis des Mines pour pouvoir exercer leurs activités. Dans un contexte de construction d'un réseau organisé d'associations subventionnées, la Direction lui

---

<sup>178</sup> VOGLER Bernard, *Histoire politique de l'Alsace*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1995, 431 p.

<sup>179</sup> ADHR 619 (PURG 89 044), 1932

<sup>180</sup> *Des Republikaner* du 21/04/1932, ADHR 619 (PURG 89 044), 1932

signale que cette indépendance n'est pas obligatoire, en prenant l'exemple de l'Harmonie et de la Société de Gymnastique qui participent bien aux compétitions des fédérations et surtout termine son argumentaire par l'idée qu'on n'est pas « indépendant de son bailleur de fond même bénévole »<sup>182</sup>. Cette intervention a pour conséquence de mettre les choses au clair et d'annoncer la volonté des Mines de contrôler financièrement, question qui a probablement fait débat au sein des associations subventionnées comme les clubs de football, qui étaient jusqu'à ce moment relativement libres. Néanmoins, il n'y a certainement pas eu de graves tensions par rapport à cette situation vu la rapidité de la mise en place du système de soutien à partir de la toute fin des années 1920.

Certaines personnalités, représentantes des autorités publiques, ont aussi demandé des explications ou du moins tenté de revenir sur quelques décisions prises par les Mines par rapport à la vie associative et en premier lieu au niveau local. Le maire de Wittenheim a décidé de ne pas autoriser l'Harmonie à se produire le 4 mai 1930, car le vélo-club Egalité organise une fête villageoise ce jour là. Le Directeur Général des MDPAs répond assez fermement en précisant que le concert a lieu sur le « terrain des Mines » et que de ce fait, la mairie n'a pas à intervenir<sup>183</sup> : la date du concert est tout de même déplacée, ce qui montre une certaine diplomatie entre les différentes parties qui ne cherchent pas obstinément le conflit. De la même manière, une demande du préfet est refusée en 1938, quant à la possibilité d'une mise à disposition d'installations des Mines pour les sections de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, car cela pourrait « gêner » les entraînements des sociétés subventionnées par les Mines et qui « obtiennent de très bons résultats »<sup>184</sup>. Ce genre de demande n'est pas très courant et très souvent refusé, prouvant la volonté des Mines d'encadrer seules ce nouveau réseau associatif qui essaye d'englober toute la vie associative. Mais le dialogue avec les pouvoirs publics est loin d'être coupé et reste assez courtois. Ainsi lorsque le député Joseph Brom envoie une lettre au ministre des Travaux publics en 1932 afin de demander des explications sur l'agitation sociale des syndicats par rapport aux bas salaires et notamment les accusations envers le soutien aux sociétés, le président du Conseil d'Administration des MDPAs prend soin de lui répondre. Il explique que le montant « des dépenses incombant aux mines n'est pas considérable (environ 300 000 F an) à l'égard des avantages d'ordre matériel et moral qui en résultent pour les intéressés d'une part et pour les

---

<sup>181</sup> ADHR 581 (PURG 89 006), 1931

<sup>182</sup> ADHR 511 A 11 (PURG 88936), 1930

<sup>183</sup> ADHR 511 A 11 (PURG 88936), 1930

<sup>184</sup> ADHR 779 (PURG 89 204), 1938

Mines d'autre part »<sup>185</sup>. Aussi, les réformes en matières sportives et culturelles du gouvernement du Front populaire de 1936 n'ont pas bouleversé « radicalement les habitudes »<sup>186</sup>, dans une région dont la population pratique des loisirs dans un système associatif relativement dense et encore plus dans un espace local encore mieux organisé dans le Bassin Potassique.

Enfin les archives de l'entreprise renferment aussi la trace d'une critique du curé de Wittenheim, qui, dans son sermon, proteste contre les dirigeants de l'US Wittenheim, organisateur d'un tournoi le 13 septembre 1931 pour l'inauguration du stade : « ces messieurs ne savent plus que faire pour vous empêcher de venir à l'Eglise »<sup>187</sup>. Ces propos témoignent peut-être aussi d'une certaine consternation par rapport au changement des occupations de la population et de la nouvelle priorité donnée aux loisirs. Cet exemple, comme les autres, reste pourtant assez discret dans les documents auxquels nous avons eu accès. L'absence de traces posant des questions par rapport au système de soutien des Mines aux sociétés ne permet pas de tirer de conclusions définitives. Toutefois, si nous considérons la masse de sources par rapport à d'autres sujets comme les contestations salariales, il semblerait que cette intervention n'ait pas suscité de grands débats. Ce système n'a pas vraiment été remis en cause par la population, et donc d'une certaine manière, a été accepté. Sans encore passionner les foules, il trouve sa place dans la vie du Bassin Potassique.

#### 1.2.4. Des échos à KST ?

L'étude de ce système de soutien mis en place par la Direction des MDPAs en faveur de la vie associative serait incomplète, si nous n'envisageons pas les échos qu'il a pu connaître sur le monde extérieur et notamment sur le reste de l'espace destiné à l'exploitation de la Potasse, administré par les Mines KST, englobant les Communes d'Ensisheim, Bollwiller, d'Ungersheim et de Feldkirch<sup>188</sup>. La situation se révèle marquée par le fait qu'il s'agisse d'une société possédant un statut différent des MDPAs, et qui applique du point de vue associatif une politique de « laisser faire ».

---

<sup>185</sup> ADHR 597 (PURG 89 022), 1932

<sup>186</sup> WAHL Alfred et RICHEZ Jean-Claude, *L'Alsace ... op. cit.*

<sup>187</sup> ADHR 582 (PURG 89 007), 1931

<sup>188</sup> cf. Annexe 1 b

#### 1.2.4.1. Une société différente

Nous devons revenir dans un premier temps sur le statut de l'entreprise, qui n'est pas le même que celui des MDPA. Si celles-ci sont une entreprise d'Etat, la société des Mines KST est une entreprise totalement privée. Chaque entreprise mène alors une politique et s'occupe de la gestion des concessions de terrains qui lui reviennent. Cette distinction provient du fait que, pendant la période allemande, le domaine KST était géré grâce à des capitaux alsaciens alors que le reste du Bassin Potassique l'était grâce à des capitaux allemands. Après la Première Guerre mondiale, les puits « allemands » ont été placés sous séquestre puis transmis aux MDPA, alors que les puits « alsaciens » sont restés propriétés de leurs administrateurs, puisque les Alsaciens sont dorénavant des Français. Cette différence entre KST et MDPA est fondamentale, et ceci dès le début. Dans une lettre au préfet, le Directeur Général de KST le 6 octobre 1930, Félix Cussac, précise bien que : « notre société étant absolument différente de celles des Mines Domaniales, nous ne pouvons pas envisager de prendre à notre charge des dépenses qui incombent normalement aux communes »<sup>189</sup>. La Direction des Mines KST ne se sent pas chargée du même devoir d'intervention auprès de la population que la Direction des MDPA. Les objectifs des Mines KST sont exclusivement économiques et commerciaux. La politique de l'entreprise est résolument moins sociale que celle des MDPA.

Cette situation est, semble-t-il, assez tôt comprise par tous les acteurs, y compris les ouvriers et les associations des communes concernées. Lors d'une demande de subvention de 1932, le président d'Elisatia, une société de gymnastique ensisheimoise, avoue que : « nous savons bien que les mines privées ne peuvent pas faire comme les Mines Domaniales, qui ont dépensé des centaines de milliers de F pour doter leurs gymnastes d'une salle de gymnastique grandiose et pourvue de tout l'appareillage moderne »<sup>190</sup>. C'est plus une raison d'ordre politique que de capacité financière qui est avancée. La vie associative n'est pas une préoccupation des Mines KST, ce qui laisse plus de place à d'autres influences. En effet les associations du domaine KST sont plus fortement marquées par les communes dans leur gestion mais aussi par l'Eglise. Le patronage communal ou ecclésiastique est l'une des caractéristiques de ces sociétés. Le curé, tout comme le maire ou l'instituteur, joue un rôle considérable sur le développement associatif mais aussi sur la vie de la population en général par rapport au domaine administré par les MDPA. A Bollwiller dans les années 1920, le curé

---

<sup>189</sup> CERARE 9 A 1833 (A 5096), 1930–1933

a « supprimé le patronage »<sup>191</sup> du Football Club, qui a dû cesser toute activité. La volonté de contrôle des ouvriers par la Direction, moins prononcée dans le domaine KST, peut s'expliquer par un sentiment républicain moins accentué avec des valeurs différentes, mais aussi peut-être par une situation géographique, plus excentrée, qui fait que la population soit moins soumise à l'attraction de Mulhouse et donc que le souci de maintenir et stabiliser la main d'œuvre se fait moins pressant.

#### **1.2.4.2. Une politique de « laisser faire »**

La politique associative de KST peut donc se définir par un certain « laisser faire ». Pourtant ceci n'exclut nullement la prise de décisions de soutien aux sociétés. L'initiative vient tout d'abord de la population et des associations déjà en place. Dans une lettre au Directeur Général de KST en 1930, le président du FC Bollwiller demande une subvention pour clôturer le terrain mis à disposition par la mairie<sup>192</sup>. Il présente la société et ses 32 membres ainsi que son comité qui compte trois employés de KST. Derrière cette demande, un réel désir de la population de voir les Mines KST s'investir plus dans le monde associatif se fait sentir. En cas de soutien important, le club mettrait le terrain à disposition des ouvriers de KST « quelques heures par semaine », mais « le mieux serait qu'ils en soient membres ». Il est probable que la situation du domaine MDPA, où la Direction des Mines construit un véritable réseau associatif avec n'est pas étrangère au fait que la population du domaine KST éprouve le désir de bénéficier des mêmes avantages. Suite à une demande du droit de pêcher en 1934 dans un étang appartenant à KST, derrière la cité Alex, la Direction des Mines donne son accord à condition que soit créée une société « dont le bureau devra être agréé par l'ingénieur divisionnaire »<sup>193</sup>. La mise en place d'une association surveillée par les mines KST rappelle ce qui se fait aux MDPA. Seulement, c'est une exception et on ne peut pas parler d'un véritable système organisé comme cela est le cas dans le reste du Bassin Potassique.

Néanmoins, face à une population de plus en plus sensible aux opportunités offertes dans les cités voisines, la Direction de KST ne pouvait se permettre de ne rien faire et se devait de montrer un minimum d'intérêt pour les activités de son personnel. Elle s'attache notamment à venir en aide aux sociétés lors d'organisations de fêtes ou de compétitions. Le président d'Elisatia remercie le Directeur Général de KST en 1933, pour l'« aide financière et morale »

---

<sup>190</sup> CERARE 9 A 1833 (A 5096), 1930-1933

<sup>191</sup> CERARE 9 A 1833 (A 5096), 1930-1933

<sup>192</sup> CERARE 9 A 1833 (A 5096), 1930-1933

<sup>193</sup> ADHR KST 16 (PURG 80 307), 1930-1941

et pour le « don d'un jour de congé »<sup>194</sup>. Cette entrée dans le monde associatif ressemble à celle des MDPA qui vinrent aussi en aide aux sociétés de façon exceptionnelle à l'occasion de manifestations. La Direction accorde aussi à certains le droit d'utiliser leurs installations, comme le terrain de la cité d'Ensisheim mis à disposition d'une association sportive en 1934, qui voulait d'abord s'appeler AS des Mines de KST (la Direction lui a demandé de changer nom car certains des ses membres n'appartenaient pas au personnel de KST)<sup>195</sup>. Dans le même ordre d'idée, la Direction de KST permet à quelques groupements de se réunir dans des locaux de l'entreprise, comme pour la section pulversheimoise de l'Union Polonaise de Tir qui à la possibilité de se retrouver deux fois par semaine dans la salle de réunion du dortoir de Pulversheim, ou bien les scouts polonais de Bollwiller qui obtiennent un logement<sup>196</sup> le 11 mai 1936. Ceci a été également fait aux MDPA, mais la grande différence vient de l'absence d'installations et d'équipements sportifs ou culturels spécifiques comme les salles des fêtes ou les stades.

Par rapport à la question polonaise, les Mines KST semblent moins contraignantes en matière de surveillance du développement associatif au sein de la communauté, qui connaît un élan similaire à ce qui se passe aux MDPA. Par exemple une section purement polonaise (dissoute en 1934) est mise en place au FC Ensisheim, alors qu'à l'intérieur de domaine MDPA, Pierre de Retz veille à ce qu'il ne se passe rien de semblable. Finalement, les Mines KST ont une politique très distincte de celle des MDPA, menant une politique associative bien moins interventionniste, et réagissant ponctuellement en fonction des demandes de la population, lesquelles se sont faites plus pressantes avec l'évolution de la situation associative du reste du Bassin Potassique.

---

<sup>194</sup> ADHR 9 A 1833 (A 5096), 1930-1933

<sup>195</sup> ADHR KST 1 (PURG 80 290), 1934-1940 Nous apprenons également dans ce document que le terrain était attribué autrefois à des Polonais

## 2. La persistance de l'omniprésence des Mines

(1940 – 1967)

Les MDPAs mettent en place tout un système de soutien au mouvement associatif du Bassin Potassique, qui s'inscrit dans l'institution des oeuvres sociales en faveur du personnel de l'entreprise. Par divers avantages, notamment par l'aide financière indispensable, la Direction des Mines influence la vie des diverses sociétés. Cette politique se révèle paternaliste par ses moyens mais surtout par son objectif. En effet, le désir de contrôler les activités de la main d'œuvre à l'intérieur mais également à l'extérieur des Mines se manifeste clairement. Les MDPAs essayent de stabiliser au maximum les premiers mineurs (la première génération), ce qui passe par une tentative de leur offrir tout ce dont ils ont besoin à l'intérieur d'un espace restreint, le Bassin Potassique. La relation de patron/ouvrier, avec un devoir de satisfaction des besoins du second par le premier, se fait sentir à différents niveaux et notamment sur le plan associatif. Les dirigeants de l'entreprise et des associations organisent la vie des mineurs, qui s'installent dans la région, par un système complexe qui, progressivement, trouve un fonctionnement durable. Mais la Seconde Guerre mondiale vient briser le nouvel équilibre du Bassin Potassique et l'administration allemande réorganise cet espace industriel et humain. La réorganisation survenue après 1945, fait apparaître une présence des Mines toujours aussi forte dans la vie associative mais avec des différences notables et de nouvelles approches. C'est pourquoi, il semble possible de se pencher, après l'évocation de la période allemande, la restructuration d'un modèle d'intervention sociale et plus particulièrement associative, puis de mettre en perspective les résultats de cette politique.

### 2.1. L'épisode de la Seconde Guerre mondiale

L'emploi du terme d'« épisode » pour la période qui a vu la domination allemande en Alsace, est discutable et prête à débat. Certains voudront certainement utiliser le terme « cataclysme » ou bien de manière plus nuancée d'« épreuve ». Il est évident que pour les associations, ce moment a été très dur à surmonter et plusieurs ont purement et simplement disparu. Cependant, notre étude portant avant tout sur la politique de la Direction des Mines

---

<sup>196</sup> ADHR KST 16 (PURG 80 307), 1930-1941

envers le mouvement associatif, nous avons choisi un titre quelque peu « lissé » pour axer notre analyse sur la description de cette politique. Nous parlons d'épisode car nous pensons qu'une coupure brutale a lieu avec l'arrivée des nazis, mais qui n'empêchera pas le retour au système français. Cet interlude temporel est assez distinct par rapport aux autres périodes, néanmoins certains rapprochements semblent tout de même observables. Nous allons essayer de sortir de l'idée de « trou noir », assez répandue quant à cette période, notamment du point de vue associatif. Il faut veiller cependant à ne pas « banaliser » cet « épisode » nazi, car il s'agit d'une idéologie dévastatrice, appliquée en partie au système associatif (nous tenterons d'en parler à la fin de notre analyse). Nous nous appuyons essentiellement sur un dossier très complet des archives allemandes des Mines, ayant trait au mouvement associatif<sup>197</sup>. L'analyse du phénomène peut se considérer comme la mise sous séquestre préalable du système associatif avant l'établissement d'un contrôle total.

### 2.1.1. Une mise sous séquestre ...

Tout comme un bien appartenant aux Mines, le système associatif organisé par la Direction est placé sous séquestre par l'administration allemande. La mise sous séquestre est un acte par lequel un Etat en guerre s'empare des biens ennemis situés sur son territoire. Elle peut s'étudier pour le cas des associations dans le Bassin Potassique par l'état des lieux préalable réalisé par les nazis puis par la dissolution de l'organisation.

#### 2.1.1.1. Un état des lieux

Avant de nous intéresser plus particulièrement aux associations, il convient de nous attarder quelques instants sur la prise de contrôle des MDPA par les autorités allemandes. L'armistice signée le 22 juin 1940 entre la France et l'Allemagne, ne fait aucune mention de l'avenir de l'Alsace-Moselle. Toutefois, l'Etat allemand a déjà pris des décisions et a placé le gaulétier de Bade en tant que chef de l'administration civile en Alsace dès le 20 juin 1940<sup>198</sup>. Pierre Rigoulot parle d'une annexion « déguisée et factuelle mais non formalisée sur le plan juridique », entreprise dès l'été 1940<sup>199</sup>. L'économie alsacienne est alors tournée au profit du

---

<sup>197</sup> *Vereine und Festsäle*, ADHR 2 G 7 (PURG 063 266), 1940-1944. Tous les documents cités (sauf exceptions mentionnées) proviennent de ce fond et nous avons alors décidé de ne pas mettre constamment les références.

<sup>198</sup> VOGLER Bernard, *Histoire politique de l'Alsace*, op. cit.

<sup>199</sup> RIGOULOT Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris, Que-sais-je, 1997, 127 p.

régime nazi et notamment les grandes entreprises. Le 24 juin 1940, le Dr Gross, directeur des mines de potasse de Buggigen en Bade, est nommé administrateur provisoire des MDPA, dont les installations sont pratiquement intactes<sup>200</sup>. Cette situation provisoire dure jusqu'au 14 juillet 1941, lorsque l'ensemble des biens des MDPA et de KST, sont confiés *Preussische Bergwerke und Hütten AG*, société qui appartient à l'Etat de Prusse, créant une filiale *l'Elsässische Kaliwerke GmbH*. Deux contrats d'amodiation sont signés en août 1942 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1942, qui permettent aux Allemands d'exploiter les domaines KST et MDPA (conjointement mais avec dont la spécificité est signalée juridiquement), en moyennant une redevance à l'Etat français. Cette propriété française est supprimée le 5 novembre 1942 lorsque la loi du 23 janvier 1937 est abrogée<sup>201</sup>

Dès le début de la gestion de l'extraction minière par les Allemands, ces derniers s'intéressent de près à la structure associative mise en place dans le Bassin Potassique et qui encadre la vie de la population. Une note adressée au *Stillhaltekomissar* le 4 décembre 1940, signale que les Mines s'occupent de diverses associations ayant pour but la pratique de l'exercice physique dans les cités. Il est fait état de comités des fêtes, de sociétés sportives et de gymnastique, de fanfares et de chorales. Ces sociétés sont examinées en tant qu'associations professionnelles (dans le sens associations d'entreprise) et selon le document sont entretenues par les Mines. La situation est ainsi brièvement résumée et simplifiée, car l'organisation est plus complexe et nous avons l'impression que cette observation reflète plus l'idéal de ce que la Direction française des Mines a voulu mettre en place que la réalité. Une distinction est faite entre les sociétés déclarées et les autres. Il semblerait que, dans une note du 20 septembre 1941, les seules sociétés officiellement reconnues et qui ont donc déposé leurs statuts soient les associations sportives de Wittenheim, Wittelsheim et Staffelfelden, les premiers clubs de football. D'autres sociétés sont reconnues comme associations de travailleurs sans statuts et financées totalement par la Direction. Ainsi, même si la question de l'appartenance aux Mines des associations a soulevé beaucoup d'interrogations durant l'entre-deux-guerres, l'administration nazie dresse un tableau assez clair et simplificateur, certainement sous la pression du besoin de réorganisation rapide de la province alsacienne. D'ailleurs toutes les notes de renseignements par rapports aux différents groupements sont adressées au *Stillhaltekomissar für das Organisationswesen in Elsass*, qui se charge de cette réorganisation. L'administration désire que les sociétés reprennent leurs activités le plus

---

<sup>200</sup> FREY Yves, *op. cit.*

<sup>201</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

rapidement possible dès le 18 juin 1940, et fait d'ailleurs paraître un article dans un quotidien alsacien à ce propos.

Afin de connaître plus en détail le monde associatif du Bassin Potassique, le *Stillhaltekomissar* fournit à la Direction des Mines un questionnaire à remplir par les dirigeants des sociétés appartenant au système officiel de soutien mis en place par l'ancienne Direction française. Ces renseignements concernent les adhérents, les activités pratiquées, ainsi que la situation financière (y compris les propriétés de matériel). Au niveau du nombre d'adhérents, une diminution évidente des membres actifs est constatée, notamment dans les clubs de football, dû au contexte de guerre. Si l'on compare avec le projet de budget des sociétés de 1939, où le nombre de membres fin 1938 est mentionné<sup>202</sup>, l'ASCA Wittelsheim a perdu plus de moitié de ces adhérents, qui passent de 102 en 1938 à 50 au début de l'année 1941. L'US Wittenheim connaît la même régression, avec ces 90 membres en 1943 contre 147 en 1938<sup>203</sup>. En 1941, la société de gymnastique ex-MDPA ne compte que 60 gymnastes adultes contre 179 en 1938 mais les jeunes ont plus nombreux passant de 164 à 240. Les associations les plus touchées par le conflit sont donc celles où la présence de membres adultes est la plus importante. Si l'administration nazie, obtient bien des réponses à ces questionnaires, il semble que les dirigeants des sociétés n'aient pas mis toute la bonne volonté attendue. En effet de nombreux rappels sont adressés à la Direction des Mines qui doit faire pression sur les responsables des groupements afin de connaître au plus vite la situation associative. Ainsi, les dirigeants de l'Harmonie et de la Chorale doivent très rapidement donner des informations au *Stillhaltekomissar* au plus tard au mois de mai 1941 sous peine de voir ces associations dissoutes : or cela devait être fait depuis le mois d'octobre 1940.

Un état des lieux des salles de fêtes est également réalisé. Quatre salles sont disponibles et tout de suite utilisées lors de projections de films contrôlés par le service de propagande. Des *Jungenfilmstunden* sont agencées le dimanche de 10 à 12 heures à l'attention de la jeunesse, avec des films fournis par la *Hitlerjugend-Filmzentrale* de Karlsruhe. Des réunions politiques du NSDAP (*Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*), le parti national-socialiste allemand, y sont organisées, comme en février 1941, alors que les manifestations politiques étaient proscrites sous la Direction française.

Enfin cet état des lieux nous permet d'appréhender certains points, non évoqués dans les archives françaises, mais sur lesquels nous pouvions émettre des hypothèses. En effet, le

---

<sup>202</sup> ADHR 781 ( PURG 89 206), 1938

<sup>203</sup> La section football ne compte que 40 membres alors que le basket en compte 50. Une évolution de la pratique s'est donc produite pendant la période allemande car le football était largement dominateur.

président du Football Club de Kingersheim propose en juin 1941 que les Mines remboursent dès l'été les cotisations de ses membres appartenant au personnel minier, au lieu de les lui rembourser en fin d'année. Une demande comme celle-ci est la preuve de l'appui des mines envers le mouvement associatif en dehors du système officiel. Il semblerait que la Direction française participait déjà au financement d'autres sociétés, en prenant en charge au moins les adhésions de son personnel à différents groupements. L'exemple du montant de la rétribution des musiciens de l'Harmonie en est un autre.

### **2.1.1.2. La dissolution**

Suite à cet état des lieux, les autorités allemandes préparent une politique de dissolution progressive des sociétés traditionnelles.

La fin de l'ancien système est annoncée dès la prise de pouvoir les Allemands. Dans un premier temps, elle se déroule sur le plan économique. En effet, si le contrôle des associations par la Direction française a été engagé du point de vue financier, c'est également le cas pour l'administration nazie des Mines de Potasse. Les fonds des associations, déposés sur un compte géré par la Mine sont bloqués. Cela représentait des sommes conséquentes : par exemple, 17 806,60 F pour l'ASCA Wittelsheim. En avril 1941, il est signalé que, lors de la dissolution de la société de gymnastique, les fonds sont reversés à la Mine et réservés aux oeuvres en faveur de la communauté. Un flou assez épais persiste par rapport à ces sommes. Lorsque le président de l'US Wittelsheim essaye de récupérer une somme de 10 592,05 F en mai 1941, on lui explique que cette somme a été dans un premier temps réquisitionnée lors du transfert de l'administration française des Mines à Moulins. Elle a dû être versée à la Direction allemande des Mines de Mulhouse sur un compte bloqué en faveur de la société sportive. Cependant il n'y a aucune trace de cet argent et la Direction se demande si le virement a bien été effectué.

La vie de l'ensemble des sociétés est assez chaotique durant la Seconde Guerre mondiale. Certaines sociétés ont même dû suspendre leurs activités à cause du risque encouru par la pratique en temps de guerre (notamment les bombardements), mais surtout du fait de l'absence de membres en nombre suffisant, ne permettant pas de faire fonctionner convenablement les associations. Dans la plaquette de l'inauguration du nouveau stade du FC Bollwiller<sup>204</sup>, il est précisé que l'activité a été stoppée en 1939, reprise en 1940 puis à nouveau arrêtée en 1943 (à cause de la « mobilisation de presque tous les joueurs »). Si

---

<sup>204</sup> CERARE 9 A 2368 (A 5631), 1946–1956

l'activité des sociétés n'a pas été stoppée partout, il n'empêche qu'elle a connu de forts bouleversements chez tous. D'autres causes d'arrêt de la pratique associative sont aussi à mentionner, comme le cas du club de football de Richwiller qui a été dissout en 1941 car l'équipe a refusé d'effectuer le salut hitlérien avant un match<sup>205</sup>. Des décisions d'ordre général ont également été prises. Cela concerne en particulier les sociétés polonaises. Elles sont interdites et leurs documents sont confisqués et détruits. Cela explique en partie pourquoi les sources concernant le début du mouvement associatif polonais sont aussi rares et que beaucoup de groupements ont disparu. La chorale le Rossignol Forestier de Pulversheim cache son drapeau dans l'église St Etienne<sup>206</sup>. Ces mesures contre les Polonais et l'interdiction de participer à la vie associative sont très strictement appliquées. En témoigne cette lettre du *Kreispersonalamtsleiter* de Mulhouse à la Direction Générale le 7 mai 1942, où il espère que des Polonais et les autres étrangers sont déjà exclus du groupe musical de Richwiller, après avoir reçu une lettre du *Kreisleitung* de Thann qui lui a signalé que « dans les groupes de Staffelfelden et Wittelsheim jouent des Polonais et encore d'autres étrangers ». Ces décisions ne s'appliquent alors pas seulement aux Polonais mais à tous les étrangers.

Certaines sociétés traditionnellement ancrées dans la vie villageoise ont pu se maintenir, en adoptant quelquefois une attitude de collaboration avec le régime allemand. Nous apprenons par exemple que le Cercle catholique St Michel de Wittelsheim est liquidé en 1946 car trois membres du comité directeur sont présentés comme des nazis convaincus<sup>207</sup>. En ce qui concerne les associations importantes officiellement reconnues par les Mines et qui fournissent la quasi-majorité des archives des Mines sous l'occupation, elles sont également dissoutes progressivement. Dans plusieurs notes circulant au sein de l'entreprise, il en question. La société de gymnastique est supprimée 1<sup>er</sup> avril 1941. Le 20 septembre 1941 il est dit que les clubs de football de Wittenheim, Wittelsheim et Staffelfelden vont devoir être dissous et organisés sur le modèle d'associations d'entreprise. Même l'Harmonie, l'organe le plus solidement attaché à l'entreprise, est démantelée en « morcelant chacun de ses groupes affectés à une mine »<sup>208</sup>. L'utilisation du verbe « démanteler » dans cet article de 1950 montre bien l'état d'esprit avec lequel la population a ressenti ces décisions. Elle a été traumatisée par les coups portés aux associations car, si l'Harmonie a, semble-t-il, été bien morcelée en différents groupes, elle a continué à fonctionner. Cette idée que l'activité associative s'arrête durant cette période est affirmé comme une certitude dès la fin du conflit. L'activité de ces

---

<sup>205</sup> *Gazette des Mines* n105 09-10/59

<sup>206</sup> KALUSINSKY Alfred, *op. cit.*

<sup>207</sup> liquidation du cercle catholique St Michel de Wittelsheim, 1946, tribunal d'instance de Thann

sociétés n'est pourtant pas stoppée du jour au lendemain, le système est trop organisé et touche trop de monde pour que la nouvelle Direction décide de tout supprimer et surtout de ne pas l'utiliser. En effet, ces décisions de dissolution de sociétés ne sont que la base d'une réorganisation de l'efficace réseau associatif mis en place par la Direction française. La structure associative est conservée mais ses fonctions changent.

## 2.1.2. ... avant un contrôle total

En effet si l'on peut parler d'un désir de contrôle du mouvement associatif par la Direction française, le terme est bien plus fort avec l'arrivée des nazis et leur gestion totale de tout l'appareil économique et social. En ce qui concerne le domaine associatif, ce contrôle se traduit par l'obligation d'accords préalables des autorités, une nouvelle organisation des sociétés et du schéma associatif général, et enfin par des justifications idéologiques.

### 2.1.2.1. Un accord indispensable

Ce contrôle total passe par un accord préalable quant à la poursuite de l'activité, qui est un peu la continuité de l'état des lieux réalisé par les autorités allemandes. Comme nous l'avons vu précédemment, cette enquête est destinée au *Stillhaltekommissar für das Organisationswesen in Elsass*, qui prend ensuite des décisions quant à la future gestion. Les sociétés, tout comme l'entreprise des Mines, sont chapeautées dans un premier temps par cet administrateur nazi. Une note de septembre 1941 précise que les associations déclarées sont sous sa présidence depuis le mois de septembre 1940. C'est lui qui prend la décision de poursuite de l'activité de la société avec l'avis de la Direction.

L'utilisation des installations n'est possible qu'avec son agrément. Il s'occupe de la création des sociétés « *im Interesse der Betriebsgemeinschaft* » (pour l'intérêt de toute la communauté de l'entreprise). Tout est axé sur et autour de l'entreprise. Il est d'ailleurs précisé qu'il est hors de question que les organes internes de l'entreprise (comme l'Harmonie), soient inscrits en tant qu'associations. C'est encore une fois ce *Stillhaltekommissar* qui homologue le comité des fêtes de Joseph-Else le 8 avril 1942. Dès le début de l'année 1941, il pose des conditions à la reconnaissance de l'activité des sociétés sportives par les Mines. Cent membres sont nécessaires et il faut qu'à chaque fois au moins 25 participants s'adonnent au

---

<sup>208</sup> *Gazette des Mines* n42 01/50

football ou au handball et huit pour les autres sports. L'association doit également disposer de terrains assez grands et en nombre suffisant afin de permettre une pratique convenable. La prise en charge par ce fonctionnaire nazi n'est que provisoire et ne dure que le temps de l'installation d'un nouveau système. Néanmoins, c'est lui qui jette les bases d'une nouvelle organisation et qui, par ces décisions, est le premier à faire pénétrer les principes nazis, avant que d'autres prennent le relais.

### **2.1.2.2. Une nouvelle organisation**

Une nouvelle organisation de la structure associative se met rapidement en place. Tout d'abord la période de conflit a été fatale à bon nombre d'associations et celles qui ont subsisté ont vu leurs activités fortement réduites. Seules les plus grandes et les plus organisées ont pu s'en sortir. Il n'est pas étonnant qu'il s'agisse essentiellement d'anciennes sociétés soutenues par la Direction française. L'administration nazie a estimé que le contrôle de ces associations et de leurs membres serait plus facile qu'une multitude de petits groupements. Une surveillance militaire des ses sociétés était à l'ordre du jour. De plus, elles étaient déjà attachées à l'entreprise d'une certaine manière, et c'est justement ce que recherchaient les autorités allemandes.

Cependant ce réseau de grosses associations subit de profondes transformations et en premier lieu, un changement d'affiliation. En effet, en passant sous le régime allemand, les associations doivent tout comme la population, se référer à d'autres instances d'encadrement du mouvement associatif, d'autres fédérations. Après avoir été sensibilisées progressivement au système français d'organisation en matière associative et d'en être finalement entièrement partie prenante, les sociétés doivent s'initier à un nouveau schéma de gestion du monde associatif. Celui-ci est d'ailleurs assez éloigné de ce que les plus anciennes (mais elles ne sont pas nombreuses, car la grande majorité de ses sociétés datent de l'entre-deux-guerres) avaient connu, car c'est une organisation typiquement nazie. Les sociétés sportives, et en premier les clubs de football, sont affiliées dès la fin 1940 à la *Nationalsozialistischen Reichsbund für Leibesübungen* (NSRL), qui gère tout ce qui a trait aux activités sportives. Le 19 février 1942, l'ASCA Wittelsheim (nous pouvons penser que cette décision s'applique aussi aux autres sociétés), est détachée du droit personnel du *Stillhaltekommissar* et est rattachée au NSRL dont le siège se trouve à Berlin. Des compétitions sont alors organisées, lors d'un championnat regroupant des équipes de clubs pouvant aligner assez de joueurs. Une refonte du réseau associatif s'effectue et donne naissance ainsi à une nouvelle organisation. Mais le

championnat nouvellement mis en place se déroule de manière assez chaotique car les équipes se désistent au fur et à mesure que le conflit s'allonge.

Cependant, même si des transformations structurelles ont été réalisées, l'administration allemande ne pouvait pas (et n'avait pas intérêt à) faire table rase de l'ancien schéma. C'est pourquoi, nous observons sur certains points une continuité ou du moins une reprise de politiques qui avait été menées par la Direction française. C'est notamment le cas de ce qui est pour nous la principale caractéristique de l'intervention des Mines dans le monde associatif, à savoir la mise à disposition des sociétés d'une subvention constituant leur budget annuel. La nouvelle Direction allemande des mines s'occupe de cette question et affirme, dans une note de mai 1941, que les sociétés vont bien et que de nouvelles formes de soutien ne sont pas envisagées. Le système de budget est alors très certainement conservé et le fait que nous ayons retrouvé des relevés de dépenses et de recettes pour les sociétés de Wittelsheim et de Wittenheim en octobre 1941, où il est fait état d'un budget annuel de 250 RM pour chacune, confirme cette hypothèse. De la même manière nous apprenons qu'en 1942, 1 000 RM sont destinés au fonctionnement des sociétés des puits Amélie, Fernand-Anna et Marie-Louise, grâce à une demande d'avance sur budget de la part du président de la société sportive de Wittelsheim. Nous apprenons également à l'aide de ce document que ce président est le chef d'exploitation de la mine Anna. Le schéma de l'ingénieur/président est conservé, ce qui n'est pas étonnant, en considérant l'extrême encadrement voulu par le système nazi, autrement dit le *Führerprinzip*.

Enfin, nous possédons des renseignements sur le fonctionnement de certains groupements, qui montrent certaines similitudes avec le passé. Pour l'Harmonie par exemple, il est décidé de reprendre les répétitions en janvier 1941 avec un système de ramassage des musiciens dans les cités. Les musiciens reçoivent une compensation de 10 RM par mois, comme cela se pratiquait du temps de la Direction française. Ce corps est aussi utilisé par la Direction pour animer certaines fêtes, ce qui confirme l'idée d'une appropriation et d'une gestion des représentations semblable à l'ancien système. La Direction des Mines met l'Harmonie à la disposition d'un responsable du NSDAP pour l'organisation d'une fête sportive en septembre 1941. Aussi, la Direction nazie des Mines, une fois installée, mène une politique d'intervention dans le mouvement associatif qui possède des analogies à certains niveaux avec l'ancienne organisation. Cependant, les intentions sont très éloignées et le nouveau système répond à des logiques totalement différentes quant aux buts à atteindre.

### 2.1.2.3. Les justifications idéologiques

Ainsi, il ne faut pas faire l'amalgame entre la période française et la période allemande car, l'interventionnisme en matière associative diffère fondamentalement quant à sa raison d'être, même s'il peut revêtir des formes similaires. Le premier objectif avoué, concerne l'entretien physique des ouvriers. Voici une annonce faite par la Direction le 25 avril 1941 : « Les exercices physiques choisis permettent l'harmonie physique des employés assis. Le sport et la gymnastique sont une source intarissable de joie de vivre et d'énergie. Ils amènent à une discipline et un esprit de camaraderie et font des hommes efficaces, énergiques et conscients de leur valeur. »<sup>209</sup>. Cette phrase reflète assez bien la volonté d'intervention de la Direction allemande mais aussi par extension celle de l'idéologie nazie. En effet le régime national-socialiste voulait des ouvriers et plus généralement des hommes aux capacités physiques irréprochables. Le terme de *Kraft*, que nous avons traduit sous le nom d'énergie, renvoie au concept de force et de puissance. Il est associé à l'idée de « joie de vivre » de *Lebensfreude*. La réunion de la gaieté et la force, en particulier dans le domaine du travail, est très importante dans le projet de société nazi, et l'organisation nationale *Kraft durch Freude*, est chargée de véhiculer cette idée et d'organiser la politique générale d'entretien physique. Bernard Vogler précise que cette institution qu'il traduit par *La force par la joie*, surveille également toutes les manifestations culturelles<sup>210</sup>. Elle est en étroite relation avec les Mines comme avec toutes les grandes entreprises. Bien sûr, les justifications physiologiques étaient déjà utilisées avant la guerre par les dirigeants français pour expliquer l'intervention dans le milieu associatif, mais ces justifications renvoyaient surtout à des principes hygiénistes. Il s'agissait d'éviter des problèmes médicaux aux ouvriers et non de la recherche de productivité maximum et encore moins de les rendre heureux par l'exercice physique.

La deuxième volonté de l'administration nazie par rapport à sa politique de soutien aux sociétés, est le désir de toucher toute la population. Nous avons déjà évoqué le fait que les associations privilégiées soient les plus grandes, et cela au détriment des plus petites. Les personnes intéressées par la pratique associative doivent donc se tourner vers ces groupements qui sont totalement surveillés. Les Mines veulent enrayer la diminution des effectifs et ciblent un public précis : les jeunes. Le président de la société sportive de Wittenheim explique en 1943 que la politique de la société vise, comme la Direction le souhaite, à attirer

---

<sup>209</sup> « Richtige gewählte Leibesübungen sind der natürlichste Ausgleich für die sitzende Beschäftigung. Darüber hinaus sind Sport und Spiel, Turnen und Gymnastik ein unversiegbarer Quell der Lebensfreude und Energie. Sie fördern die Disziplin und Kameradschaft und machen den Menschen leistungsfähig, tatkräftig und selbstbewusst. »

<sup>210</sup> VOGLER Bernard, *Histoire culturelle de l'Alsace*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1994, 576 p.

la jeunesse et combler les lacunes<sup>211</sup> La jeunesse hitlérienne (*Hitlerjugend*) est chargée d'embrigader toute la jeunesse à travers diverses activités mais selon des rapports de police, qui soulignent qu'une « hostilité des jeunes gens de tous âges se manifeste ouvertement », la réussite du système n'est pas au rendez-vous<sup>212</sup>. Plus largement, l'idée de communauté d'entreprise (*Betriebsgemeinschaft*) est toujours prise en référence et le sport est un moyen de renforcer cette cohésion idéale. Le régime nazi a pour but ultime l'idéal de *Volksgemeinschaft*, réunissant tout le peuple allemand<sup>213</sup>. La masse est favorisée au détriment de l'individu. Les concepts de solidarité et d'esprit de camaraderie sont ressassés. Des décisions sont prises progressivement avec l'organisation *Kraft durch Freude*, car la communauté sportive d'entreprise qui regroupe les sociétés soutenues ne touche pas la totalité du personnel. La Direction se détourne progressivement des associations et entreprend d'organiser elle-même la pratique sportive de ses ouvriers. A partir de 1942, plusieurs « revues »<sup>214</sup> sportives d'entreprise sont organisées au printemps, été, et automne et se déroulent en trois parties : une course, une journée festive et un challenge par équipes, chaque équipe représentant un atelier ou service de l'entreprise. La Direction veille à ce que l'ensemble de son personnel y participe mais aussi s'entraîne en vue de ces manifestations. C'est un moyen de souder la communauté et la décision d'habiller tous les participants avec une tenue spécialement confectionnée pour le personnel des Mines avec les symboles nazis en est un autre exemple. La propagande, notamment lors de grandes manifestations, est fondamentale dans la stratégie nazie. L'idée de former une communauté des mineurs n'est pas un désir de voir se créer une culture d'entreprise ou quelque idée dans la même veine, mais bien d'exercer partout et par tous les moyens un contrôle totalitaire. Pour comprendre cela, il faut se rappeler que l'une des caractéristiques du régime nazi est le contrôle de la population dans sa globalité. Hitler gouverne des masses, et dans le Bassin Potassique, la Direction des Mines et les autorités allemandes essayent de concevoir la population comme une de ses masses. L'individu comme le groupement associatif n'a pas lieu d'être et les quelques « grosses » associations qui subsistent sont considérées comme un outil d'endoctrinement.

---

<sup>211</sup> « Die Vereinsleitung musste dementsprechend ihr Hauptaugenmerk auf die Heranziehung von jugendlichen Kräften legen um die entstandenen Lücken zu schliessen und die Fortführung eines geordneten Spielbetriebes gewährleisten zu können ».

<sup>212</sup> VOGLER Bernard, *Histoire culturelle de l'Alsace*, op. cit.

<sup>213</sup> FREY Yves, op. cit.

<sup>214</sup> L'allemand utilise « Appel » un terme militaire, c'est pourquoi nous nous permettons d'utiliser le terme de « revue »

## 2.2. La restructuration d'un modèle

L'année 1945, voit un troisième changement de nationalité en Alsace en moins de 50 ans, et donc un troisième changement d'administration. Le système nazi, qui a balayé l'ancienne organisation associative du Bassin Potassique est tout aussi brutalement évacué par l'Etat français et le patronat des MDPA. Seulement, la période de guerre n'a pas été qu'un interlude, et il est impossible d'appliquer la même politique d'intervention que celle d'avant-guerre. Les rapports sociaux ont évolué en France tout comme dans le Bassin Potassique. Les MDPA ne se retrouvent plus confrontées à un personnel fraîchement débarqué, mais bien à une population qui est née et a grandi dans ce Bassin Potassique, formant une nouvelle génération de mineurs. Les nouveaux protagonistes demandent une nouvelle orientation de la politique associative. Celle-ci se manifeste par la mise en place d'un nouvel organe qu'est le Comité Central d'Entreprise (CCE), par un nouveau fonctionnement de soutien aux associations et également par l'incorporation du domaine des Mines KST.

### 2.2.1. L'établissement du Comité Central d'Entreprise

L'Etat met en place une nouvelle réglementation obligeant les entreprises à se doter de comités d'entreprise, devant pouvoir représenter l'ensemble du personnel et chargés d'intervenir dans le domaine social. Nous allons observer comment a été appliquée cette décision aux MDPA en se penchant tout d'abord sur les principes de ce CCE puis sur la représentation en son sein.

#### 2.2.1.1. Les principes

Le retour à la France plonge le Bassin Potassique et les Mines, dans les incertitudes d'une nouvelle organisation. Il ne s'agit pas simplement d'un retour à l'ancien système en place avant guerre. Le conflit mondial a vu la chute de la IIIe République et voit la construction progressive de la IVe République. Une nouvelle politique est prônée, notamment dans le domaine social. Une des caractéristiques de cette orientation est la création d'un Comité

d'Entreprise dans les entreprises de plus de 50 salariés, par conséquent appliqué aux MDPA, dont nous étudierons les principes puis les modes de représentation du personnel.

Pour comprendre la logique de l'établissement des Comités d'Entreprise, nous devons nous pencher plus précisément sur le contexte politique de l'époque. A partir de septembre 1944, le Général de Gaulle forme un gouvernement provisoire chargé de réorganiser l'Etat français afin de poser les bases d'un nouveau régime. Cette période, achevée par la mise en place de la IV<sup>e</sup> République dont la Constitution est adoptée le 13 octobre 1946, est marqué par le tripartisme car le gouvernement provisoire est composé de ministre du M.R.P., de la S.F.I.O. et du P.C.F. Ce gouvernement se veut consensuel et tente d'imposer une nouvelle idée de la politique. Les contemporains peuvent sentir une « volonté de jeter les bases d'une politique sociale fondée sur l'idée de redistribution du revenu national et de l'élaboration de droits sociaux nouveaux »<sup>215</sup>. Une nouvelle distribution des rôles entre les acteurs sociaux, à savoir l'Etat, le patronat et les syndicats, est voulue en France et dans le monde du travail en particulier. La création des Comités d'Entreprise (ordonnance du 22 février 1945), le renforcement du rôle des délégués du personnel (avril 1946) ou encore le nouveau statut de la fonction publique vont dans le même sens. L'Etat s'affirme comme un régulateur social, et acteur principal de la recherche de compromis. Les idées politiques et syndicales vont dans le même sens au cours de cette période marquée par la présence de ministres communistes au gouvernement. Les Comités d'Entreprise sont alors créés dans le but de faire participer les salariés à la vie de l'entreprise par des représentants élus par l'ensemble du personnel, mais aussi dans le but d'éviter des relations trop conflictuelles entre patronat et syndicats, en leur fournissant un nouvel espace de dialogue. Aux Mines de Potasse, la législation est appliquée dès 1945, une convention étant signée entre les MDPA et les syndicats le 16 avril 1945<sup>216</sup>, puis précisée par un décret spécial le 3 mai 1947, car l'entreprise est un cas particulier du fait de l'implication de l'Etat dans son activité. Ce décret spécial fait référence à l'ordonnance du 22 février 1945 complétée par la loi du 16 mai 1946, complétant cette ordonnance. Une séance du Conseil d'Administration du 21 mai 1947, explique que les « Mines domaniales de potasse se trouvent, en définitive, soumises à la législation générale en la matière »<sup>217</sup>. Cependant elles sont soumises à une législation spéciale, avec des différences notables, en particulier sur la participation des représentants syndicaux avec une voix simplement consultative. Un Comité Central d'Entreprise (CCE), définissant une politique d'ensemble est

---

<sup>215</sup> PARODI Maurice (sous la direction de), *La question sociale en France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2000, 233 p.

<sup>216</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

mis en place en même temps que des Comités d'Etablissement (CE) dans chaque division, s'occupant de problèmes localisés dans leur secteur. Lors de la réunion inaugurale du CCE le 24 octobre 1945, le Directeur Général des MDPA, André Fanton d'Andon, réaffirme cet idéal consensuel qui oriente la politique étatique en utilisant l'expression de « confiance réciproque » et exprime son souhait que « la magnifique unité patriotique qui s'est scellée à la Libération ne se désagrège pas, mais s'étende au domaine de la vie courante, du travail quotidien »<sup>218</sup>.

Quels sont alors les champs d'actions des Comités d'entreprise et en particulier ceux du CCE des MDPA ? Le décret du 3 mai 1947<sup>219</sup>, nous apprend que le but de cet organisme est l'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel, ainsi que d'émettre des suggestions sur la politique économique et commerciale menée par l'entreprise. C'est justement l'action sur la vie privée des ouvriers qui nous intéresse, car le domaine associatif est l'une des caractéristiques principales de l'intervention de l'entreprise dans les occupations extra-professionnelles des ouvriers. L'article 3 du décret stipule que le CCE « assure en accord avec le Directeur Général, ou contrôle la gestion de toutes les œuvres sociales établies au bénéfice du personnel et pour les familles du personnel, quel qu'en soit le mode de financement ». Les œuvres sociales sont alors soit gérées directement par le CCE, soit il y participe, soit il ne fait que surveiller la gestion. Cependant l'expression « œuvres sociales » est assez vaste et difficilement définissable. Elle comprend aussi le service médical, le système de gestion des coopératives alimentaires des cités, les aides aux nécessiteux, mais aussi le domaine des loisirs des ouvriers, dont la structure associative est la principale composante. La gestion de toutes ces entités est très complexe car chacune d'elle est différente et demande une organisation particulière. L'incertitude concernant la définition de la notion d' « œuvres sociales » n'est pas propre aux MDPA et est présente dans d'autres entreprises avec une tradition d'intervention dans le domaine social, comme par exemple Michelin à Clermont-Ferrand<sup>220</sup>. Là aussi, des débats quant à la forme de participation du Comité d'Entreprise sont engagés, en particulier quant à l'organisation de l'œuvre qui peut être une association de type 1901 ou bien encore une société mutuelle ou une caisse de secours.

---

<sup>217</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>218</sup> TINELLI Léon, *Les Mines de Potasse de l'entreprise d'Etat à la Société Anonyme (1945 – 1967), Les luttes et l'unité du personnel*, Strasbourg, Institut CGT Alsace d'histoire sociale, 2000, 175 p.

<sup>219</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>220</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Les hommes du pneu, op. cit.*

### 2.2.1.2. La représentation au sein du CCE

Après avoir énoncé les objectifs de la mise en place du CCE, une description de son administration se révèle nécessaire. Le CCE fonctionne sur le principe de la représentation de l'ensemble du personnel. Le décret de 1947 présente la délégation du personnel composée de cinq ouvriers du fond et trois du jour, un ingénieur, deux agents de maîtrise du fond et un du jour ainsi qu'un employé. Le CCE est présidé par le Directeur Général des MDPAs. Il n'est pas élu directement par le personnel mais par les différents comités d'établissements, eux issues d'un vote de tous les salariés. Les détails quant aux élections des délégués dans les différents organes sont précisés dans des conventions signées entre le Directeur Général et les syndicats. La participation du personnel n'est pas une chose nouvelle aux MDPAs car dès le 2 janvier 1937, trois représentants (puis 5 en 1945) du personnel siègent au Conseil d'Administration<sup>221</sup>. Mais le CCE est un organe différent, plus proche du personnel, et avec des capacités d'action plus étendues. Il est composé de plusieurs commissions, qui se répartissent les différentes préoccupations sociales du CCE (commission d'hygiène, commission économique, ...). Les deux commissions s'intéressant à la question associative sont la Commission des Loisirs et la Commission des Sports. Ce sont ces commissions qui répartissent les sommes allouées aux sociétés sportives et de loisirs. A l'intérieur des commissions, nous trouvons deux représentants des ingénieurs, trois des employés et cinq des ouvriers, auxquels s'ajoute un délégué de la Direction Générale. Il reste à préciser le fait que la fonction occupée au CCE ou dans les CE est comptabilisée dans le temps de travail et les frais de déplacement remboursés. Selon une note de service de la Direction Générale du 27 septembre 1947 sur le temps consacré par les délégués à l'exercice de leurs fonctions<sup>222</sup>, les membres titulaires peuvent disposer de 20 heures par mois pour siéger dans un comité (40 heures s'ils sont membres du CCE et d'un CE), les ouvriers payés à la tâche journalière sont indemnisés comme s'ils travaillaient huit heures pour une réunion du CCE et quatre heures pour une réunion du CE.

La principale question que nous pose l'établissement d'une structure comme le CCE, est de savoir ce que cela a vraiment changé dans la manière dont la Direction appréhende le phénomène associatif. Tout l'effort fait pendant l'entre-deux-guerres par le patronat des Mines pour la mise en place d'un réseau associatif serait-il oublié et son contrôle lui échapperait-il avec le « parachutage » d'une organisation qui limiterait l'autorité du patron ? Comment la Direction a-t-elle géré cette situation ? Le patronat en général n'a pas vu d'un

---

<sup>221</sup> Magazine spécial sur les 50 ans de la potasse, édité par la *Gazette des Mines* en 1954

<sup>222</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

très bon œil la mise en place de Comités d'Entreprises pour les sociétés de plus de cinquante salariés : il aurait souhaité que la structure ne soit créée que dans les entreprises de plus de cinq cent employés<sup>223</sup>. Le Comité d'Entreprise est d'ailleurs considéré comme un simple organe de participation des salariés à la gestion de l'entreprise pour les patrons alors que c'est un organe de contrôle au yeux des syndicats. Si la législation est appliquée très tôt dans les Mines, c'est que, selon Léon Tinelli, historien et responsable CGT, le fait d'organiser des élections dès l'été 1945, ne laissait pas beaucoup de temps aux syndicats et « devait permettre de poser les germes de la division du personnel »<sup>224</sup>. En nuanciant et en élargissant ces propos, nous nous apercevons que, lors des mises en place rapides des Comités d'Entreprise, les délégués syndicaux se « montrent prudents car peu avertis des pratiques administratives et incertains sur le contenu de leurs droits »<sup>225</sup>. Des conventions sont signées un peu à la hâte et souvent limitant les nouveaux droits des ouvriers. Les syndicats réagissent ensuite et revendiquent des renégociations mais, après 1947, la situation politique leur est moins favorable qu'au temps du tripartisme, car le patronat a repris de l'importance. Le contexte d'instabilité ministérielle, mais aussi la guerre froide, fragilise l'Etat et les syndicats au profit du patronat.

Mais comment mesurer la supériorité du pouvoir patronal dans une organisation censée aider les travailleurs et redéfinir les relations sociales ? Tout d'abord nous voyons que le CCE est présidé par le Directeur Général des MDPA et que, dans chaque commission, siège obligatoirement un représentant de la Direction. De plus en comptabilisant les membres des commissions des sports et des loisirs, qui s'occupent concrètement de la question associative, nous nous apercevons qu'elles sont composées d'autant de représentants ouvriers que non-ouvriers, alors que les ouvriers représentent la très grande majorité du personnel des MDPA. En rajoutant la personne déléguée par la Direction Générale, la commission est alors gérée par plus de 50% de non-ouvriers. Il est alors logique qu'en 1946 aucun poste à responsabilité n'ait été confié à un ouvrier au sein de la Commission des Sports<sup>226</sup>. Le président et le vice-président sont des ingénieurs (en l'occurrence MM. Epp et Hardy), les deux secrétaires sont des employés de même que le rapporteur. Finalement le nouveau système de CCE repose sur un principe d'autorité par le sommet, comme cela a été le cas avant la Seconde Guerre mondiale. La Direction arrive à garder la main sur le système d'œuvres sociales et notamment sur la politique de soutien aux associations même si elle passe désormais par le nouvel organe

---

<sup>223</sup> PARODI Maurice (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>224</sup> TINELLI Léon, *Les Mines de Potasse, op. cit.*

<sup>225</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Les hommes du pneu, op. cit.*

qu'est le CCE. Aussi, il est stipulé dans le décret de 1947 que le CCE doit fonctionner « en accord avec la Direction Générale »<sup>227</sup>. Nous ne pouvons cependant pas nous restreindre à l'idée simpliste que la Direction a autoritairement conservé la gestion des sociétés comme un bien lui appartenant. Le regard que la Direction maintient directement ou par l'intermédiaire d'un personnel qualifié sur la gestion des oeuvres sociales révèle certainement aussi un assentiment de la population et peut-être des syndicats. Ce système social, mis en place progressivement de 1919 à 1939, est certainement considéré, et à juste titre, comme un avantage considérable mais aussi comme une organisation très complexe. Le devenir de celui-ci serait compromis si sa gestion était laissée à un organisme nouvellement constitué sans expérience par rapport à cette tâche. Le savoir-faire de la Direction a pu alors faire la différence. Si les Comités d'Entreprise sont considérés par certains comme la fin de la toute puissance patronale, cela n'a pas été le cas pour les MDPA, où la Direction a conservé une grande partie de son influence. Néanmoins, elle a certainement compris les nouvelles attentes sociales et la volonté de redéfinir les relations entre les différents acteurs sociaux.

## 2.2.2. Le fonctionnement du soutien aux associations

Comment se caractérise désormais la politique associative des Mines ? Nous nous demanderons tout d'abord dans quelle mesure ce système se rapproche de la situation d'avant guerre, avant de nous pencher plus précisément sur le fonctionnement du soutien par les subventions.

### 2.2.2.1. Un système fortement influencé par le modèle d'avant-guerre

La Direction des Mines, mais surtout le CCE, est chargé de restructurer le système de soutien aux sociétés. Le besoin est évident d'en organiser un nouveau après le choc de l'administration nazie. Ce réaménagement n'a cependant pas intérêt à faire totalement abstraction de la structure en vigueur pendant l'entre-deux-guerres. Jusqu'à quel niveau le nouveau système a-t-il été influencé par le modèle d'avant-guerre et par l'expérience de la Direction ?

Tout d'abord, si la Libération a été le temps de la réorganisation du réseau associatif, elle a été avant tout celui de la reconstruction en général. Le premier effort est destiné à la remise en

---

<sup>226</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

état des installations, après bien sûr la capacité à retrouver une activité économique et industrielle convenable. Les bâtiments sont, dans la mesure du possible, remis en état, mais certains dégâts ne sont plus réparables et la salle Fernand Anna, trop endommagée, n'est pas reconstruite. Les stades ont payé aussi un lourd tribut et ont dû pour la plupart connaître d'importants travaux de réfection pour leur terrain essentiellement mais aussi pour leurs annexes, comme la tribune de l'ASCA Wittelsheim détruite pendant la guerre et qui a, dans un premier temps, été remplacé par un petit baraquement<sup>228</sup>. Assez rapidement, la mise à disposition de ses installations, propriétés des Mines, est à nouveau codifiée. Un règlement<sup>229</sup> d'utilisation des salles des fêtes est rédigé dès le 15 novembre 1947, sur le modèle de ce qui se faisait dans les années 1930. Certaines sociétés ont le droit d'utiliser ces salles gratuitement à savoir : l'Harmonie, la Société de Gymnastique MDPa, l'ASCA Wittelsheim, l'US Wittenheim, le Staff AC, la Clique des Sapeurs-pompiers, les scouts Ste Barbe, de Wittelsheim et de Staffelfelden, puis l'année suivante, la Chorale, l'AST Ruelisheim, la société de pêche, les amis des Vosges, les Anciens de l'école de Pulversheim, les syndicats et les CE. Ce nombre d'associations est plus important qu'auparavant, ce qui montre une ouverture progressive ou plutôt une adaptation à la nouvelle réalité associative. En plus des sociétés qui ne sont énumérés par ce règlement, d'autres peuvent également disposer de la salle à condition qu'elles comptent au minimum cinquante membres dont 70% de mineurs. L'accord est encore donné par le Directeur Général sur proposition du comité des fêtes. D'autres points déjà imposés avant guerre doivent être respectés comme l'interdiction de réunions politiques et la correction vis à vis du personnel des Mines (les discours doivent être connus à l'avance). Des prix sont aussi fixés (4 400 F pour une matinée ou une soirée et 6 000 F pour un bal), ce qui démontre la volonté d'une plus stricte codification, et de diminution d'un certain arbitraire de la Direction. Les autres locaux et terrains de sports utilisés par les sociétés appartiennent encore aux Mines qui les mettent gratuitement à disposition des sociétés. La Direction en dispose comme elle l'étend, et elle les « prête » volontiers lors d'organisations de manifestation comme lors d'un concours organisé par la Société de Gymnastique MDPa qui se déroule sur le terrain de football de la cité Théodore en 1951<sup>230</sup>. Les demandes d'utilisation sont faites aux ingénieurs divisionnaires et, dans les dossiers

---

<sup>227</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>228</sup> Plaquette du 50e anniversaire de l'ASCA Wittelsheim, archives personnelles de M. Arnold

<sup>229</sup> ADHR 2374 W 10 (PURG 114 200), 1945-1949

<sup>230</sup> *Gazette des Mines* n54 01/51

d'agrément des sociétés sportives, il est fait état des travaux d'entretien qui sont assurés par les ateliers de la division (pour les réparations et aménagements inférieurs à 50 000 F)<sup>231</sup>.

La Direction des Mines, car c'est bien d'elle dont il s'agit lorsque nous évoquons les installations, ne se repose pas essentiellement sur le patrimoine déjà existant et améliore encore les installations existantes. Cela correspond à un besoin des sociétés en question, et des fonds importants ont été déboursés pour l'aménagement de ces installations. Une baraque a par exemple été aménagée en salle de gymnastique en 1956 dans la cité Amélie II<sup>232</sup>. Le besoin d'améliorer les installations se fait sentir dès la fin du conflit mondial et l'engagement est pris officiellement par le Directeur Général Fanton d'Andon, en 1950 pour le cas de l'ASCA par exemple<sup>233</sup>. Ainsi la Direction garde une influence considérable sur la vie des sociétés avec sa puissance immobilière indispensable à la bonne marche de la pratique associative.

Une des caractéristiques de la mise en place du réseau associatif d'avant-guerre par la Direction était la présence d'ingénieurs au poste de dirigeants et de présidents au sein des sociétés. Le président emblématique de l'ASCA Wittelsheim pendant plus de 20 ans est Hyppolite Hardy, chef de division à Anna, Fernand, puis Amélie de 1950 à 1968<sup>234</sup>. Sa double autorité, en tant que président du grand club omnisports du Bassin et responsable de puits, lui confère un charisme considérable. Mais ce cas est loin d'être une exception. Jules Dufour a été ingénieur divisionnaire du puits Fernand de 1945 à 1955 et a assuré également la présidence de la Société de Gymnastique MDPA<sup>235</sup>. L'image de l'ingénieur/président reste une réalité bien ancrée jusque dans les années 1960 au moins. Les ouvriers sont encore encadrés dans leurs loisirs par leurs supérieurs professionnels. La hiérarchie d'entreprise continue à être appliquée au sein du mouvement associatif. Cependant cette présence du personnel dirigeant des Mines au sein du monde associatif ne s'arrête pas là car ce sont ces mêmes personnalités qui siègent dans les commissions en charge du soutien aux associations sportives et culturelles. En effet, nous avons signalé précédemment que les président et vice-président de la Commission des Sports après guerre sont MM. Epp (président de l'US Wittenheim) et Hardy (président de l'ASCA)<sup>236</sup>. L'organisation du soutien financier aux sociétés dépend donc des mêmes personnes qui s'occupent de ces mêmes associations et

---

<sup>231</sup> archives personnelles de M. Sinngrunn

<sup>232</sup> *Gazette des Mines* n89 09-10/56

<sup>233</sup> *Gazette des Mines* n47 06/50

<sup>234</sup> WEISSENBERGER Roger, *Chronique des mines de potasse d'Alsace et des mines Kali Sainte-Thérèse*, Carré Blanc, Strasbourg, 2003, 2 tomes

<sup>235</sup> *Gazette des Mines* n87 05-06/56

<sup>236</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

« accessoirement » dirigent les ouvriers dans leur vie professionnelle. Ainsi, lorsque René Sellal, ingénieur principal de Marie-Louise, président la Commission des Sports du CCE et président de la Société de Gymnastique MDPA remet une coupe lors d'un concours d'échecs en 1961<sup>237</sup>, nous avons du mal, et la population très certainement aussi, à savoir au nom de qui il la remet. Il n'y a pas de séparation nette entre toutes ces fonctions mais ce qui est clair, c'est le fait que la vie associative est régie à sa tête par un nombre restreint de personnes qui gèrent également l'ouvrier dans son travail. Le patronat des Mines est donc tout aussi présent qu'avant dans l'encadrement des associations officiellement soutenues. La coupure entre loisirs et travail n'est pas flagrante lorsque nous nous penchons sur cet encadrement. L'entraîneur de l'US Wittenheim en 1949 est Anthony, qui exerce professionnellement la fonction de moniteur à l'école des Mines de Pulversheim<sup>238</sup>.

D'autres décisions et soutiens font référence à des avantages et des attitudes instaurés dès la fin des années 1920. La possibilité de voyager est toujours offerte, l'Harmonie et la Société de Gymnastique MDPA en profitant tout particulièrement. Cette dernière part pendant neuf jours à Casablanca du 12 au 23 avril 1949, afin de participer à la fête fédérale de gymnastique<sup>239</sup>. Les séjours deviennent plus longs et font découvrir des contrées plus éloignées. Les gymnastes visitent par exemple les mines de phosphate de Khouriga. Les déplacements pour des manifestations ou des rencontres locales sont également assurés et sont financés sur un chapitre distinct des autres comme lors des budgets des années 1930. Aussi, de nouvelles sections sont créées dans les sociétés sportives comme la section Marche de l'US Wittenheim, mise en place en 1948 « avec l'aide morale et matérielle de M. Dufour, ingénieur principal »<sup>240</sup>. Et, comme lors de l'établissement de la société de Gymnastique en 1928, on fait appel à des champions reconnus. Florimond Cornet, recordman du monde du 50, 60, 100, 150 et 200 km, champion d'Europe 1938 et 1939, est engagé en temps que mineur. Il a également un rôle prépondérant dans le développement de cette nouvelle section qu'il supervise. Nous ne possédons pas de documents prouvant que son embauche est essentiellement due à sa valeur sportive, mais il paraît évident que son statut de sportif international n'est pas étranger à son arrivée aux Mines qui ont sans doute souhaité qu'il s'engage dans le monde associatif du Bassin Potassique. Enfin, une certaine continuité avec la politique menée jusqu'alors est sensible dans les demandes de subventions que la Direction reçoit encore directement. En 1947 la chorale Ste Cécile de Pulversheim demande la mise à disposition d'un bus et en 1946

---

<sup>237</sup> *Gazette des Mines* n114 03-04-05/61

<sup>238</sup> *Gazette des Mines* n36 06/49

<sup>239</sup> *Gazette des Mines* n36 06/49

la société d'échecs de Mulhouse demande l'aide des Mines pour l'organisation d'un concours. La Direction ne refuse pas directement comme elle le faisait auparavant mais renvoie ces demandes au CCE qui est chargé de régler ces questions<sup>241</sup>.

Ces similitudes dans la gestion de la sphère associative se retrouvent également dans les justifications données par les dirigeants de l'entreprise ou des sociétés, quant au développement de la pratique associative. Dufour, ingénieur principal et président de la société de gymnastique, dans un discours après une démonstration de gymnastique du groupement en 1949, définit la gymnastique comme « la maîtrise de l'esprit sur le corps »<sup>242</sup>. Le gymnaste apprend à devenir maître de ses muscles et de son corps et devient alors « libre ». C'est cette liberté du corps et d'esprit qui est « la condition d'une vie heureuse dans une société harmonieuse ». Dufour insiste beaucoup sur la « joie saine ». Dans un article de 1960 vantant les mérites de la gymnastique, la *Gazette des Mines* explique que cette activité sert à « rétablir l'équilibre musculaire car certains muscles se développent exagérément aux dépens d'un autre si le travail quotidien oblige l'homme à répéter les mêmes mouvements », et qu'elle transmet des valeurs comme la discipline. Ces explications sur le rôle des activités sportives proposées par les sociétés du Bassin Potassique peuvent s'appliquer à chaque discipline, les bienfaits du basket-ball sur « le corps et l'esprit » sont évoqués dans une présentation de la section du FC Bollwiller en 1948<sup>243</sup>. Lors des discours, ces idées sont rappelées constamment durant toute la période qui nous intéresse. Les réflexions concernant les « saines distractions », permettant de corriger les excès physiques notamment provoqués par le dur travail de la Mine, ainsi celles sur la notion de discipline étaient déjà avancées au début de l'intervention des Mines dans le domaine associatif. Mais le concept de liberté trouvée par la pratique sportive et plus généralement la pratique associative est nouvelle. Elle s'explique peut-être par une volonté de se démarquer de l'idéologie prônée par le régime nazi, qui voyait également dans le sport des valeurs de respect de la discipline et de revitalisation mais qui insistait uniquement sur l'aspect de puissance physique. L'apport de la pratique du loisir est autant (si ce n'est plus) spirituel que purement physique ou physiologique : c'est ce qui ressort nettement du discours des principaux protagonistes du mouvement associatif.

Cependant , au-delà de toutes ces similitudes, il faut montrer maintenant que le système restructuré après la guerre est assez différent de celui mis en place deux décennies plus tôt. La différence fondamentale entre les deux modèles est la place réservée à l'initiative des

---

<sup>240</sup> *Gazette des Mines* n27 09/48

<sup>241</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>242</sup> *Gazette des Mines* n33 03/49

sociétés. Si l'ancienne Direction a voulu restreindre cette part durant l'entre-deux-guerres, les organismes en charge de la politique associative de l'entreprise après 1945 et, notamment, le CCE essayent de faire participer plus nettement les associations. Un rapport de la Commission des Loisirs du 18 juin 1947, précise bien que celle-ci ainsi que la Commission des Sports ne doivent pas être considérées comme les « gestionnaires de ces sociétés »<sup>244</sup>. Ces sociétés, sous-entendues celles qui touchent une subvention annuelle de la part du CCE, doivent ainsi s'occuper, de façon plus personnelle, de leur gestion, en premier lieu financière car lors de l'ancien système toutes les dépenses étaient planifiées et contrôlées par les Mines qui fournissaient la totalité de leur budget. D'une certaine manière, le CCE a voulu responsabiliser les associations, comme le CCE veut responsabiliser les salariés. Le procès verbal de la réunion du 26 mars 1946 montre que les deux commissions mènent une politique à peu près similaire, celle des loisirs « n'entend pas se substituer à l'initiative individuelle ou collective » et celle des sports précise que « chacun (en parlant des sociétés) doit apporter sa part personnelle »<sup>245</sup>. Nous avons dit que les commissions du CCE ainsi que les associations subissent encore l'influence de la Direction par la présence des ingénieurs, mais ceci n'exclut pas un changement d'orientation comme nous venons de le voir. La politique du patronat des Mines évolue peut-être sous la pression du contexte social, mais elle évolue. Même si l'organisation de l'intervention des Mines sur le mouvement associatif garde des similitudes notamment dans la forme et qu'elle reste chapeauté par le patronat, elle a l'air d'appréhender les associations différemment.

---

<sup>243</sup> *Gazette des Mines* n29 11/48

<sup>244</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>245</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

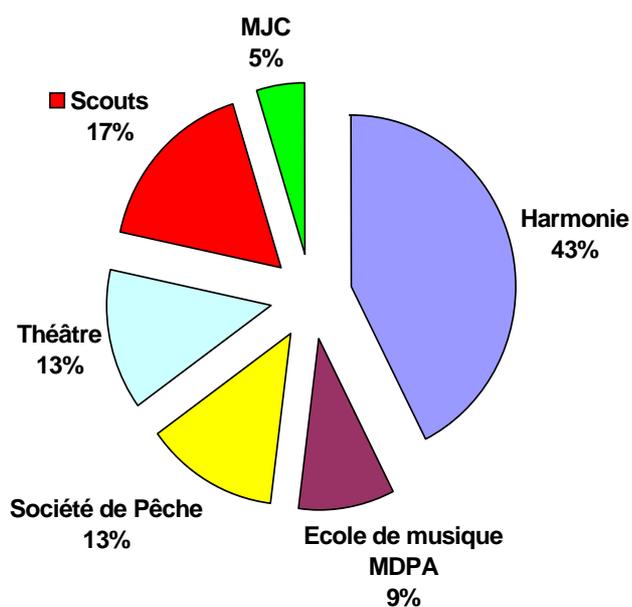
### 2.2.2.2. Le soutien par les subventions

**Figure 2 a : Budget de la Commission des Loisirs de 1947,**  
d'après (ADHR 2375 W 65 PURG 114 495)

#### Subventions 1947 (FF)

Harmonie	405 000
Ecole de Musique	90 000
Société de Pêche	125 000
Théâtre	125 000
Scouts	162 000
MJC	45 000
<b>Total</b>	<b>952 000</b>

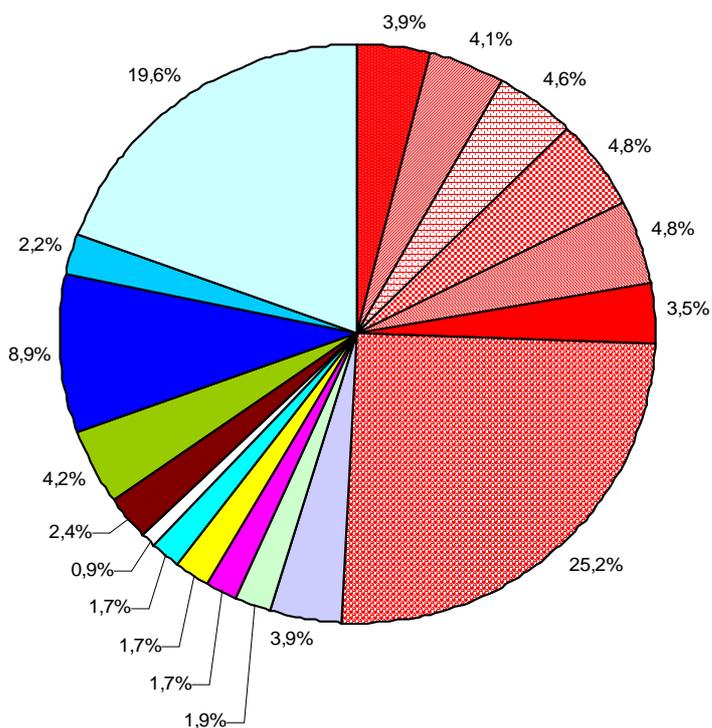
#### Budget de la Commission des Loisirs de 1947



**Figure 2 b : Budget de la Commission des Loisirs de 1987, d'après ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504)**

Subventions 1987	
MJC Fernad Anna Wittenheim	9 000
MJC Théodore Wittenheim	9 500
MJC Staffelfelden	10 500
MJC Bollwiller	11 000
MJC Wittelsheim	11 000
Mille Club Jeune-Bois	8 000
Ecole de Ski (en partenariat avec les MJC)	58 000
Comité de Pêche CE VL	9 000
Amicale des Pêcheurs Direction Générale	4 400
Artistes amateurs	4 000
Minéralogic Potasse	4 000
Club Photo CSE	4 000
Concours photo	2 000
Ski-Mines	5 500
Société de Pêche MDPA	9 600
Section Montagne	20 500
Sociétés non agréées	5 000
Théâtre	45 000
<b>Total</b>	<b>230 000</b>

### Budget de la Commission des Loisirs 1987

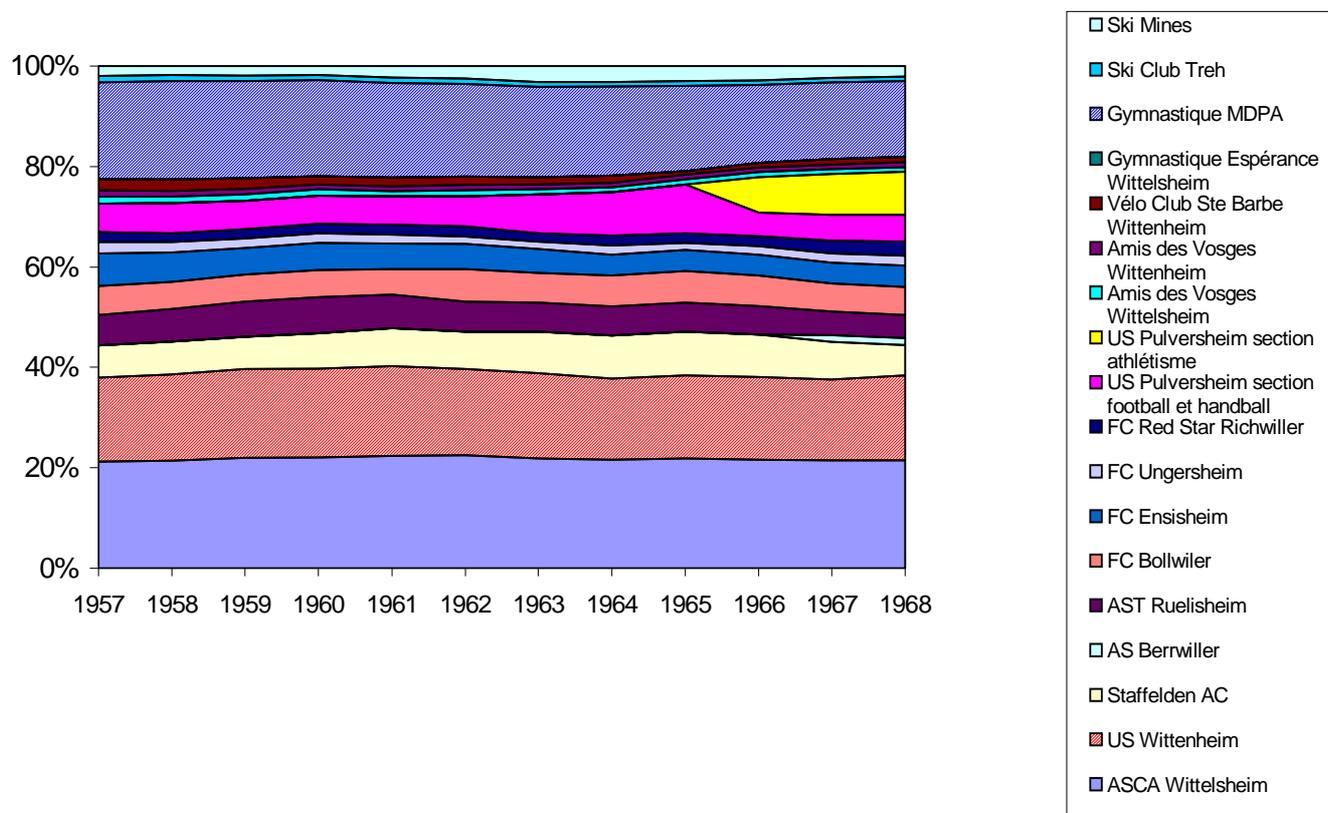


- MJC Fernad Anna Wittenheim
- MJC Théodore Wittenheim
- MJC Staffelfelden
- MJC Bollwiller
- MJC Wittelsheim
- Mille Club Jeune-Bois
- Ecole de Ski (en partenariat avec les MJC)
- Comité de Pêche CE VL
- Amicale des Pêcheurs Direction Générale
- Artistes amateurs
- Minéralogic Potasse
- Club Photo CSE
- Concours photo
- Ski-Mines
- Société de Pêche MDPA
- Section Montagne
- Sociétés non agréées
- Théâtre

**Figure 3 : Subvention versées par la Commission des Sport en 1946 et 1947 en francs,**  
d'après ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495)

	Gymnastique MDPA	US Wittenheim	ASCA Wittelsheim	Staffelfelden AC	FC Bollwiller	FC Ungersheim	FC Ensisheim	Total
<b>1946</b>	715 000	353 000	380 000	200 000	245 000	0	0	<b>1 893 000</b>
<b>1947</b>	806 040	602 650	421 760	262 440	312 110	15 000	0	<b>2 420 000</b>

**Figure 4 : Répartition des subventions aux sociétés sportives (1957 - 1968),** d'après ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 2375 W 77 (PURG 114 507) et Archives personnelles de M. Sinngrunn



Il convient à présent de s'intéresser plus particulièrement au soutien financier apporté par les Mines par l'intermédiaire du CCE, qui était et est toujours après 1945, le principal acteur de la gestion du monde associatif. La distribution de subventions est la fonction presque exclusive du CCE par le biais de ses commissions des loisirs et des sports. Cette répartition est très réglementée et très stricte, ce qui change quelque peu de la situation précédente où les règles n'étaient pas vraiment posées.

Le terme utilisé pour qualifier une association recevant une subvention annuelle à partir de cette période est celui de « société agréée ». Avant, nous avons parlé de société « officielle », « soutenue », ... car tous ces adjectifs étaient employés dans les documents d'avant guerre. Mais à partir de 1945, c'est l'expression d' « association (ou société) agréée » qui rassemble l'ensemble des groupements qui structurent le réseau soutenu par les MDPA. Sous ce terme se cache l'idée d'un agrément. En effet pour recevoir leur aide annuelle, les sociétés doivent remplir certaines exigences. En 1947, la société qui veut obtenir ce statut doit éviter de concurrencer une autre société des Mines dans la même commune, doit être composée d'au moins 80% de mineurs, présidée par un membre du personnel des Mines, le secrétaire doit l'être également, et doit enfin déployer son activité sur le territoire des Mines<sup>246</sup>. Les règles sont alors très claires et nous y retrouvons l'idée de l'encadrement par le personnel minier à la tête de ces associations mais aussi celle du contrôle spatial avec la propriété des Mines sur le lieu de pratique. Ce système permet aussi de canaliser en partie le développement associatif en ne subventionnant qu'une sorte d'activité dans chaque commune comptant un puits d'extraction (il ne peut y avoir qu'un seul club de football par commune par exemple). Cet agrément imposait alors d'importantes contraintes en matière de gestion mais il fournissait à la société qui l'obtenait des avantages matériels et financiers considérables. Le FC Régisheim a par exemple demandé à être considéré comme « club minier » (synonyme couramment utilisé de l'expression « société agréée ») en 1946 mais n'a pas été retenu car il se trouve hors du Bassin Potassique. La section football de l'US Pulversheim, n'a pas été agréée dans un premier temps parce que le FC Bollwiller obtenait déjà une subvention pour le carreau Rodolphe situé à mi-chemin entre Bollwiller et Pulversheim (l'US Pulversheim recevra plus tard l'agrément). Enfin le FC Ensisheim a tout d'abord refusé le statut de club minier en 1945 (peut-être impliquait-il des sacrifices et une connotation que le club ne voulait pas assumer) avant de revenir sur sa décision et d'accepter l'agrément du CCE en 1946<sup>247</sup>.

---

<sup>246</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>247</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

L'agrément permet d'obtenir une aisance financière pour l'association mais en contrepartie, les mines et le CCE ont un droit de regard sur les comptes et la gestion des budgets de ces mêmes associations. Un dossier, réalisé le 8 août 1950 par le bureau des méthodes, sur la question de l'agrément des sociétés<sup>248</sup>, éclaire ce processus. Afin de définir les subventions à verser, la Commission des Sports et celle des loisirs demande que chaque association fournisse au CCE un bilan des recettes et des dépenses avant le 15 septembre. Ce bilan doit être détaillé en plusieurs chapitres. Les recettes sont composées des cotisations, des recettes propres (produits des matchs, bals, ...), des subventions du CCE et les dépenses d'achat et d'entretien du matériel, pour les assurances, les frais de transport et les divers. Chaque année comptable est alors contrôlée par le CCE mais aussi par la Direction. D'ailleurs c'est le gestionnaire des MDPA qui est chargé de suivre l'utilisation des crédits par les commissions et les associations. Les subventions sont virées sur un compte ouvert par les MDPA pour chaque société, après une demande du président de l'association au gestionnaire (ou à l'ingénieur divisionnaire) de disposer d'une partie de cette subvention. Le gestionnaire peut refuser de mettre cette somme à disposition de la société quand il estime que cela est nécessaire. On le voit, l'organisation qu'est le CCE ne s'occupe donc pas de toute la distribution des subventions. La Direction conserve un droit de regard sur la question du financement du réseau d'associations agréées.

Étudions les montants des différentes subventions du CCE aux sociétés. Nous n'en possédons que très peu et les données sont assez lacunaires. Nous allons toutefois tenter de dégager quelques analyses. Il faut tout d'abord s'arrêter sur le fonctionnement effectif de la répartition des sommes à l'ensemble des associations. Dans le dossier concernant l'agrément des Mines et déjà évoqué plus haut, il est mentionné que, dans un premier temps, le Directeur Général fait une demande de subvention globale au Conseil d'Administration des MDPA, correspondant à l'effort social consenti par la Direction par rapport à la masse salariale totale pour le CCE. Ensuite une proposition de répartition de 80% des fonds destinés aux commissions des sports et des loisirs est réalisée par ces dernières (20% restent disponibles en cas d'imprévu). Au début de la mise en place du CCE, les premières répartitions ont été assez difficiles à équilibrer car, comme il est dit dans le procès verbal de la réunion de la Commission des Sports du 26 juin 1946, « certains membres ne soutenaient que leur propre club dont ils dépendaient »<sup>249</sup>. De fait, ce sont très souvent des dirigeants et présidents de sociétés qui siègent dans ces commissions et il est évident que chacun faisait le maximum

---

<sup>248</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>249</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

pour tirer son épingle du jeu. Cependant le procès verbal précise que « l'importance de l'enjeu a surmonté le problème » et que ces relations mouvementées n'étaient que les nécessaires réglages de démarrage, bien que très certainement des tensions entre chaque club puissent encore exister. Un rapport de réunion de 1947 explique que les subventions sont distribuées par rapport au nombre de membres et aussi, pour les sociétés sportives, en fonction de leurs résultats. Une évolution des sommes distribuées est assez difficile à tracer compte tenu de la dévaluation monétaire qui a eu lieu. L'absence de chiffres, notamment pour la première décennie, règle malheureusement le problème. Par contre, nous pouvons mesurer le changement dans la répartition des sommes distribués par les commissions au début puis à la fin de la période. Pour la Commission des Loisirs, sur les 952 000 F distribués, 405 000 sont destinés à l'Harmonie et seulement 45 000 aux Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC)<sup>250</sup>. A la fin des années 1960, les MJC<sup>251</sup> sont le premier poste des dépenses de la Commission des Loisirs, mais ceci est aussi dû au fait que l'Harmonie est considérée comme un organe intérieur des Mines et n'est plus soutenue par le CCE, ce qui va prévaloir également pour les années futures, comme le montre la Figure 2 b. Les données concernant la Commission des Sports sont plus intéressantes car plus complètes. Nous possédons la répartition des sommes par sociétés de 1957 à 1980<sup>252</sup> sans interruption et aussi les chiffres de 1946 et 1947. En 1947 la société recevant la subvention la plus élevée est la société de gymnastique MDPA, suivie de l'US Wittenheim et de l'ASCA<sup>253</sup>. Le tiercé de tête est composé des mêmes protagonistes en 1967 mais dans l'ordre inversé<sup>254</sup>. Cette situation peut s'expliquer par le succès rencontré auprès de la population par les clubs de football devenus omnisports mais aussi par les résultats sportifs admirables, l'ASCA Wittelsheim participant régulièrement au championnat de France amateur. Le nombre de sociétés sportives agréées a également augmenté entre ces deux dates, passant de sept à dix-sept. L'évolution des subventions à ces sociétés (correspondant quasiment à l'intégralité du budget de la Commission des Sports<sup>255</sup>) de 1957 à 1968 permet de se rendre compte qu'après une légère augmentation jusqu'en 1960, la situation se stabilise. Cette stagnation est à mettre en relation avec la situation de l'entreprise qui, économiquement, fonctionne si l'on tient compte de la quantité de minerai extraite en constante augmentation, mais qui commence à connaître une

---

<sup>250</sup> cf. Figure 2 a

<sup>251</sup> Nous développeront une étude des MJC plus loin.

<sup>252</sup> cf. Annexe 3

<sup>253</sup> cf. Figure 3

<sup>254</sup> cf. Annexe 3

<sup>255</sup> la commissions des sports a un budget de 220 000 F en 1964 (ADHR 2375 W 76) alors l'addition des sommes versés aux sociétés sportives la même année est de 208 800 F (archives personnelles de M. Sinngrunn)

diminution de son personnel et, par conséquent, de sa masse salariale globale sur laquelle est accordée la subvention accréditée au CCE<sup>256</sup>. Un début de difficultés économiques se fait sentir aux MDPA dans les années 1960 avec l'apparition de nouveaux producteurs sur le marché mondial, notamment le Canada et l'URSS<sup>257</sup>. La répartition des aides entre les sociétés ne connaît pas de profonds changements durant cette période<sup>258</sup>. La Commission des Sports semble mener une politique continue peu encline au changement. Finalement, une fois en place, ce système de soutien qui put se reposer sur l'expérience de celui en vigueur pendant l'entre-deux-guerres, même en se donnant de nouveaux objectifs sociaux et, en incorporant le nouvel organe qu'est le CCE, véhicule perpétuellement un même schéma d'organisation et fonctionne de manière assez « opaque » et « tenace ». Même si l'ouverture est proclamée, un certain « secret patronal » reste de mise dans la gestion du mouvement associatif par l'entreprise.

### 2.2.3. L'incorporation de KST

En plus de la réorganisation du soutien aux sociétés autour du CCE, une autre variable vient influencer de manière importante l'évolution du fonctionnement associatif. En effet, après la guerre, le champ d'action des Mines s'étend à tout le Bassin Potassique, y compris la partie jusqu'alors administrée par les Mines KST. Ce domaine compte aussi un certain nombre de groupements, bien que les Mines KST n'ait pas réalisé un effort aussi important que les MDPA avant la Seconde Guerre mondiale. L'étude de ce phénomène demande une description tout d'abord de l'incorporation au système de soutien des MDPA, mais aussi une précision par rapport aux différences qu'il peut y avoir entre les associations du domaine KST et celles des MDPA.

#### 2.2.3.1. Une entrée dans le système de soutien des MDPA

Pourquoi et comment le domaine KST et les associations en faisant partie entrent désormais dans le giron des MDPA ? Avec le retour de l'Alsace et donc des MDPA à la France, une volonté de préserver l'unité de gestion réalisée par les autorités allemandes, qui exploitaient le domaine KST et les MDPA de la même manière, est ouvertement observable. Des

---

<sup>256</sup> cf. Annexe 2

<sup>257</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

<sup>258</sup> cf. Figure 4

conventions sont signées, les 20 mars et 19 avril 1945 entre les Mines KST et les MDPA<sup>259</sup>. Les MDPA s'occupent alors de l'exploitation pour le compte de KST qui « garde la propriété de l'exploitation et une autonomie de décision en matières de programme et d'investissement ». Ceci est essentiellement dû aux lourdes charges de reconstruction et de modernisation que KST ne pouvait assumer seule. Le personnel est géré par les MDPA et le système des oeuvres sociales est donc appliqué à l'ensemble du personnel minier du Bassin Potassique. KST verse alors aux MDPA une participation à l'effort social qu'elles engagent. Si cette contribution aux oeuvres sociales est de 25% de la part de KST en 1949, elle diminue progressivement pour atteindre 17% en 1957<sup>260</sup>.

Revenons aux associations se trouvant sur le domaine KST. Nous avons dit qu'elles n'étaient pas très suivies par la Direction des Mines KST qui avait d'autres priorités, mais la situation change après la guerre. Afin d'intégrer celles-ci aux associations traditionnellement soutenues par les MDPA, des décisions essentielles ont dû être prises. Cette nécessité d'incorporer des sociétés qui n'ont pas connu la distribution de subventions annuelles a certainement joué sur la mise en place de règles concernant l'agrément des associations par le CCE. Les associations n'étaient pas officiellement attachées aux Mines KST, comme c'était le cas aux MDPA, et il fallait donc pouvoir faire un tri assez rapidement. Ce qui explique que certaines comme le FC Bollwiller, le FC Ungersheim ou le FC Ensisheim touchent des aides dès 1947<sup>261</sup>.

L'intégration au système d'aide ne se limite pas seulement à la distribution de subventions. En effet un effort particulier est fourni par les MDPA au niveau des infrastructures mises à la disposition des associations. Les sociétés du domaine KST ne peuvent pas s'appuyer en 1945 sur un réseau d'installations sportives et culturelles aussi dense que celui des MDPA. La Direction des MDPA tente alors de combler le fossé existant entre les deux mondes afin que les associations du groupe KST rattrapent en partie le retard pris durant l'entre-deux-guerres. Des projets d'aménagement des stades sont lancés et, en premier lieu, à Bollwiller. Les Mines s'engagent en 1947 à « supporter les dépenses de construction et d'entretien des installations », après que la commune ait autorisé les travaux sur l'ancien terrain lui appartenant<sup>262</sup>. Le terrain lui-même a déjà été réaménagé en 1947. Il y sera installé une tribune en béton pouvant accueillir 335 personnes et comprenant quatre vestiaires, pour un coût estimé à 7 200 000 F. Lors du discours d'inauguration solennelle en octobre 1953, le

---

<sup>259</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

<sup>260</sup> CERARE 9 A 1837 (A 5100), 1946–1957

<sup>261</sup> ADHR 2375 W 65, 1946-1965

président du FC Bollwiller revient sur la « générosité de KST »<sup>263</sup> à la base du projet. Un aménagement du stade du FC Ensisheim est aussi programmé même si les négociations ont été plus longues : elles aboutissent tout de même à la remise à neuf et à l'agrandissement des installations à la fin des années 1950. Le jeune et modeste club d'Ungersheim obtient également l'aide des Mines pour réaménager son terrain à partir de 1955. Le président de la Commission des Sports du CCE émet un avis favorable quant à cette demande, car la « jeune équipe du FC Ungersheim montre une activité sympathique et mérite d'être encouragée »<sup>264</sup>. Bien sûr, l'aménagement dépend de la situation sportive du club en fonction des effectifs, mais un effort général est observé en faveur des associations du domaine KST.

Certains signes prouvent également cette volonté d'intégration des sociétés KST au système mis en place par les MDPAs. L'allocution de Louis Bourdieu, Directeur Général de KST, à l'occasion de l'inauguration du terrain du stade de Bollwiller le 15 août 1947, reprend les mêmes justifications que celles utilisées par les dirigeants des MDPAs<sup>265</sup>. L'activité sportive n'a plus pour seul but de « développer ses capacités musculaires », mais profite aussi à l'esprit de « réflexion et d'analyse » des sportifs. L'idée d'obtenir « plus de liberté » par l'engagement associatif est également énoncée. Les valeurs véhiculées par les dirigeants des MDPAs et de KST à propos du phénomène associatif vont dans le même sens, ce qui prouve l'idée d'une politique générale appliquée à l'ensemble du Bassin. La participation individuelle des dirigeants de KST est favorisée, comme c'est le cas aux MDPAs. Louis Bourdieu est ainsi le président d'honneur du FC Bollwiller mais aussi d'autres associations comme la section Rhin et Danube de Soultz-Bollwiller. Il accepte ces responsabilités mais précise bien, en 1946, que c'est en tant que « sportsman »<sup>266</sup> et non en tant que Directeur Général de KST. Sa conviction et son engagement dans le domaine associatif et sportif sont remarquables car il a été aussi président de la commission régionale d'Alsace de gymnastique. Son action personnelle mais aussi professionnelle auprès des associations ont été reconnues, car le nouveau stade de Bollwiller et sa tribune sont baptisés stade Louis Bourdieu en 1953. De même, nous pouvons nous intéresser aux postes occupés au sein des comités des sociétés par des employés des Mines, comme le président du FC Bollwiller, Louis Ferry, ingénieur à Feldkirch ou Jean Bastuck, président du FC Ensisheim, qui est employé aux Mines. Mais cette participation n'est pas étonnante car obligatoire pour les sociétés agréées. Les

---

<sup>262</sup> CERARE 9 A 2368 (A 5631), 1946–1956

<sup>263</sup> *Gazette des Mines* n°73 11-12/53

<sup>264</sup> CERARE 9 A 2368 (A 5631), 1946–1956

<sup>265</sup> CERARE 9 A 2368 (A 5631), 1946–1956

<sup>266</sup> CERARE 9 A 2368 (A 5631), 1946–1956

associations ont compris assez vite qu'elles appartenait à un réseau d'associations du Bassin Potassique, en témoigne le tournoi organisé pour l'inauguration du stade de Bollwiller qui voit s'opposer les clubs de Wittenheim, Ensisheim, Staffelfelden et Wittelsheim.

### **2.2.3.2. Une différence avec ce qui a été fait aux MDPA**

Cependant, des différences restent encore sensibles entre les associations traditionnelles des MDPA et celles du domaine KST. La situation est bien différente de ce qui a été fait dans les années 1920 et 1930 aux MDPA. C'est surtout dans la forme que cela diffère. L'intervention axée dans le domaine KST de réaménagement des installations associatives connaît toute une phase de négociations, plus ou moins longue, avec de multiples acteurs (notamment les municipalités), qui sont assez étrangères avec ce que les MDPA avaient connu. Louis Bourdieu, lors de l'inauguration du stade de Bollwiller en 1947, qualifie cette réalisation de l'«œuvre de la ville et des Mines de Potasse» qui ont fait preuve toutes les deux d'une «juste compréhension des besoins d'une population dont l'élément mineur constitue la fraction la plus importante»<sup>267</sup>. Les négociations ont pour sujet la mise à disposition du terrain. En effet, le stade devant être réaménagé, a été construit à l'origine sur le terrain communal et non sur un terrain appartenant aux Mines comme c'est le cas pour le reste du Bassin Potassique. Les Mines, si elles veulent engager des travaux, doivent d'abord arriver à un accord avec la commune. Ce qui se fait en général est la signature d'un bail emphytéotique de 99 ans entre la municipalité, propriétaire du terrain, et les Mines qui le louent pour 1 F par an. Nous pouvons dire que la commune met gratuitement le terrain à disposition de la Direction des Mines qui s'engage à réaliser des travaux. A la fin du bail (au bout d'un siècle donc), le terrain et les installations retournent dans le patrimoine communal. Ces négociations peuvent se révéler quelquefois assez laborieuses. Le projet d'aménagement du stade d'Ensisheim démarre dès 1949 mais reste bloqué jusqu'en 1953. Les Mines veulent que la commune participe et qu'elle obtienne des aides de l'Etat. Aucune des deux parties ne montre de bonne volonté et chacune attend que l'autre prenne l'initiative. Finalement la Direction des Mines accepte de payer 1 500 000 F sur un peu plus de 2 000 000 de F de travaux.

Les explications de cette situation sont certes à chercher dans un changement de politique de la Direction, mais il faut probablement remonter également à l'attitude passée de KST du point de vue associatif et plus généralement social. Nous avons dit que l'effort social de la Direction des Mines KST pendant l'entre-deux-guerres était beaucoup plus limité que celui

---

<sup>267</sup> CERARE 9 A 2368 (A 5631), 1946-1956

des MDPA. L'initiative dans ce domaine avait été alors laissée à d'autres acteurs et en particulier aux communes qui avaient pris une influence dans le mouvement associatif des communes du domaine KST par rapport à celle du reste du Bassin Potassique. Après la guerre, la Direction a dû se résoudre à conserver aux municipalités une certaine place dans le jeu associatif. La participation de l'administration minière est ainsi moins prononcée dans le domaine KST, même si des efforts conséquents ont été engagés afin d'intégrer au maximum ces associations au réseau de soutien.

## 2.3. Un système qui fonctionne ?

Une certaine continuité dans la politique associative est observée à partir de 1945. En effet, le nouveau système mis en place à la fin de la guerre, ne connaît guère de changements notables dans le temps. La Direction peut s'appuyer sur activité économique florissante mais aussi sur la deuxième génération de mineurs, sensibilisée depuis son enfance au monde de la Mine et des activités proposées par les différentes sociétés. Seulement le succès apparent, doit également trouver des explications dans des orientations de la politique de la Direction, qui semble prendre plus en considération cette population minière, comme un acteur et non plus comme simplement une cible à atteindre. C'est pourquoi elle essaye d'axer son intervention sur la jeunesse, et que parallèlement se forme une identification collective de la population du Bassin Potassique.

### 2.3.1. Une politique axée sur la jeunesse

Est-ce que le choix de la jeunesse, fait par les Mines en matière de politique associative a remporté un relatif succès auprès de la population ? Dans tous les cas ce choix se traduit par une volonté de prendre en compte les attentes et les besoins de la population, et est fortement marqué par une nouvelle institution : les Maisons de la Jeunesse et de la Culture.

### 2.3.1.1. Les attentes d'une population

Les attentes de la population semblent être prises en compte et notamment le fait qu'il s'agisse d'une population jeune et qu'elle éprouve un nouveau besoin par rapport aux loisirs.

Pour comprendre cette orientation, un rappel de la situation démographique général est indispensable. La population connaît après la guerre une forte poussée démographique. La France passe de 40 à 50 millions d'habitants de 1946 à 1969. Cet accroissement de 10 millions de personnes est quantitativement aussi important que celui qu'a connu le pays entre 1800 et 1946<sup>268</sup>. Cette évolution démographique se caractérise par divers facteurs comme un recours important à l'immigration mais surtout par une explosion des naissances, d'où l'expression de « baby-boom » utilisée pour nommer la démographie de cette période. Le nombre d'enfants par femme augmente fortement et est de 2,9 en 1964, alors qu'il était de 2 en 1900<sup>269</sup>. Un certain tassement de processus se produit à la fin des années 1960 car ce chiffre retombe à 2,3 en 1969 (il n'est plus que de 1,64 en 1994, valeur la plus faible jamais observée après-guerre). La population française croît mais se rajeunit également. La question de l'enfance puis par extension de la jeunesse devient alors un enjeu de société. Ce phénomène touche de la même manière le Bassin Potassique qui compte 52 000 habitants en 1975.

La population est plus jeune et cela est bien compris par la Direction des Mines. C'est un atout considérable pour la situation économique et sociale du Bassin Potassique. Pour l'entreprise tout d'abord car ce renouveau fournit aux Mines une main d'œuvre en nombre suffisant et surtout qui est jeune et donc avec un potentiel de travail important. Mais cet accroissement de la population entraîne également une augmentation de la demande en biens de consommation et en services. Ce désir de loisirs implique donc une structure associative capable d'y répondre et c'est de ce point de vue qu'elle a une incidence sur la politique des Mines envers les différents groupements. Les Mines agissent immédiatement en faveur de la jeunesse et un article de la *Gazette des mines* de 1951 souligne « la vitalité de notre jeunesse » lors de la mise en place de la Maison des jeunes de Wittenheim<sup>270</sup>. La jeunesse est considérée comme une force mais encore plus comme un potentiel qu'il faut essayer de développer. Le but est son « épanouissement » pour René Sellal<sup>271</sup>. Le Directeur Général, Guy Delacote désire, lors de l'inauguration du stade de Pulversheim en 1966, « hisser les jeunes vers les

---

<sup>268</sup> PARODI Maurice, *L'économie et la société française de 1945 à 1970*, Paris, Armand Colin, 1971, 374 p.

<sup>269</sup> article de Sophie Lignon-Darmaillac sur « Les données humaines et économiques en France » in *Encyclopaedia Universalis* en DVD-ROM, 6.0, 2001

<sup>270</sup> *Gazette des Mines* n55 02/51

<sup>271</sup> *Gazette des Mines* n141 09-10-11/66

sommets qui font des hommes de caractère »<sup>272</sup>. Même dans l'organisation professionnelle, une place aux jeunes est faite comme le témoigne la décision en 1954 d'élire des « délégués des jeunes », représentant le point de vue des jeunes ouvriers aux comités d'établissement<sup>273</sup>.

Le réseau associatif des MDPA s'ouvre alors soudainement aux jeunes. Avant la Seconde Guerre mondiale, en dehors des quelques troupes assez restreintes de scouts et d'éclaireurs, les enfants ne pouvaient pratiquer que la gymnastique au sein de la Société de Gymnastique MDPA. Quelques équipes de juniors pratiquaient le football, mais cela restait limité. De plus les filles n'étaient pas concernées. Le domaine artistique accueille dorénavant les enfants et ceci dès octobre 1946, lorsqu'une école de musique est ouverte et compte 40 élèves<sup>274</sup>. Cette école ne semble pas avoir connu un formidable succès, et a certainement dû arrêter son activité car Bernard Heinrich, responsable du service des relations sociales, fait état dans la plaquette du cinquantenaire de l'Harmonie, d'une école de musique mise en place en 1966 en étroite collaboration avec la musique municipale de Wittelsheim. Les sociétés sportives installent, elles aussi, beaucoup de sections de jeunes. En 1961, dans le Haut-Rhin, sur 145 équipes de jeunes pratiquant le football, 26 appartiennent à des clubs miniers. Le Bassin Potassique représente donc 18% de l'ensemble des équipes de jeunes du département. Le football devient l'activité sportive par excellence en Alsace et surtout dans le Bassin Potassique et ceci dès le plus jeune âge. Des compétitions sont spécialement organisées par les Mines. La coupe du Directeur Général des Mines voit ainsi s'affronter annuellement jusqu'en 1986 toutes les équipes de juniors des clubs miniers qui sont sept lors de la première édition en 1954<sup>275</sup>. Mais le football n'est pas la seule activité et les sociétés proposent aussi aux jeunes des sports comme le handball, l'athlétisme ou le basket-ball, qui s'est développé assez rapidement surtout auprès des filles. Cette politique est relayée par le système éducatif qui contribue à faire découvrir ces nouvelles activités, notamment le basket-ball ou les activités culturelles lors d'heures de classe réservées ou par un investissement personnel. Mme Portman, institutrice à l'école Fernand-Anna de Wittenheim s'occupe ainsi d'une troupe de théâtre composé de 40 enfants dès 1951<sup>276</sup>. Cette même volonté d'encadrer la jeunesse dans des activités associatives, y compris avec l'aide du personnel enseignant, est constatée ailleurs, comme à Clermont-Ferrand avec Michelin<sup>277</sup>. Bien sûr, l'un des meilleurs exemple

---

<sup>272</sup> ADHR 2375 W 121 (PURG 114 551), 1966-1985

<sup>273</sup> ADHR 2375 W 92 (PURG 114 522), 1958-1999

<sup>274</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>275</sup> *Gazette des Mines* n77 08-09/54

<sup>276</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>277</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Les hommes du pneu, op. cit.*

de cette intervention auprès des jeunes est le développement des MJC, que nous étudierons par la suite.

Ces orientations répondent avant tout à un besoin pratique, celui de faire face à la nouvelle situation démographique et donc à cet afflux de population rajeunie. Mais, la façon d'appréhender le mouvement associatif et les attentes de la population en matière de loisir changent et s'apparente à une nouvelle forme de gestion de cette question. Dans une note à la Direction Générale, il est dit que le réaménagement de la salle Ste Barbe « combine les attentes socioculturelles et sportives de la population minière »<sup>278</sup>. Les mines avouent clairement que l'avis de la populations est essentielle et ses préoccupations prises en compte. Les commissions des loisirs et des sports du CCE lancent une enquête en 1957 afin de savoir quelles activités privilégier<sup>279</sup>. La population est alors prise comme un acteur à part entière et non plus seulement la « cible à toucher » par une politique adéquate. De plus, le fait de vouloir favoriser « l'initiative individuelle »<sup>280</sup> en matière associative (ce que nous avons déjà mentionné), renforce l'idée d'accorder une part plus importante à la population dans la gestion du mouvement associatif. Par la représentation au CCE et dans ces commissions, malgré la prédominance du patronat, les idées et les attentes de la population ouvrière (car c'est la grande majorité de la population minière), arrivent plus facilement aux oreilles des dirigeants qui en tiennent compte. Ce même processus se rencontre dans les sociétés agréées, où les ouvriers prennent une part de plus en plus importante dans l'encadrement. Progressivement, le système associatif s'ouvre à la population minière, qui prend désormais une part plus active.

Cet intérêt pour les préoccupations de la population ne s'explique pas seulement par une nouvelle vision de la Direction ou par la modification démographique et quantitative d'une population rajeunie, mais également par une modification des comportements de cette population. En effet, la manière dont cette population conçoit ses loisirs et donc les activités au sein des associations évolue. La place consacrée à la vie professionnelle et à la vie privée change, « ce n'est plus le travail qui est au centre de la vie mais c'est ce qu'il y a autour, c'est-à-dire les loisirs »<sup>281</sup>. Il faut nuancer ces propos mais il est vrai que la société d'après-guerre est beaucoup plus consommatrice de loisirs qu'auparavant. Le temps libre, donc destiné aux loisirs, augmente également depuis les réformes du Front Populaire en 1936. C'est avant tout une diversité de l'offre de loisir qui est recherchée. Les sociétés sportives d'entre-deux-

---

<sup>278</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>279</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>280</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

guerres, qui ne proposaient qu'officiellement qu'une section de football participant à des compétitions, se diversifient dès 1945 et deviennent totalement omnisports. Par exemple l'ASCA Wittelsheim propose de l'athlétisme en 1945, du basket-ball en 1946, du handball en 1947, puis du rugby et de la boxe, et enfin du tennis en 1973<sup>282</sup>. Même au sein de ces sections une diversité de la pratique est voulue, car en 1947, l'ASCA Polonia, une nouvelle section de l'ASCA foot Wittelsheim, permet aux jeunes polonais de pratiquer ce sport au sein d'une équipe spéciale<sup>283</sup>. L'ASCA n'est pas une exception car d'autres clubs miniers comme l'US Wittenheim, le Staff AC, le FC Bollwiller sont aussi omnisports. Encore une fois les MJC sont un parfait exemple répondant à ce désir de diversification des activités, notamment dans le domaine culturel. Ainsi une section d'aéromodélisme est mise sur pied en 1960 à la MJC de Wittenheim, ce qui montre bien l'étendue de la palette d'activités<sup>284</sup>. La variété des loisirs n'est plus considérée comme l'apanage d'une élite mais bien comme quelque chose d'accessible à tous. Le foyer des Jeunes a pour but de développer la culture et de combler le « fossé entre la masse et l'élite »<sup>285</sup>. Dans la présentation de l'activité du tennis au sein de la MJC de Wittenheim en 1960, il est dit que ce sport n'est « plus réservé à quelques privilégiés »<sup>286</sup>. La consommation des loisirs suit le schéma de la consommation générale de bien et de service, qualifié « de masse ». Ainsi les activités proposées par les sociétés doivent être nombreuses et variées, afin de satisfaire ce nouveau public et cette jeune population.

Enfin une autre idée se développe dans le mouvement associatif et concerne ce public récemment formé. Certains développent une volonté de sortir du Bassin Potassique, de s'évader de cet espace, en dehors des voyages programmés. C'est aussi la grande époque des colonies de vacances qui deviennent véritablement des institutions et sont fréquentées par une grande majorité d'enfants de mineurs. Du point de vue associatif, quelques sociétés en font leur principale activité. Les Amis des Vosges organisent des week-ends et des randonnées dans le massif vosgien. Cette association date de 1936 mais connaît un fort développement après 1945 à tel point que deux sections (une à Wittelsheim et une à Wittenheim) quadrillent le Bassin. Les Mines participent à la rénovation de chalets comme en 1948 où elle aide l'association à hauteur de 100 000 F<sup>287</sup>. Elles fournissent également des plans et devis pour la construction d'un chalet au Markstein en 1967 sur la demande du directeur de la MJC de

---

<sup>281</sup> VOGELISEN Denise (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>282</sup> Plaquette du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (1925-1975), archives personnelles de M. Arnold

<sup>283</sup> Plaquette du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (1925-1975), archives personnelles de M. Arnold ; mais cette section ne subsistera pas très longtemps car il n'y est plus fait référence par la suite

<sup>284</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>285</sup> *Gazette des Mines* n10 04/47

<sup>286</sup> *Gazette des Mines* n110 07-08/60

Wittenheim<sup>288</sup>. Nous ne pouvons pas parler de volonté de sortir du système associatif encadré par les Mines car ce sont des associations agréées qui reçoivent de ce fait une subvention annuelle des Mines. Cependant cet attrait pour des activités hors du Bassin Potassique est de plus en plus présent et un besoin se fait sentir de s'en s'éloigner de temps en temps, signe d'une ouverture nouvelle.

### **2.3.1.2. L'opportunité des MJC**

Cette évolution de la population et de ses comportements est générale. Des mesures sont prises en ce sens à l'échelle nationale et dans le contexte déjà cité de renouveau dans les relations entre les différents acteurs sociaux. L'Etat propose une nouvelle structure associative, qui connaît un énorme succès dans le Bassin Potassique : les Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC). Cela s'inscrit dans une politique de réanimation associative et culturelle après la guerre destinée à faire des quartiers et des villages non pas des « récepteurs passifs »<sup>289</sup>, mais de les rendre actifs. En effet il s'agit de populariser la culture car bien que la « consommation » de celle-ci ne cesse de s'accroître depuis plusieurs décennies notamment avec le développement des médias, elle reste l'initiative d'une certaine élite qui est la seule à « produire ». La caractéristique principale de ces MJC demeure cependant l'action en faveur de cette nouvelle population jeune, d'où le nom de Maisons des Jeunes employé dans un premier temps, la notion de culture s'y greffant ultérieurement. Il s'agit de « l'institution la plus importante qui émerge de la Jeunesse et des Sports » et qui « a collaboré le plus étroitement avec les pouvoirs publics »<sup>290</sup>. La première MJC est créée à Lyon en 1944 et on en dénombre 200 dans toute la France en 1958<sup>291</sup>. Les MJC naissent dans ce contexte de reconstruction et de restructuration des liens sociaux. Elles veulent associer toute la population, afin qu'elle entreprenne un dessein commun et qu'elle s'ouvre à de nouvelles formes d'activités, notamment culturelles. Dans le Bassin, la MJC de Wittelsheim est la seconde au point de vue régional : elle est fondée en 1947, un an avant celle de Wittenheim à Fernand-Anna. Bollwiller obtient la sienne en 1959, suivi de Staffelfelden un an plus tard. Un réseau performant de ses organismes quadrille progressivement l'ensemble des communes minières. Elles s'installent tout de suite en tant qu'opportunité associative à grande

---

<sup>287</sup> *Gazette des Mines* n26 08/48

<sup>288</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>289</sup> VOGLER Bernard, *Histoire culturelle de l'Alsace*, op. cit.

<sup>290</sup> AUGUSTIN Jean-Pierre et ION Jacques, *Des loisirs et des jeunes, Cents ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1993, 143 p.

<sup>291</sup> GUILLAUME Pierre, *Histoire sociale de la France au XXe s*, Paris, Masson, 1993, 242 p.

échelle et s'intègrent immédiatement dans la vie de la population, qui assimile assez vite son fonctionnement.

Si cette initiative des MJC vient de l'Etat, ce n'est pas lui qui décide de leur mise en place. En effet, il ne fait que proposer cette structure, libre à chacun de la mettre en oeuvre. Bien sûr, l'Etat ainsi que la fédération des MJC nouvellement constituée peuvent fournir différentes aides pour l'instauration de cette organisation mais ce n'est pas lui qui plante une MJC comme bon lui semble. Ce sont d'autres acteurs comme les municipalités avec l'appui nécessaire d'une population et d'un groupe de bénévoles, qui prennent la décision d'appliquer le modèle proposé par l'Etat. Et c'est là encore que les Mines interviennent : en prenant l'exemple des deux premières MJC du Bassin, nous nous apercevons du rôle prédominant joué par la Direction des mines dans la mise en place de ces organismes. Un historique réalisé par la MJC de Wittenheim, fait état d'un groupe de pionniers à l'origine de la MJC, mais précise bien que cette initiative a été « encouragée et soutenue par le chef des Mines » et n'a pas pu se réaliser sans « l'appui financier et matériel des MDPA »<sup>292</sup>. Aucune MJC, du moins d'une certaine importance, n'aurait pu voir le jour sans l'assentiment de l'entreprise qui en a rendu possible l'implantation. Nous pouvons même aller plus loin en affirmant que les Mines n'ont pas fait seulement preuve de bienveillance à l'égard des MJC mais bien qu'elles ont poussé à leur installation. Alain Winkelmuller, président du Conseil d'Administration (CA) de la MJC de Wittelsheim, explique dans un discours prononcé lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments de la MJC de Wittelsheim le 24 avril 1981, qu'elle a été fondée en 1947 « grâce à quelques pionniers<sup>293</sup> pour répondre au désir des MDPA, qui visaient à créer à Wittelsheim un point de rencontre et de loisirs pour les mineurs et leur famille »<sup>294</sup>. La Direction serait donc l'instigatrice du réseau des MJC du Bassin Potassique, ce qui n'est peut être pas une hypothèse à rejeter. Le système proposé par l'Etat après-guerre est assez souple et peut être modelé en fonction des besoins et des objectifs des différents acteurs. C'est une ébauche, une idée d'organisation à adapter sans condition stricte et que les Mines peuvent orienter. Les MJC ne sont absolument pas à considérer comme un outil aux mains des autorités afin de contrôler le monde associatif, mais plutôt comme une possibilité offerte de prendre en compte la nouvelle situation sociale du pays. Les Mines peuvent les intégrer à leur système associatif en cours de restructuration. En effet, la politique associative de l'entreprise vise à favoriser plus d'initiatives de la part des associations. La structure des MJC, basée

---

<sup>292</sup> Plaquette sur l'histoire de la MJC de Wittenheim, archives de la MJC de Wittenheim

<sup>293</sup> Nous retrouvons encore une fois cette idée de pionniers indissociable des récits de fondations de sociétés déjà évoquée pour les associations d'entre-deux-guerres

d'une certaine manière sur une organisation où chacun peut apporter son idée et a un certain pouvoir de décision, peut alors se conformer aux exigences de la Direction des Mines, ce qui n'aurait certainement pas pu se faire avant la Seconde Guerre mondiale. Le but était sans doute de prendre en compte ces « nouveaux jeunes » du Bassin Potassique et de répondre au désir de diversification des activités en particulier culturelles, même si les objectifs ne sont pas clairement établis. Cependant, les archives des MDPA nous informent sur un avantage bien précis de ces MJC. En effet, un procès verbal d'une réunion de la Commission des Loisirs en mars 1947<sup>295</sup> fait état de critiques formulées à l'encontre de l'investissement réalisé de manière si importante en faveur du scoutisme, que le président explique par le fait que les MJC sont en projet et ne fonctionnent pas encore mais la situation devrait évoluer assez vite. Ainsi, dans un autre procès verbal de la Commission des Sports, cette fois ci en mars 1946, évoque explicitement un « espoir de mise en place de MJC qui permettrait une activité indépendante des questions politiques et religieuses (par rapport aux scouts et à la JOC) »<sup>296</sup>. Cette neutralité recherchée a, sans aucun doute, été un avantage considérable dans la décision de recourir aux MJC.

Les Mines assurent donc la mise en place des MJC mais elles gardent également un rôle important dans leur fonctionnement, et ceci grâce à leur participation dans la rémunération du poste de directeur. Cette fonction est très importante car c'est lui qui coordonne les activités et gère véritablement toutes les activités. C'est un poste professionnel, normalement désigné et rémunéré par la fédération des MJC. Mais les premières MJC du Bassin se mettent en place au moment où l'administration sensée les gérer se structure elle aussi, d'où quelques tâtonnements. C'est pourquoi la situation du directeur est précaire au départ. A Wittenheim, ce poste ne peut simplement pas fonctionner à cause de problème financier. On demande alors à Roland Ligier de s'occuper bénévolement de la Direction des MDPA après ses heures de travail au service de la paye de la Mine<sup>297</sup>. Malgré les demandes de l'association, la fédération n'arrive pas trouver le directeur promis<sup>298</sup>. En 1960, un nouveau statut est proposé à Roland Ligier par lequel il consacre la moitié de son temps de travail à la Direction de la MJC et l'autre au service de paye des MDPA (statut qu'il conservera jusqu'en 1972). A Wittelsheim le salaire du directeur de la MJC ne peut être assuré par la fédération qu'en 1954 ; il était pris

---

<sup>294</sup> Discours prononcés lors de l'inauguration de la MJC de Wittelsheim, archives personnelles de M. Arnold

<sup>295</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>296</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>297</sup> Plaquette sur l'histoire de la MJC de Wittenheim, archives de la MJC de Wittenheim

<sup>298</sup> *Gazette des Mines* n55 02/51

en charge directement par les Mines dès 1950<sup>299</sup>. L'organisation de ce poste est très complexe et pour essayer de comprendre nous pouvons nous référer à une réunion qui rassemble tous les directeurs des MJC du Bassin Potassique le 25 mars 1964<sup>300</sup>. Finalement la répartition se fait ainsi : la fédération (subventionnée par l'Etat), prend en charge deux postes à temps complet de directeurs (Wittelsheim et Staffelfelden) et les MDPA en gèrent deux à mi-temps et un à temps complet (Fernand-Anna, Bollwiller et Théodore). Des bénévoles s'occupent de la Direction de petits groupes comme les MJC de Richwiller, Ungersheim et Feldkirch. La capacité des MJC à pouvoir compter sur un personnel en nombre important est une force considérable et est indissociable de l'action des Mines. Les MDPA possèdent directement, et non le CCE<sup>301</sup>, une influence considérable sur les directeurs des MJC, et elles le savent. Ainsi, elles veulent avoir leur mot à dire dans le recrutement de personnel, choix incombant normalement à la fédération. Dans une lettre au président de la fédération des MJC le 12 mai 1959, le directeur du service du personnel des MDPA demande, après avoir rappelé l'action des Mines en faveur des MJC, la nomination de deux directeurs capables de coordonner l'ensemble des activités du Bassin Potassique et propose d'envoyer un mineur se former à cette tâche<sup>302</sup>. Nous retrouvons donc le lien voulu, dès l'origine, entre les Mines et les dirigeants du monde associatif, qui sont pour certains employés des MDPA dans cette tâche associative.

Finalement, le réseau de MJC est directement incorporé dans le système de soutien aux sociétés des Mines. Pour rester dans l'idée formulée par rapport aux dirigeants, il nous faut signaler qu'en tant que sociétés agréées, les MJC doivent compter comme président un salarié des Mines de Potasse. Nous avons signalé que les activités sont coordonnées par le directeur de la MJC mais en tant qu'association, les MJC ont un comité (en l'occurrence un Comité d'Administration), regroupant l'administration de tutelle (Jeunesse et Sports), la municipalité, le bailleur de fonds (les MDPA) et les usagers, avec à sa tête un président. Ce président se trouve être très souvent un ingénieur et plus particulièrement l'ingénieur divisionnaire. En 1951 par exemple, M. Depège remplace M. Faure comme chef de la division Amélie mais devient également président de la MJC de Wittelsheim<sup>303</sup>. Cette entrée dans le réseau associatif se traduit également par la mise à disposition d'installations comme c'est le cas pour les autres sociétés. Des « baraquements » sont ainsi mis en place après la guerre pour

---

<sup>299</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>300</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>301</sup> qui fournit également une subvention annuel car les MJC sont des sociétés agréées

<sup>302</sup> il n'y aura finalement pas de responsable général pour tout le Bassin Potassique

<sup>303</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

accueillir les premières MJC à Wittelsheim et à Wittenheim<sup>304</sup>. Un contrat de location de 1948 entre les MDPA et la MJC de Wittelsheim, nous apprenons que les MDPA louent à la MJC un immeuble équipé pour 40 000 F par an, mais que cette somme n'est pas réclamée et doit être considérée comme une subvention. L'entretien est assuré par les Mines. L'eau est gratuite (à condition qu'il n'y ait pas d'abus) mais le gaz et l'électricité sont à la charge de l'association. Le même contrat avec des montants et des clauses similaires est signé en 1959 entre l'entreprise et la MJC de Bollwiller<sup>305</sup>. La Direction reçoit aussi plusieurs demandes directes d'aide de la part des MJC, ce qui prouve encore une fois l'intégration rapide de ces organismes au sein du système de soutien des Mines.

Enfin, le développement d'un réseau de MJC dans le Bassin montre que ce système fonctionne car pourquoi en fonder d'autres si les premières avaient échoué ? Considérées comme une « expérience »<sup>306</sup> au moment de leur création par la Commission des Loisirs du CCE, les MJC prennent progressivement une place de modèle. Le directeur du service du personnel fait état en 1959 d'une forte demande du personnel de se regrouper en « associations analogues à celles de Wittelsheim et Wittenheim »<sup>307</sup>. La population répond favorablement à l'offre des MJC. Ce réseau n'est pas uniquement un modèle à l'intérieur du Bassin Potassique, mais sa réussite est reconnue également en dehors. C'est ainsi que le trésorier de la MJC de Colmar demande au Directeur Général des MDPA le 14 mars 1960 si le responsable de l'atelier bois de la MJC de Wittelsheim, M. Guicciardi pourrait installer un atelier similaire à Colmar. Les activités des MJC fonctionnent et leur réseau fait quelque peu figure d'exception car la MJC de Staffelfelden ouverte en 1960 est la quatrième du Bassin Potassique et la sixième au plan départemental<sup>308</sup>. Nous devons signaler que ce succès est à mettre en parallèle avec celui des Centres de Loisirs Utiles (CLU), mis en place pour permettre aux ouvriers d'apprendre des méthodes de bricolage du bois, de métaux, etc.<sup>309</sup>

---

<sup>304</sup> BUSIM 5640 24 MI

<sup>305</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>306</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>307</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>308</sup> *Gazette des Mines* n108 03-04/60

<sup>309</sup> Ce réseau accueillait également beaucoup de monde mais nous avons décidé de ne pas l'étudier car c'est un sujet qui mériterait une analyse fouillée, mais surtout car nous ne pouvons pas le considérer au départ comme une association, mais plus comme un service complet des Mines envers son personnel.

## 2.3.2. Une identification collective

La politique des Mines en matière associative prend en compte le nouveau public et ses attentes, et les MJC sont un outil de cette politique. Cette orientation semble fonctionner du point de vue de la structure associative, mais s'inscrit également dans un processus plus général d'identification collective. C'est une entreprise de longue haleine et elle pourrait bien être une preuve du succès du système de soutien associatif. Cette identification s'exprime tout d'abord par le sentiment d'une période de satisfaction générale en matière associative, puis par la considération du Bassin Potassique comme une communauté originale, et en particulier par son attachement à la Mine.

### 2.3.2.1. La « grande époque »

La « grande époque », est une expression utilisée par la population pour qualifier la période d'après-guerre jusqu'à la fin des années 1960. C'est une « grande époque » pour les clubs miniers mais aussi pour les MJC comme nous venons de le voir. Dans le programme de l'inauguration du stade de Pulversheim en 1966, il est fait état de 3 000 licenciés dans les sociétés sportives agréées par les Mines dont environ la moitié pratique le football<sup>310</sup>. Ce chiffre considérable d'adhérents est souvent repris dans la *Gazette des Mines*, qui insiste sur les effectifs très importants des sociétés sportives et n'oublie pas de faire des comparaisons avec la situation du mouvement associatif à l'extérieur du Bassin. L'ASCA Wittelsheim basket est présentée comme la section la plus nombreuse du Haut-Rhin avec 90 membres répartis en 8 équipes en 1953<sup>311</sup>. La même année, Louis Bourdieu, le Directeur Général de KST et président de la commission régionale d'Alsace de gymnastique, affirme que la société de gymnastique MDPA est l'« une des plus grandes de France » avec plus de 300 gymnastes<sup>312</sup>, chiffre qui dépasse les 500 en 1957 ce qui en fait la première société de France<sup>313</sup>. Cette volonté de figurer dans les plus grandes sociétés régionales et nationales est partagée par d'autres associations comme l'US Pulversheim athlétisme qui est proclamée la section d'athlétisme « la plus active d'Alsace » en 1954, remportant le classement par équipe au championnat d'Alsace<sup>314</sup>. Le Bassin Potassique est considéré comme un lieu d'intense vitalité associative par bon nombre d'observateurs. Nous avons vu que 18% des équipes de

---

<sup>310</sup> ADHR 2375 W 121 (PURG 114 551), 1966-1985

<sup>311</sup> *Gazette des Mines* n69 01-02/53

<sup>312</sup> *Gazette des Mines* n69 01-02/53

<sup>313</sup> *Gazette des Mines* n95 09-10/57

jeunes footballeurs du Haut-Rhin appartiennent à des clubs miniers<sup>315</sup> et qu'en 1960, seules deux MJC sur les six du département ne se situent pas dans le Bassin Potassique<sup>316</sup>. Le géographe Gabriel Wackerman signale que le Bassin Potassique accuse le taux le plus élevé d'associations par commune en Alsace vers 1965<sup>317</sup>. Ce sont les conclusions d'une enquête qu'il a menée en tant que secrétaire général du Congrès Européen des Loisirs, le nombre d'associations était presque le double de celui d'autres bourgs de taille démographique analogue.

C'est une « grande époque » car une part importante de la population est touchée par le mouvement associatif mais surtout par rapport à la situation autour du Bassin Potassique. Cependant vers la fin des années 1960, le nombre de licenciés dans les différentes sociétés diminue. En 1964, le Red Star Richwiller voit ses effectifs augmenter mais il est précisé que ce n'est pas le cas de l'ensemble des associations agréées, ce qui mérite d'être souligné<sup>318</sup>. Ce phénomène n'est pas une exception : il faut se référer au ralentissement démographique qui commence pour comprendre ce processus. D'ailleurs les effectifs du personnel des Mines diminuent également<sup>319</sup>.

La vitalité associative qui se traduit par le nombre d'adhérents nous amène à concevoir cette période comme un âge d'or, mais les résultats obtenus par les sociétés renforcent également cette idée. En effet, les sportifs appartenant aux clubs miniers s'illustrent dans toute la région et les titres individuels pleuvent pour les sections d'athlétisme ou de gymnastique. Des athlètes possèdent un niveau national et même international, comme Florimond Cornet, recordman mondial de marche, cité auparavant. Une dynamique générale tire les performances vers le haut et ceci se remarque dans l'ascension progressive des équipes de sports collectifs dans la hiérarchie régionale. Nous avons tenté de dresser des tableaux représentant les différentes divisions sportives dans lesquelles les clubs miniers ont été affectés par la ligue d'Alsace de football<sup>320</sup>. Nous nous sommes intéressés à cette discipline car c'est celle qui est la plus populaire dans le Bassin Potassique et qui compte le plus de clubs. Il en ressort qu'une progression générale des clubs est constatée dans la hiérarchie, ce qui montre que les différentes équipes ont connu une augmentation générale de leur niveau de jeu et de leurs résultats. Pour la plupart des clubs miniers, les deux décennies qui suivent la

---

<sup>314</sup> *Gazette des Mines* n77 08-09/54

<sup>315</sup> *Gazette des Mines* n115 06-07/61

<sup>316</sup> *Gazette des Mines* n108 03-04/60

<sup>317</sup> WACKERMANN Gabriel, « Le pays de la potasse : histoire d'un bassin d'innovation permanente », in *Revue d'Alsace* n115, 1989

<sup>318</sup> *Gazette des Mines* n130 07-08/64

<sup>319</sup> cf. Annexe 2 a et c

Seconde Guerre mondiale, correspondent aux période où ils ont joué à leur plus haut niveau, et une distinction claire est perceptible avec les périodes futures. Les Mines ne s'intéressent pas seulement à l'occupation de la population minière dans le mouvement associatif mais voient d'un très bon oeil les résultats obtenus par les différentes associations. En effet, le recrutement de « bons éléments » extérieurs au Bassin au sein des sociétés agréées est accepté par la commission de sports en 1946 si la proportion de mineurs au sein de l'association est suffisante<sup>321</sup>. Lorsque la Mine embauchait en masse, le fait d'appartenir à une association agréée peut passer pour un avantage certain, pour qui désirait entrer dans le personnel minier. Mais cela ne veut pas dire que le fait de jouer pour un club minier soit une assurance d'un emploi à la Mine. Il est assez difficile de prouver, malgré le ressenti général de la population qui pense que les sportifs et en particuliers les footballeurs des grands clubs ont été favorisés professionnellement, qu'une ascension sociale par le sport ait été effective dans le Bassin Potassique, comme dans le Pas-de-Calais où Olivier Chovaux affirme qu'elle a été une « réalité tangible »<sup>322</sup>. Ceci pourrait peut-être se vérifier lors d'une enquête plus sociologique et demanderait beaucoup d'investigations préalables, assez délicates dans ce travail de maîtrise. Par contre, existe un véritable « marché » des transferts par rapport aux recrutements de tel ou tel joueur par les dirigeants des différents clubs. Un article de la *Gazette des Mines* de mai 1953 nous renseigne sur ces pratiques. « Maintenant que les jeux sont faits, nous allons entrer dans cette période de l'année qui sert de laboratoire pour la saison à venir. Cette période où se déploie dans les coulisses, le subtil jeu des mutations. Rappelons sans but moralisateur que le football amateur est d'abord un jeu, une distraction qui doit permettre à des jeunes gens, à des hommes, de s'adonner au sein d'un club à un sport organisé et qu'en aucun cas ce jeu ne devrait être pratiqué dans un but lucratif. Si, comme c'est malheureusement le cas depuis quelques années dans notre pays, certains dirigeants continuent à chouchouter les joueurs, à flatter leurs bien involontaires instincts de lucre, à mener le jeu dangereux de la surenchère dans les racolages, le sport, que nous appelons par euphémisme sport roi (de quoi ?) ne sera bientôt plus qu'un sport de vassaux au détriment de la plus populaire et de la plus saine des distractions »<sup>323</sup>. Il existerait donc une politique de recrutements des meilleurs joueurs par les plus grands clubs en leur proposant des sommes d'argent. Même si nous n'avons pas trouvé de preuves explicites, le fait qu'un article rappelant des principes moraux (en déplaise à l'auteur), montre bien que ces pratiques existent

---

<sup>320</sup> cf. Annexe 5

<sup>321</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>322</sup> CHOVAUX Olivier, *op. cit.*

et sont même assez courantes, nécessitant une sorte de rappel à l'ordre par le journal d'entreprise, qui fait référence aux valeurs traditionnelles de liberté et de « saines distractions ».

Ainsi, les résultats recherchés par différents moyens et obtenus par les sociétés des Mines confortent cette idée de « grande époque » des Mines et, en ce qui nous concerne, de sa politique associative. Les Mines désirant trouver une occasion de laisser une trace matérielle de cette période de prospérité, la trouve dans la construction d'un complexe de taille olympique à Pulversheim. En effet, ce stade et ce gymnase font office de véritable symbole et en quelque sorte de joyau de la politique associative des Mines. Le complexe est voulu depuis longtemps. En 1946 déjà, lors de l'inauguration de l'école de Pulversheim, l'Etat s'était engagé à aider les Mines financièrement à construire un stade et un gymnase de taille importante, ce qui est rappelé dans une lettre du directeur de l'Ecole Technique et Pratique des Mines de Mulhouse au conseiller de la République, Bolleart en 1947<sup>324</sup>. Finalement ce projet a mis du temps à se réaliser, mais il est vrai que la monumentalité d'une telle entreprise demandait de longs efforts. Dans le programme de l'inauguration<sup>325</sup>, on nous explique que, pour le stade, les Mines ont reçu des aides du service de la Jeunesse et des Sports et, pour la salle, de la Commune de Pulversheim. Le choix de Pulversheim s'explique par la présence de l'école des Mines mais aussi parce que c'est « le centre géographique du Bassin Potassique ». Comme symbole, la Direction ne pouvait pas trouver mieux. L'inauguration est l'occasion d'une grande fête et d'un meeting auquel ont participé de nombreux sportifs internationaux en présence du secrétaire d'Etat à l'intérieur, André Bord, devant plus de 4 000 spectateurs<sup>326</sup>. La population, y est invitée et peut découvrir les efforts consentis par les Mines. Un discours du Directeur Général Delacote précise que ce complexe répond à un « désir des MDPA de ne plus être un corps étranger dans cette région industrielle qui s'est créée autour d'elles »<sup>327</sup>. On peut douter de l'affirmation d'une neutralité des MDPA dans la vie du Bassin Potassique jusque là mais le fait est que ce stade est la matérialisation de l'effort des Mines durant cette période de développement du mouvement associatif. L'article de *l'Alsace* du 13 octobre 1966 rendant compte de cette inauguration mentionne la réussite d'un tel complexe mais fait également ressortir le paradoxe entre cet investissement pharaonique des Mines envers le mouvement associatif qu'elles dominent encore et la « fin

---

<sup>323</sup> *Gazette des Mines* n71 05-06-07/53

<sup>324</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>325</sup> ADHR 2375 W 121 (PURG 114 551), 1966-1985

<sup>326</sup> *Gazette des Mines* n141 09-10-11/66

<sup>327</sup> *Gazette des Mines* n141 09-10-11/66

inévitables des bassins miniers qui entraîne une diminution de la suprématie des MDPAs<sup>328</sup>. Effectivement, l'inauguration de stade à lieu a la fin de cette « grande époque », où l'on voit une diminution progressive des effectifs et des résultats des sociétés du Bassin ainsi qu'une détérioration de l'activité économique des MDPAs (l'extraction de minerai stagne et les effectifs diminuent<sup>329</sup>). L'image « d'un chant du cygne » est certes exagérée, mais elle peut refléter l'opinion d'une certaine partie de la population. Il est vrai que ce magnifique stade est la dernière intervention directe d'envergure de la Direction des Mines envers le mouvement associatif et peut-être l'occasion de montrer à l'ensemble de la population concrètement ce qui a déjà été entrepris par l'entreprise.

### **2.3.2.2. Le Bassin Potassique comme communauté originale**

Cette époque marque la population par l'ensemble des réussites des associations, par leur fonctionnement et leurs résultats, plus fondamentalement, c'est à ce moment que l'idée de Bassin Potassique prend tout son sens. Voulu depuis longtemps par la Direction, ce sentiment de former une communauté originale commence à être véritablement assimilé par l'ensemble de la population. C'est avant tout un « bassin de vie », un espace où l'on trouve de tout, que ce soit un travail, un conjoint, des loisirs et les différents services nécessaires. L'infrastructure est déjà mise en place dès l'entre-deux-guerres, mais elle n'est perçue réellement qu'après guerre dans les mentalités collectives. Pour expliquer cela, nous pensons que l'apport d'une nouvelle notion a été l'élément déclencheur de cette prise de conscience, à savoir l'idée d'un passé commun. Une communauté humaine ne peut se former qu'avec un vécu partagé. Si la première génération de mineurs s'est installée pour travailler dans le Bassin Potassique, la seconde quant à elle a grandi dans le Bassin Potassique. Déjà forte de l'expérience de leurs parents, les enfants ont vécu différentes expériences avec d'autres jeunes que ce soit dans les écoles ou les associations, puis retrouvent ces mêmes personnes au sein du personnel des Mines. Finalement, une communauté consciente d'elle-même se structure. C'est un groupe « en soi » car il repose sur des valeurs partagées et des pratiques communes, ce qui est notamment vrai grâce au réseau associatif. Finalement, le directeur de l'Harmonie, Albert Zeh, qui n'est pas originaire du Bassin, parle en 1967 « d'une communauté où tout le monde se connaît »<sup>330</sup>. Tout le monde se connaît, tout le monde se sent concerné et, en particulier, lorsqu'il s'agit du domaine associatif. L'ASCA Wittelsheim reçoit les

---

<sup>328</sup> ADHR 2375 W 121 (PURG 114 551), 1966-1985

<sup>329</sup> cf. Annexe 2

<sup>330</sup> *Gazette des Mines* n144 05-06-07/67

professionnels de Racing Club de Strasbourg en coupe de France lors de la saison 1948-1949, mais n'a pas de tribune pouvant accueillir tous les spectateurs. La semaine précédant la rencontre, les dirigeants et les joueurs ainsi qu'une partie de la population qui n'est pas membre de l'association s'attachent à transporter et monter des traverses de chemins de fer prêtées par les MDPA<sup>331</sup>. Cette anecdote nous éclaire sur l'état d'esprit qui pouvait animer l'ensemble de la population en ce qui concerne la vie sociale. Lorsqu'une société organise une manifestation, très souvent d'autres groupements y participent et « mettent la main à la pâte ». Par exemple, plusieurs harmonies et chorales municipales se réunissent à l'occasion de l'inauguration du drapeau de la société de musique de Staffelfelden le 14 août 1949<sup>332</sup>. Les différents acteurs de la vie sociale du bassin se retrouvent donc à diverses manifestations associatives. C'est ainsi que nous découvrons que l'abbé Litschgi, prêtre de la cité Langenzug à Wittelsheim, est un ardent supporter de l'ASCA et qu'il renonce habituellement à la célébration des vêpres le dimanche après-midi lorsque l'ASCA Wittelsheim joue à domicile<sup>333</sup>. Lors des inaugurations, la bénédiction du curé est toujours demandée comme pour le Red Star Richwiller en 1959<sup>334</sup>. Toutes les personnalités et leurs fonctions se mélangent dans ce mouvement associatif. Certains avancent l'idée d'une mentalité particulière, propre au Bassin Potassique et à ses habitants. Il est très difficile d'appréhender et d'étudier une telle question dans ce travail, mais nous en avons découvert quelques traces. Une note du service des relations sociales du 5 octobre 1964, revient sur les échecs de la nomination par la fédération de directeur à Staffelfelden et Wittelsheim, qui n'ont pas réussi à imposer leurs projets et ne sont pas restés longtemps. Les Mines proposent alors de recruter des candidats « déjà avertis et sensibilisés à la mentalité locale »<sup>335</sup>. Même la Direction semble alors prendre conscience d'un état d'esprit particulier au sein de la communauté potassique. Il n'est pas évident pour l'historien de se pencher sur cette question mais elle mérite toutefois d'être posée.

Une communauté est définie en tant que « collectivité caractérisée par des liens internes très intenses, une forte cohésion (esprit de corps, objectifs communs), un esprit de solidarité vis-à-vis de l'extérieur sans pour autant exclure les tensions internes »<sup>336</sup>. Une communauté peut donc connaître une certaine hétérogénéité, des différences peuvent exister entre ses différents

---

<sup>331</sup> Plaquette du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (1925-1975), archives personnelles de M. Arnold

<sup>332</sup> *Gazette des Mines* n38 08-09/49

<sup>333</sup> Au pays des gens de la potasse, colonie Langenzug à Wittelsheim, archives personnelles de M. Arnold

<sup>334</sup> *Gazette des Mines* n105 09-10/59

<sup>335</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>336</sup> ECHAUDEMAISON Claude-Danièle (sous la direction de), *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Nathan, 1998

membres. C'est pourquoi, nous parlons du Bassin Potassique comme une communauté certes, mais une communauté composite, ce qui n'est pas contradictoire en soi. En effet, malgré le sentiment d'appartenir à un ensemble humain avec des valeurs et des pratiques communes à un même espace, chacun a l'impression d'appartenir à un ou plusieurs groupes spécifiques à l'intérieur de cette grande communauté. En premier lieu, professionnellement, chacun revendique son appartenance à un puits et le fait de travailler à telle ou telle Mine est une fierté : une certaine rivalité existe. Cette rivalité s'étend aux cités correspondants aux puits et par extension aux associations s'y référant. Celle-ci se manifeste matériellement par l'engouement extraordinaire suscité lors de derbys footballistiques. Les clubs miniers connaissant chacun de bons parcours gravissent progressivement les marches de la hiérarchie sportive et se retrouvent régulièrement dans le championnat d'élite régionale, la Division d'Honneur. Les matchs opposant alors deux équipes du Bassin Potassique sont très attendus par la population et surtout les joueurs qui subissent une pression supplémentaire car l'hégémonie sur le Bassin est en jeu. Les spectateurs viennent par milliers lors de chaque rencontre et ce chiffre peut doubler à l'occasion des derbys, selon les dires d'anciens joueurs ou dirigeants. De véritables querelles de clochers ou plutôt de chevalements voient le jour. Cette rivalité est assez forte car des articles de la *Gazette des Mines* en parlent et essayent de la tempérer en expliquant que « si elle (cette rivalité) pouvait être dégagée de tout esprit chauvin, elle ne pourrait qu'engendrer une meilleure compréhension, une estime mutuelle qui, au-delà du stade, auraient aussi et surtout une influence sur notre comportement de tous les jours. Comme la vie serait plus agréable ... au travail et sur le stade. »<sup>337</sup>. Ainsi, géographiquement des groupes se forment autour des différents puits mais composent plus largement une même communauté. D'autres sous-ensembles constituent cependant des éléments caractéristiques de cette communauté composite. Des groupes ethniques s'intègrent et notamment les Polonais. Par l'intermédiaire des associations, ils se font beaucoup plus visibles qu'avant-guerre. L'Aigle Blanc en est le parfait exemple. Ce groupement est fondé en 1948 par un couple d'enseignants polonais, Eugénie et Mariam Jedrzejowski et est rattaché à l'association des mineurs catholiques polonais de Wittelsheim, en tant que section d'arts et de traditions populaires. C'est donc bien d'une activité touchant au domaine du folklore dont il est question. Là est la véritable caractéristique du mouvement associatif polonais d'après guerre. Les groupements ont pour but de transmettre la culture polonaise correspondant à leur identité culturelle, mais aussi à la faire connaître. Les étrangers et les Polonais ne forment

---

<sup>337</sup> *Gazette des Mines* n72 08-09-10/53

plus un groupe isolé mais s'intègrent bien dans cette communauté. Il est tout aussi important de signaler que beaucoup d'immigrés ont été naturalisés. Leurs enfants sont donc nés français et ne sont polonais que par leurs origines. Ils sont allés à l'école française et ont grandi comme tous les autres enfants en pratiquant les mêmes activités. C'est pourquoi la composition des clubs miniers n'est plus exclusivement alsacienne de pure souche comme c'était le cas à l'origine. En reprenant notre méthode d'étude de l'origine des noms, nous nous apercevons que sur 11 joueurs de l'ASCA lors de la saison 1947-1948, 7 ont des noms à consonance polonaise contre 2 d'origine alsacienne. C'est un cas presque extrême mais nous constatons que, sur l'ensemble de la période, presque tous les clubs miniers possèdent une part à peu près égale de joueurs ayant des noms alsaciens par rapport à ceux avec un patronyme évoquant des racines étrangères. Bien sûr, c'est une analyse approximative car les données sont lacunaires et il se peut que des joueurs aient des aïeux de différentes origines, cependant il est important de montrer que la situation tranche avec la situation de mise en place avant la Seconde Guerre mondiale. La communauté du Bassin Potassique est donc composite et multiculturelle, sans que cela puisse gêner sa cohésion.

En effet certaines pratiques sont communes (nous le voyons constamment avec les activités associatives), et les valeurs partagées par l'ensemble de la population minière. Ces valeurs ne sont pas à chercher très loin, ce sont les valeurs du métier de mineur. Il existe un consensus autour de cette profession qui demande de nombreux sacrifices et qualités. Ces valeurs sont alors appliquées au Bassin Potassique en général et donc au monde associatif. Elles sont véhiculées par les mineurs dans leur vie de tous les jours et donc au sein des différentes sociétés auxquelles ils appartiennent. Certaines qualités leur sont propres comme « la débrouillardise, l'autonomie, l'adaptation et la créativité »<sup>338</sup>. Mais c'est avant tout l'idée de solidarité qui caractérise l'ensemble des mineurs, « les différences s'effacent au fond de la mine, tout le monde est pareil »<sup>339</sup>. Cette solidarité provient essentiellement des risques et de la difficulté du métier de mineur. En effet, vu les dangers et l'effort physique intense, les mineurs doivent former des équipes soudées. Ceci pourrait expliquer les succès des sports collectifs dans cette région. Chaque mineur du fond sait que la mort peut le faucher à chaque descente et les différentes épreuves collectives et individuelles forment le caractère personnel et la solidarité de groupe. Des grands athlètes ont disparu lors d'accident au fond de la Mine. Florimond Cornet, le champion international de marche, arrivé aux MDPA en 1947, trouve la

---

<sup>338</sup> VOGELEISEN Denise (sous la direction de), *op. cit.*

mort le 16 novembre 1949<sup>340</sup>. La mort d'un mineur bouleverse profondément la population, et encore plus lorsqu'il s'agit d'une personnalité du monde associatif. Après la catastrophe de Marie-Louise qui a coûté la vie à sept mineurs le 26 avril 1957, une journée de solidarité est organisée avec un match de football de bienfaisance opposant les « 44 meilleurs joueurs du Bassin Potassique »<sup>341</sup>. Cette journée se réitère annuellement afin d'alimenter les fonds de la caisse de solidarité. C'est également une occasion pour les sociétés de « mettre en valeur leurs activités »<sup>342</sup>. Hippolyte Hardy, ingénieur divisionnaire d'Anna et président de l'ASCA est présenté comme le grand « coordinateur » de l'événement en 1959 avec la participation de l'Harmonie et la Clique des pompiers<sup>343</sup>. Les sociétés sont ainsi très marquées par cette idée de solidarité propre aux mineurs et qui se propage au sein de la communauté. C'est un signe de reconnaissance : André Gueslin parle d'une communauté qui « s'identifie à travers les avantages et les contraintes associés à la condition d'employés Michelin »<sup>344</sup>. Ainsi les avantages liés au statut de mineurs sont également une caractéristique de cette communauté du Bassin Potassique. Jean Kaspar, travaillant au fond de 1957 à 1965, explique qu'il utilise comme beaucoup de ses camarades les expressions « ma mine » ou « mon puits ». Il parle alors d'une identification ou d'un « lien charnel » entre la mine et le mineur<sup>345</sup>.

### 2.3.2.3. Une communauté associée à la Mine

En filigrane depuis le début de cette analyse, l'idée d'une communauté associée à la Mine reste à être exprimée clairement. En effet dans la mise en place de la représentation d'une véritable communauté dans le Bassin Potassique, l'entreprise minière a une part importante et notamment du point de vue associatif. Les bons résultats obtenus par les sociétés sont mis en relation avec la politique associative des Mines, en particulier dans la *Gazette des Mines*. Ainsi la première place de l'ASCA football en Division d'Honneur en 1951 serait « une incarnation de l'effort sportif réalisé dans le Bassin Potassique »<sup>346</sup>. La population s'identifie à ses associations, notamment lors des rencontres sportives, où elle vient en nombre encourager ses protégés. Cette identification se fait aussi à l'extérieur du Bassin, les sociétés

---

<sup>339</sup> BIANQUIS-GASSER Isabelle et VOGELISEN Denise (sous la direction de), *Les loisirs des mineurs, Enquête sur le terrain dans les MDPA réalisée du 5 au 9/02/2001*, UMB Strasbourg, Faculté des Sciences Sociales, Pratiques Sociales et Développement, Institut d'Ethnologie, 2001

<sup>340</sup> *Gazette des Mines* n41 Noël 49

<sup>341</sup> *Gazette des Mines* n94 07-08/57

<sup>342</sup> *Gazette des Mines* n102 03-04-05/59

<sup>343</sup> *Gazette des Mines* n102 03-04-05/59

<sup>344</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Les hommes du pneu, op. cit.*

<sup>345</sup> KASPAR Jean, *Mon engagement*, Paris, Flammarion, 1994, 212 p.

<sup>346</sup> *Gazette des Mines* n59 07-08/51

ayant alors un rôle de représentation de l'ensemble de la communauté du Bassin Potassique. Dans son discours à l'occasion des 40 ans de l'Harmonie, Bernard Heinrich, le chef du service des relations sociales des mines, note qu'à « chaque fois vous (les musiciens de l'Harmonie) vous considérez comme des chargés de missions, car vous aviez conscience d'avoir à porter témoignage de ce grand ensemble industriel et humain que forment les Potasses d'Alsace, et avec le renom de nos production d'engrais, vous faisiez aussi applaudir le renom de notre belle province »<sup>347</sup>. Comme pour les dirigeants des associations, les idées d'associations, d'entreprise et de population s'entremêlent lors des différentes manifestations. Ainsi, au tournoi international du Bürstadt en Allemagne en 1959, le porte drapeau de la Société de Gymnastique MDPA est entouré par deux Alsaciennes en costume traditionnel et deux mineurs en tenue de travail<sup>348</sup>. De la même manière, beaucoup d'associations dans leur emblème reprennent des symboles des MDPA comme un chevalement, une pioche, une lampe ou bien encore la cigogne. Le personnel est associé à la prospérité de l'entreprise tout comme aux réussites des associations. La Mine est un acteur essentiel de la vie sociale du Bassin et, comme nous l'avons déjà constaté pour l'entre-deux-guerres, mêmes des sociétés traditionnelles et non agréées demandent la présence de dirigeants des Mines dans les comités d'honneur de différentes manifestations. H. Hardy, l'ingénieur en chef d'Amélie, est nommé président d'honneur (avec plusieurs autres personnalités) du comité pour le centenaire de la société de chant Ste Cécile de Wittelsheim en 1964<sup>349</sup>. De la même manière, le comité d'honneur du 75<sup>e</sup> anniversaire des Sapeurs-pompiers de Wittelsheim en 1953 comprend le Directeur Général des MDPA, ainsi que deux ingénieurs en chef et trois ingénieurs divisionnaires<sup>350</sup>. Enfin, une nouvelle pratique voit le jour après la guerre et commence à se généraliser : les sociétés demandent à la Direction des visites des installations des Mines et notamment au fond des puits, lors de manifestations où elles accueillent différentes personnalités extérieurs au Bassin. De ce fait, lorsque le directeur de la MJC de Wittelsheim fait une requête de ce genre à la Direction à l'occasion d'une réunion de tous les directeurs des MJC de la région Est en 1958, il lui est permis de se rendre au puits Théodore avec ses hôtes<sup>351</sup>. L'activité industrielle des MDPA est associée alors complètement aux associations du Bassin Potassique et chacune est une image de l'autre.

---

<sup>347</sup> *Gazette des Mines* n148 04-05-06/68

<sup>348</sup> *Gazette des Mines* n108 03-04/60

<sup>349</sup> Plaquette du centenaire de la société de chant Ste Cécile de Wittelsheim (30/04/1893 – 14/06/64), archives personnelles de M. Arnold

<sup>350</sup> Plaquette du 75<sup>e</sup> anniversaire des Sapeurs-pompiers de Wittelsheim (1878-1953), archives personnelles de M. Arnold

<sup>351</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

Nous pouvons alors nous demander s'il est possible de rapprocher ceci d'une idée plus générale et en vogue à partir des années 1980, celle de culture d'entreprise. C'est un concept difficile à définir, qui semble associé deux termes assez différents. Celui de culture est emprunté à l'anthropologie et a été difficilement conciliable avant les années 1980 avec celui d'entreprise resté dans le domaine économique. François Caron précise que cela fut une « réalité avant de devenir un concept »<sup>352</sup>, et ceci à partir des années 1960. Il apparaît alors que l'entreprise n'a pas qu'une fonction de production économique mais que des nouveaux liens sociaux s'y créent entre le personnel avec un fonctionnement propre, la notion de culture d'entreprise amenant à l'instauration d'une véritable micro-société. L'entreprise passe alors « d'un lieu d'aliénation à un pôle de la vie sociale » (Michèle Ruffat)<sup>353</sup>. Est-ce que cette idée a volontairement été appliquée dans le Bassin Potassique par la Direction des Mines ? Même s'il est difficile de répondre, il nous semble possible d'affirmer qu'une différence quant à l'appréhension de la politique associative et, plus généralement des relations sociales, a lieu entre l'avant et l'après 1945. Si la Direction a encore en main la structure associative, il semble qu'elle permette une nouvelle organisation des liens sociaux, par une plus grande liberté, entre les individus qui prennent conscience de la notion de communauté de mineurs. Les Mines essayent cependant de « s'accaparer » l'image de l'espace géographique qu'est le Bassin Potassique ainsi que sa population. Progressivement, une relation d'idée se crée entre le terme de Mine et celui de Bassin Potassique : l'un fait penser à l'autre. Le journal d'entreprise a alors un rôle à jouer. Comme le *Bulletin d'information* de Renault, qui est « la plaque tournante des initiatives lancées par la Direction »<sup>354</sup>, la *Gazette des Mines* se veut une source d'information sur le fonctionnement de l'ensemble de l'espace fortement influencé de la Direction, le Bassin Potassique. Les activités de l'ensemble des associations y prennent une place importante, au moins jusque dans les années 1960. La revue met en avant un passé, un présent et un futur communs. Parler d'un désir patronal de mettre en place une culture d'entreprise comme nous l'entendons aujourd'hui est probablement exagéré, mais il semble que la Direction a voulu favoriser assez tôt un amalgame entre l'entreprise des MDPA et le Bassin Potassique comme lieu de vie et donc de « pôle de la vie sociale ». Une communauté se forme dans le Bassin Potassique mais est ce que cette nouvelle culture vient de l'entreprise, la question reste ouverte.

---

<sup>352</sup> BELTRAN Alain (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>353</sup> BELTRAN Alain (sous la direction de), *op. cit.*

<sup>354</sup> MALAVAL Catherine, *Renault à la une*, Paris, Cliomédia, 1992, 191 p.

Il nous reste enfin, à se poser une dernière question : quelles ont été les réactions de la population par rapport aux associations mais avant tout par rapport à l'attitude des Mines envers celles-ci ? Nous avons donné assez d'exemples du formidable engouement qu'ont connu les associations du Bassin et en particulier les sociétés agréées pour éviter d'y revenir. La population semble satisfaite des résultats obtenus également par l'offre d'activités proposées, notamment envers la jeunesse. Comme à Clermont-Ferrand avec Michelin, « chacun confie ses enfants » aux différentes associations, car ils ont « confiance en la qualité d'organisation »<sup>355</sup>. Les enfants des cités du Bassin Potassique empruntent en nombre le chemin les menant vers les différentes associations de quartiers, avec une totale confiance de leurs parents. Elles deviennent progressivement de véritables institutions incontournables. Elles font parties d'un patrimoine culturel que la population ne veut pas voir disparaître. Les habitants du Bassin Potassique ne se voient pas vivre sans, cela est inconcevable à leurs yeux. C'est pourquoi nous pouvons parler d'identification collective par rapport à ces associations. Un consensus général semble de mise envers celles-ci. Mais en est-il de même pour la politique associative des Mines ? A priori oui, car nous n'avons quasiment pas de traces de réclamations à ce sujet. Le système fonctionne, et la population est réceptive à l'offre d'activités. Cependant, grâce à différents indices, nous sentons que la machine commence à se gripper à partir du milieu des années 1960. En effet, nous avons vu que les sociétés sportives (et les associations culturelles certainement aussi) voient leur dotation annuelle stagner, tout comme les effectifs, ceci entraînant inéluctablement une baisse générale des résultats. La population est consciente de cette évolution mais comprend assez vite qu'il faut s'intéresser à la situation générale de l'entreprise qui commence à connaître des difficultés économiques plus qu'inquiétantes car structurelles. Le personnel diminue dès 1956 et l'extraction totale de sel brut stagne à partir de 1965 alors qu'elle a explosé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale<sup>356</sup>. La population est inquiète du devenir du système associatif sans l'appui, qu'elle sait considérable, des Mines. Viendra se greffer ensuite la réorganisation de la situation économique et sociale du point de vue national et local à la fin des années 1960.

---

<sup>355</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Les hommes du pneu ..., op. cit.*

<sup>356</sup> cf. Annexe 2

### 3. Une politique de désengagement progressif (1967 – 2004)

La réorganisation de la politique associative des MDPA après la tempête nazie qui l'a secouée, a permis une certaine continuité de l'omniprésence des Mines, qui a tout de même donné de nouvelles orientations à sa politique, notamment dans sa manière d'appréhender la population du Bassin Potassique. Les résultats de ses choix se révèlent être relativement satisfaisants. En 1969, les MDA se voient remettre la prestigieuse coupe de l'entreprise la plus sportive de France, dont le but est de distinguer annuellement une entreprise dont l'action en faveur des activités sportives, de plein air et de loisir est particulièrement méritante. La remise de cette coupe a lieu à Paris et réunit Hyppolite Hardy ainsi que le directeur national des Sports, le Colonel Crespin, et le directeur du journal sportif l'*Equipe*, M. Goddet. Ce dernier explique que « l'aide des MDPA aux sociétés sportives n'a ni motif publicitaire, ni aspect paternaliste, mais s'inspire d'une préoccupation fondamentalement libérale et humanitaire : faire vivre et prospérer les quelques 15 associations sportives et de plein-air du Bassin Potassique. »<sup>357</sup>. La reconnaissance de l'action des Mines dépasse le cadre strictement local. Cependant dans les années 1960, le climat social se dégrade avec les difficultés rencontrées par l'industrie minière. Ainsi, la seconde génération de mineurs, qui voyait exclusivement dans les Mines le moyen de nourrir leur famille et de pratiquer leurs loisirs et d'une certaine manière en était redevable auprès de l'entreprise, fait place à une troisième génération. Une génération qui a grandi dans ce contexte d'ouverture des Mines progressive à la population dans les associations mais aussi dans tous les domaines, et qui se définit comme un acteur à part entière. Enfin, une génération qui s'aperçoit des difficultés des MDPA et dont l'image de l'entreprise n'est plus celle d'un avenir serein pour elle et ses enfants. C'est dans ce contexte que les MDPA entame une politique de désengagement progressif. Progressif, car cette politique de mise en retrait est étalée dans le temps et la présence des Mines se fait encore sentir jusqu'après le changement de siècle. De nouveaux acteurs prennent alors du

---

<sup>357</sup> *Gazette des Mines* n152 04-05-06/69

galon dans la vie associative du Bassin Potassique, notamment deux qui constitueront la base de notre étude : les syndicats et les pouvoirs publics.

### 3.1. Le « social » aux syndicalistes

La première réforme d'envergure concernant le mouvement associatif est le passage du CCE, en charge des oeuvres sociales de l'entreprise, au main des syndicalistes. En effet, le CCE est à partir des années 1970, composé uniquement de représentants syndicaux élus par le personnel. Bien que l'action des Mines envers les associations ne se limite pas uniquement à l'action du CCE, ce transfert est un symbole fort. Les syndicats, fortement implantés dans le Bassin Potassique, réputé être une forteresse ouvrière, prennent une nouvelle envergure avec les événements sociaux de la fin des années 1960, et cela à l'échelon national, dans un contexte de réorganisation des rapports sociaux. Plus localement, les syndicats s'intéressent alors à l'ensemble de la question sociale, alors que les seules revendications, qui entraînaient très souvent des actions à grande échelle, étaient jusqu'alors tournées vers les salaires, le pouvoir d'achat et les conditions de travail. Cette nouvelle situation semble pouvoir s'étudier premièrement par le transfert de compétences, puis par la nouvelle politique associative du CCE et donc dans une dernière partie sur ses répercussions sur le mouvement associatif.

#### 3.1.1. Le transfert de compétences

Le contrôle du social glisse progressivement vers les syndicalistes. Ce passage est important, car il fixe les bases d'intervention future, mais aussi très complexe. Son étude est inévitable et se traduit dans un premier temps par la réorganisation du CCE, puis par une critique explicite de l'action des Mines et enfin par la continuité de la présence des Mines.

##### 3.1.1.1. La réorganisation du CCE

Le contexte latent de récession de l'activité des Mines à partir du milieu des années 1960 commence à créer une certaine tension sociale mais c'est un événement bien précis qui va être le point de départ d'une véritable contestation de l'autorité des Mines. En effet, le décret du

20 septembre 1967 décide de la fusion entre les MDPa et l'Office National de l'Azote (ONIA) au sein d'un établissement public unique, l'Entreprise Minière et Chimique (EMC). Ce rapprochement s'inscrit dans la « restructuration d'ensemble de la chimie française aussi bien publique que privée afin de la rendre compétitive sur les marchés nationaux et internationaux »<sup>358</sup>. Deux filiales sont créées : les Mines De Potasse d'Alsace SA (le qualificatif Domaniales est supprimé mais la majuscule du De permet de conserver l'abréviation MDPa) et Azote et Produits Chimiques (APC) basés à Toulouse. KST accepte de se retirer du capital de la société, et les MDPa deviennent une Société Anonyme (SA), avec un directoire et un conseil de surveillance. Les MDPa ne sont alors plus sous le coût d'une réglementation particulière en ce qui concerne la gestion des oeuvres sociales<sup>359</sup>. L'entreprise n'est plus administrée comme un établissement public de l'Etat et le régime commun aux sociétés économiques est alors applicable. Celui-ci prévoit une représentation purement syndicale au sein du CCE qui s'occupe de l'ensemble du domaine social. Cette réorganisation des relations sociales à l'intérieur de l'entreprise s'explique également dans le contexte d'agitation enclenché en mai 1968. Le « plus important mouvement social du siècle » selon Jean-Pierre Oppenheim<sup>360</sup>, c'est un phénomène qui prend l'ensemble des acteurs sociaux au dépourvu. Ces répercussions s'entremêlent dans le Bassin Potassique avec cet épisode du changement de statut de l'entreprise, bien que des manifestations éclatent dès 1967 par rapport à cette décision.

Les négociations pour la mise en place de la nouvelle structure du CCE sont donc complexes et longues. Le CCE et les CE sont une machine désormais solidement installée dans la vie sociale du Bassin depuis 1945. Son fonctionnement est subtil et son réaménagement ne peut se faire du jour au lendemain. En effet, l'enjeu considérable que représente la gestion totale de tout le domaine social des MDPa demande de sérieuses réflexions de la part des différents acteurs. Ce système des oeuvres sociales a connu de multiples remaniements successifs et constitue une institution colossale, représentante de la grande communauté des mineurs, et qu'il faut manipuler avec tact. Ainsi entre 1968 et 1972, moment où se met en marche un système abouti de gestion, les syndicats négocient avec la Direction afin de délimiter conjointement les domaines où le CCE peut avoir une capacité d'action totale. Ainsi des sujets comme les cantines, le patrimoine immobilier sportif et socioculturel ou encore les Centres de Loisirs Utiles restent à la charge entière de la

---

<sup>358</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

<sup>359</sup> *Potasse Magazine* n40 11/77

<sup>360</sup> PARODI Maurice (sous la direction de), *La question sociale...*, *op. cit.*

Direction. Par contre, pour ce qui se rapporte aux vacances, aux fêtes de Noël et, en ce qui nous concerne, à la distribution de subventions aux associations, ceci est administré directement par les syndicalistes du CCE. Les commissions des sports et des loisirs sont alors composées uniquement de représentants syndicaux, qui peuvent désormais établir de véritables politiques sportives et culturelles à l'échelle du Bassin Potassique.

Le CCE fonctionne alors de manière indépendante par rapport à la Direction. C'était déjà un acteur à part entière du mouvement associatif mais il naît alors une différence fondamentale : le flou autour des fonctions des différents protagonistes du phénomène associatif s'évanouit peu à peu. Le CCE trouve alors véritablement sa place et est identifié en tant que tel. La coupe du Directeur Général des Mines, voyant s'affronter les équipes juniors de football des clubs miniers, est organisée à partir de 1975 par la Commission des Sports et devient la coupe des Mines<sup>361</sup>. Le CCE organise dès lors des compétitions en son nom. Elle s'occupe également de la construction d'équipements. Il aménage un quatrième court de tennis en terre battue à Staffelfelden pour 120 000 F<sup>362</sup>. Lors des manifestations, on ne remercie plus simplement les MDPA mais également le CCE. Ce dernier est quelquefois mentionné seul, et les Mines sont de moins en moins citées directement. Enfin, la reconnaissance de l'action du CCE est matérialisée par les invitations faites à ses dirigeants lors de différentes manifestations. Ainsi nous retrouvons dans le comité d'honneur, à l'occasion de l'inauguration officielle de la nouvelle salle spécialisée de gymnastique de la société Espérance de Wittelsheim le 20 septembre 1986, M. Streckdenfinger, l'ingénieur divisionnaire d'Amélie, mais également Alfred Bébar, le secrétaire général du CCE, et M. Pilarz, le président de la Commission des Sports<sup>363</sup>. Un nouveau groupe d'hommes prend alors une véritable place au sein du mouvement associatif et se différencie de la hiérarchie de l'entreprise qui s'appliquait exclusivement jusqu'alors à la structure associative du Bassin Potassique.

---

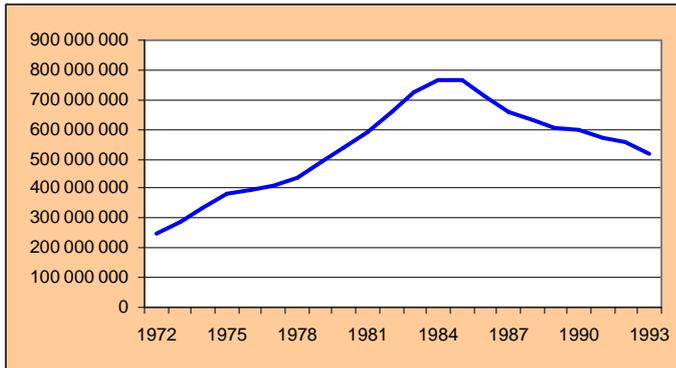
<sup>361</sup> ADHR 2325 W 420 (PURG 109 559), 1974-1986

<sup>362</sup> ADHR 2375 W 76 (114 506), 1973-1996

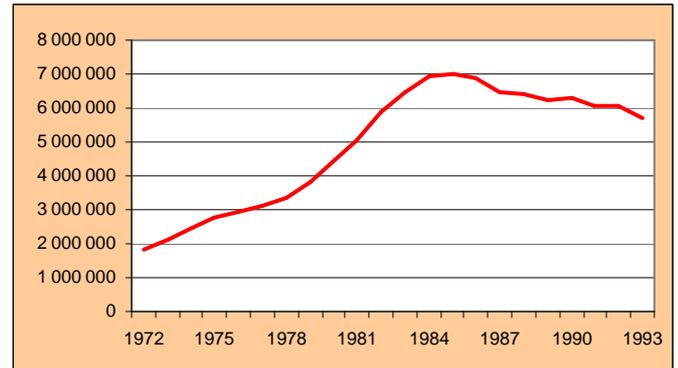
<sup>363</sup> Plaquette de l'inauguration officielle de la nouvelle salle spécialisée de gymnastique de Wittelsheim 20 septembre 1986, archives personnelles de M. Arnold

### 3.1.1.2. La critique de l'action des Mines

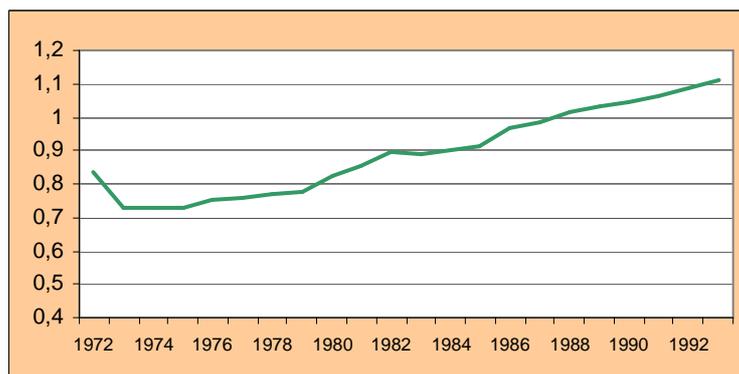
**Figure 5 a : Masse salariale globale des MDPA en francs (1972 - 1993), d'après ADHR 2375 W 75**



**Figure 5 b : Dotation sociale au CCE en francs (1972 - 1993), d'après ADHR 2375 W 75**



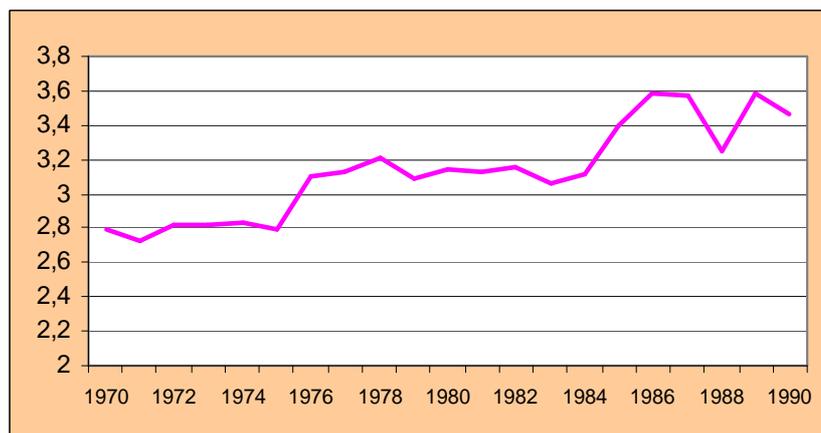
**Figure 5 c : Dotation sociale en % de la masse salariale (1972 - 1993), d'après ADHR 2375 W 75**



**Figure 5 d : Masse salariale et dotations sociales (1968 - 1993), d'après  
ADHR 2375 W 75**

	Masse salariale	Dotation Sociale	Mutuelles	Dotation Sociale en%	Mutuelles en %
1966	195 212 689	1 419 535	179 602	0,816	0,088
1968	204 651 124	1 490 761	179 602		0,09
1969	213 014 622	1 547 209	191 415		0,09
1970	222 674 171	1 616 230	201 237		0,096
1971	244 012 304	1 756 433	235 196		0,104
1972	249 570 388	1 826 217	259 695	0,836	0,089
1973	290 807 960	2 114 174	908 554	0,727	0,312
1974	338 052 032	2 457 638	1 095 255	0,727	0,324
1975	382 437 261	2 780 319	1 345 148	0,727	0,352
1976	393 704 438	2 968 000	1 503 006	0,754	0,382
1977	407 704 197	3 102 000	1 808 370	0,761	0,444
1978	438 375 116	3 366 000	2 005 209	0,768	0,457
1979	489 262 605	3 806 000	2 134 905	0,778	0,436
1980	534 255 741	4 387 015	2 428 608	0,821	0,455
1981	592 796 812	5 043 980	2 857 477	0,851	0,482
1982	656 181 345	5 858 050	3 289 029	0,893	0,501
1983	722 744 495	6 441 842	3 520 645	0,891	0,487
1984	766 995 405	6 927 905	4 023 083	0,903	0,525
1985	764 356 804	6 972 019	4 519 413	0,912	0,591
1986	708 593 541	6 867 812	4 319 744	0,969	0,61
1987	655 976 836	6 469 684	4 236 144	0,986	0,646
1988	632 940 989	6 431 330	4 287 447	1,016	0,677
1989	604 638 000	6 245 379	4 299 180	1,033	0,711
1990	600 851 000	6 280 408	4 397 616	1,045	0,732
1991	573 830 397	6 084 768	4 429 873	1,06	0,772
1992	556 693 333	6 046 102	4 396 061	1,086	0,79
1993	514 181 301	5 714 163	4 237 266	1,111	0,824

**Figure 6 : Action sociale (hors cotisation sociale au CCE) des MDPA en % de la masse salariale (1970 – 1990), d'après ADHR 2375 W 75**



Année	%	Année	%
1966	3,377	1980	3,137
1968		1981	3,125
1970	2,796	1982	3,151
1971	2,729	1983	3,066
1972	2,817	1984	3,117
1973	2,82	1985	3,398
1974	2,831	1986	3,59
1975	2,787	1987	3,573
1976	3,106	1988	3,253
1977	3,131	1989	3,58
1978	3,207	1990	3,46
1979	3,082		

Il faut attendre ce transfert de compétence de la Direction vers les syndicalistes, pour entendre des prises de position contre la politique sociale des Mines. Elles existaient certainement avant, mais étaient très limitées. Peut-être était-ce dû au souci de préserver les avantages sociaux ou bien encore pour respecter un bon fonctionnement apparent, en tout cas les revendications associatives semblaient rares et c'est pourquoi nous avons pu utiliser le terme de consensus quant à la politique associative des Mines. Cependant dans le contexte de redéfinition des rapport sociaux, les syndicats prennent ouvertement position et veulent influencer les choix du patronat. D'ailleurs cette attitude n'est pas une exception potassique, mais est nationale, en témoigne cette intervention du président Pompidou en juin 1969 qui affirme qu'il « faut faire comprendre au patronat que les syndicats sont des interlocuteurs naturels et qu'il doit tenir compte de leurs opinions avant d'agir »<sup>364</sup>. Les syndicats sont devenus des « acteurs incontournables »<sup>365</sup>, et les grandes grèves, comme celles de 1972, les confortent dans leur nouvelle position. Ils utilisent notamment une revue, *Contact*, comme organe de communication du CCE. Le passage de la gestion du CCE aux syndicalistes est

<sup>364</sup> PARODI Maurice (sous la direction de), *La question sociale ...*, op. cit.

<sup>365</sup> KASPAR Jean, op. cit.

décrite alors comme le moment où « une survivance du paternalisme disparaît »<sup>366</sup>. Pour critiquer l'action des Mines, il est souvent fait recours à la notion de « paternalisme », qui prend ici un coloration péjorative, qui garde aujourd'hui encore des traces de ce glissement sémantique. Le terme de paternalisme fait alors référence à la notion de lutte des classes et rappelle la domination du patron sur l'ouvrier. La Direction des Mines essaye donc d'éviter, par différentes mesures comme lors des réorganisations du système de participation au poste de directeur, qu'il soit fait des « critiques de paternalisme »<sup>367</sup> par rapport à sa politique sociale.

Si l'action des Mines n'est pas un sujet de discussion quant à la politique à mener en matière associative, car elle dépend désormais du CCE donc des représentants syndicaux du personnel, les revendications concernent la somme globale mise à la disposition du CCE par la Direction. Cette somme représente une part de la masse salariale totale, mais aucun pourcentage n'est imposé. Pour les dirigeants du CCE, la somme versée par la Direction est trop faible et limite donc le champ d'action sociale. Alfred Bébar, secrétaire général du CCE, lors d'une réunion du CCE le 11 juin 1974 fait remarquer que la dotation sociale des MDPA représente 0,727 % de la masse salariale<sup>368</sup> et que son augmentation est une priorité. Dans plusieurs discours ou articles, il réitère sa demande. Il précise que c'est l'un des taux les plus faibles de France et que beaucoup de grandes entreprises françaises ont une dotation sociale bien supérieure à celle des MDPA. Cela reste la principale revendication des syndicats quant à l'aide des Mines dans le domaine associatif. La Direction ne reste pas insensible à ces propos et essaye de se défendre. Premier argument, les Mines versent également des cotisations sociales qui appartiennent directement au domaine social. Elles représentent entre 0,2 et 0,5 % de la masse salariale. De plus, il faudrait rajouter toutes les dépenses incombant aux Mines et appartenant également au domaine social comme l'entretien des différentes installations mis à la disposition de la population, les transports, les appointements du personnel du CCE ou bien encore l'Harmonie pour ne citer que quelques exemples. Cet effort est difficilement quantifiable mais la Direction s'est risquée à dresser un tableau donnant un chiffre global de l'effort social des MDPA entre 1970 et 1990<sup>369</sup>. Ainsi, entre 1970 et 1990 ce chiffre connaît un minimum de 2,729 % de la masse salariale pour un maximum de 3,59. La Direction affirme donc qu'on ne peut pas concevoir la participation de l'entreprise sous l'angle de la seule dotation sociale faite au CCE. De plus la part de la masse salariale réservée

---

<sup>366</sup> *Contact* n2 05/73

<sup>367</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>368</sup> ADHR 2375 W 67 (PURG 114 497), 1973-1992

au CCE augmente constamment au cours de cette période et dépassera même les 1%<sup>370</sup>. Cependant le montant effectif de cette somme commence à diminuer à partir de 1985 en même temps que la masse salariale. Une lettre de la Direction à Bébar, qui n'a semble-t-il pas été finalement envoyée, montre le point de vue du patronat par rapport à cette question<sup>371</sup>. Elle fait suite à un article de la revue *Contact* de décembre 1976, où les syndicalistes font ressortir uniquement le montant de la dotation sociale (0,727 %) sans parler des autres avantages sociaux des Mines qui ont tenté d'être quantifié. En effet, une analyse réalisée « ensemble (avec les syndicats et le patronat) lors de négociations » fait état d'un chiffre globale d'environ 3 % de la masse salariale destinée à l'action sociale en tout genre. La Direction affirme que les « informations divulguées sont tronquées » et que cela doit cesser en vue de prochains pourparlers. Les différents chiffres sont donnés de manière brute et utilisés différemment selon les objectifs par les syndicats (nous venons de le voir), mais également par la Direction. Un article de *Potasse Magazine* de 1978, le successeur de la *Gazette des Mines*, avance le chiffre étonnant de 12,7 % de la masse salariale destinée à la dotation sociale<sup>372</sup>. Nous n'avons aucune trace d'une donnée aussi élevée et nous nous demandons comment ce chiffre a été calculé. Les Mines ne veulent pas être décrédibilisées aux yeux de la population, comme en témoigne une note manuscrite de la Direction qui fait suite à une décision de la MJC de Wittelsheim en 1976 qui ne souhaite pas par défiance vis-à-vis des Mines demander leur appui pour la construction d'un nouveau bâtiment. Il est alors décidé de « contre-attaquer sur le plan psychologique en faisant savoir tout ce que la mine fait sans y être tenue réglementairement »<sup>373</sup>.

### 3.1.1.3. Les Mines toujours présentes

On le voit, les Mines ne cessent pas leur soutien dans le domaine social et par conséquent dans l'associatif, même si elles prennent un certain recul dans sa gestion. Les Mines répondent toujours à des demandes traditionnelles de sociétés. Lors d'un meeting organisé par l'US Pulversheim, le responsable de la section athlétisme, Charles Bueb, dans une lettre au Directeur Général le 26 septembre 1975, souligne « l'aide financière et matérielle »<sup>374</sup> des MDPA. En effet, elles ont prêté un camion à la société, et comme cela se faisait dès le début de l'intervention des Mines, elles ont accepté de combler le déficit éventuel. De plus

---

<sup>369</sup> cf. Figure 6

<sup>370</sup> cf. Figure 5

<sup>371</sup> ADHR 2375 W 75 (PURG 114 505), 1974-1996

<sup>372</sup> *Potasse Magazine* n43 02/78

<sup>373</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

l'Harmonie est mise à disposition. Ce groupement reste un outil de communication de la Direction encore efficace dans les années 1970. La Direction reçoit encore des demandes de mise à disposition de locaux comme lorsque le Photo-club désire s'installer dans l'ancien réfectoire de Joseph-Else en 1977. Cette installation ne fut finalement pas prêtée mais les Mines fournirent un autre local. Le traditionnel soutien des Mines persiste mais il s'organise à partir des années 1970 sous forme de « prestations de service ».

Ces prestations concernent différents domaines. En premier lieu celui des installations que les Mines possèdent et entretiennent. Les Mines tiennent les engagements pris par le passé. Ainsi, lorsque la piste du stade de Pulversheim se retrouve en mauvais état, les Mines respectent le cahier des engagements contractuels pour les collectivités publiques ou privées bénéficiant d'une subvention de l'Etat pour des travaux d'équipement sportif et socio-éducatif, engagement souscrit en 1966 et dont l'article 4 l'oblige à « veiller au bon état de conservation et d'entretien »<sup>375</sup>. C'est pourquoi la nouvelle piste synthétique, qui a coûté 800 000 F, est financée à 80 % par les MDPA<sup>376</sup>. Les MDPA assurent l'entretien des MJC comme le veulent les différentes conventions signées avec les associations. Dans un rapport sur l'action sociale des Mines fait par le chef du service des affaires et relations sociales en 1979, Bernard Heinrich, il est fait état de l'entretien dans tout le Bassin Potassique de cinq MJC, six Centres de Loisirs Utiles, trois salles des fêtes et quatre restaurants-foyers<sup>377</sup>. Les Mines participent également à la rémunération d'un personnel ayant une part professionnelle active au sein du mouvement associatif. Sans oublier tout le personnel technique d'entretien et de ménage s'occupant des installations, le cas plus intéressant restant celui de directeur des MJC. En effet, même si son statut et son mode de rémunération ont beaucoup changé, les Mines participent encore à la prise en charge de cette fonction. Une période de crise de la fédération des MJC s'ouvre à partir de 1968 jusque dans les premières années de la décennie 1970 : on le voit par une note des MDPA durant cette période la Mine a été obligée de « détacher du personnel dans les MJC »<sup>378</sup>, car la fédération ne versait plus de salaires aux directeurs des MJC de Staffelfelden et Wittelsheim. Cette situation est anormale aux yeux d'une partie du personnel mais aussi de la Direction, car la Direction n'a pas à placer « ses propres agents » à ces fonctions. Cependant la « situation devenait critique » et il fallait intervenir. Une fois que la crise fut passée, des négociations eurent lieu pour réorganiser le système. A partir de 1971,

---

<sup>374</sup> ADHR 2325 W 420 (PURG 109 559), 1974-1986

<sup>375</sup> ADHR 2375 W 76 (PURG 114 506), 1973-1996

<sup>376</sup> Potasse Magazine n18 10/75

<sup>377</sup> ADHR 2375 W 77 (PURG 114 507), 1978-1993

<sup>378</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

le salaire des directeurs est à la charge des Mines (donc, comme auparavant l'entreprise directement et non le CCE) à hauteur de 50 % et l'autre moitié est assuré par l'Etat. Cela ne change pas radicalement la situation pour les MDPA qui prenaient jusqu'à présent deux postes sur les quatre à sa charge, néanmoins il est important de signaler que les Mines ne payent plus directement le directeur mais verse leur participation à un fond spécial chargé de rémunérer la fonction. Par l'exemple du poste de directeur, nous voyons que la Mine, malgré une participation effective égale, prend tout de même un peu de recul et que ses liens avec le mouvement associatif sont moins directs. Nous parlons ainsi de prestations de service, car progressivement les différentes interventions et soutiens au monde associatif se formalisent, passant de la forme de « subventions en nature » à des « prestations de services ». Ce désir de quantification et de lisibilité est peut-être voulue par les syndicalistes du CCE mais aussi par la Direction en réaction à ces derniers et à leurs accusations de faible participation à l'action sociale.

### 3.1.2. La politique associative du CCE

La politique associative est alors fortement influencée par les syndicats, nouveaux représentants aux CCE. Sans vraiment parler d'une révolution, nous assistons dans un premier temps à une diversification globale des activités et du public associatif, ce qui peut s'expliquer par la place faite aux valeurs syndicales.

#### 3.1.2.1. Une diversification

Ainsi la politique du CCE s'annonce comme plus ouverte. Dans la première parution du magazine *Contact* en janvier 1973, il est dit que l'essentiel du travail du CCE consiste en la répartition des subventions aux 19 sociétés sportives et aux 5 MJC. Un désir ou plutôt une certaine obligation de continuité est ressentie mais il est également fait état d'une volonté de « répondre aux doléances du personnel »<sup>379</sup>. Ainsi de nouvelles activités sont créées. Nous avons déjà parlé d'une diversification des activités à partir de 1945, et ce phénomène semble se poursuivre et connaître un nouvel élan après 1968. Les associations du Bassin élargissent alors encore leur panel d'activités. Par exemple, l'ASCA Wittelsheim ouvre une section

---

<sup>379</sup> *Contact* n1 01/73

tennis en 1973<sup>380</sup>. Les MJC proposent chaque année la pratique de nouvelles activités au sein d'un groupement. Plus généralement nous constatons un « boom » généralisé de l'offre associative et une multiplication des petites sociétés. Celles-ci sont créées car certains ne trouvent ne plus ce qu'ils attendent dans l'offre traditionnelle. Il est expliqué, dans la plaquette du cinquantenaire de l'ASCA, que la section tennis a permis aux plus de trente ans de pratiquer encore un sport, car on ne leur laissait que des rôles de dirigeants ou d'arbitres. Cette idée d'activité pour tous est générale et c'est un nouvel aspect de la vie associative. Le CCE comprend bien cette situation et il s'engage directement dans le mouvement associatif. En effet il passe du rôle de simple soutien financier à celui d'organisateur actif. C'est ainsi que le Club Sportif d'Entreprise (CSE) voit le jour en 1975<sup>381</sup>. Il fait suite au foyer des jeunes mis en place en 1948 puis du foyer sportif de 1951, dont les activités restaient plus limitées. Le CSE permet alors une pratique à plus grande échelle de diverses activités au sein de multiples sections. En 1986, la société compte 1 100 membres répartis en 15 sections : Aïkido, Aviation, Colombophilie, Cyclisme, Cyclotourisme, Handball, Judo, Karaté, Pétanque, Plongée sous-marine, Quilles, Tennis, Tennis de table et Volley-ball. Cette initiative n'est pas exceptionnelle et d'autres structures ont été mises en place ailleurs. A la même époque les syndicats de Michelin veulent mettre en place un club omnisports comparable au CSE mais des divergences idéologiques entre syndicats n'ont pas permis la bonne marche du club<sup>382</sup>. Divers cours d'équitation, de natation et de ski sont également organisés par le CCE, ce qui montre bien le désir de sensibiliser la population à tout type de loisirs. Le CSE peut être considéré comme intégrant le mouvement associatif, car des statuts sont déposés au tribunal de Thann, précisant comme à l'accoutumé, l'interdiction de « toute discussion à caractère religieux, politique ou syndical »<sup>383</sup>. La population non-minièrre peut représenter 20% des effectifs. Les autres activités sont alors plus à considérer comme des services offerts par le CCE. Cependant l'exemple du ski est particulier car les cours et sorties de ski sont organisés en collaboration avec les MJC et la section Montagne du CCE se constitue en association loi 1901 en 1985<sup>384</sup>, devenant Neige et Nature en 2003 : elle regroupe en 2004 plus de 800 adhérents et constitue ainsi le plus gros club de ski du massif vosgien. Toutes ces activités demandent un encadrement important et le CCE aimerait que le temps passé à cette fonction par les mineurs soit comptabilisé comme temps de travail. La Direction

---

<sup>380</sup> Plaquette du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (1925-1975), archives personnelles de M. Arnold

<sup>381</sup> Plaquette de présentation du CSE, archives personnelles de M. Sinngrunn

<sup>382</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Les hommes du pneu ...*, op. cit.

<sup>383</sup> Statuts déposés au tribunal de Thann

<sup>384</sup> Assemblée générale du 18 novembre 1986 de la section montagne du CSE

refuse cette proposition en 1974, précisant que le mineur peut s'arranger avec son chef pour changer de poste mais que cette fonction de moniteur est « typiquement une activité sociale pour laquelle le CCE est seul compétent »<sup>385</sup>. La structure associative évolue encore selon la demande de la population, les sociétés et désormais le CCE proposant un panel d'activités plus varié. Les propos de Léo Lagrange « mettre l'art et le sport à la disposition de tous » datant de 1936 trouvent ici un écho retentissant, plusieurs décennies plus tard.

La structure associative s'ouvre encore en franchissant de nouveaux caps. L'amalgame fait jusqu'alors entre population minière (les personnes dépendant du régime minier, c'est-à-dire les mineurs et leurs familles) et population du Bassin Potassique s'estompe quelque peu et laisse apparaître l'existence d'une population non-minière. Bien sûr cette population existait déjà, mais elle n'était pas vraiment considérée comme partie prenante du monde des MDPA. Le Directeur Général des MDPA prend conscience très vite de ce phénomène et explique dans une lettre au conseiller général Michel en 1973 que « les associations des MJC du Bassin Potassique s'ouvrent de plus en plus à des personnes qui n'ont plus de lien avec l'industrie minière »<sup>386</sup>. Lors des assemblées générales des MJC, la part des adhérents relevant du régime minier est mentionnée. D'ailleurs un article de la *Gazette des Mines* de janvier 1973, précise que la politique actuelle des MJC est de « toucher le plus de monde, en particulier au-delà de population minière »<sup>387</sup>. Bernard Heinrich, chef du service des relations sociales des MDPA, dans sa considération sur l'action sociale des MDPA en 1979, explique que la population non-minière a été tout d'abord « mise à l'écart » dans les différents domaines sociaux car elle était très minoritaire, mais qu'aujourd'hui l'aide ne bénéficie pas qu'aux mineurs « mais à toute la population du Bassin Potassique »<sup>388</sup>. Cette ouverture à la population sans lien avec l'entreprise devenait inévitable. En effet, le fait que le personnel des Mines diminue constamment depuis 1956, entraîne inéluctablement une diminution de la part de la population minière dans la population du Bassin Potassique. Bien sûr les retraités, qui sont les principaux concernés dans cette baisse des effectifs, restent attachés au régime minier. Mais la population jeune et en âge de travailler ne se tourne plus vers les Mines pour y faire carrière. La communauté distend progressivement ce lien fort avec l'entreprise minière et se lie d'avantage avec le concept d'espace vécu que forme le Bassin Potassique. Cette ouverture est matérialisée par des décisions prises par le CCE. Par exemple, dès le début des années 1980, le CCE distribue des subventions à toutes les sociétés du Bassin Potassique et non plus

---

<sup>385</sup> ADHR 2375 W 67 (PURG 114 497), 1973-1992

<sup>386</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>387</sup> *Gazette des Mines* n169 1/01/73

seulement aux sociétés agréées. L'ordre de grandeur des sommes n'est pas comparable, mais un effort louable est réalisé. Les sociétés reçoivent une somme (22 F en 1989<sup>389</sup>) que le CCE remet aux sociétés pour chacun des adhérents mineurs (ou à leurs enfants). Une structure associative parallèle au réseau officiel des Mines est reconnue et soutenue de manière officielle. Les MJC organisent régulièrement des événements avec l'aide d'autres associations qui ne sont pas agréées. Des journées polonaises ont lieu du 19 au 22 octobre à la MJC de Staffelfelden, à laquelle participent la troupe folklorique Aigle Blanc ainsi que les chorales Lutnia et Le Rossignol Forestier<sup>390</sup>.

Enfin, cette politique recouvre également un caractère plus large d'ouverture du Bassin Potassique sur l'extérieur. La Direction des Mines sort de la logique du Bassin Potassique comme un espace clos et hermétique. Elle essaye de le mettre en relation avec l'extérieur. Le CCE, essaye également de sensibiliser la population à la découverte du monde qui l'entoure et l'exemple le plus naturel est la politique de gestion de campings, d'appartements, de centres de vacances en faveur des mineurs, qui est le domaine d'action principale du CCE. Par cette politique, le CCE incite le mineur et sa famille à « s'évader » du Bassin Potassique lors de ses congés. Sur le plan associatif, cela se traduit par la possibilité offerte à certains sportifs du CCE de se rendre à l'étranger comme des judokas à Bruxelles, des volleyeurs en Tchécoslovaquie ou des cyclistes en Pologne<sup>391</sup> en 1979. Il ne s'agit pas seulement de faire sortir les hommes du Bassin mais également de faire entrer le monde dans cet espace considéré comme clos. Ainsi le Slavia de Prague vient affronter l'AS Berrwiller basket lors d'une rencontre féminine le 18 septembre 1981. Ce rapprochement avec l'Europe de l'Est peut s'expliquer par les orientations politiques des syndicalistes représentants au CCE mais aussi par les origines ethniques des différents groupes du Bassin Potassique, comme les polonais, toujours attachés à leur pays. Cependant, la Direction de MDPA, dans une note de 1980, met en avant des critiques formulées sur la politique du CCE qui est jugée comme « trop corporatiste » et affirme que les avantages concédés aux seuls mineurs « créent des catégories à l'intérieur des associations »<sup>392</sup>. C'est justement un des buts qu'essaye d'atteindre le CCE et ces remarques permettent de se poser la question du succès de cette politique.

---

<sup>388</sup> ADHR 2375 W 77 (114 507), 1978-1993

<sup>389</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

<sup>390</sup> *Gazette des Mines* n169 1/01/73

<sup>391</sup> *Contact* n15 02/80

<sup>392</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

### 3.1.2.2. L'influence des valeurs syndicales

Finalement, nous sentons dans la nouvelle orientation de la politique associative du CCE une nouvelle influence, correspondant aux valeurs syndicales. Sans oublier l'ouverture nécessaire à la population non minière, le CCE essaye de solidariser les mineurs en tant que classe. Cette recherche d'unité de la classe ouvrière a été une constante du mouvement syndical depuis son commencement, même si ce dernier a été marqué par de nombreuses divisions successives. Cet esprit de rassemblement s'incarne vraiment lors de la fête du mineur, organisée annuellement à partir de 1973. Cette manifestation est l'occasion pour tous les mineurs de se retrouver et de participer à différents jeux, découvrir de nouvelles activités, visiter des expositions, assister à des spectacles. Elle touche énormément de monde et c'est justement là le but recherché. Alfred Bébar explique dans la revue *Contact* de mai 1974 que cette « fête sportive et culturelle des mineurs doit être une manifestation de grande envergure », qu'elle doit présenter un « véritable caractère de masse »<sup>393</sup>. Le mouvement associatif est concerné par cette fête visant à resserrer les liens entre mineurs. Effectivement ce sont les différentes sociétés du Bassin Potassique qui sont appelées à organiser quelques activités. De plus, un bulletin de la CFDT du 15 juin 1981<sup>394</sup> conseille d'associer de manière encore plus prononcée les diverses associations et MJC afin que « la fête tienne compte de la diversité culturelle du Bassin Potassique ». En faisant le bilan des fêtes du mineur en 1982 Bébar signale que cela a permis de « supprimer certaines rivalités entre sociétés et entre MJC »<sup>395</sup>.

Le CCE veut réunir l'ensemble des mineurs mais veut aussi que ce groupe communique davantage. Nous retrouvons alors l'importance du concept de dialogue pour les syndicats. La revue *Contact* (le nom en soi est déjà assez explicite) se conçoit comme un outil d'information et de communication. Il a pour but d'« instaurer un dialogue entre mineurs »<sup>396</sup>. Ce dialogue peut aussi être élargi à d'autres acteurs et nous utiliserons alors le terme de pourparler. Pour Jean Kaspar les négociations sont d'une extrême importance et représentent « l'axe stratégique de l'évolution des rapports sociaux » et « un point de passage obligé pour construire des relations sociales positives »<sup>397</sup>. Une des grèves les plus symboliques aux MDPA pour les syndicats et les mineurs est celle de 1972, qui a duré cinq semaines et a mobilisé 5 000 mineurs dans les rues de Mulhouse. Félix Torrès parle

---

<sup>393</sup> *Contact* n4 05/74

<sup>394</sup> ADHR 2325 W 420 (PURG 109 559), 1974-1986

<sup>395</sup> ADHR 2325 W 420 (PURG 109 559), 1974-1986

<sup>396</sup> *Contact* n1 01/73

<sup>397</sup> KASPAR Jean, *op. cit.*

également dans *l'Envol des Cigognes* d'une nouvelle « génération d'encadrement ouverte au dialogue » et d'un nouveau type de relation entre maîtrises et ouvriers : « on se parle plus »<sup>398</sup>. Le CCE négocie avec les MDPA ou avec les pouvoirs publics lors des grosses dépenses à prévoir, y compris en ce qui concerne le mouvement associatif. Ainsi lorsque le revêtement de la salle Marie-Louise à Staffelfelden est à refaire en 1982, le CCE obtient que le montant des travaux soit pris en charge à 50 % par les MDPA, 25 % par le CCE et 25 % par le CE<sup>399</sup>. La logique de négociation demande cependant une grande patience pour des résultats souvent mitigés. Ainsi, les grands projets sont de plus en plus difficilement réalisables. Le projet de piscine dans le Bassin Potassique, depuis longtemps à l'étude, n'aboutit pas avant le XXI<sup>e</sup> siècle, malgré les demandes incessantes du CCE auprès de différents organismes (MDPA, communes, SIVOM, ...) dès 1973<sup>400</sup>. Bien sûr c'est avant tout le manque de sommes disponibles pour la réalisation de grands projets qui pousse le CCE à chercher des financements multiples.

Nous retrouvons également des valeurs issues du mouvement syndicaliste dans les justifications du soutien au mouvement associatif. En effet, les activités sportives et culturelles ont des vertus et les avantages mis en avant par les syndicalistes diffèrent un peu de ceux utilisés traditionnellement par le patronat. La pratique sportive et d'activités en plein air est devenue nécessaire et représente même « un besoin vital, face au développement de la production, des cadences poussées au maximum, à la mécanisation et à l'aggravation des conditions de vie au travail (fumées nocives, chantiers chauds, poussières de plus en plus denses dans les chantiers du fond comme dans des installations du jour, ...) »<sup>401</sup>. Le travail, ou plutôt les conditions dans lesquelles le patron fait travailler les ouvriers sont présentées comme un danger incommensurable pour l'intégrité physique des ouvriers et les activités proposées par diverses sociétés permettent de limiter les dégâts. La Direction précisait antérieurement que les activités sportives au sein des sociétés permettaient de remédier aux problèmes physiques liés à la répétition d'un mouvement, mais l'image de « baignade » est, elle, propre aux syndicats. Les représentants au CCE mettent également en avant des raisons médicales plus « officielles » en interviewant dans leur revue le Dr Ley du service médical des Mines<sup>402</sup>. Il affirme que « les activités physiques et sportives sont synonymes de santé » et met en avant une étude qui montre que les « sportifs perdent trois fois moins de temps (à

---

<sup>398</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

<sup>399</sup> ADHR 2375 W 67 (PURG 114 497), 1973-1992

<sup>400</sup> ADHR 2375 W 67 (PURG 114 497), 1973-1992

<sup>401</sup> *Contact* n1 01/73

<sup>402</sup> *Contact* n1 01/73

recupérer) après un accident de travail que les autres ». Ceci concerne les explications hygiénistes, mais d'autres justifications sont également mises en avant. Elles font référence à la question de la pédagogie, chère au mouvement syndical. Ainsi lorsque le CCE propose une nouvelle politique culturelle, il part du constat que les arts sont considérés « pour les riches » et qu'il y a donc « toute une éducation à faire »<sup>403</sup>. Le principe de cours offerts aux ouvriers est novateur et représentatif de cette volonté. Cela tranche complètement avec l'idéologie paternaliste traditionnelle qui considère les employés comme des enfants qu'il faut protéger et dont il faut s'occuper. L'idéologie syndicale veut combattre cette infantilisation de la main d'œuvre et désire former les ouvriers afin qu'ils puissent s'organiser eux-même. Une présentation de la section judo de la MJC de Staffelfelden rappelle ces vertus comme « le sens des responsabilités et le développement des relations et des échanges »<sup>404</sup>. Nous ne devons pas prendre ces justifications comme des contre-exemples de ce qui se passait avant 1967, car certaines idées et politiques de la Direction des Mines se rapprochaient des concepts énoncés différemment par les syndicalistes, notamment l'ouverture et la participation progressive au sein des associations.

### 3.1.3. La répercussion sur le mouvement associatif

Cette nouvelle organisation du CCE et les nouvelles orientations en découlant ont une incidence sur la politique de distribution de subventions. Il convient alors d'étudier la nouvelle manière dont est discutée cette répartition puis l'évolution des différentes subventions.

#### 3.1.3.1. Une nouvelle distribution des subventions

Malgré une certaine continuité voulue par rapport aux associations soutenues traditionnellement, quelques changements sont visibles dans le mode de répartition des subventions annuelles. En effet, celles-ci sont accordées « en fonction de la composition, des résultats, du niveau d'évolution »<sup>405</sup>, comme c'était le cas jusqu'alors mais aussi et « surtout », et cela est nouveau, par rapport à « la politique des jeunes ». Il est très probable

---

<sup>403</sup> Contact n2 05/73

<sup>404</sup> Contact n7 12/75

<sup>405</sup> Contact n22 09/83

que ce critère était déjà appliqué avant 1967 mais, avec la gestion des syndicalistes, il est désormais clairement affiché et même mis en avant. Les barèmes de participation se multiplient et le souci de poser des règles précises qui s'exprime dès 1945, trouve un nouvel écho après 1967. Les syndicats disent vouloir trancher avec le gestion assez « opaque » du CCE lorsque le poids du patronat était encore très important et notamment dans les discussions pour les attributions de subventions. Une transparence est exigée par les syndicats et il n'est dès lors pas étonnant que les archives des MDPA et en particulier du CCE après 1970 soient beaucoup plus nombreuses mais aussi beaucoup mieux organisées. Les subventions sont réparties selon des règles précises, et les dirigeants des grands clubs n'interviennent plus directement comme lorsqu'ils siégeaient pour la plupart dans les commissions du CCE.

Les tarifs de locations des salles, montrent la conservation d'une tradition d'entreprise. Par exemple le prix de location de la salle Grassegert en 1981 est de 264,60 F pour une société agréée et 352,80 F pour un autres utilisateur<sup>406</sup>. Le CCE met également à disposition du matériel qui peut être loué pour l'organisation de fêtes. Les Mines prêtaient également du matériel divers gratuitement mais aléatoirement, comme bon leur semblait. Le CCE fixe des prix arrêtés. Par exemple, la location d'un chapiteau revient à 170 F pour les sociétés agréées et 450 F pour celles qui ne le sont pas<sup>407</sup>. Les sociétés non agréées sont aussi prises en compte dans la distribution d'aide matérielle, ce qui témoigne d'un grand changement d'attitude. Cependant, cela ne représente pas des sommes considérables, pour preuve l'ensemble des aides à 109 associations non agréées qui s'élève globalement à 2 289 F pour l'année 1987<sup>408</sup>. Ce sont avant tout des sociétés de musique qui sont concernées (72 demandes sur 84 en mai 1988<sup>409</sup>).

Enfin, le contrôle du CCE sur les sociétés agréés est également moins rigoureux, notamment en matière financière. Il n'est plus fait état d'une surveillance minutieuse des comptes de ces associations. Les sociétés semblent s'occuper totalement de leur gestion, le CCE étant là pour distribuer une manne annuelle. Cette somme ne représente plus la totalité du budget du club. Ce dernier était jusqu'alors entièrement contrôlé par la Direction et les commissions, et englobait la totalité des dépenses de la société. Pour utiliser cette argent, il fallait toujours demander l'avis de la Direction : à partir des années 1970, cette inspection pointilleuse des comptes disparaît, le budget des associations s'ouvrent à d'autres acteurs.

---

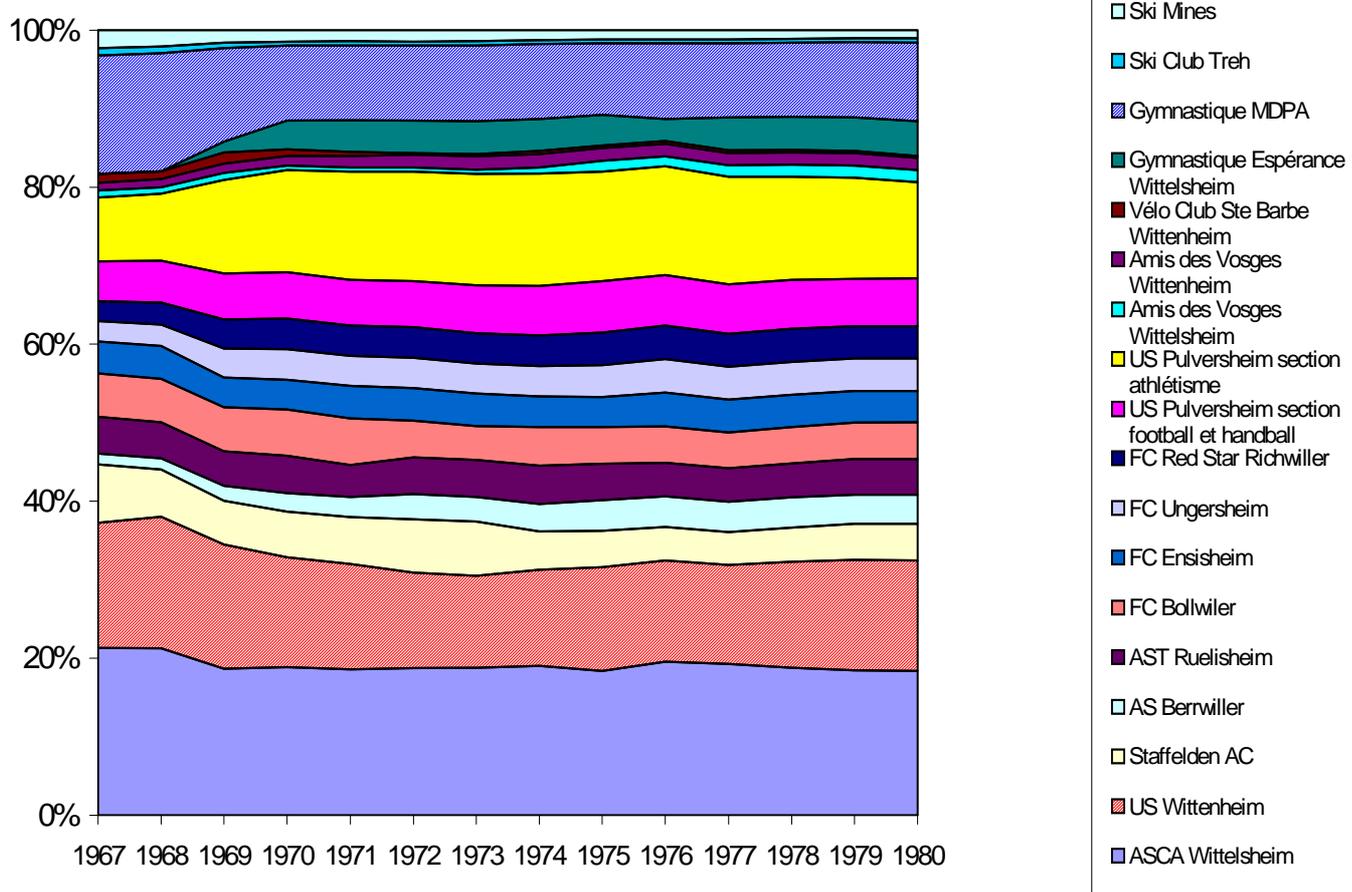
<sup>406</sup> ADHR 2375 W 118 (PURG 1114 548), 1962-1992

<sup>407</sup> ADHR 2375 W 67 (PURG 114 497), 1973-1992

<sup>408</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

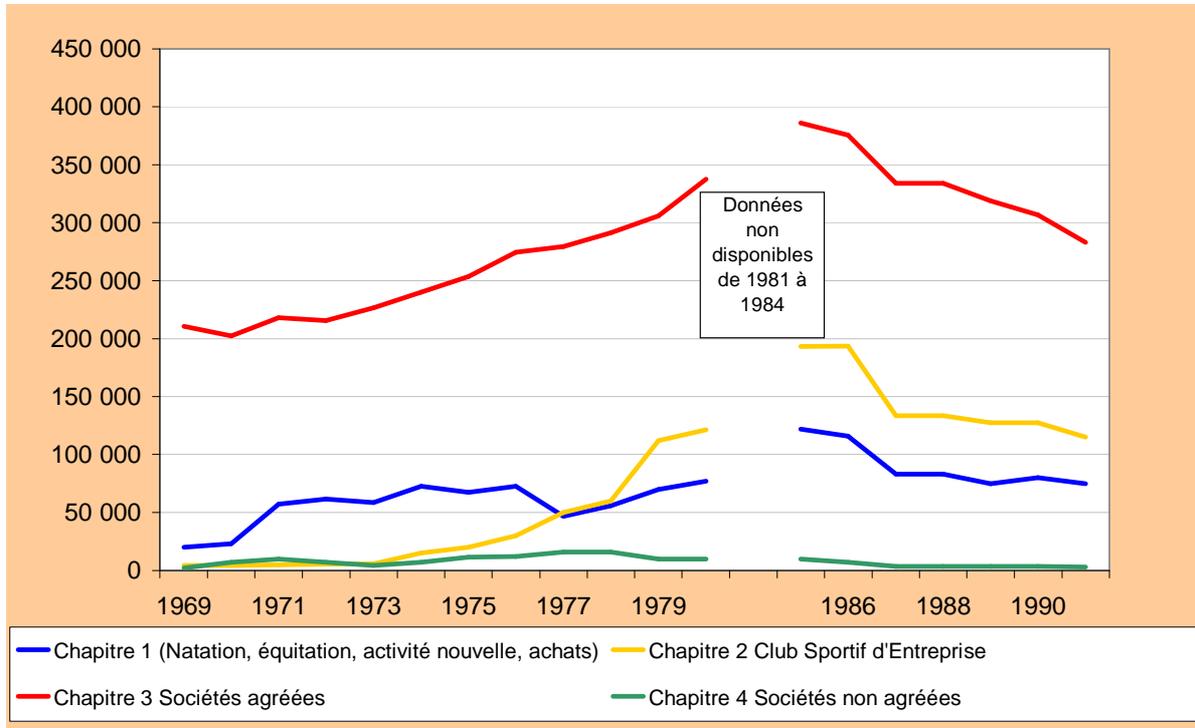
### 3.1.3.2. Le système de subventions

**Figure 7 : Répartition des subventions aux sociétés sportives (1967 - 1980), d'après ADHR**  
2375 W 74 et 77 (PURG 114 504 et 114 507)

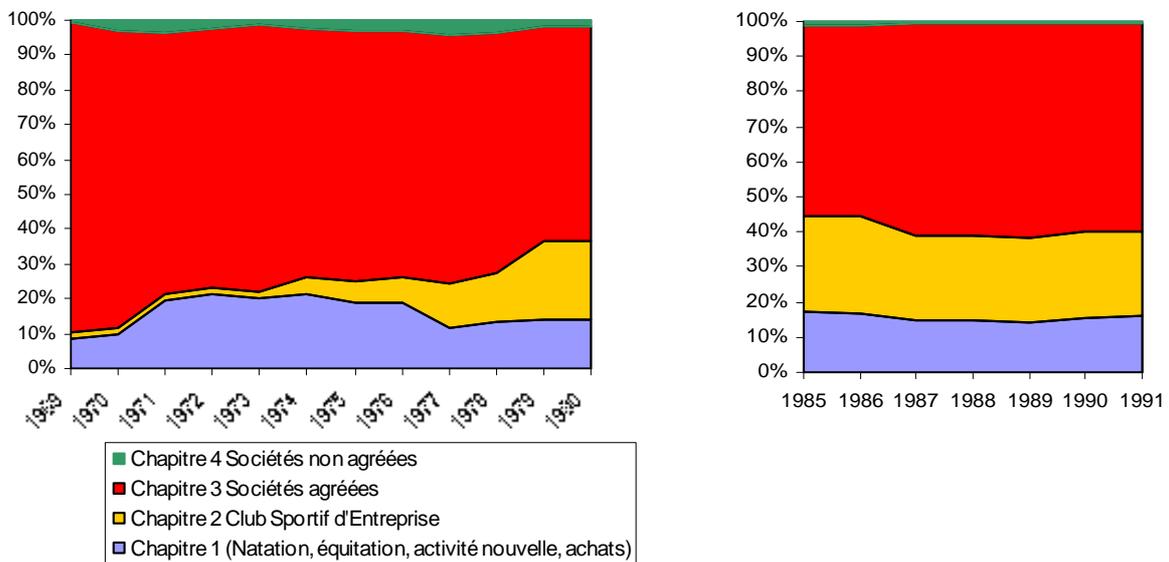


<sup>409</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

**Figure 8 a : Répartition du budget de la Commission des Sports en francs (1969 - 1991),**  
d'après ADHR 2375 W 74 et 77 (PURG 114 504 et 114 507)



**Figure 8 b : Composition du Budget de la Commission des Sports (1969 - 1991),**  
d'après ADHR 2375 W 74 et 77 (PURG 114 504 et 114 507)



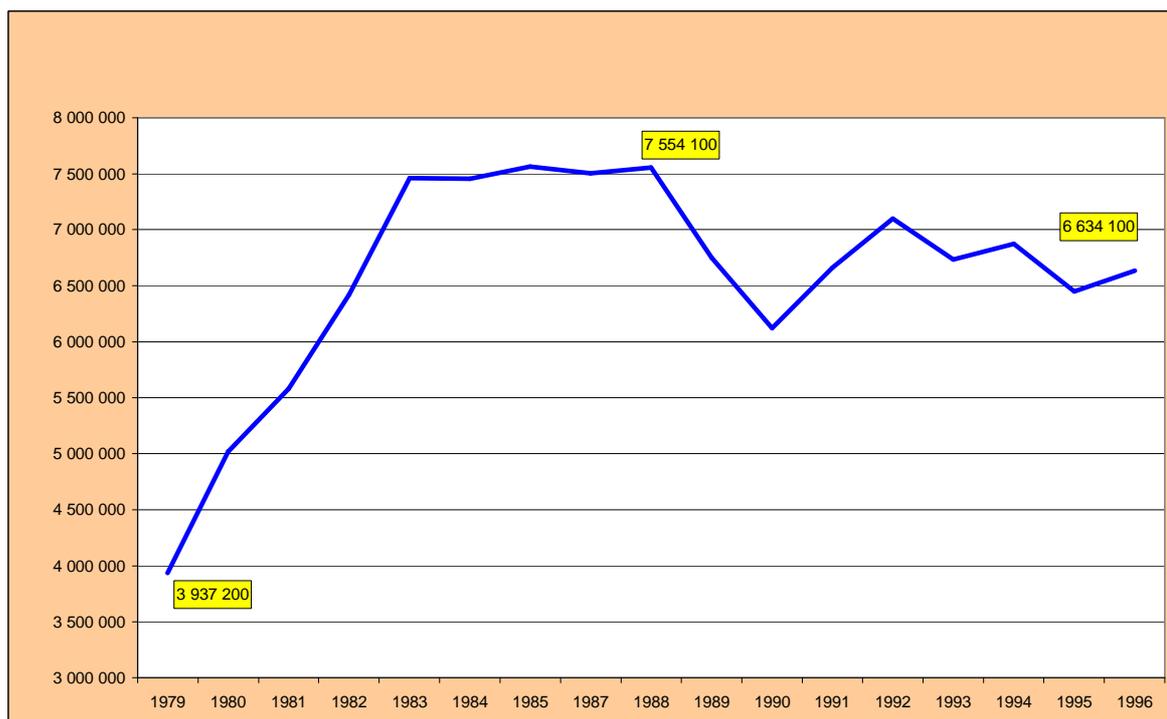
**Figure 8 c : Budget de la Commission des Sports en francs (1969 - 1991), d'après ADHR 2375 W 74 et 77 (PURG 114 504 et 114 507)**

	<b>Chapitre 1</b> (Natation, équitation, activité nouvelle, achats)	<b>Chapitre 2</b> Club Sportif d'Entreprise	<b>Chapitre 3</b> Sociétés agrées	<b>Chapitre 4</b> Sociétés non agrées	Frais de fonctionnement	<b>Total</b>
1969	20 000	4 500	210 500	2 000	0	<b>237 000</b>
1970	23 000	4 500	202 300	7 200	0	<b>237 000</b>
1971	57 200	4 800	218 100	10 000	0	<b>290 100</b>
1972	61 700	5 600	215 800	7 000	0	<b>290 100</b>
1973	58 600	5 800	226 700	4 400	2 000	<b>297 500</b>
1974	72 500	15 000	240 200	7 300	0	<b>335 000</b>
1975	67 500	20 000	253 500	11 500	2 000	<b>354 500</b>
1976	72 500	30 000	274 600	11 900	2 000	<b>391 000</b>
1977	46 500	50 000	279 300	16 000	2 000	<b>393 800</b>
1978	56 000	60 000	291 100	16 000	2 000	<b>425 100</b>
1979	70 000	112 000	306 050	10 000	2 500	<b>500 550</b>
1980	77 000	121 400	337 650	10 000	3 000	<b>549 050</b>
1985	121 800	193 000	386 000	10 000		<b>710 800</b>
1986	115 900	193 600	375 380	7 000		<b>691 880</b>
1987	83 000	133 500	334 000	3 500		<b>554 000</b>
1988	83 000	133 500	334 000	3 500		<b>554 000</b>
1989	75 000	127 500	319 000	3 500		<b>525 000</b>
1990	80 000	127 500	306 600	3 500		<b>517 600</b>
1991	75 000	115 000	283 000	3 000		<b>476 000</b>

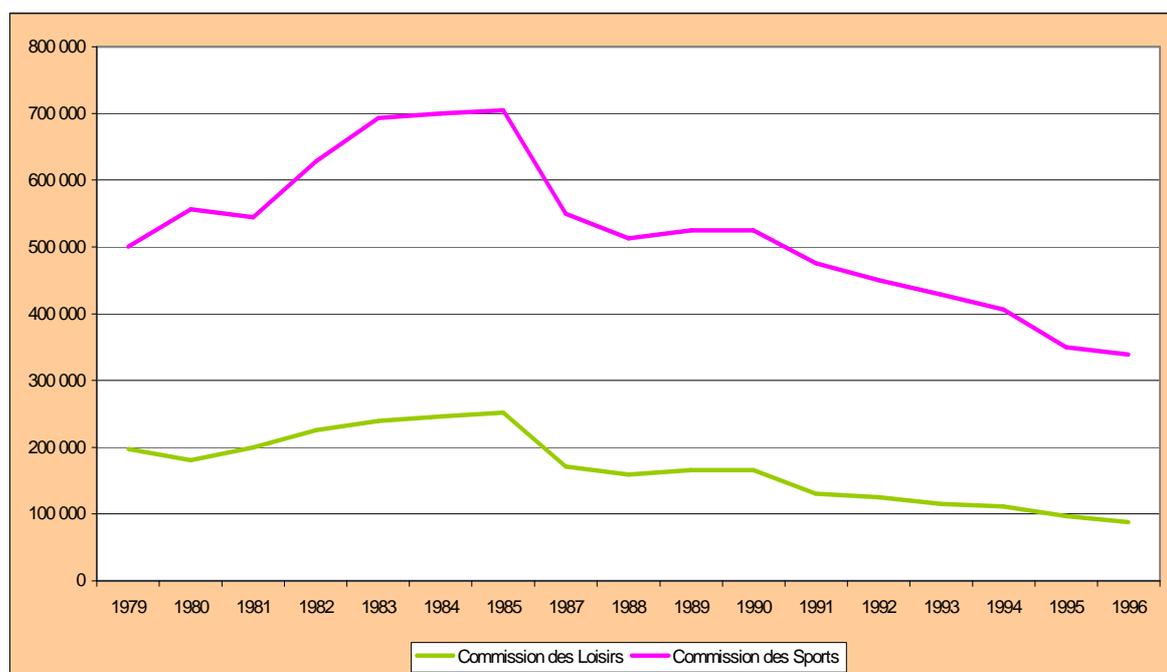
**Figure 9 : Estimation réalisée en 1996 de l'évolution de la masse salariale et de la dotation sociale (1996 - 2004), d'après ADHR 2375 W 75 (PURG 114 505)**

	Masse salariale en francs	Effectif	Dotation sociale en FF	en % de la masse salariale
<b>1996</b>	484 000 000	2 380	5 858 445	1,21
<b>1997</b>	468 000 000	2 245	5 811 155	1,241
<b>1998</b>	422 000 000	2 000	5 525 024	1,309
<b>1999</b>	403 350 000	1 875	5 461 566	1,354
<b>2000</b>	382 450 000	1 725	5 384 597	1,407
<b>2001</b>	370 400 000	1 630	5 369 863	1,449
<b>2002</b>	370 400 000	1 300	4 975 229	1,642
<b>2003</b>	215 000 000	900	4 441 363	2,065
<b>2004</b>	98 000 000	400	3 709 374	3,785

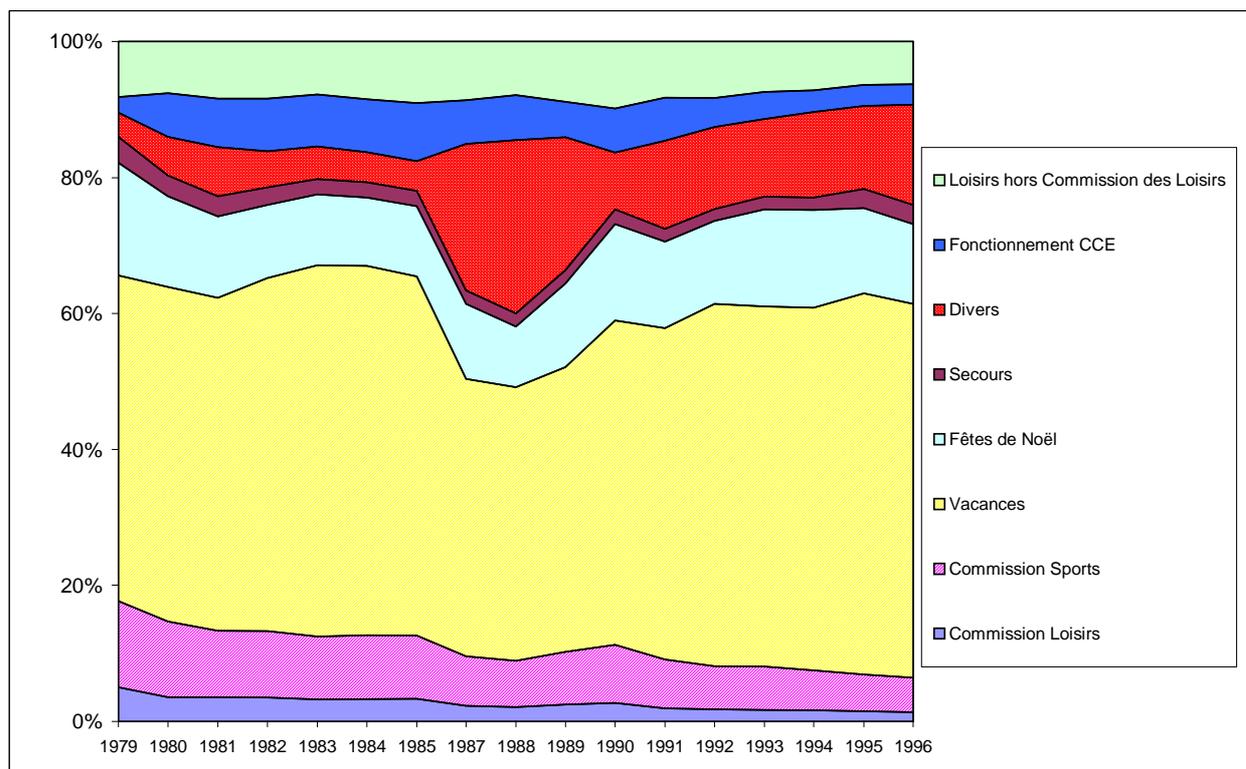
**Figure 10 a : Budget total du CCE en francs (sans participation du personnel) (1979-1996), d'après ADHR 2375 W 75 (PURG 114 505)**



**Figure 10 b : Budget des Commissions des Sports et des Loisirs en francs (sans participation du personnel) (1979-1996), d'après ADHR 2375 W 75 (PURG 114 505)**



**Figure 10 c : Répartition du budget du CCE (sans participation du personnel) (1979-1996), d'après ADHR 2375 W 75 (PURG 114 505)**



**Figure 10 d : Budget du CCE en francs (sans participation du personnel) (1979-1996), d'après ADHR 2375 W 75 (PURG 114 505)**

	Commission des Loisirs	Commission des Sports	Vacances	Fêtes de Noël	Secours	Divers	Fonctionnement CCE	Loisirs hors Commission des Loisirs	Total
1979	197 200	500 500	1 885 000	653 000	150 000	140 000	91 500	320 000	3 937 200
1980	181 070	555 900	2 470 000	671 000	150 000	288 000	322 900	379 800	5 018 670
1981	199 950	545 000	2 731 500	668 400	165 000	405 000	400 000	466 330	5 581 180
1982	225 180	628 000	3 335 000	690 000	165 000	340 000	500 000	536 000	6 419 180
1983	240 000	693 000	4 075 000	779 000	165 000	360 000	570 000	579 000	7 461 000
1984	246 000	700 000	4 050 000	751 000	165 000	330 000	580 000	633 000	7 455 000
1985	252 000	705 000	3 998 000	779 000	170 000	330 000	650 000	682 000	7 566 000
1987	171 000	550 000	3 060 200	827 500	150 000	1 617 500	480 000	647 300	7 503 500
1988	158 900	513 500	3 040 000	672 300	150 000	1 925 000	500 000	594 400	7 554 100
1989	166 000	525 000	2 830 000	832 000	130 000	1 320 000	350 000	600 000	6 753 000
1990	166 000	525 000	2 917 000	871 000	130 000	510 000	400 000	600 000	6 119 000
1991	130 000	476 000	3 244 000	850 000	125 000	865 000	419 000	549 000	6 658 000
1992	125 000	450 000	3 785 000	863 000	125 000	860 000	300 000	590 000	7 098 000
1993	115 000	429 000	3 570 000	959 000	125 000	770 000	270 000	499 000	6 737 000
1994	111 000	406 000	3 665 000	988 000	125 000	865 000	220 000	492 100	6 872 100
1995	97 000	349 600	3 613 000	805 900	185 000	785 000	200 000	411 700	6 447 200
1996	87 800	339 400	3 645 000	781 100	185 000	980 000	200 000	415 800	6 634 100

Reste à nous intéresser plus en détail à ses subventions. Les archives sont plus nombreuses à partir du moment où le CCE est géré par les syndicats, ce qui nous permet d'avoir des listes de subventions en plus grand nombre et moins lacunaires, mêmes si l'exploitation des données doit faire face à quelques « trous ». De grands changements sont à constater dans la gestion du CCE dans bon nombre de domaines. Si nous nous intéressons tout d'abord aux subventions aux sociétés sportives agréées, nous remarquons que la somme globale destinée à ces dernières connaît une grande progression, doublant presque de 1970 à 1985, passant de 202 300 à 380 000 F<sup>410</sup>. Cette augmentation considérable, est bien entendu délibérée de la part du CCE qui n'hésite pas à le mettre en relation avec la stagnation de ces subventions dans les années 1960, lorsque la Direction avait une influence considérable au sein du CCE. Alfred Bébar signale dans un discours à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA en 1975, « qu'avant la prise en main de la gestion directe du CCE par le personnel en 1971, la Direction des MDPA avait pratiquement gelé les crédits totaux accordés au sport et aux loisirs » et qu'en cinq années de la nouvelle gestion, la part de l'ASCA Wittelsheim est passé de 39 200 F en 1970 à 55 000 en 1976<sup>411</sup>. Mais, après une forte augmentation, le milieu des années 1980 voit une diminution tout aussi brutale, inévitable avec la fin de l'industrie minière qui se précise. Cette évolution est générale à l'ensemble des clubs sportifs soutenus, car nous voyons que la répartition des subventions entre les sociétés reste à peu de choses près identique comme nous le montre la Figure 7. Par contre, si nous élargissons à l'ensemble de la Commission des Sports, il semble bien que les subventions aux clubs miniers voient leur part diminuer au profits des autres chapitres<sup>412</sup>. Effectivement, ces subventions représentaient presque 90 % du budget de la commission en 1969, pour seulement 60 % en 1980. Cela est essentiellement dû à la politique de promotion du CSE. Lorsqu'il succède au foyer sportif en 1975, qui représentait environ 2 % du budget de la commission en 1973, le CSE peut s'appuyer sur un effort de la Commission des Sports qui lui accorde 5 puis progressivement 25% de son budget en 1980. Dans les années 1980, cette répartition est conservée. Cette politique est clairement énoncée par le CCE qui dit que l'orientation de la commission est « surtout » marquée par une « volonté de valoriser le CSE »<sup>413</sup>. Nous nous apercevons, en nous appuyant sur le budget général du CCE, que la Commission des Sports et la Commission des Loisirs connaissent également une hausse des sommes qui leur sont allouées jusqu'en

---

<sup>410</sup> cf. Annexe 3 b

<sup>411</sup> Plaquette du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (1925-1975), archives personnelles de M. Arnold

<sup>412</sup> cf. Figure 8

<sup>413</sup> *Contact* n22 09/83

1985, avant une chute de celles-ci<sup>414</sup>. Cette tendance suit la courbe du budget global du CCE et de la dotation sociale des MDPAs. Néanmoins, dans ces deux exemples, la baisse après 1985 est moins importante que pour les deux commissions nous intéressant. Finalement la part de ces dernières dans les comptes du CCE diminue progressivement au profit d'autres postes et en particulier les vacances.

L'évolution des subventions accordées aux sociétés dépend de l'évolution du budget du CCE. Se pose alors la question sous-jacente à ce problème, celle de la situation économique des MDPAs. Nous savons qu'à partir des années 1960, les Mines connaissent des difficultés structurelles caractérisées par une stagnation de l'extraction et une baisse de son personnel<sup>415</sup>. Ce processus se poursuit dans les années 1970. Cependant, les négociations entre les syndicats et la Direction ont permis au CCE de voir son budget augmenter donc son champ d'action en matière sociale s'élargir. Néanmoins, la fin de l'activité est programmée depuis longtemps pour le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Un plan dit Billet (du nom du directeur des MDPAs de l'époque), prévoit dès 1977 une exploitation jusqu'à « l'épuisement du gisement prévu en 2000-2005 »<sup>416</sup>. La date de 2004 est même déjà mise en avant. Les syndicats le savent également mais jouent leur rôle jusqu'au bout, essayant de tirer le maximum lors des pourparlers. Une réunion entre 70 dirigeants de sociétés agréées est organisée par le CCE en 1976 pour prévenir les associations concernées que, vu la situation de chute de l'effectif, les subventions sont maintenues pour l'instant mais qu'il faut s'attendre ensuite à une révision à la baisse plus tard. Cette question concerne l'ensemble de la population et il n'est pas étonnant qu'un article de l'*Alsace* y soit consacré le 23 novembre 1976<sup>417</sup>. Le « désengagement »<sup>418</sup> est clairement énoncé lors d'un rassemblement similaire en 1987, au cours duquel le soutien aux associations est à nouveau expliqué. Le Conseil d'Administration de la MJC de Wittelsheim en 1976 fait état d'un manque de confiance envers les MDPAs « dont l'image de marque n'est pas flatteuse »<sup>419</sup>, et qui risquent de ne pas tenir leurs engagements. Une baisse irrémédiable de tous les indicateurs économiques s'annonce à partir du milieu des années 1980. L'extraction totale de sel brut, après des résultats en dents de scie, entame une diminution constante à partir de 1984<sup>420</sup>. C'est également le cas de la masse salariale (qui augmentait jusqu'alors, bien que les effectifs chutaient depuis 1957) et

---

<sup>414</sup> cf. Figure 10

<sup>415</sup> cf. Annexe 2

<sup>416</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

<sup>417</sup> ADHR 2375 W 75 (PURG 114 505), 1974-1996

<sup>418</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

<sup>419</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>420</sup> cf. Annexe 2 b

donc de la dotation sociale (malgré les efforts des syndicats et de la Direction qui accordent chaque année une part plus importante de la masse salariale à la dotation sociale)<sup>421</sup>. Ceci peut être imputable à une sévère crise mondiale de la potasse en 1986 qui entraîne la suppression des contrôles des prix en décembre 1986 et donc la fin du monopole des MDPA<sup>422</sup>. Les producteurs américains connaissent des difficultés dans leur marché intérieur et veulent compenser sur le marché européen qui était jusqu'alors assez fermé. Selon une estimation de la dotation sociale réalisée en 1996 la part de la masse salariale destinée à ce chapitre serait de 3,785 % en 2004<sup>423</sup>. Cette politique d'augmentation progressive de la subvention du CCE est certes influencée par les revendications des syndicats mais également par une certaine compréhension du patronat. En effet le désengagement des MDPA dans le mouvement associatif par le biais des subventions, s'est fait progressivement, tout comme l'arrêt de l'activité industrielle des Mines, qui a pu se réaliser sans incident majeur (excepté l'incendie de Stocamine le 11 septembre 2002 qui a anticipé la fermeture définitive).

## 3.2. Les pouvoirs publics comme nouvel acteur prépondérant

Le désengagement des Mines à partir des années 1970 permet une intervention plus importante des pouvoirs publics dans le jeu associatif. Par pouvoirs publics, nous entendons l'Etat et ses représentants ainsi que les collectivités locales et avant tout les communes. D'ailleurs ces deux composantes représentent la structuration de notre étude dans cette dernière partie, complétée par la question de la transmission du patrimoine. L'idée est présente d'une certaine « obligation » des pouvoirs publics de « combler » le désengagement des Mines dans le domaine associatif, mais il faut également souligner que ces pouvoirs publics ont cherché depuis longtemps à intervenir plus efficacement dans la vie de la population du Bassin Potassique. La prédominance de l'entreprise limitait certainement leurs tentatives, mais le recul progressif des MDPA offre de nouvelles possibilités, peut-être plus

---

<sup>421</sup> cf. Figure 6 p. 126

<sup>422</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

<sup>423</sup> cf. Figure 9

en adéquation avec la situation nationale qui a vu les rôles joués par les différentes autorités publiques se développer plus tôt.

### 3.2.1. Les volontés d'intervention de l'Etat

Le premier protagoniste à prendre une place active dans le jeu associatif est l'Etat. Cette volonté se caractérise par la mise en place d'une nouvelle politique après-guerre, et ses incidences sur le mouvement associatif.

#### 3.2.1.1. Une nouvelle politique après-guerre

Au lendemain du second conflit mondial, se produit une demande générale de réorganisation des relations sociales. A la reconstruction matérielle vient s'ajouter une restructuration sociale. L'Etat aspire alors à un réel interventionnisme dans tous les domaines, y compris le mouvement associatif. La tâche principale de ces premières années est la reconstruction et un consensus entre les différents acteurs sociaux se forment autour de cette question. Chacun travaille dans cette optique. De ce fait la question associative n'est pas une priorité et l'effort se tourne avant tout vers la remise en marche de l'appareil économique et la résolution du problème du logement de la population. En 1953, la Direction demande le dédommagement du matériel (surtout des instruments de musique) et du mobilier de l'Harmonie, mais les experts mandatés par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme estiment qu'il ne s'agit pas d' « éléments d'exploitation de l'entreprise » donc cela ne sera pas « traité en priorité »<sup>424</sup>. Le premier exemple d'action importante date de 1951 lorsque le secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse et aux Sports débloque 7 millions de F pour réaménager le gymnase de Wittenheim<sup>425</sup>. Les pouvoirs publics surveillent également la restructuration du mouvement associatif et notamment en ce qui concerne les associations regroupant des personnes d'origines étrangères. Le sous-préfet de Guebwiller demande, particulièrement en 1953, aux renseignements généraux, des informations sur toutes sortes sur les groupements comme l'association polonaise catholique Ste Thérèse d'Ensisheim, la chorale du Rossignol Forestier à Pulversheim, la section

---

<sup>424</sup> ADHR 2325 W 63 (PURG 109 202), 1945-1960

<sup>425</sup> ADHR 301 W 1208 (PURG 29 528), 1944-1953

bollwilleroise de l'union des associations polonaises catholiques de France<sup>426</sup>, les éclaireurs polonais de Bollwiller ou l'association des Yougoslaves de France à Ensisheim<sup>427</sup>. Les avis émis sont favorables aux sociétés, excepté celui du groupement yougoslave, qui malgré son arrêt en 1946, se fait encore remarquer. Des notes concernant les dirigeants de ses groupements sont également réalisées comme pour l'aumônier polonais de Pulversheim Kiernicky et les sœurs polonaises en 1953<sup>428</sup>.

L'Etat s'intéresse au phénomène associatif et essaye d'y participer. Il met alors en place des structures chargées de s'occuper plus précisément de cette question. Le gouvernement du Front Populaire crée un Sous-secrétariat d'Etat chargé des Sports et des Loisirs en 1936<sup>429</sup>. L'intervention étatique est renforcé sous Vichy en France et l'action envers la jeunesse et le monde associatif se poursuit à la Libération. Dès lors est mise en place une véritable administration dans ce domaine du point de vue central mais également local avec un réseau d'inspecteurs départementaux de la Jeunesse et des Sports. Ces institutions deviennent rapidement des acteurs à part entière de la gestion associative. C'est une question assez neuves et beaucoup d'institutions ont été « testées » jusque dans les années 1980. En 1966 un Ministère de la Jeunesse et des Sports voit le jour en remplacement du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sport instauré en 1963 (à la place d'un Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports de 1958)<sup>430</sup>. Mais ce ministère ne résistera pas à la vague sociale de 1968. Les politiques du Front Populaire, nourrissent de nouvelles « réflexions » en matière de loisirs après la Seconde Guerre mondiale<sup>431</sup>. On retrouve au sein de ses institutions les grandes idées du temps, qui trouvent également un écho dans les mines de Potasse. Dans un rapport du nouveau Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1966, l'idée forte de la présentation de sa politique envers la population est de développer son « autodétermination »<sup>432</sup>. Les Mines n'hésitent pas à se tourner vers elles, notamment lors de l'aménagement des complexes sportifs sur le domaine KST. Louis Bourdieu, Directeur Général de KST, explique en 1955 au président du FC Ungersheim qu'il faut aussi se tourner vers la « Direction départementale de la Jeunesse et des Sport »<sup>433</sup>. Cependant l'instabilité ministérielle caractéristique de la IVe République, perturbe le bon fonctionnement de la réorganisation sociale. La volonté de

---

<sup>426</sup> ADHR 2154 W 1 (PURG 103664), 1947-1981

<sup>427</sup> ADHR 2130 W 1 (PURG 101 798), 1946-1975

<sup>428</sup> ADHR 2130 W 3 (PURG 101 800), 1949-1981

<sup>429</sup> AUGUSTIN Jean-Pierre et ION Jacques, *op. cit.*

<sup>430</sup> AUGUSTIN Jean-Pierre et ION Jacques, *op. cit.*

<sup>431</sup> CORBIN Alain (sous la direction de), *L'avènement des loisirs (1850 – 1960)*, Paris, Aubier, 1995, 471 p

<sup>432</sup> HARVOIS Paul, *Pour une politique concertée de la jeunesse et du développement culturel*, Paris, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966, 56 p.

<sup>433</sup> CERARE 9 A 2368 (A 5631), 1946-1956

Charles de Gaulle, au pouvoir à partir de 1958 d'un état fort, qui « doit conduire l'économie et gérer le social »<sup>434</sup>, provoque également une certaine méfiance de la part du patronat et des syndicats, qui apprécient moyennement ce dirigisme. Le mouvement associatif du Bassin Potassique reste assez hermétique à ces nouvelles orientations étatiques, même si les Mines et les associations savent que l'Etat est désormais un acteur incontournable, avec qui il faut négocier.

Il faut attendre le nouveau modèle de société et donc de relations sociales post-68, pour vraiment voir l'Etat jouer un rôle indiscutable dans le mouvement associatif dans l'espace minier. Dans son rapport sur l'action sociale des MDPA en 1979, Bernard Heinrich, chef du service des relations sociales, évoque « une attitude réaliste de collaboration entre commune, MDPA et Etat »<sup>435</sup>. La situation et l'avenir des MDPA, et au-delà celle du Bassin Potassique, demande une action coordonnée de tous les acteurs. Le devenir du mouvement associatif passe désormais par de multiples soutiens. Les pouvoirs publics interviennent de plus en plus souvent auprès des Mines afin d'accélérer certaines décisions ou bien même orienter les choix. Ainsi en 1974, le conseiller général Goetschy intervient afin que la MJC de Bollwiller récupère des bâtiments passant officiellement des Mines KST aux MDPA<sup>436</sup>. L'Etat n'hésite plus à demander et provoquer l'action des Mines. Ce n'est pas un manque d'audace qui l'empêchait d'agir auparavant, mais désormais, vu la situation des Mines qui vont arrêter progressivement la production, les pouvoirs publics savent qu'ils ont un rôle primordial à jouer pour contrebalancer ce désengagement. Ceci se combine avec un phénomène d'intervention dans la gestion de la nouvelle donne sociale et économique.

### **3.2.1.2. L'influence sur le mouvement associatif**

L'action la plus visible de l'Etat sur le mouvement associatif est sa participation au financement de grands projets. Un nouvel acteur avec une capacité financière énorme se glisse dans le jeu associatif. Nous en avons l'exemple avec l'aménagement des terrains des clubs miniers du domaine KST mais, de manière générale, les Mines se tournent vers les pouvoirs publics pour obtenir des aides. Lors d'un projet de réfection de la piste d'athlétisme du stade de Pulversheim en 1973 la Direction cherche à obtenir des subventions publiques comme cela a été le cas pour la construction de ce stade une décennie plus tôt où 30 % des

---

<sup>434</sup> PARODI Maurice (sous la direction de), *La question sociale...*, *op. cit.*

<sup>435</sup> ADHR 2375 W 77 (114 507), 1978-1993

<sup>436</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

coûts ont été assumés par l'Etat<sup>437</sup>. Les Mines obtiennent finalement 163 115 F, mais subsiste encore la question du versement de cette somme qui ne peut être normalement « versée qu'à des sociétés sportives ou à des municipalités ». Ce problème est récurrent et, en 1947, les MDPA signalent au conseiller de la République, Bollaert, leur difficulté « de se faire connaître comme commune donc d'avoir un crédit de la Direction des sports »<sup>438</sup>. Les Mines ont alors dû mettre en avant leur statut d'entreprise publique après de longues négociations et de soutien de divers responsables politiques. Elles adoptent la même stratégie en 1973 pour la restauration de la piste, en affirmant que le nouveau statut de 1967 ne change pas fondamentalement la situation, car elles sont toujours soumises à la « vérification des comptes comme les entreprises publiques »<sup>439</sup>. Finalement les Mines n'ont pas tellement recours à l'aide de l'Etat, par rapport au mouvement associatif, car elles assument peu de grandes réalisations dans ce domaine. Les stades de KST et surtout le stade olympique de Pulversheim font figure d'exception. En fait, ce sont surtout les associations elles-mêmes, notamment les MJC, qui demandent des aides de l'Etat après 1970. Elles ont besoin de nouveaux bâtiments et les subventions publiques, obtenues par l'intermédiaire des municipalités, permettent la réalisation de grands travaux. Il faut néanmoins signaler que, si l'Etat n'a peut-être pas été sollicité autant qu'il le fut pour d'autres régions, cela vient de l'efficacité des structures permettant la pratique associative. Le CCE demande également le soutien financier de l'Etat pour plusieurs grands projets comme une piscine ou une base de loisirs, mais ces derniers ne virent pas le jour.

L'Etat ne joue pas seulement un rôle de bailleur de fonds lors de la mise en place de grands projets. Il peut également proposer des projets d'organisation associative. Nous avons déjà évoqué le cas des MJC, mais plus tard, d'autres programmes sont soumis et appliqués dans le Bassin. A la fin des années 1960, est lancé l'opération « 1 000 clubs de jeunes ». L'Etat fournit alors à chaque mille-club qui se forme un préfabriqué servant de base d'accueil pour différentes activités sportives, culturelles ou socio-éducatives. Un terrain est mis à disposition dans la cité Jeune-Bois et le mille-club est installé avec l'aide de la commune de Wittenheim en 1968<sup>440</sup>. Ce centre connaît un grand succès car il n'y avait jusque là pas d'équipement sportif ou socioculturel. Une demande du même ordre est faite la même année pour la ville de Pulversheim, mais rien de durable n'aboutit<sup>441</sup>.

---

<sup>437</sup> ADHR 2325 W 420 (PURG 109 559), 1974-1986

<sup>438</sup> ADHR 2375 W 65 (PURG 114 495), 1946-1965

<sup>439</sup> ADHR 2325 W 420 (PURG 109 559), 1974-1986

<sup>440</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>441</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

Dans le contexte de désengagement bien entamé dans les années 1980, l'Etat se voit assigner de nouvelles fonctions. En effet, il doit surveiller cet épisode complexe qui voit les Mines se retirer progressivement de la vie sociale et par là associative du Bassin Potassique. Les syndicats et les différents acteurs réclament une participation plus accrue pour négocier ce passage délicat. Lors d'une réunion le 22 juillet 1981, le maire de Staffelfelden demande au nouveau gouvernement de Pierre Mauroy, qui « connaît bien le problème qui s'est posé dans les cités du Nord et du Pas-de-Calais »<sup>442</sup>, de prendre une part plus active car les communes ne peuvent assumer seules toutes les charges financières inhérentes à ce dossier. Ce rapprochement avec la situation des régions minières du Nord de la France est souvent effectué. Dans la revue *Contact* d'octobre 1982, un compte rendu de la visite de deux parlementaires du Nord-Pas-de-Calais dans les cités du Bassin Potassique (un sénateur et un député) est fait. Il en ressort une volonté « de reproduire et de bénéficier de ce qui a été fait pour les communes minières du Nord-Pas-de-Calais »<sup>443</sup>. Les municipalités du Bassin Potassique cherchent alors à se former en association et réclament l'adoption d'un plan pour la remise en état du patrimoine qui doit leur être remis réhabilité. L'Etat est donc une sorte de recours suprême qui peut et doit décider du déroulement de ce désengagement des Mines. L'adjoint au maire de Wittenheim pense en mai 1981 que le gouvernement doit donner plus de moyens d'action aux communes<sup>444</sup>. Dans cette même intervention, il parle d'une « politique d'abandon de Giscard ». La certitude dans le changement avec l'arrivée des socialistes au pouvoir au printemps 1981 est sensible, mais cela montre également qu'une partie de la population du Bassin Potassique pense que l'Etat et le gouvernement ont une part de responsabilité dans la situation de ce bassin d'emploi. Jean Kaspar, délégué et futur secrétaire général de la CFDT de 1988 à 1992<sup>445</sup>, affirme en 1973 que « c'est le gouvernement qui est le vrai responsable », qui a fait de l'entreprise un « îlot coupé de la société »<sup>446</sup>. Finalement, l'Etat s'investit dans le Bassin Potassique, peut-être pas uniquement car les MDPA laissent de la place à des nouveaux acteurs ou à cause d'une volonté politique, mais aussi parce qu'il s'agit quelque part d'une nécessité d'action pour cette région.

---

<sup>442</sup> ADHR 2375 W 118 (PURG 114 548), 1962-1992

<sup>443</sup> *Contact* n20 10/82

<sup>444</sup> *Contact* n18 05/81

<sup>445</sup> KASPAR Jean, *op. cit.*

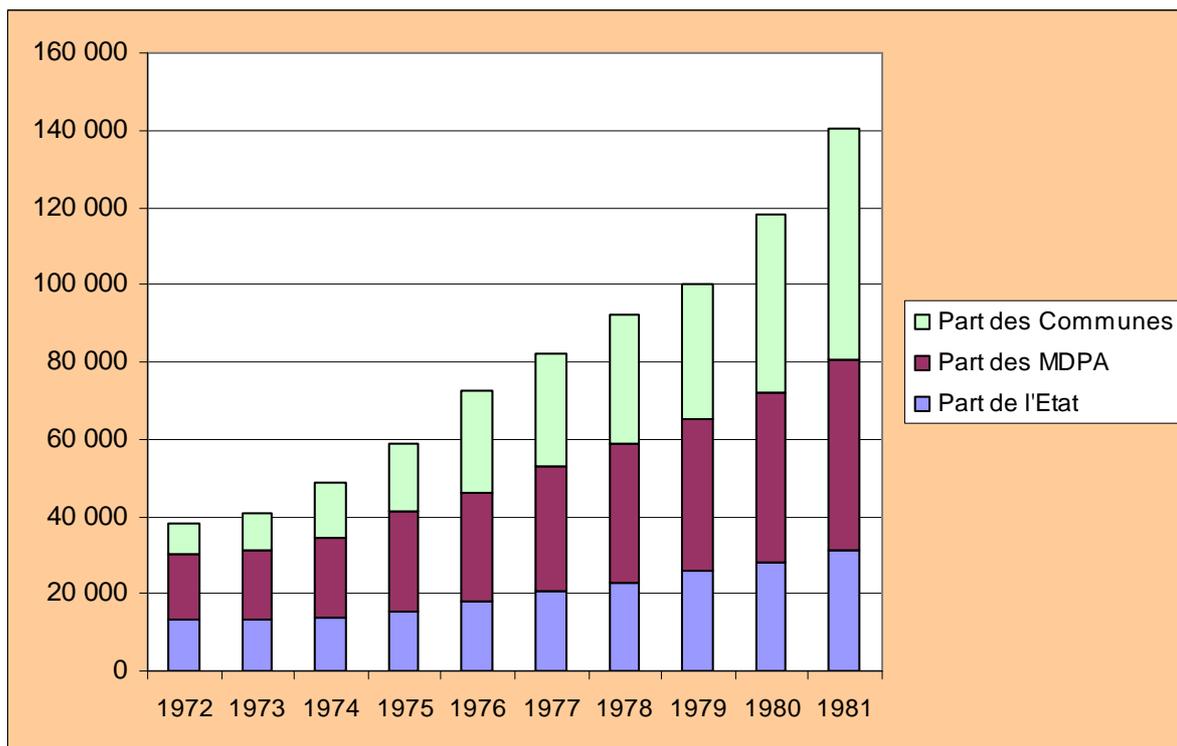
<sup>446</sup> *Contact* n2 05/73

### 3.2.2. L'entrée en jeu des communes

L'Etat n'est donc pas intervenu tel un « bulldozer » dans ce contexte de désengagement des Mines. Cependant, un autre acteur est très actif dans ce dossier et semble progressivement devenir une nouvelle référence : la commune. Nous analyserons dans un premier temps cette nouvelle place occupée par les communes, puis plus particulièrement leur rôle de commanditaire de grand travaux.

#### 3.2.2.1. Une nouvelle place

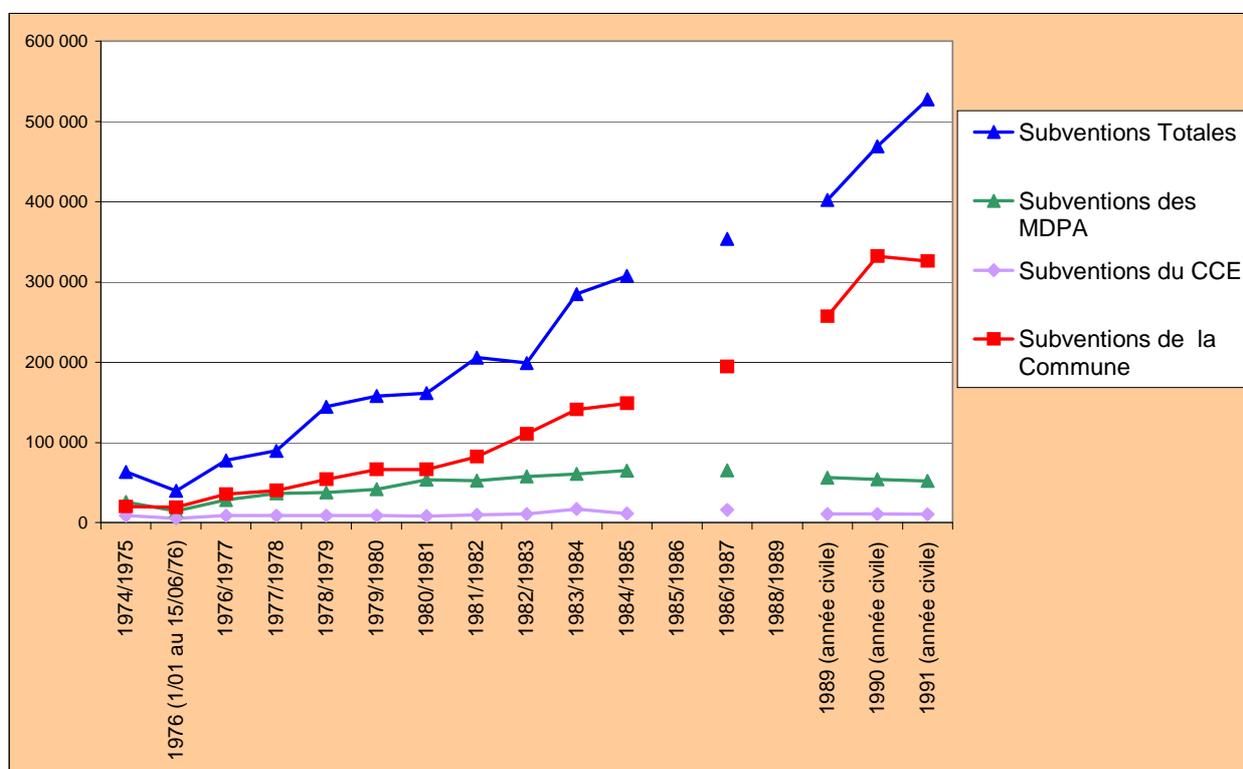
**Figure 11 a : Participation à la rémunération d'un directeur de MJC (1972 – 1981), d'après 2324 W 421 (PURG 109 560)**



**Figure 11 b : Coût d'un poste de directeur de MJC en francs (1972 – 1981), d'après 2324 W 421 (PURG 109 560)**

	Coût total	Part de l'Etat	Part des MDPAs	Part des Communes
1972	38 184	13 032	17 000	8 152
1973	40 860	13 032	18 445	9 383
1974	48 600	13 812	20 620	14 168
1975	58 920	15 480	25 775	17 665
1976	72 660	17 808	28 481	26 371
1977	82 200	20 472	32 711	29 017
1978	92 400	22 932	35 916	33 552
1979	99 960	25 920	39 508	34 532
1980	118 296	28 200	44 050	46 046
1981	140 160	31 020	49 336	59 804

**Figure 12 a : Subventions en faveur de la MJC de Wittelsheim en francs (1974 – 1991), d'après 2324 W 421 (PURG 109 560)**



**Figure 12 b : Comptes de la MJC de Wittelsheim en francs (1974 – 1991), d’après 2324 W 421 (PURG 109 560)**

	Recettes	Dépenses	Subventions Totales	Subventions des MDPAs	Subventions du CCE	Subventions de la Commune
1974/1975	129 165	138 388	63 490	25 775	8 500	20 125
1976 (1/01 au 15/06/76)	89 490	93 572	39 353	14 241	5 000	19 112
1976/1977	199 918	190 137	77 727	28 481	8 845	35 265
1977/1978	216 342	191 811	89 527	36 429	8 500	40 143
1978/1979	372 779	381 581	144 241	37 712	8 925	53 822
1979/1980	386 645	382 218	157 928	41 779	8 610	66 114
1980/1981	489 937	498 643	161 393	53 510	8 420	66 200
1981/1982	635 267	635 267	205 796	52 277	9 825	82 446
1982/1983	722 233	722 233	199 153	57 761	10 750	110 371
1983/1984	976 969	976 969	284 583	60 734	16 800	140 893
1984/1985	899 656	899 656	307 445	64 717	11 200	148 354
1985/1986						
1986/1987	824 339	871 081	353 680	65 050	16 000	194 279
1988/1989						
1989 (année civile)	867 888	961 394	402 234	56 117	10 700	257 147
1990 (année civile)	1 037 084	1 040 274	468 939	53 776	10 700	332 282
1991 (année civile)	1 067 132	1 079 847	527 403	51 884	10 165	325 948

Bernard Heinrich reconnaît, dans son rapport sur l’action sociale des Mines de 1979, que les municipalités ont une nouvelle place dans la donne sociale<sup>447</sup>. En effet, elles « prennent de l’importance à partir de la Seconde Guerre mondiale avec la politique de reconstruction ». Cette intervention s’est « d’abord sentie dans le domaine scolaire (transfert des écoles dans le domaine public à partir de 1962<sup>448</sup>), puis sanitaire » et plus tard associatif. Ce rôle est encore plus important à partir des années 1970. Nous devons inscrire ce phénomène dans un cadre plus général car, sur l’ensemble du territoire national les communes voient une multiplication de leurs compétences. L’ouvrage *Les communes et le pouvoir* réalisé sous la direction de Louis Fougère nous renseigne sur ce processus<sup>449</sup>. Dès 1945, les communes prennent une nouvelle dimension, mais sous la IV<sup>e</sup> République, les réalisations mises en oeuvre sont assez modestes malgré les nombreuses idées. Il faut attendre la V<sup>e</sup> République pour constater des changements significatifs. Les communes acquièrent progressivement une liberté de décision.

<sup>447</sup> ADHR 2375 W 77 (114 507), 1978-1993

<sup>448</sup> Contact n18 05/81

<sup>449</sup> FOUGERE Louis (sous la direction de), *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 661 p.

Le droit de tutelle du préfet sur les communes, passant par l'approbation des délibérations du conseil municipal, est de moins en moins utilisée et disparaît en 1982. Une multitude de réformes visent à redéfinir le rôle des communes. Le grand *projet Fouchet*, ou *Projet de loi tendant à améliorer le fonctionnement des institutions communales*, est déposé le 15 mai 68 devant la Chambre des députés. Il a pour but de « faire face à l'évolution de la société moderne » et de « faciliter l'épanouissement des collectivités locales, auxquelles incombent une grande part de l'effort de modernisation et d'équipement de la nation ». Il passe, entre autres, par l'extension des attributions des maires (et des conseils municipaux) et favorise la coopération intercommunale. Ce projet est abandonné suite aux événements de mai 1968, mais témoigne bien de cette nouvelle prise de conscience de l'intérêt futur que représentent les communes. D'ailleurs le projet est repris dans son essentiel en 1970 et est voté le 31 décembre de la même année. Les attentes des communes sont prises en compte et un grand questionnaire envoyé à tous les maires de France en 1977, montrent que par rapport à l'analyse des réponses, un désir de changement est exprimé. L'accent est alors mis sur l'aspect financier qui permettrait d'assurer de nouvelles compétences. Cela débute en 1978 avec un projet de loi relatif au développement des responsabilités des collectivités locales, déposé devant le Sénat par le gouvernement. Il précise que le transfert des compétences doit s'accompagner d'un transfert des moyens financiers. Les communes sont considérées comme un acteur à part entière interférant dans la vie des citoyens, dont les compétences sont délibérément élargies, pour être plus en adéquation avec les évolutions de la société. Les municipalités prennent progressivement conscience des nouvelles responsabilités qui sont les leurs et interviennent alors plus précisément et activement dans la vie de la population. Des structures municipales sont créées, comme l'Office Municipal des Sports et de la Culture (OMSC) à Wittelsheim en 1972. Enfin, dans un contexte où la part de la population minière diminue dans la population totale du Bassin Potassique, notamment à partir des années 1970, les MDPA ne se présentent plus comme le seul lien direct à l'ensemble des habitants, alors que les communes possèdent cette fonction, car chacun est rattaché à une ville ou un village.

Les municipalités expriment alors une volonté d'être plus présentes dans la vie associative. Elles prennent une place grandissante par exemple dans les Conseils d'Administration des associations et notamment des MJC. Les nouveaux statuts de la MJC de Wittelsheim en 1976<sup>450</sup>, précise que les membres de droits sont le maire, le directeur du service Jeunesse et Sports, le président de la Fédération régionale des MJC et le directeur de la MJC. Les MDPA

---

<sup>450</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

et le CCE ne siègent plus que comme membres associés. En 1978, les représentants des MDPA et du CCE sont MM. Martin (ingénieur divisionnaire d'Amélie), Heinrich (chef du service social des MDPA), Karm (pour le CCE), Schneider (pour le CE des Ateliers centraux) et Wilhelm (pour le CE d'Amélie). Ce nombre de délégués de l'entreprise diminue progressivement et, dès l'année suivante, Bernard Heinrich ne fait plus parti de ce Conseil d'Administration<sup>451</sup>. En 1980, il ne reste plus que le représentant du CCE. Les MDPA ont conscience de cette évolution, que le Directeur Général décrit au conseiller général Michel en 1973 comme le fait que les « municipalités assument la responsabilité au niveau des conseils d'administration »<sup>452</sup>. La participation des municipalités dans le fonctionnement des associations semble alors se faire au détriment de celle des MDPA, ce qui renforce l'idée de désengagement avec une prise de relais par d'autres acteurs. Il ne faut cependant pas parler de remplacement des Mines par ceux-ci, car l'organisation de leur intervention dans le mouvement associatif est différente. L'une des principales caractéristiques de cette intervention municipale au niveau associatif est la participation à certains postes clés de la vie associative. Nous apprenons que l'indemnité de chauffage (un privilège réservé aux mineurs normalement) du concierge du complexe sportif de Pulversheim est assuré à moitié par la commune de Pulversheim en 1973<sup>453</sup>. En 1983, une convention signée entre la mairie et les MDPA par rapport à cette fonction (appelé dorénavant responsable technique), précise que le logement sera mis à disposition par les Mines et que le salaire sera à la charge de la mairie (qui recevra des aides des MDPA pour ces dépenses)<sup>454</sup>. Mais l'exemple le plus intéressant est encore à trouver dans les MJC, avec le poste de directeur. La situation est exposée dans un article des Dernières Nouvelles d'Alsace du 21 juin 1972<sup>455</sup>. Le poste de directeur est assumé normalement à parts égales par l'Etat et les MDPA. L'Etat a décidé de diminuer sa participation de 50 à 37 %. Les Mines décident de calquer leur soutien sur celui de l'Etat, les communes se trouvant obligées d'assurer la différence, soit un quart du salaire du directeur. Finalement, devant les multiples protestations que cette décision entraîne, envers l'Etat tout autant qu'envers les MDPA, la Direction des Mines décide dans un premier temps de maintenir sa participation. Mais nous nous apercevons que celle-ci décroît progressivement, tout comme celle de l'Etat. Les municipalités voient alors leur fonction de « bouche-trou » prendre une proportion considérable et leur participation devenir même supérieure à celle des

---

<sup>451</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>452</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>453</sup> ADHR 2325 W 420 (PURG 109 559), 1974-1986

<sup>454</sup> ADHR 2375 W 121 (PURG 114 551), 1966-1985

<sup>455</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

MDPA à partir de 1980<sup>456</sup>. Les municipalités entrent également dans la vie des sociétés en distribuant également des subventions. Les associations s'ouvrent à de nouveaux « mécènes » et non plus exclusivement aux MDPAs. Le graphique de la Figure 12, établi à partir des comptes de la MJC de Wittelsheim, témoigne de l'augmentation flagrante des subventions extérieures aux MDPAs, en particulier de la part des communes.

### **3.2.2.2. Les municipalités comme créatrices d'infrastructures**

Les municipalités essayent de compenser le recul pris au fur et à mesure par les MDPAs en matière associative mais aussi sociale et s'engagent dans une nouvelle fonction autrefois apanage de l'entreprise minière, à savoir la construction d'installations sportives et socioculturelles. Les municipalités entrent dans le domaine du patrimoine nécessaire aux sociétés dès 1945, avec l'épisode des stades du domaine KST. Les communes fournissent aux MDPAs alors en général un terrain, pour construire ou aménager un complexe sportif, et quelquefois, une participation financière n'est obtenue qu'après de laborieux pourparlers entre les différents acteurs. Le pouvoir municipal fait irruption dans la gestion des installations et se pose alors comme un nouvel intermédiaire. L'équipe municipale pulversheimoise est associée aux MDPAs en 1966 dans un comité de gestion du complexe olympique de Pulversheim<sup>457</sup>. Seulement l'intervention des communes n'est pas déterminante et ne se traduit pas par de grands projets pilotés par ses représentants. Il faut attendre les années 1970 pour véritablement voir se développer un esprit d'initiatives matérielles de la part des institutions communales.

Les communes deviennent alors les instigatrices de projets à plus grande échelle, concernant le monde associatif. Les Mines n'ont plus de grandes ambitions de cet ordre et ce sont alors les municipalités vers qui les associations se tournent. Cependant, la collaboration continue entre les maires et les dirigeants des MDPAs pour mener à bien des nouvelles constructions. Le schéma appliqué lors des restructurations des complexes de KST est repris. Les différents protagonistes ont recours à des baux emphytéotiques lors de l'installation de nouvelles infrastructures. Seulement, l'ordre s'inverse et ce sont les Mines qui louent des terrains aux communes à des prix modiques, afin que les municipalités puissent engager des travaux. Dès 1968, un terrain est ainsi mis à la disposition de la commune de Wittenheim pour l'aménagement d'un mille-club dans la cité Jeune-Bois<sup>458</sup>. L'emploi d'un bail

---

<sup>456</sup> cf. Figure 11

<sup>457</sup> ADHR 2325 W 420 (PURG 109 559), 1974-1986

<sup>458</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

emphytéotique est aussi envisagé à Pulversheim en 1976, pour la mise en place d'un terrain sportif à l'intérieur du complexe olympique, mais les dimensions s'avèrent insuffisantes<sup>459</sup>. Les Mines adoptent ensuite une autre stratégie. Elles désirent tout simplement céder des terrains sous forme de subventions aux communes. Ces aides devront être prises en compte comme une participation des Mines à la réalisation du projet envisagé. Lors du projet de construction de la nouvelle MJC de Wittelsheim, la Direction des Mines propose à la commune 200 000 F « à valoir sur la mise à disposition d'un terrain d'implantation »<sup>460</sup>. La municipalité s'attend à une somme en argent mais il n'en est pas question pour les Mines. Finalement, en plus du terrain estimé à 200 000 F, le maire de Wittelsheim, René Arnold, obtient une aide supplémentaire de 100 000 F payable en « prestation en nature (terrassment, aménagements horticoles, ...) ». L'utilisation du patrimoine terrien des Mines accumulé d'année en année, se généralise et a peut-être constitué le début d'une transmission du patrimoine. De plus, les échanges de terrains entre les MDPAs et les communes se multiplient. Ainsi des négociations ont lieu entre les MDPAs et le maire de Berrwiller, André Jesslen, en 1980, dans le but de creuser un deuxième étang à côté de celui dit « du Carrousel », à proximité du puits d'extraction de Berrwiller<sup>461</sup>. Cet échange permet au CCE d'entreprendre ces travaux et à la commune de Berrwiller de reconcentrer ses possessions forestières. Cependant, l'intervention des municipalités dans le patrimoine immobilier associatif ne s'est pas faite aussi sereinement et facilement. Il ne faut pas croire que les communes ont accepté, tout d'un coup, de supporter les travaux et les charges inhérentes à la gestion de tout bien immobilier. La ville de Wittelsheim a refusé en 1979 dans un premier temps de s'occuper de l'agrandissement de la MJC de Fernand-Anna<sup>462</sup>. Le dossier est renvoyé vers les MDPAs qui affirment ne pas pouvoir construire de nouveaux bâtiments (elles proposent par contre « la mise à disposition de terrains »). Le conseil municipal de Wittelsheim réagit alors par une lettre ouverte le 27 juin 1979, où elle parle d'une « campagne de dénigrement de l'action du conseil municipal », présenté comme le « bouc émissaire du désengagement des MDPAs ». Cette épisode montre bien que, malgré l'investissement des communes par la construction de nouvelles installations à leur propre initiative, cette action n'est pas automatique. La question de la transmission du patrimoine des MDPAs et des charges qui en sont imputables est alors soulevée. De fait, il est clair que le véritable acteur qui se détache et acquiert une nouvelle notoriété à travers le désengagement des Mines, ce sont les communes, qui voient leurs

---

<sup>459</sup> ADHR 2325 W 420 (PURG 109 559), 1974-1986

<sup>460</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>461</sup> ADHR 2375 W 67 (PURG 114 497), 1973-1992

compétences dans nombre de domaines se multiplier et qui réclament de moins en moins l'aide des Mines.

### 3.2.3. La transmission du patrimoine

La matérialisation de l'effort des Mines en matière associative, à savoir les installations sportives et socioculturelles, sont également le symbole du désengagement des Mines dans ce domaine. La transmission du patrimoine des MDPA a du moins été ressenti comme tel par beaucoup. Nous allons d'abord décrire son déroulement avant de nous intéresser plus précisément à l'attitude de la population.

#### 3.2.3.1. Une transmission progressive

La première phase de cette transmission progressive du patrimoine débute à la fin des années 1960. Les Mines attendent des actions concrètes de la part d'autres acteurs, une sorte de relais dans l'investissement associatif. Le Directeur Général des MDPA se plaint au conseiller général Michel en 1973 qu' « il n'est pas pensable que seules les Potasses d'Alsace continuent à être mise à contribution pour assurer leur (les MJC du Bassin Potassique) avenir »<sup>463</sup>. Quelques mesures sont déjà prises par les communes et d'autres acteurs. Avec l'exemple du mille-club de Wittenheim, une initiative de la ville, les Mines « se réjouissent que les municipalités prennent le relais »<sup>464</sup>. La politique expectative des Mines commence par porter ses fruits. Lors du projet de la nouvelle MJC de Wittelsheim, une note du service des affaires sociales des MDPA en 1975 explique que les Mines « attendent que la municipalité fasse des projets »<sup>465</sup>, bien que cette dernière soit endettée. La politique envers le stade de l'ASCA Wittelsheim est un autre exemple de cette attitude des Mines. Un article de la revue *Contact* décrit le stade comme un « bourbier » car les « MDPA abandonnent l'entretien en espérant la prise en charge par les collectivités »<sup>466</sup>. Le président de l'ASCA et ancien ingénieur divisionnaire Hippolyte Hardy signale que le stade a été « déclassé de la plus haute catégorie régionale », les Mines ayant pris la décision de « réduire l'entretien, pensant

---

<sup>462</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>463</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>464</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>465</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>466</sup> *Contact* n17 01/81

qu'elles allaient transférer les installations »<sup>467</sup>. Finalement, ce choix d'attendre des engagements extérieurs, même s'il a soulevé un certain levée de bouclier, s'est révélé payant pour les Mines si nous considérons la part que les pouvoirs publics et les collectivités publiques prennent progressivement par rapport à ces questions. S'agit-il d'un tâtonnement ou d'une politique réfléchie, il est bien difficile de le savoir. De multiples raisons peuvent se justifier : un nouveau mode de relations sociales, une priorité à la situation économique, une confiance quant à la capacité d'action des communes, etc.

De nouvelles négociations sont alors engagées, redéfinissant les rôles de chacun dans la gestion des bâtiments des différentes MJC. A partir de janvier 1986, un projet de convention entre les MDPA et la MJC de Bollwiller est discuté<sup>468</sup>. L'immeuble serait mis à la disposition de la MJC gratuitement par les Mines, qui en assureraient également l'entretien, en plus d'une participation de 31 000 F par an à diverses charges comme le chauffage. L'assurance dépendrait de la responsabilité civile de l'association. Enfin, les Mines renonceraient à leur « représentation dans les organes directeurs ». Seulement, la commune voudrait avoir son mot à dire et une nouvelle convention est signée le 20 janvier 1987 entre les MDPA, la MJC et la municipalité de Bollwiller. Le bâtiment de la MJC est alors loué par les Mines à la commune pour 1 F par an. La somme affectée par les Mines pour le paiement de différentes charges passe à 65 000 F par an. Cette convention fait figure de modèle qui sera ensuite appliqué à Wittelsheim le 19 janvier pour Fernand-Anna et le 23 juillet 1987 pour Théodore, puis à la MJC de Staffelfelden le 24 novembre 1987<sup>469</sup>. Par ses conventions, les Mines reconnaissent le rôle des municipalités dans la gestion de la vie associative, tout en maintenant un soutien aux MJC, dont la mise en place avait été liée à une volonté des Mines. Cependant un élément peut faire figure de symbole, même si ce n'est qu'une clause minimale de ces contrats. L'assurance doit dorénavant être prise au nom des MJC et non plus à celui des Mines. Finalement, celles-ci se déresponsabilisent en partie, ce qui est une image assez forte, bien qu'avec peu d'influence dans la vie quotidienne de l'association.

Enfin, nous en arrivons à la cession définitive des bâtiments. Cette suite logique du désengagement des Mines revient pour celles-ci à se déposséder d'installations, qui ne sont pas directement liées à l'activité économique, dont les charges d'entretien pèsent trop lourd dans le budget de l'entreprise et qu'elles ne peuvent plus assumer. Les infrastructures se détériorent alors à vue d'œil et des mesures doivent être prises. La Direction veut alors confier

---

<sup>467</sup> Contact n18 05/81

<sup>468</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>469</sup> ADHR 2325 W 422 (109 561), 1985-1992

la propriété, mais également les frais qui lui sont imputables, aux communes. Cependant, comme le souligne Joseph Buecher, le vice-président de l'Office Municipal des Sports et des Loisirs de Wittelsheim, « l'équilibre financier des villes est en jeu »<sup>470</sup>. Le transfert est inévitable, mais de longues négociations s'engagent entre les MDPA et les communes. Les municipalités ne veulent et surtout ne peuvent pas garantir financièrement la remise aux normes des bâtiments. Elles sont d'accord pour s'occuper de l'avenir du patrimoine sportif et socioculturel mais elles réclament une « réfection préalable »<sup>471</sup> de la part des Mines. Cette restauration est alors réalisée partiellement par les Mines et le transfert de propriété est alors clairement envisageable. Ce passage se fait petit à petit et il est rare que de grands complexes passent entièrement dans le giron de la commune. La salle des fêtes de Théodore est acquise par la ville de Wittenheim en 1987, mais le stade et les courts de tennis qui y sont attenants, restent sous l'administration du CE de Théodore<sup>472</sup>. Selon un article de l'*Alsace* du 31 décembre 1980, la mairie de Wittelsheim serait d'accord pour récupérer le stade et la salle de l'ASCA Wittelsheim, mais le club-house resterait la propriété des MDPA<sup>473</sup>. Aussi, même si les bâtiments changent de propriétaire, les Mines peuvent encore assurer certaines charges. Ainsi lorsque la salle Théodore est acquise par la ville de Wittenheim en 1987, une participation de l'entreprise à ses charges d'entretien ans est conclue pour une durée de cinq ans encore<sup>474</sup>. Les installations sont cédées gratuitement aux communes par les MDPA, ou à des prix très modiques voir symbolique (le franc symbolique). Néanmoins quelques avantages peuvent être négociés lors de ces discussions. Par exemple, lors de la cession de la salle Grassegert le 2 janvier 1995 à la ville de Wittelsheim, les MDPA obtiennent, en plus des droits d'utilisation de la salle pour l'Harmonie ou pour l'organisation des diverses fêtes, la possibilités de stocker plus de sels résiduaire<sup>475</sup>. Beaucoup d'énergie a été déployée de part et d'autre afin d'assurer le mieux possible ce désengagement. La Direction de MDPA a sans doute voulu faire de cette transmission un modèle, comme l'a été, selon elle, la construction progressive du patrimoine de l'entreprise. René Giovanetti, directeur du service de l'industrialisation et du patrimoine aux MDPA, cité par Félix Torres en 1999, indique que « l'heure est à la transmission de ce patrimoine dans un esprit de partenariat, afin de le valoriser et de le pérenniser »<sup>476</sup>.

---

<sup>470</sup> *Contact* n18 05/81

<sup>471</sup> *Contact* n18 05/81

<sup>472</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

<sup>473</sup> ADHR 2375 W 118 (PURG 1114 548), 1962-1992

<sup>474</sup> ADHR 2375 W 118 (PURG 1114 548), 1962-1992

<sup>475</sup> ADHR 2375 W 118 (PURG 1114 548), 1962-1992

<sup>476</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

### 3.2.3.2. L'attitude de la population

Beaucoup plus délicate à appréhender, l'attitude de la population, où du moins des différents acteurs, peut nous renseigner sur le ressenti général par rapport à ce désengagement des Mines. Mis en place depuis les années 1920, le soutien des Mines envers le mouvement associatif est un acquis définitif aux yeux de la population. Le fait de pouvoir pratiquer moult activités au sein d'une structure associative organisée en réseau est un fait assimilé par l'ensemble des habitants du Bassin Potassique. Ils voient dans les difficultés financières des MDPA, de futures complications quant au bon fonctionnement des différentes sociétés et groupements. Lors de la période de réorganisation du réseau associatif entamée à la fin des années 1960/début des années 1970, certaines mesures provoquent la réaction de la population. Ainsi lorsqu'il est décidé de retirer Adolphe Fuchs, le directeur de la MJC de Bollwiller de sa fonction de directeur en le réintégrant dans un service des Mines en novembre 1971, dans le contexte de restructuration des postes de directeur, la Direction se heurte à une mobilisation sans précédent de l'ensemble des usagers de la MJC. Ces derniers mettent en avant « un choc moral »<sup>477</sup> car ils n'ont jamais été prévenus. Des réclamations arrivent aux différents services des Mines, en même temps que de longues listes de pétition. Finalement, les Mines accordent un délai supplémentaire au directeur afin de préparer son départ. L'ensemble de la population prend conscience que le désengagement est inévitable et que cela va poser bon nombre de problèmes. Nous ne pouvons pas dire que la population se révolte contre cette politique, mais elle s'en préoccupe fortement et c'est surtout un sentiment d'inquiétude qui prédomine. Un article de la revue *Contact* en 1981 signale que le désengagement est facilité par une sorte de « consensus de la population »<sup>478</sup>. Cela est sans doute exagéré, mais montre bien que la population n'entreprend pas de grands actes revendicatifs, même si elle est inquiète pour le devenir de système associatif et plus généralement du Bassin. Les municipalités retraduisent ces peurs et le signalent plusieurs fois à la Direction des Mines ou à d'autres acteurs. Le maire de Bollwiller parle en décembre 1971 d'une « crainte d'un désengagement des MDPA dans le domaine des oeuvres et des activités sociales et culturelles dans le Bassin Potassique »<sup>479</sup>. C'est ainsi que se met en place la crise de confiance envers le soutien des MDPA sur lequel nous nous sommes déjà attardés. C'est un sentiment partagé par l'ensemble des communes du Bassin, qui se veulent les nouveaux

---

<sup>477</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>478</sup> *Contact* n17 01/81

<sup>479</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

relais des associations. Ces dernières réagissent en organisant essentiellement des pétitions comme celle faite contre l'abandon de l'entretien des terrains de sports par l'ensemble des sociétés omnisports<sup>480</sup>. La population s'inquiète également de la probable augmentation des impôts locaux due aux nouvelles charges incombant aux communes avec ce transfert de patrimoine. Les syndicalistes de *Contact*, expliquent que cela « obligera les mineurs et les autres citoyens à payer »<sup>481</sup>.

Un autre aspect de ce phénomène est déploré par différents acteurs. Ce désengagement immobilier représente pour certains le symbole de l'effondrement d'une entreprise qui a véritablement façonné la vie du Bassin Potassique pendant près d'un siècle. Alfred Bébar, le secrétaire du CCE, pense que la vente du complexe olympique de Pulversheim à la commune est une maladresse car cette « installation faisait partie intégrante du prestige des MDPA »<sup>482</sup>. Après l'effritement de la confiance envers les MDPA, c'est maintenant le prestige de l'entreprise qui est, d'après lui, entamé par le désengagement. Nous allons terminer en évoquant un autre exemple pouvant faire figure de symbole affectant la notoriété des Mines. En 1986, l'Harmonie est désormais gérée par l'Amicale de l'Harmonie<sup>483</sup>. Le groupement n'est donc plus rattaché directement aux Mines comme organe interne de l'entreprise. Il n'est alors plus considéré comme une matérialisation du prestige des Mines auprès de la population.

Certaines caractéristiques propres à la population du Bassin Potassique influencent également l'évolution de la situation. Tout d'abord le rapport aux loisirs connaît de nouvelles dimensions. La diversification progressive des activités amène à un émiettement du mouvement associatif. Dans les années 1990, l'ensemble du Bassin Potassique compte jusqu'à 500 sociétés pour les douze communes<sup>484</sup>. Chacun recherche une activité correspondant le plus possible à des critères bien précis. C'est ainsi qu'une multiplication d'associations, jouant souvent à peu près dans les mêmes registres, voit le jour à partir des années 1970. Chacun recherche une activité précise ou plutôt plusieurs activités. Une cause de cette émiettement est en effet le désir de multiplier les expériences au sein de différents groupements. C'est pourquoi, la population s'investit moins dans une associations mais préfère « butiner » à gauche et à droite. Les membres sont alors moins impliqués dans la vie de l'association et sont considérés par certaines comme des « consommateurs ». Il est alors

---

<sup>480</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

<sup>481</sup> *Contact* n18 05/81

<sup>482</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

<sup>483</sup> Potasse Magazine n92 01/87

<sup>484</sup> BIANQUIS-GASSER Isabelle et VOGELISEN Denise (sous la direction de), *op. cit.*

beaucoup plus difficile de tabler sur des données chiffrées pour étudier la proportion de la population qui participe à la vie associative car, de plus en plus, l'appartenance à deux et souvent plusieurs groupements est de mise. Bien sûr, ce phénomène démarre après la Seconde Guerre mondiale, mais il s'accélère à partir des années 1970. Les membres des associations se sentent peut-être moins concernés par le devenir de celles-ci et peuvent adopter une certaine attitude de laisser-faire. A cela vient s'ajouter un phénomène d'ordre démographique, qui voit le vieillissement de la population et plus particulièrement du personnel minier. Le personnel décroît à partir de la fin des années 1950, mais cela n'est pas le résultat de licenciements massifs, mais de départs à la retraite qui ne sont plus remplacés. La composition des anciennes associations traditionnelles reposant sur une forte participation du personnel des MDPA, se retrouve marquée par ce phénomène. Les associations développent alors d'autres activités comme l'exemple de la section tennis de l'ASCA Wittelsheim créée en 1973 afin de permettre « aux plus de 30 ans de pratiquer encore un sport », l'ASCA n'offrant à ceux-ci que « des rôles d'arbitres ou de dirigeants à ceux-ci »<sup>485</sup>. Nous le remarquons également avec le nombre d'activités réservés aux « seniors » dans les MJC du Bassin Potassique qui deviennent progressivement des Maisons pour Tous, comme à Wittelsheim en 1976<sup>486</sup>. Malgré une politique envers les jeunes toujours active, le vieillissement constaté des effectifs a des conséquences sur l'activité des sociétés. Les clubs sportifs sont notamment touchés et cela peut expliquer en partie la baisse de la qualité des équipes, illustrée par de moins bons résultats et une chute dans le classement : nous en avons l'exemple pour les clubs de football<sup>487</sup>. De nouvelles relations entre des acteurs de plus en plus indépendants se tissent : entendons par indépendant, sans une prédominance écrasante du patronat des Mines. Le nouveau système s'organise avec des rapports directs et multiples entre associations, collectivités locales, pouvoirs publics, CCE, Direction de l'entreprise. Les compétences de chacun sont redéfinies progressivement et nous constatons que le CCE vise de nouveaux objectifs. Lors d'une réunion de la Commission des Sports, des Loisirs et de la Culture, le 20 mars 1996, il est précisé que le soutien aux associations est maintenu mais la « mission (de la commission) consiste également à les sensibiliser et les aider à trouver des moyens de substitution pour leur permettre de demeurer actives après l'échéance de 2004 lorsqu'elles ne percevront plus aucune subvention du CCE »<sup>488</sup>. Le CCE axe alors sa politique sur la préparation à l'arrêt de l'entreprise et la réflexion sur le devenir du Bassin Potassique. Le

---

<sup>485</sup> Plaquette du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (1925-1975), archives personnelles de M. Arnold

<sup>486</sup> ADHR 2325 W 421 (PURG 109 560), 1951-1987

<sup>487</sup> cf. Annexe 5

CCE précise également que « leur subsistance (des associations) est garante d'une cohésion sociale, indissociable de la réindustrialisation du Bassin Potassique. »<sup>489</sup>. Une réorganisation interne est réalisée qui voit fusionner la Commission des Sports et celle de loisirs en 1991<sup>490</sup>, à laquelle vient se greffer par la suite la commission sociale en 2003<sup>491</sup>.

La structure associative est reconnue comme originale et représente l'une des caractéristiques du Bassin Potassique, voulant être sauvegardée et pérennisée par l'ensemble de la population. Aussi, l'image des Mines, même si l'entreprise disparaît, reste bel et bien présente dans la vie du Bassin Potassique et de sa population. Tout d'abord matériellement avec la présence des bâtiments et des cités érigés en faveur de la population mais surtout par les traces de l'exploitation minière avec les carreaux et leurs immenses installations ainsi que les terrils comme véritables collines donnant du relief à cet espace géographique plat. Mais la mine reste également présente dans le for intérieur d'une proportion assez forte de la population du Bassin, dont la famille a travaillé pour les MDPA. L'entreprise et les valeurs transmises en son sein, restent alors gravées dans l'histoire familiale de beaucoup, marquant et forgeant les esprits. Il subsiste peut-être une certaine forme de l'idée de « culture d'entreprise » sur laquelle nous nous sommes longuement interrogés, et l'idée de la cohésion entre la population. Les Mines font alors figure de symbole d'unité, de valeur de référence pour une grande majorité de la population et nous retrouvons également cette idée au sein du mouvement associatif, l'histoire « familiale » de ces sociétés étant marquée encore une fois par l'industrie minière. Jacques Hardy, président de l'ASCA Wittelsheim, explique dans son discours lors des 75 ans de la société que cette entreprise associative « n'a été possible que grâce aux Mines »<sup>492</sup>. La représentation de la Mine est encore utilisée par bon nombre de groupements dans leurs emblèmes. Ainsi, sur la plaquette du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA Wittelsheim, figure en arrière-plan un immense chevalement<sup>493</sup>.

---

<sup>488</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

<sup>489</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

<sup>490</sup> ADHR 2375 W 74 (PURG 114 504), 1987-1996

<sup>491</sup> *Contact* n43 2004

<sup>492</sup> Plaquette du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (26 août 2000), archives personnelles de M. Arnold

## Conclusion

Finalement, les différences entre les trois générations se retrouvent dans l'évolution des approches de la Direction des MDPA quant à la politique à appliquer envers le mouvement associatif. A une première génération de mineurs s'installant progressivement dans le Bassin Potassique, correspond la mise en place d'un système assez rigoureux, afin de surveiller et stabiliser cette nouvelle main d'œuvre dans un espace géographique limité. Devant la seconde génération, imprégnée depuis l'enfance des valeurs véhiculées par l'entreprise, le patronat des Mines a pu s'appuyer et s'ouvrir progressivement, tout en gardant un contrôle global sur le mouvement associatif. Enfin, la dernière génération, plus ouverte sur l'extérieur et à la population non-minièrre, a obligé les Mines à l'associer avec de nouveaux acteurs. La politique menée lors d'une période a des effets à long terme qui resurgissent plus tard dans les comportements et les réflexions des hommes et femmes de la génération suivante. Aussi se marque le désengagement, progressif, mais dont l'issue est certaine, de l'entreprise dans le domaine sociale puis économique. L'œuvre sociale que représente le soutien au monde associatif a donc connu des fortunes diverses, mais reste sensible tout au long du XXe siècle. Il s'agit d'un système original dans une région originale avec des buts et des moyens qui le sont tout autant.

Néanmoins, il est indéniable que le système d'œuvres sociales et notamment la politique associative de la Direction, s'est transformée avec l'évolution générale de la société française. Les MDPA ont du « faire avec » les mutations des comportements et surtout les nouvelles idées se diffusant au sein de la population française, et donc également du Bassin Potassique : en premier lieu, la nouvelle appréhension du concept de paternalisme, et notamment l'échec de ce modèle à partir de 1945. La construction du système d'œuvres sociales dans les années 1920 dans les mines de Potasse a reposé sur des principes dits paternalistes. André Gueslin, explique, à partir du cas des usines Michelin à Clermont-Ferrand, que les expériences paternalistes ont rythmé l'histoire du développement industriel dans tous les pays du monde, que c'est « une étape du développement des sociétés industrielles ». Mais cela est resté une grande utopie qui n'a pas fonctionné, à cause de « la

---

<sup>493</sup> Plaquette du 75e anniversaire de l'ASCA Wittelsheim (26 août 2000), archives personnelles de M. Arnold

diversité de cultures et traditions ouvrières » et de « la volonté de réaliser un microcosme social »<sup>494</sup>. Cette conception, qui désirait faire de l'ouvrier un appareil productif « froid », s'est heurté dans le Bassin Potassique comme ailleurs, au désir de redéfinition des rapports sociaux tout au long de la seconde moitié du XXe siècle. De nouveaux acteurs comme les syndicats, l'Etat, les collectivités locales, mais aussi le simple citoyen, prennent de plus en plus de place dans le jeu social et par là dans la vie associative. En se penchant sur un article de Philippe Tichit s'intéressant à la politique associative de plusieurs entreprises à Denain dans le Nord-Pas-de-Calais, nous nous sommes rendu compte que le découpage chronologique et les situations qu'il décrit se rapprochent de celui qui nous semble également s'imposer dans le Bassin Potassique<sup>495</sup>. De 1920 à 1950, « le pouvoir patronal sur le monde associatif grâce à ses oeuvres sociales », de 1950 à 1970, il décrit une « nouvelle donne avec l'instauration des Comités d'Entreprise » et enfin après 1970 se produit « une chute progressive de l'industrie s'accompagnant d'un désengagement concomitant ».

Revenons quelques instants à la notion de citoyen. Nous avons vu que, mis à part le souci de contrôle de la main d'œuvre, les MDPA avait pour but de former dans la durée des citoyens français, et que le système des oeuvres sociales était l'un des outils de cette politique. Le recours et le soutien au développement associatif peuvent également rentrer dans cette logique, même si la structure associative générale et même interne aux associations, est largement marquée par l'influence de la Direction des Mines jusqu'à tard dans le siècle. Jacques Ion explique que le modèle associatif est influencé par un idéal démocratique, qu'il réalise « un apprentissage de la vie démocratique dans le fonctionnement de l'association »<sup>496</sup>. Geneviève Poujol affirme que « l'Etat a besoin des associations pour communiquer avec la société civile »<sup>497</sup> : tel est notre conviction et nous pourrions rajouter que l'entreprise aussi à besoin des associations comme outil de communication. Dans un premier temps, la participation à la gestion des sociétés fut assez limitée, mais le recours à la forme associative fait déjà figure de signe ou de symbole. Après la Seconde Guerre mondiale, une prise en considération progressive de la population et du rôle qu'elle peut jouer dans le mouvement associatif s'effectue. La mise en place d'un réseau de MJC est significative. Les MJC sont des structures qui demandent premièrement beaucoup de bénévoles, ayant leur mot à dire, mais elles s'inscrivent également dans un vaste projet démocratique et novateur d'éducation

---

<sup>494</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Michelin ..., op. cit.*

<sup>495</sup> TICHIT Philippe, *op. cit.*

<sup>496</sup> *La revue de l'économie sociale*, 1988, « Espaces et temps associatifs »

populaire permanente. La génération qui grandit au contact des ces MJC et des autres associations, de plus en plus en adéquation avec la volonté de la population, fut celle qui réclama une restructuration dans les liens sociaux à partir de la fin des années 1960, revendiqua plus d'indépendance notamment au niveau syndical. L'autonomie des associations trouve alors son origine dès 1945, car la politique de responsabilisation de la population ne pouvait aboutir qu'à la future prise de contrôle de la structure associative par de nouveaux acteurs. Pour reprendre une formule d'André Gueslin : « le social industriel, assise d'un pouvoir patronal cherchant à fabriquer, à éduquer une main d'oeuvre, s'est fait cheval de Troie de la démocratie à l'usine »<sup>498</sup>.

Cependant, il ne faut pas donner à croire que l'entreprise a fait entrer un loup dans la bergerie, en offrant la possibilité à la population de briser le système paternaliste mis en place dans l'entre-deux-guerres. Une prise de conscience générale des patrons a lieu dès le lendemain de la victoire alliée de 1945, et amène une nouvelle orientation de leur politique sociale. Progressivement, les patrons comme la population se rendent compte que la Mine n'a plus vocation à organiser la vie de son personnel de manière aussi stricte. C'est alors la notion de groupe et de culture qui prend le dessus. L'accent est mis sur le concept de Bassin Potassique comme entité culturelle. Après avoir structuré physiquement et institutionnellement un espace géographique, la Direction des Mines s'attache à véhiculer au sein de la population un ensemble des valeurs conditionnant les comportements, avant de devoir, à cause du contexte social mais surtout économique de l'entreprise, trouver ou faire avec de nouveaux intervenants chargés d'assurer la pérennité de ce système social et surtout associatif. Le système d'œuvres sociales ne vise plus exclusivement à l'encadrement de la population dans la seconde partie du vingtième siècle, même si l'on retrouve cette volonté de façonner les comportements. Le soutien aux associations a fait office de « ciment culturel », comme c'est le cas dans les Mines du Pas-de-Calais<sup>499</sup>. L'héritage social devient un héritage culturel. Le système social s'estompe petit à petit mais laisse des traces qui continuent à nourrir une culture propre au Bassin Potassique.

C'est ainsi que le sujet étudié aborde des sujets très complexes et difficiles à conceptualiser. Nous nous en sommes rendu compte dès l'entame de notre recherche. Lors des premiers

---

<sup>497</sup> *La revue de l'économie sociale*, 1988, « Espaces et temps associatifs »

<sup>498</sup> GUESLIN André (sous la direction de), *Les hommes du pneu ...*, *op. cit.*

<sup>499</sup> CHOVAUX Olivier, *op. cit.*

rendez-vous avec différentes personnalités du Bassin Potassique, l'ampleur du phénomène associatif a tout de suite dépassé nos prévisions. Le champ d'étude s'est retrouvé multiplié, tout comme les angles d'approche possibles. L'histoire des associations est une science relativement récente et en constante construction. Elle se caractérise par des approches assez diverses de phénomènes qui le sont tout autant. Elle demande une recherche qui se base également sur la sociologie voire l'ethnologie. Les outils et la méthode des sociologues et ethnologues ne trouvent pas d'utilités directes dans ce travail qui doit rester un devoir de maîtrise d'Histoire. Le choix d'appliquer une méthode historique stricte est délibéré, mais laisse également la porte ouverte à des études faisant appel à des spécialistes venus d'autres disciplines scientifiques. Aussi, malgré l'ampleur des champs d'actions du sujet, les archives sont assez limitées, notamment du point de vue des associations, pour lesquelles peu de documents ont été conservés. C'est pourquoi, nous nous sommes tournés avant tout vers les archives des MDPA qui représentent une masse d'information immense. Le sujet choisi est également assez novateur car peu de travaux, en particulier historiques ont été réalisés sur l'action sociale des Mines de Potasse et encore moins sur les associations du Bassin Potassique. Mais ceci est en train d'évoluer car le Bassin Potassique devient de plus en plus un objet d'études historiques avec la fin progressive de l'activité et l'importance qu'elle a prise. Toutes ces raisons expliquent pourquoi notre étude se restreint à l'appréhension de la question associative par l'entreprise des MDPA. Ce travail a pour ambition de proposer un état des lieux de l'intervention des Mines de Potasse dans le mouvement associatif du Bassin Potassique et de soulever quelques interrogations quant à cette politique, tout en essayant de la replacer dans un cadre plus général. Là encore, nous nous sommes retrouvés face à une certaine « frustration » du chercheur, car l'ensemble des points abordés mériteraient une attention toute particulière. Nous ne parlons même pas de l'ensemble du système associatif du Bassin Potassique qui peut représenter une « mine » quand à la recherche scientifique en général. Seulement, du fait du manque de travaux existants, cette analyse introductive des relations entre les MDPA et les associations du Bassin Potassique, devait être réalisée. Nous espérons malgré toutes ses imperfections, que ce travail pourra être la base pour de nouvelles réflexions, que ses insuffisances auront nourries. Les pistes à exploiter pourraient être par exemple, la place de différents groupes dans le jeu associatifs et son évolution comme les femmes ou les Polonais, ou bien encore l'on pourrait insister sur le rôle des municipalités. Bien sûr, ces considérations sont celles de chaque chercheur historique. Il est cependant vrai que les efforts réalisés pour mener à bien notre étude ont été immensément enthousiasmants

du fait de la nouveauté de ce sujet, Pourtant, ils nous laissent tout autant, si ce n'est plus, sur notre faim.

En fin de compte, nous pouvons constater de fortes disparités entre les trois générations qui vont de pair avec des approches différentes de la question associative par la Direction. Félix Torrès parle même de « fossé »<sup>500</sup>, à mettre en parallèle avec les changements de modes de vie. Cependant, même si l'identification à l'entreprise disparaît progressivement, l'attachement au Bassin Potassique subsiste encore bel et bien. Cet espace est façonné dans ses bases par l'entreprise minière, puis « vécu » dans un contexte multiculturel par l'ensemble de la population. Le réseau associatif est partie prenante de cette spécificité du Bassin à laquelle est tant attachée cette population. C'est également un héritage de la Mine et des hommes qui y ont travaillé car ce sont avant tout les hommes qui font la Mine. Cependant dire que la Direction des Mines a été l'élément déclencheur ou tout du moins clairement amplificateur de la vitalité associative se justifie. Si le mouvement associatif a pu connaître le succès qui a été le sien, c'est également grâce au consensus entre tous les protagonistes du Bassin Potassique, tout au long de notre période d'étude. Ainsi, nous affirmons que la structure associative encore présente est l'un des patrimoines de l'industrie de la potasse en Alsace. Dans la période actuelle, nombre d'acteurs, comme des collectivités locales ou encore de vigoureuses associations pour la défense de la mémoire du Bassin Potassique, luttent afin de protéger quelques vestiges matériels des MDPA, nous aimerions voir reconnaître à sa juste valeur, ce patrimoine « humain », immatérielle, composé essentiellement de pratiques communes et de constructions institutionnelles. Ce patrimoine est souvent négligé, ou plutôt oublié, car l'action des Mines, même dans le domaine social, est rarement appréhendé dans l'optique du soutien au mouvement associatif. Le fait que la très grande majorité de ces associations fonctionnent encore constitue un avantage certain, et même si les performances et les moyens d'action ne sont plus les mêmes, elles font preuve d'une forte vitalité, comptant un nombre impressionnant de membres et d'activités proposées. C'est aussi directement vers elles qu'il faut se tourner afin qu'elles n'oublient pas leurs origines, car elles sont porteuses d'une histoire riche. Elles peuvent participer à un travail essentiel de restitution de cette mémoire collective. Un premier palier a peut-être été franchi le 12 juin 2005, lorsque le drapeau de la société polonaise Oswiata, a été remis à l'Ecomusée d'Alsace à Ungersheim, lors d'une cérémonie officielle. Ce drapeau fait figure de symbole du passé de la société avec

---

<sup>500</sup> TORRES Félix, *op. cit.*

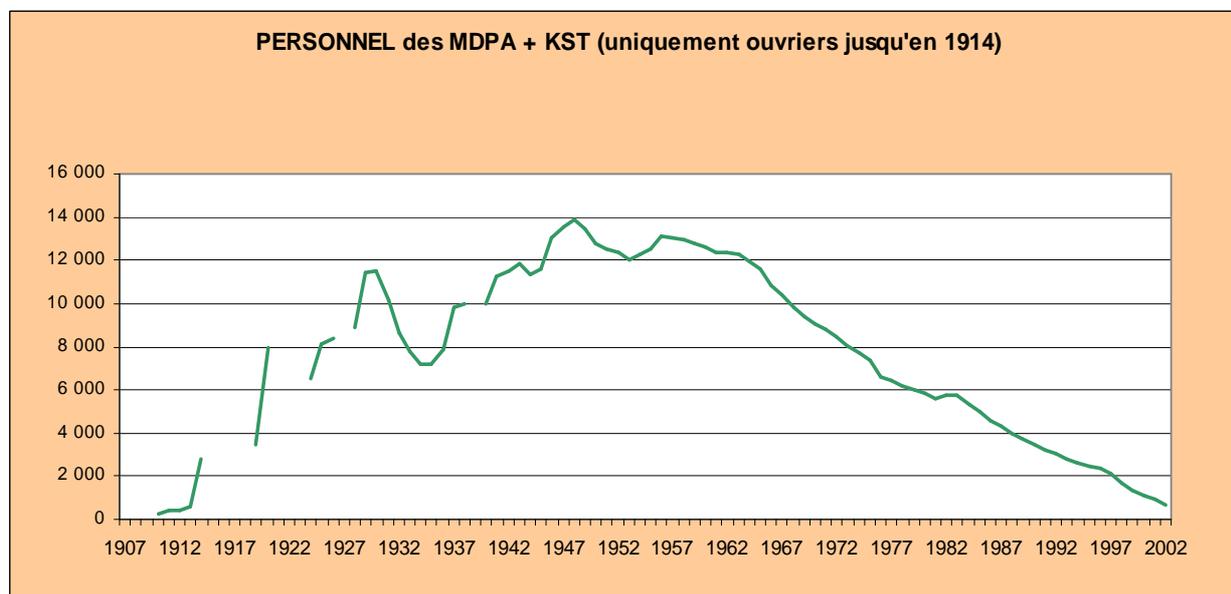
ses valeurs et comportements qu'elle a véhiculés, et est maintenant conservé dans un lieu ayant pour tâche principale la transmission de la mémoire.

# Annexes

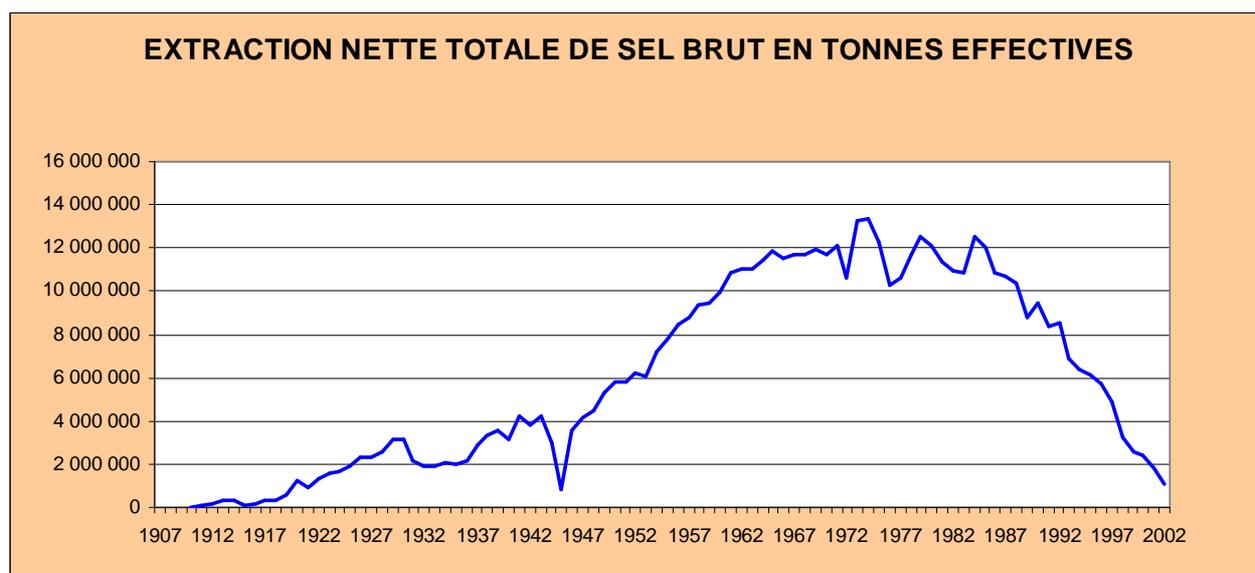
**Annexe 1 a : Carte du Bassin Potassique**, d'après Roger WEISSENBRGER, *Chronique des Mines de Potasse d'Alsace*

**Annexe 1 b : Le Bassin Potassique entre les deux guerres**, d'après FREY Yves, *Les Polonais d'Alsace, Pratiques patronales et mineurs polonais dans le Bassin Potassique de Haute-Alsace (1918 – 1948)*

**Annexe 2 a : Personnel des MDPa + KST (uniquement ouvriers jusqu'en 1914) (1907-2002), d'après Roger WEISSENBRGER, *Chronique des Mines de Potasse d'Alsace***



**Annexe 2 b : Extraction nette totale de sel brut en tonnes effectives (1910-2002), d'après Roger WEISSENBRGER, *Chronique des Mines de Potasse d'Alsace***

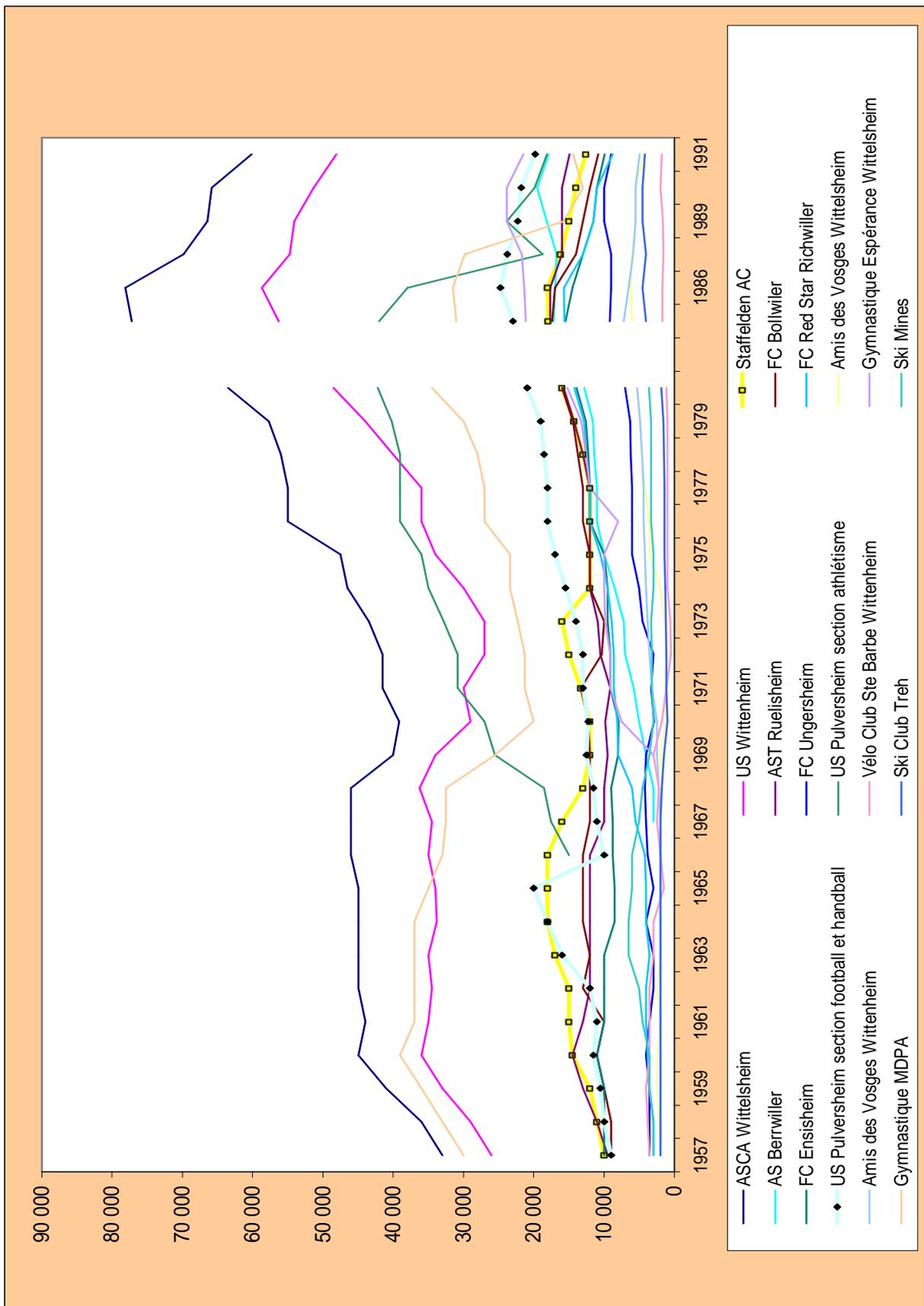


**Annexe 2 c : Valeurs des Annexes 2 a et b**, d'après Roger WEISSENBERGER, *Chronique des Mines de Potasse d'Alsace*

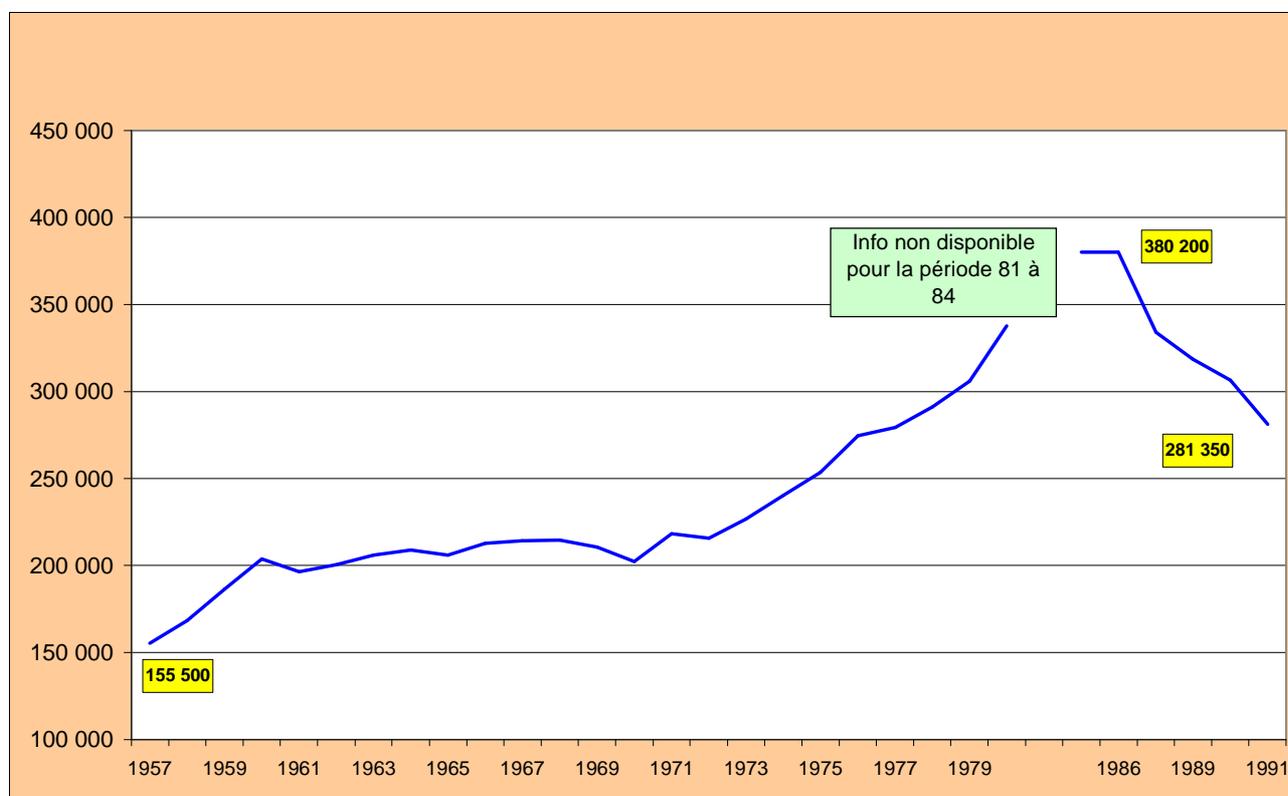
	Personnel des MDP + KST (uniquement ouvriers jusqu'en 1914)	Extraction nette total de sel brut en t effectives
1907	73	
1908		
1909		
1910	222	38 481
1911	381	102 644
1912	406	137 243
1913	600	350 341
1914	2 752	325 886
1915		114 358
1916		204 474
1917		320 131
1918		333 499
1919	3 485	591 471
1920	8 000	1 222 615
1921		884 139
1922	5 674	1 326 859
1923		1 577 014
1924	6 492	1 664 605
1925	8 119	1 926 346
1926	8 340	2 317 541
1927		2 323 757
1928	8 929	2 580 096
1929	11 391	3 133 715
1930	11 548	3 135 774
1931	10 169	2 196 740
1932	8 659	1 920 445
1933	7 823	1 898 900
1934	7 229	2 068 181
1935	7 185	2 027 220
1936	7 836	2 123 540
1937	9 801	2 884 644
1938	9 961	3 325 106
1939		3 569 269
1940	9 948	3 143 754
1941	11 285	4 235 426
1942	11 522	3 835 395
1943	11 832	4 195 111
1944	11 346	2 946 346
1945	11 582	852 524
1946	13 044	3 541 877
1947	13 579	4 167 675
1948	13 880	4 461 235
1949	13 476	5 276 039
1950	12 760	5 840 038
1951	12 555	5 778 594
1952	12 346	6 238 160
1953	11 980	6 028 562
1954	12 242	7 227 300

	Personnel des MDP (uniquement ouvriers jusqu'en 1914)	Extraction nette total de sel brut en t effectives
1955	12 547	7 798 280
1956	13 113	8 486 357
1957	13 013	8 828 011
1958	12 922	9 334 238
1959	12 762	9 488 225
1960	12 583	9 918 920
1961	12 352	10 860 265
1962	12 392	11 024 493
1963	12 271	11 058 284
1964	11 906	11 405 718
1965	11 558	11 832 148
1966	10 857	11 536 417
1967	10 377	11 693 681
1968	9 859	11 720 097
1969	9 415	11 971 100
1970	9 043	11 698 797
1971	8 763	12 131 343
1972	8 453	10 606 224
1973	8 065	13 246 575
1974	7 713	13 361 709
1975	7 400	12 234 759
1976	6 613	10 271 791
1977	6 421	10 592 857
1978	6 222	11 666 549
1979	6 041	12 514 108
1980	5 806	12 117 305
1981	5 563	11 344 990
1982	5 719	10 904 492
1983	5 762	10 874 308
1984	5 371	12 480 424
1985	4 973	12 020 901
1986	4 585	10 893 508
1987	4 298	10 716 098
1988	3 972	10 387 136
1989	3 692	8 791 580
1990	3 442	9 470 320
1991	3 224	8 374 770
1992	3 012	8 573 040
1993	2 829	6 856 790
1994	2 649	6 380 000
1995	2 492	6 157 500
1996	2 354	5 717 690
1997	2 112	4 912 790
1998	1 689	3 267 490
1999	1 378	2 535 830
2000	1 092	2 369 380
2001	958	1 820 830
2002	684	1 041 390

**Annexe 3 a : Subventions aux sociétés sportives en francs (1957 - 1991), d'après ADHR**  
 2375 W 74 PURG 114 504, 2375 W 77 PURG 114 507 et Archives personnelles de M. Sinngrunn



**Annexe 3 b : Total des subventions aux sociétés sportives en francs (1957 - 1991), d'après ADHR 2375 W 74 PURG 114 504, 2375 W 77 PURG 114 507 et Archives personnelles de M. Sinngrunn**



**Annexe 3 c : Valeurs des Annexes 3 a et b en francs, d'après ADHR 2375 W 74 PURG 114 504,**

2375 W 77 PURG 114 507 et Archives personnelles de M. Sinngrunn

	ASCA Wittelsheim	US Wittenheim	Staffelden AC	AS Berrwiller	AST Ruelisheim	FC Bollwiler	FC Ensisheim	FC Ungersheim	FC Red Star Richwiller	US Pulversheim section football et handball
1957	33 000	26 000	10 000		9 500	9 000	10 000	3 500	3 000	9 000
1958	36 000	29 000	11 000		11 000	9 000	10 000	3 500	3 000	10 000
1959	41 000	33 000	12 000		13 000	10 000	10 000	3 500	3 500	10 500
1960	45 000	36 000	14 500		14 500	11 000	11 000	4 000	3 800	11 500
1961	44 000	35 000	15 000		13 000	10 000	10 000	3 500	4 000	11 000
1962	45 000	34 500	15 000		12 000	13 000	10 000	3 000	4 000	12 000
1963	45 000	35 000	17 000		12 000	12 000	10 000	3 000	3 500	16 000
1964	45 000	33 800	18 000		12 000	13 000	8 500	4 000	4 000	18 000
1965	45 000	34 000	18 000		12 000	13 000	8 500	3 000	4 000	20 000
1966	46 000	35 000	18 000		12 000	13 000	8 800	3 800	4 200	10 000
1967	46 000	34 500	16 000	3 000	10 000	12 000	8 800	4 000	5 500	11 000
1968	46 000	36 300	13 000	3 000	10 000	12 000	9 000	4 200	6 000	11 500
1969	40 000	34 000	12 000	4 000	9 500	12 000	8 000	4 000	8 000	12 500
1970	39 200	29 000	12 000	5 000	9 800	12 200	7 900	2 900	8 100	12 200
1971	41 500	30 000	13 300	5 800	9 100	13 300	9 100	3 300	8 600	13 000
1972	41 500	27 000	15 000	7 000	10 500	10 300	9 100	3 000	8 600	13 000
1973	43 500	27 000	16 000	7 200	10 900	10 000	9 500	4 500	8 900	14 000
1974	46 500	30 000	12 000	8 500	12 000	12 000	9 500	5 000	9 500	15 500
1975	47 500	34 000	12 000	10 000	12 000	12 000	10 000	6 000	10 500	17 000
1976	55 000	36 000	12 000	11 000	12 000	13 000	12 000	6 000	12 000	18 000
1977	55 000	36 000	12 000	11 000	12 000	13 000	12 000	6 000	12 000	18 000
1978	56 000	40 000	13 000	11 400	13 000	13 700	12 200	6 200	12 500	18 500
1979	57 700	44 000	14 300	11 600	14 300	14 400	12 600	6 300	12 900	19 000
1980	63 500	48 500	16 000	12 800	15 800	16 000	13 900	7 000	14 200	20 900
Informations non disponibles										
1985	77 200	56 260	17 990	17 170	17 640	17 410	15 500	9 180	15 610	23 000
1986	78 100	58 700	18 000	17 000	17 700	17 000	14 500	9 000	15 700	24 750
1987	69 860	54 700	16 200	16 750	16 000	14 000	13 000	9 000	13 000	23 750
1989	66 450	54 100	15 000	18 150	16 000	13 000	11 500	10 000	11 500	22 250
1990	65 800	51 350	14 000	19 500	16 000	12 000	11 000	10 000	11 000	21 750
1991	60 200	48 100	12 600	17 900	14 900	10 800	9 900	9 000	8 800	19 800

	US Pulversheim section athlétisme	Amis des Vosges Wittelsheim	Amis des Vosges Wittenheim	Vélo Club Ste Barbe Wittenheim	Gymnastique Espérance Wittelsheim	Gymnastique MDPA	Ski Club Treh	Ski Mines	TOTAL
1957		2 000	2 000	3 500		30 000	2 000	3 000	155 500
1958		2 200	2 000	3 800		33 000	2 000	3 000	168 500
1959		2 500	2 000	4 000		36 000	2 000	3 500	186 500
1960		2 500	2 000	3 500		39 000	2 000	3 500	203 800
1961		2 000	2 000	3 500		37 000	2 000	4 500	196 500
1962		2 500	2 000	3 500		37 000	2 000	5 000	200 500
1963		2 000	2 000	3 000		37 000	2 000	6 500	206 000
1964		2 000	2 000	3 000		37 000	2 000	6 500	208 800
1965		2 000	2 000	1 500		35 000	2 000	6 000	206 000
1966	15 000	2 000	2 000	2 000		33 000	2 000	6 000	212 800
1967	17 500	2 000	2 000	2 500		32 500	2 000	5 000	214 300
1968	18 500	1 800	2 200	2 200		32 500	1 800	4 500	214 500
1969	25 500	2 000	2 500	3 000	3 000	25 500	1 500	3 500	210 500
1970	27 000	1 200	2 500	1 800	7 500	20 000	1 000	3 000	202 300
1971	30 800	1 300	3 200	1 100	9 100	21 300	1 100	3 200	218 100
1972	30 800	1 300	3 500	500	9 100	21 300	1 100	3 200	215 800
1973	32 800	1 400	3 800	600	9 800	22 300	1 200	3 300	226 700
1974	35 000	2 000	4 000	1 000	10 000	23 400	1 300	3 000	240 200
1975	36 000	3 500	4 200	1 000	10 000	23 400	1 400	3 000	253 500
1976	39 000	3 500	4 400	1 000	8 000	27 000	1 400	3 300	274 600
1977	39 000	4 200	4 400	1 000	12 000	27 000	1 400	3 300	279 300
1978	39 000	4 600	4 600	1 000	12 600	28 000	1 500	3 300	291 100
1979	40 200	4 850	4 850	1 000	13 200	30 000	1 550	3 300	306 050
1980	42 200	5 300	5 300	1 100	15 200	34 500	1 850	3 600	337 650
Informations non disponibles									
1985	41 960	6 000	7 220	1 700	21 120	31 040	4 000		380 000
1986	38 000	6 200	6 500	1 700	21 350	31 500	4 500		380 200
1987	18 750	6 000	5 850	1 540	21 700	29 850	4 050		334 000
1989	23 850	5 500	5 500	1 600	23 800	15 750	4 500		318 450
1990	19 850	5 500	5 500	2 000	23 850	13 000	4 500		306 600
1991	18 100	4 400	4 950	1 800	21 500	14 400	4 200		281 350

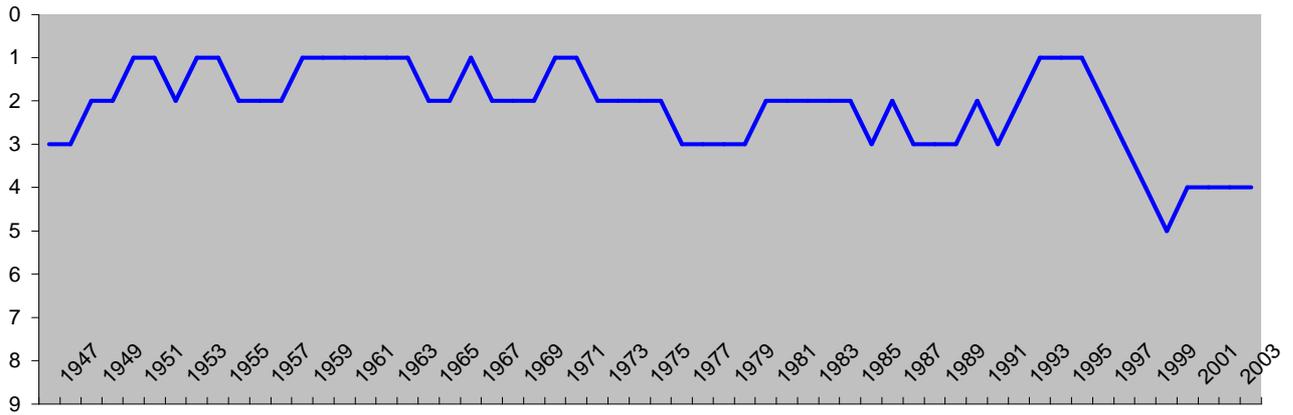
**Annexe 4 : Origines des noms des joueurs seniors des équipes 1 de différentes clubs de football du Bassin Potassique, d'après BRIDE Hervé (sous la direction de), 100**

		Germanique	Français	Polonais	Italiens	Africain	Autres	Total
ASCA Wittelsheim	1925-1926	11	0	0	0	0	0	11
ASCA Wittelsheim	1947-1948	2	0	7	1	0	1	11
ASCA Wittelsheim	1962-1963	6	0	4	1	0	0	11
ASCA Wittelsheim	1970-1971	6	0	4	2	0	1	13
ASCA Wittelsheim	1981-1982	6	0	1	3	0	2	12
ASCA Wittelsheim	1991-1992	3	0	2	3	3	1	12
ASCA Wittelsheim	1999-2000	3	1	0	2	7	1	14
AST Ruelisheim	1948-1949	5	0	5	1	0	0	11
AST Ruelisheim	1956-1957	5	2	2	2	0	0	11
FC Bollwiller	1929-1930	11	0	0	0	0	0	11
FC Bollwiller	1961-1962	5	0	3	3	0	1	11
FC Bollwiller	1978-1979	6	1	1	4	0	1	11
FC Bollwiller	2000-2001	3	2	0	2	4	2	13
FC Ensisheim	1930-1931	9	0	2	0	0	0	11
FC Ensisheim	1946-1947	8	0	4	0	0	0	12
FC Ensisheim	1953-1954	9	0	2	0	0	0	11
FC Ensisheim	1970-1971	6	1	2	2	0	0	11
FC Ensisheim	2000-2001	5	3	0	2	1	3	14
RS Richwiller	1922-1923	11	0	0	0	0	0	11
RS Richwiller	1952-1953	10	0	0	1	0	0	11
RS Richwiller	1975-1976	5	5	1	1	0	0	12
RS Richwiller	1994-1995	7	2	0	1	3	0	13
US Pulversheim	1952-1953	3	1	4	1	0	2	11
US Pulversheim	1966-1967	3	1	5	0	0	2	11
US Pulversheim	1999-2000	5	1	0	4	0	2	12
US Wittenheim	1929-1930	11	0	0	0	0	0	11
US Wittenheim	1934-1935	8	0	2	1	0	0	11
US Wittenheim	1936-1937	8	0	3	0	0	0	11
US Wittenheim	1947-1948	7	0	2	2	0	1	12
US Wittenheim	1950-1951	6	0	3	1	0	1	11
US Wittenheim	1964-1965	5	0	6	0	0	0	11
US Wittenheim	1994 - 1995	3	2	0	3	5	0	13

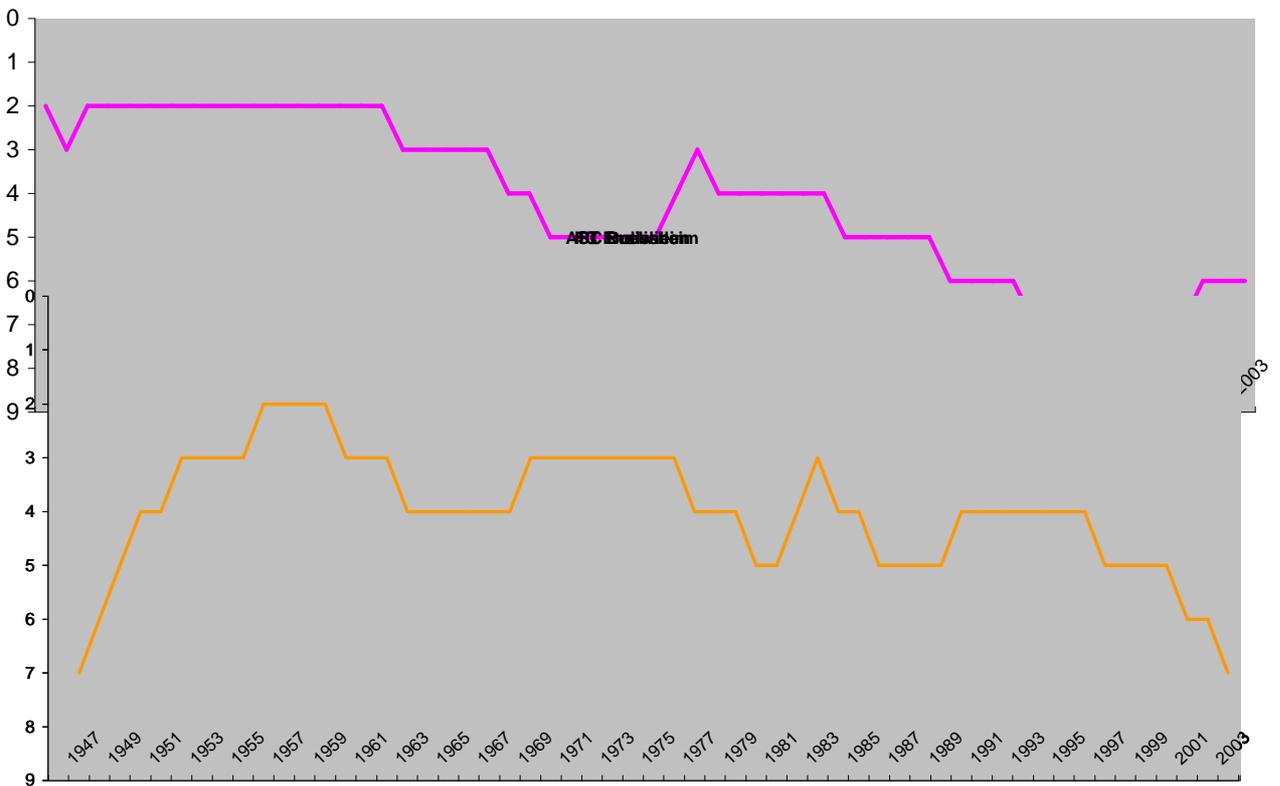
**Annexe 5 : Evolution de la répartition des équipes 1 seniors des clubs miniers dans la hiérarchie régionale (1947-2004), d'après les archives de la LAFA et du journal l'Alsace**

CORRESPONDANCES							
1	2	3	4	5	6	7	8
niveau national	niveau régional	1er niveau départemental	2nd niveau départemental	3e niveau départemental	4e niveau départemental	5e niveau départemental	6e niveau départemental

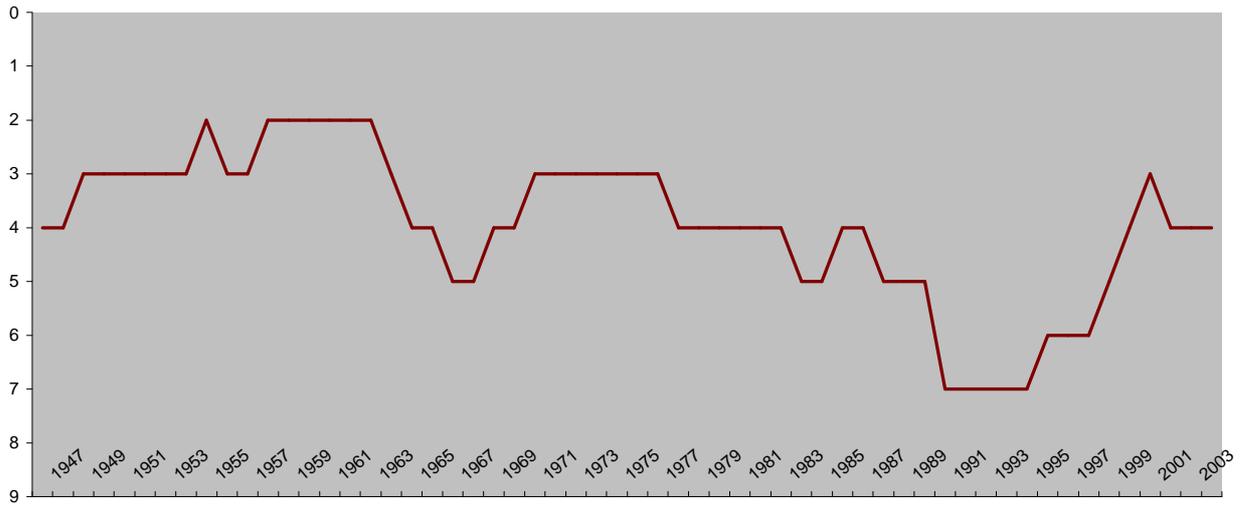
**ASCA Wittelsheim**



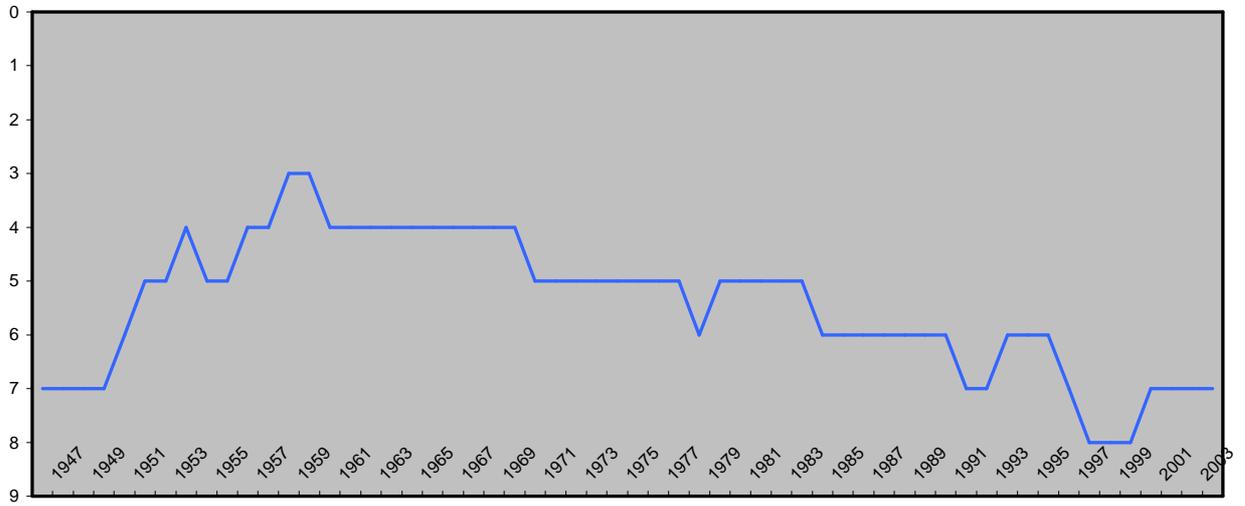
**US Wittenheim**



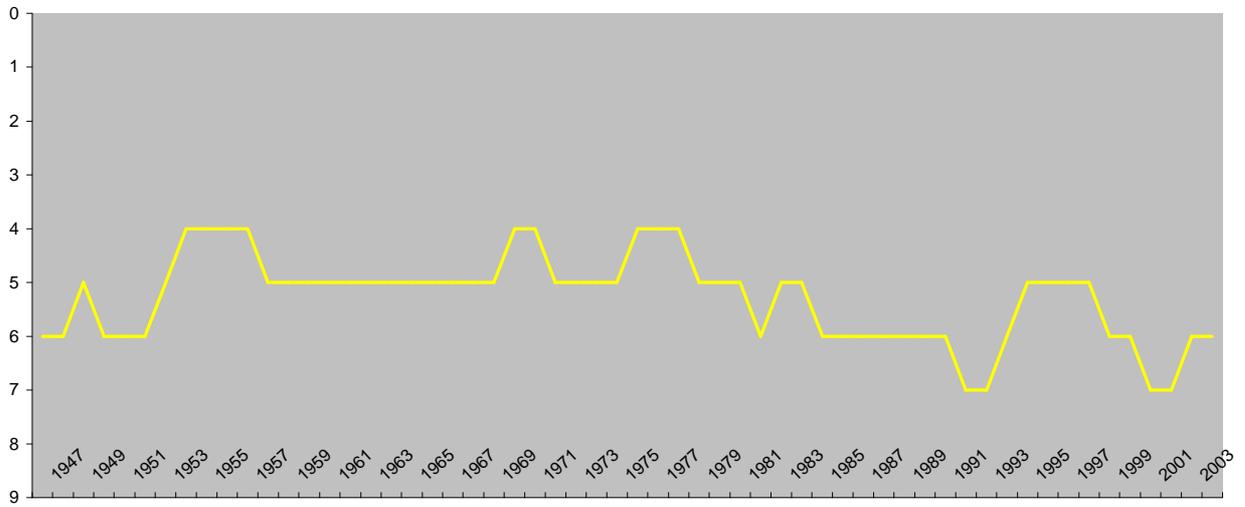
Staffelfelden AC



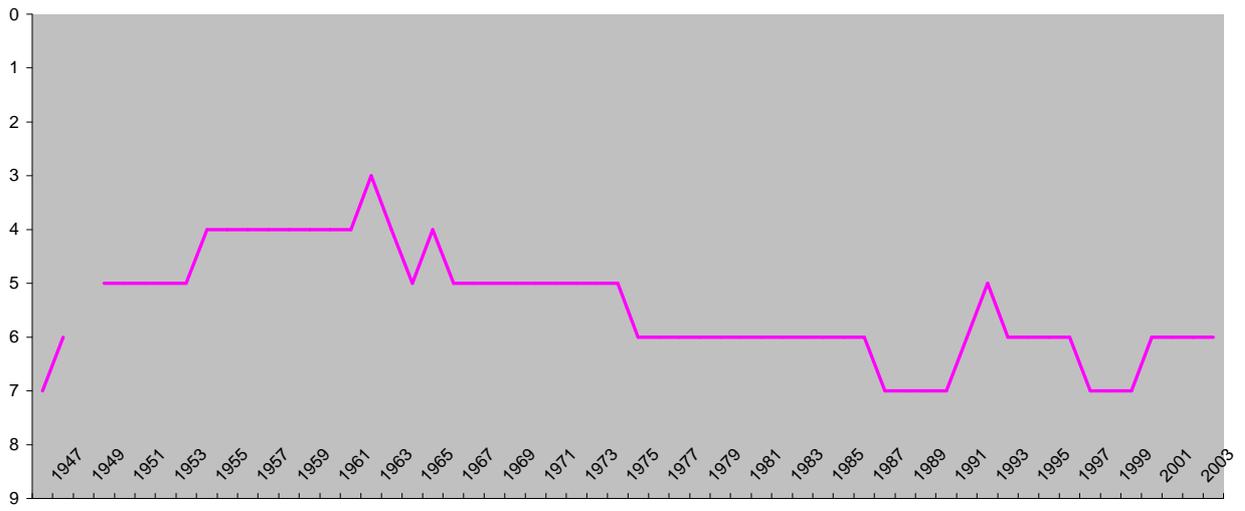
US Pulversheim



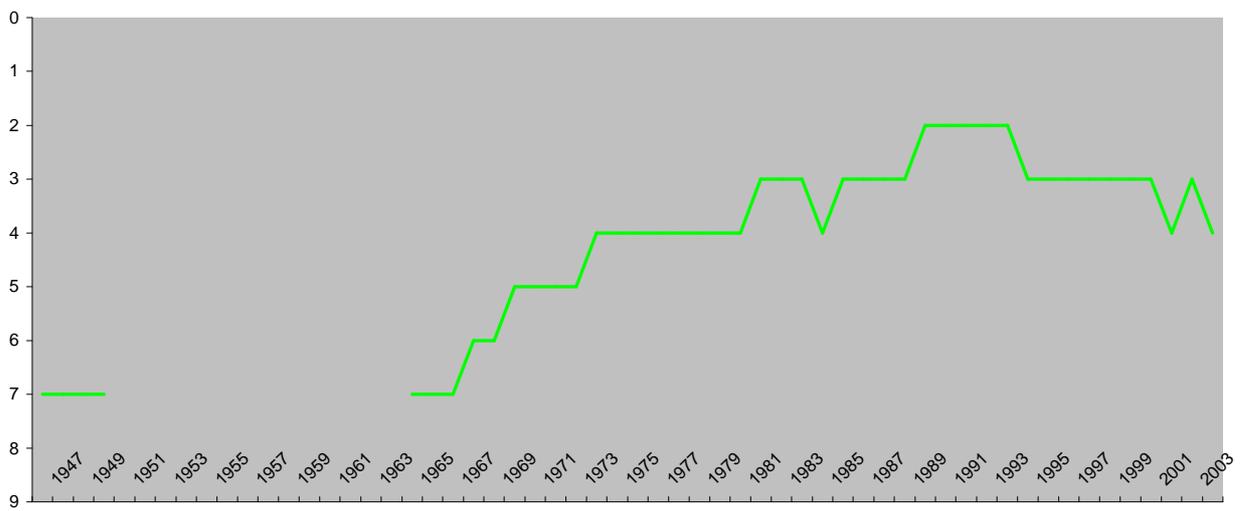
Red Star Richwiller



FC Ungersheim



AS Berrwiller



# Sources et Bibliographie

## Sources

- Archives Départementales du Haut-Rhin ADHR

Les ADHR possèdent tous types d'archives administratives contenant quelques informations qui nous intéressent, mais surtout, en ce qui nous concerne, différents versements des MDPA y ont été réalisés et se profilent encore. Les archives de l'entreprises sont diverses et variés et s'intéressent à tous les domaines de la vie de l'entreprise.

### **Archives administratives**

#### Sous-préfecture de Mulhouse

301 W 1208 – Affaires communales, Wittenheim - PURG 29 528 – 1944-1953

301 W 1286 – Affaires communales, dossiers généraux - PURG 29 535 – 1944-1953

#### Direction départementale des Renseignements Généraux du Haut-Rhin

2130 W 1 – Notes sur diverses associations - PURG 101 798 – 1946-1975

2130 W 3 – Notes sur diverses associations - PURG 101800 – 1949-1981

2154 W 1 - Notes sur diverses associations - PURG 103664 – 1947-1981

#### Récapitulatif de recensement

PURG 201 085 – Communes de Wittelsheim et Wittenheim – 1936

PURG 201 083 – Communes de Staffelfelden – 1936

### **Archives de l'entreprise**

#### Série AL

KST 1 – Demandes diverses de personnes étrangères aux mines - PURG 80 290 – 1934-1940

KST 16 – Ecoles polonaises, salles de réunion, divers - PURG 80 307 – 1930-1941

40 – Législation concernant les étrangers - PURG 88 606 – 1923-1924

100 – Questions ouvrières, presse - PURG 88 666 – 1923-1924  
283 – Sociétés diverses aux mines - PURG 88 849 - 1929  
511 – Sociétés aux mines - PURG 88936 - 1930  
512 – Sociétés aux mines - PURG 88937 - 1930  
534 – Questions ouvrières, extraits de presse - PURG 88959 - 1930  
536 – Subventions - PURG 88 961 - 1930  
537 – Subventions - PURG 88 962 - 1930  
555 – Autorisations diverses - PURG 88 980 - 1931  
579 – Subventions - PURG 89 004 - 1931  
581 – Questions ouvrières, extraits de presse - PURG 89 006 - 1931  
582 – Questions ouvrières, sociétés étrangères aux mines - PURG 89 007 - 1931  
597 – Sociétés diverses aux Mines - PURG 89 022 - 1932  
618 - Subventions - PURG 89 043 - 1932  
619 – Subventions - PURG 89 044 - 1932  
633 - Sociétés diverses aux Mines - PURG 89 058 - 1933  
646 – Subventions - PURG 89 071 - 1933  
648 – Main d’œuvre étrangère, extraits de presse, sociétés étrangères aux mines - PURG 89 073 - 1933  
658 – Sociétés diverses aux Mines - PURG 89 083 - 1934  
669 – Subventions - PURG 89 094 - 1934  
670 – Œuvres sociales, questions ouvrières, extraits de presse, sociétés étrangères aux Mines - PURG 89 095 - 1934  
684 – Sociétés diverses aux Mines - PURG 89 109 - 1935  
708 – Subventions - PURG 89 133 - 1935  
715 – Sociétés diverses aux Mines - PURG 89 140 - 1936  
727 – Subventions - PURG 89 133 - 1936  
729 – Main d’œuvre étrangère, écoles polonaises, extraits de presse, sociétés étrangères aux Mines - PURG 89154- 1936  
743 - Sociétés diverses aux Mines - PURG 89 168 - 1937  
744 - Sociétés diverses aux Mines - PURG 89 169 - 1937  
764 – Subventions - PURG 89 189- 1937  
766 – Questions ouvrières, extraits de presse - PURG 89 191 - 1937  
767 – Sociétés étrangères aux Mines - PURG 89 192 - 1937  
779 – Sociétés diverses aux Mines - PURG 89 204 - 1938

781 - Sociétés diverses aux Mines - PURG 89 206 - 1938

802 bis – Subventions - PURG 89 228 - 1938

803 – Questions ouvrières, extraits de presses, sociétés diverses aux Mines, organisation du culte dans les colonies - PURG 89 229 - 1938

826 – Subventions - PURG 89 252 - 1939

839 – Subventions - PURG 89 265 - 1940

### Archives allemandes

2 G 7 – Vereine und Festsäle - PURG 063 266 – 1940-1944

### Série W

2325 W 63 – Dommages de guerre - PURG 109 202 – 1945-1960

2325 W 264 – Cités des Mines - PURG 109 403 – 1959-1980

2325 W 420 – Sports et loisirs, installations sportives de Pulversheim, diverses activités - PURG 109 559 – 1974-1986

2325 W 421 – Sports et loisirs, MJC - PURG 109 560 – 1951-1987

2325 W 422 – Sports et loisirs, MJC - PURG 109 561 – 1985-1992

2374 W 9 - Œuvres sociales – PURG 114199 – 1945-1963

2374 W 10 – Salles des fêtes - PURG 114 200 – 1945-1949

2375 W 65 – CE et CCE, politique sociale des mines - PURG 114 495 – 1946-1965

2375 W 67 – CE et CCE, réglementation, activités sociales - PURG 114 497 – 1973-1992

2375 W 74 – CCE, commission sociale, des sports des loisirs, de la culture, fonctionnement - PURG 114 504 – 1987-1996

2375 W 75 – CCE, dotation sociale - PURG 114 505 – 1974-1996

2375 W 76 – CCE, dotation sociale, conventions - PURG 114 506 – 1973-1996

2375 W 77 – CCE, résumé des activités - PURG 114 507 – 1978-1993

2375 W 92 – Délégués du personnel - PURG 114 522 – 1958-1999

2375 W 118 – MJC - PURG 1114 548 – 1962-1992

2375 W 121 – Loisirs - PURG 114 551 – 1966-1985

## Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques (CERARE)

Le CERARE est un centre de dépôt et de gestion d'archives d'entreprises mis en place dans les années 1980. Il a récupéré une partie des archives des Mines KST lors de la vente de son ancien siège à Mulhouse en 1987. Peu d'archives concernent le domaine social, mais beaucoup plus traitent de questions économiques ou techniques.

### **Subventions aux Oeuvres**

9 A 1833 - Subventions aux œuvres - A 5096 - 1930–1933

9 A 1935 - Subventions aux œuvres - A 5098 - 1934–1939

9 A 1837 - Subventions aux œuvres - A 5100 - 1946–1957

9 A 1838 - Association Section Rhin et Danube de Soultz-Bollwiller - A 5101 - 1948-1958

### **Correspondance Générale**

9 A 1851 - Courriers : rapports avec les administrations et les communes - A 5114 - 1957

### **MDPA**

9 A 2206 - Comité d'Entreprise - A 5469 - 1949–1956

### **Cités et Logements**

9 A 2368 - Football club de Bollwiller, Ensisheim et Ungersheim - A 5631 - 1946–1956

9 A 2369 - Sports : aménagement des stades - A 5632 - 1946–1949

## Sources imprimées

Plusieurs articles concernant les Mines de Potasse sont parus dans le Bulletin de la Société Industrielle de Mulhouse, édité par la Société Industrielle de Mulhouse (SIM), institution du patronat mulhousien depuis 1922 et qui publie aujourd'hui encore une revue trimestrielle.

De RETZ Pierre, « Les œuvres sociales des Mines Domaniales de Potasse », in *Bulletin de la SIM*, avril 1932, pp. 233-255

ZUBER Henri E. (ingénieur à Marie-Louise), « La main d'œuvre étrangère en France », in *Bulletin de la SIM*, mai 1935, pp. 275-293

MDPA, « Les Mines de Potasse d'Alsace : du sel, puis des hommes », in *Bulletin de la SIM* n 774, 1979

La Bibliothèque Universitaire de la Société Industrielle de Mulhouse (BUSIM), possède également quelques archives concernant les Mines de Potasses. Nous avons utilisé quelques informations issue du carton **5640 24 MI**

Un rapport du Directeur Général , André Fanton d'Andon, fait également la présentation des MDPAs.

FANTON d'ANDON André, *Les mines domaniales de potasse d'Alsace (1948-1958)*, Paris, CNIE, 1948

Le service du patrimoine fait le bilan d'un siècle d'intervention dans le domaine immobilier dans : *Le patrimoine immobilier des MDPAs, un siècle de bâtisseurs*, MDPAs, octobre 2004

Le tribunal d'instance de Thann possède les statuts de diverses associations des communes de Wittelsheim, Staffelfelden et Richwiller.

Nous avons également retrouvé un rapport du Ministère de la Jeunesse et des Sports à la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg, qui nous a semblé intéressant, par l'exposé de la politique souhaitée par rapport à la jeunesse

HARVOIS Paul, *Pour une politique concertée de la jeunesse et du développement culturel*, Paris, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1966, 56 p.

### Archives de la Ligue d'Alsace de Football Association (LAFAs)

La LAFAs a vu le jour en 1919 et s'occupe de la gestion des compétitions de football en Alsace. Elle possède des archives, mais peu classées. Toutefois, il nous a été possible grâce à sa grande compréhension, de dresser un tableau présentant l'évolution des clubs de football du Bassin Potassique après la Seconde Guerre mondiale, grâce à des annuaires parus annuellement donnant de multiples renseignements, notamment les résultats finaux de chaque saison.

## Archives privées de René Arnold

Maire de Wittelsheim de 1971 à 1994, René Arnold a été un des protagonistes majeurs du Bassin Potassique après 1970. Ancien professeur d'histoire, il a gardé un sens aigu de la conservation du passé, et a réalisé d'innombrables dossiers réactualisés et classés, composés pour beaucoup de coupures de presse et de brochures. Il a aimablement mis à disposition des plaquettes réalisées par les différentes associations à l'occasion de manifestations et qui nous donnent des renseignements variés sur l'historique ou encore l'organisation de la société.

## Archives privées de Pierre Sinngrunn

Ancien employé des MDPAs, il a également siégé dans différentes commissions du CCE depuis les années 1960 et a été secrétaire de la Commission des Sports de 1969 à 1988. Il fut également président du CSE de 1975 à 1988. Nous avons pu, grâce à des documents de fonctionnement des commissions qu'il a sauvegardés, approfondir notre vision sur le fonctionnement du CCE avant 1967 mais également compléter des tableaux avec des données que nous n'avions pas.

## Magazines d'entreprise

*La Gazette des Mines*, revue mensuelle, puis bimestrielle ou trimestrielle éditée par les MDPAs, de 1946 à 1974

*Potasse Magazine*, remplace La Gazette des Mines, de 1975 à 2001

*Contact*, revue mensuelle puis progressivement annuelle éditée par le Comité Centrale d'Entreprise des MDPAs, de 1973 à 2004

# Bibliographie

## • Instruments de travail

ALLAND Denis et RIALS Stéphane (sous la direction de), *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, 1649 p.

CORNU Gérard, *Vocabulaire juridique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004, 968 p.

ECHAUDEMAISON Claude-Danièle (sous la direction de), *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris, Nathan, 1998

VALLENS Jean-Luc (sous la Direction), *Le guide du droit local, Le droit applicable en Alsace et en Moselle de A à Z*, Strasbourg, Institut du droit local, 1997, 231 p.

## • Histoire Sociale

AUGUSTIN Jean-Pierre et ION Jacques, *Des loisirs et des jeunes, Cents ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1993, 143 p.

CORBIN Alain (sous la direction de), *L'avènement des loisirs (1850 – 1960)*, Paris, Aubier, 1995, 471 p

FOUGERE Louis (sous la direction de), *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, 661 p.

GUILLAUME Pierre, *Histoire sociale de la France au XXe s*, Paris, Masson, 1993, 242 p.

KASPAR Jean, *Mon engagement*, Paris, Flammarion, 1994, 212 p.

PARODI Maurice, *L'économie et la société française de 1945 à 1970*, Paris, Armand Colin, 1971, 374 p.

PARODI Maurice (sous la direction de), *La question sociale en France depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2000, 233 p.

*La revue de l'économie sociale*, 1988, « Espaces et temps associatifs »

## • Histoire d'Entreprise

BELTRAN Alain (sous la direction de), *Culture d'entreprise et histoire*, Paris, Les éditions d'organisation, 1991, 158 p.

GUESLIN André (sous la direction de), *Michelin, les hommes du pneu, Les ouvriers Michelin à Clermont-Ferrand de 1889 à 1940*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1993, 269 p.

GUESLIN André (sous la direction de), *Les hommes du pneu, Les ouvriers Michelin à Clermont-Ferrand, de 1940 à 1980*, Paris, Les Editions de l'Atelier, Paris, 1999, 337 p.

MALAVAL Catherine, *Renault à la une*, Paris, Cliomédia, 1992, 191 p.

## • Histoire des Sports

ARNAUD Pierre (sous la Direction), *Les origines du sport ouvrier en Europe*, Paris, L'Harmattan, 1994, 308 p.

ARNAUD Pierre et CAMY J. (sous la direction de), *La naissance du mouvement sportif associatif en France, Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996, 422 p.

CHOVAUX Olivier, *50 ans de football dans le Pas-de-Calais, Le temps de l'enracinement (fin XIXe – 1940)*, Arras, Artois presses université, 2001, 378 p.

TERRET Thierry (sous la direction de), *Histoire des Sports*, Paris, l'Harmattan, 1996, 250 p.

TICHIT Philippe, « Ambivalence des oeuvres sociales : les associations sportives d'entreprises (1920 – 1980) », in ARNAUD Pierre et TERRET Thierry (sous la direction de), *Jeux et sports dans l'histoire, Education et politiques sportives (XIXe – XXe s)*, Paris, Editions du CTHS, 1995, pp. 243-253

WAHL Alfred, *Les archives du football, Sport et société en France (1880 – 1980)*, Paris, Gallimard Julliard, 1989, 354 p.

### • Histoire de l'Alsace

RIGOULOT Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris, Que-sais-je, 1997, 127 p.

VOGLER Bernard, *Histoire culturelle de l'Alsace*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1994, 576 p.

VOGLER Bernard, *Histoire politique de l'Alsace*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1995, 431 p.

VOGLER Bernard, *Histoire économique de l'Alsace*, Strasbourg, La Nuée Bleue, 1997, 430 p.

WAHL Alfred et RICHEZ Jean-Claude, *L'Alsace entre France et Allemagne (1850 – 1950)*, Paris, Hachette, 1993, 347 p.

## • Histoire des Sports en Alsace

BRIDE Hervé (sous la direction de), *100 ans de football en Alsace*, Strasbourg, Editio, 2002, 5 tomes

CHARPIER William, *La Société des Gymnastes Alsaciens et ses transformations (1860-1996)*, Thèse de Doctorat, UFR – STAPS à l'Université Marc Bloch de Strasbourg, 1997, 3 volumes

WAHL Alfred, « Pour une histoire régionale du football », in *Sport et Loisirs en Alsace au XXe s*, 1994, pp. 9-13

## • Histoire des Mines de Potasse d'Alsace

BERTHELOT-DIETERICH Françoise, « La difficile naissance des MDPA », in *Les hommes et la Potasse*, Wittelsheim, La Maison du Mineur et de la Potasse, n15 et 16, 4<sup>e</sup> trimestre 1997, 112 p.

BIANQUIS-GASSER Isabelle et VOGELEISEN Denise (sous la direction de), *Les loisirs des mineurs, Enquête sur le terrain dans les MDPA réalisée du 5 au 9/02/2001*, UMB Strasbourg, Faculté des Sciences Sociales, Pratiques Sociales et Développement, Institut d'Ethnologie, 2001

DUMEZ Guy, *Le centre d'apprentissage des mines de potasse d'Alsace, Une voie originale pour une réussite pédagogique et humaine (1940 - 1973)*, Wittelsheim, Maison du Mineur et de la Potasse, 1995, 239 p.

FREY Yves, *Les Polonais d'Alsace, Pratiques patronales et mineurs polonais dans le Bassin Potassique de Haute-Alsace (1918 – 1948)*, Besançon, Presses Universitaires franc-comtoises, 2003, 598 p.

FURST Anne, *Les relations sociales dans les mines de potasse d'Alsace (1945 - 1967)*, Mémoire de l'IEP Strasbourg, sous la direction de STRAUSS L., juin 1987, 86 p.

HEIMBURGER Jean-François, *Le service médical dans les Mines de Potasse d'Alsace (années 1920 – années 1960)*, Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Haut-Alsace à Mulhouse, sous la direction de VITOUX Marie-Claire et FREY Yves, 2004/2005, 93 p.

JONAS Stephan, « La fondation des villages ouvriers des Mines de potasse du Haut-Rhin (1908-1930) », in *Sciences sociales de la France de l'Est*, numéro spéciale, 1977

RAPHAEL Freddy et HERBERICH-MARX Geneviève, « Mémoire d'exil, Mémoire de la colonie chez les mineurs polonais du Bassin Potassique d'Alsace », in *Revue des sciences sociales de la France de l'Est* n14, 1985, pp. 39-60

SCHAFFTER Christelle, *La communauté des mineurs de potasse d'Ensisheim (1912 - 1961)*, Mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de VOGLER Bernard, Université Marc Bloch de Strasbourg, 1996/1997, 144 p.

SCHREIBER Jean-Marie, « Le développement sportif », in *Saison d'Alsace* n92 (dossier spécial sur le Bassin Potassique), juin 1986, pp. 72-79

SZULC Francis, « Les Polonais et le folklore », in *Les Polonais et la Potasse d'Alsace*, 2 tomes, 4 décembre 1990 et 3 mars 1992

TINELLI Léon, *L'histoire inédite des mines de potasse (1904 – 1945), Les luttes des mineurs*, Strasbourg, Institut CGT Alsace d'histoire sociale, 1999, 176 p.

TINELLI Léon, *Les Mines de Potasse de l'entreprise d'Etat à la Société Anonyme (1945 – 1967), Les luttes et l'unité du personnel*, Strasbourg, Institut CGT Alsace d'histoire sociale, 2000, 175 p.

TORRES Félix, *L'envol des cigognes, Histoire du groupe EMC*, Paris, Albin Michel, 1999, 400 p.

VOGELEISEN Denise (sous la direction de), *La vie quotidienne des mineurs de potasse, Enquête ethnographique réalisée en Alsace, dans le Bassin Potassique*, du 6 mars au 11 mars 2000, Institut d'ethnologie de l'Université Marc Bloch de Strasbourg

WACKERMANN Gabriel, « Le pays de la potasse : histoire d'un bassin d'innovation permanente », in *Revue d'Alsace* n115, 1989, pp. 113-123

WEISSENBERGER Roger, *Chronique des mines de potasse d'Alsace et des mines Kali Sainte-Thérèse*, Strasbourg, Carré Blanc, 2003, 2 tomes

- Histoire Locale

DRO Théophile, *Bolwiller, et l'histoire de la CMDP*, CMDP de Bollwiller, 1994, 393 p.

HIRSINGER E., *Chronique de Pulversheim*, Guebwiller, Editions Alsatia, 1977, 295 p.

KALUSINSKY Alfred, « Ste Cécile et Rossignol Forestier : deux chorales, une même passion », in *Cahiers de la Société d'histoire de Pulversheim* n3 mars 2004, pp. 35-39

# Table des Figures et des Annexes

<b>Figure 1 a</b> : Budgets des sociétés en Francs (1932 - 1939) .....	<b>40</b>
<b>Figure 1 b</b> : Budget Total des Sociétés en Francs (1932 – 1939) .....	<b>40</b>
<b>Figure 1 c</b> : Répartition du Budget Total entre les Sociétés (1932 – 1939) .....	<b>41</b>
<b>Figure 1 d</b> : Montant des Budgets accordés aux Sociétés par les MDPA en Francs (1932 - 1939) .....	<b>41</b>
<b>Figure 2 a</b> : Budget de la Commission des Loisirs de 1947 .....	<b>87</b>
<b>Figure 2 b</b> : Budget de la Commission des Loisirs de 1987 .....	<b>88</b>
<b>Figure 3</b> : Subvention versées par la Commission des Sport en 1946 et 1947 en francs.....	<b>89</b>
<b>Figure 4</b> : Répartition des subventions aux sociétés sportives (1957 - 1968) .....	<b>89</b>
<b>Figure 5 a</b> : Masse salariale globale des MDPA en francs (1972 - 1993) .....	<b>123</b>
<b>Figure 5 b</b> : Dotation sociale au CCE en francs (1972 - 1993) .....	<b>123</b>
<b>Figure 5 c</b> : Dotation sociale en % de la masse salariale (1972 - 1993).....	<b>123</b>
<b>Figure 5 d</b> : Masse salariale et dotations sociales (1968 - 1993).....	<b>124</b>
<b>Figure 6</b> : Action sociale (hors cotisation sociale au CCE) des MDPA en % de la masse salariale (1970 – 1990).....	<b>125</b>
<b>Figure 7</b> : Répartition des subventions aux sociétés sportives (1967 - 1980).....	<b>137</b>
<b>Figure 8 a</b> : Répartition du budget de la Commission des Sports en francs (1969 - 1991)..	<b>138</b>
<b>Figure 8 b</b> : Composition du Budget de la Commission des Sports (1969 - 1991).....	<b>138</b>
<b>Figure 8 c</b> : Budget de la Commission des Sports en francs (1969 - 1991).....	<b>139</b>
<b>Figure 9</b> : Estimation de l'évolution de la masse salariale et de la dotation sociale réalisée en 1996 (1996 - 2004).....	<b>139</b>
<b>Figure 10 a</b> : Budget total du CCE en francs (sans participation du personnel) (1979-1996).....	<b>140</b>
<b>Figure 10 b</b> : Budget des Commissions des Sports et des Loisirs en francs (sans participation du personnel) .....	<b>140</b>
<b>Figure 10 c</b> : Répartition du budget du CCE (sans participation du personnel) (1979-1996) .....	<b>141</b>
<b>Figure 10 d</b> : Budget du CCE en francs (sans participation du personnel) (1979-1996) .....	<b>141</b>
<b>Figure 11 a</b> : Participation à la rémunération d'un directeur de MJC (1972 – 1981) .....	<b>150</b>
<b>Figure 11 b</b> : Coût d'un poste de directeur de MJC en francs (1972 – 1981) .....	<b>151</b>

<b>Figure 12 a</b> : Subventions en faveur de la MJC de Wittelsheim en francs (1974 – 1991) ...	<b>151</b>
<b>Figure 12 b</b> : Comptes de la MJC de Wittelsheim en francs (1974 – 1991) .....	<b>152</b>
<b>Annexe 1 a</b> : Carte du Bassin Potassique .....	<b>170</b>
<b>Annexe 1 b</b> : Le Bassin Potassique entre les deux guerres .....	<b>171</b>
<b>Annexe 2 a</b> : Personnel des MDPA + KST (uniquement ouvriers jusqu'en 1914) (1907-2002) .....	<b>172</b>
<b>Annexe 2 b</b> : Extraction nette totale de sel brut en tonnes effectives (1910-2002) .....	<b>172</b>
<b>Annexe 2 c</b> : Valeurs des Annexes 2 a et b .....	<b>173</b>
<b>Annexe 3 a</b> : Subventions aux sociétés sportives en francs (1957 - 1991) .....	<b>174</b>
<b>Annexe 3 b</b> : Total des subventions aux sociétés sportives en francs (1957 - 1991).....	<b>175</b>
<b>Annexe 3 c</b> : Valeurs des Annexes 3 a et b en francs .....	<b>176</b>
<b>Annexe 4</b> : Origines des noms des joueurs seniors des équipes 1 de différentes clubs de football du Bassin Potassique .....	<b>178</b>
<b>Annexe 5</b> : Evolution de la répartition des équipes 1 seniors des clubs miniers dans la hiérarchie régionale (1947-2004).....	<b>179</b>

# Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1. L'INSTITUTIONNALISATION D'UNE POLITIQUE (1919 – 1940)....</b>	<b>11</b>
<b>1.1. Un système se référant à des principes paternalistes .....</b>	<b>11</b>
<u>1.1.1. Une intervention des Mines progressive.....</u>	<u>12</u>
1.1.1.1. L'héritage .....	12
1.1.1.2. Les justifications de l'intervention.....	15
1.1.1.3. Un système qui a du succès ? .....	17
<u>1.1.2 Un système contrôlé par les Mines .....</u>	<u>20</u>
1.1.2.1. La question de l'appartenance aux Mines .....	20
1.1.2.2. Des ingénieurs présidents.....	24
1.1.2.3. L'exemple de l'Harmonie des Mines de Potasse .....	25
<u>1.1.3 Les aides des Mines .....</u>	<u>27</u>
1.1.3.1. La mise à disposition d'installations .....	27
1.1.3.2. Des avantages divers .....	31
1.1.3.3. L'action des Mines reconnue .....	34
<u>1.1.4. La gestion de budgets.....</u>	<u>36</u>
1.1.4.1. La mise en place progressive des budgets.....	37
1.1.4.2. L'analyse et l'évolution des budgets .....	40
<b>1.2. Un souci de contrôle.....</b>	<b>43</b>
<u>1.2.1. Un apprentissage de la République française .....</u>	<u>44</u>
1.2.1.1. La connaissance de la France .....	44
1.2.1.2. Transmettre les valeurs républicaines .....	47
<u>1.2.2. La question polonaise.....</u>	<u>50</u>
1.2.2.1. Une communauté originale .....	50
1.2.2.2. L'attitude des Mines.....	53
<u>1.2.3. Des contestations limitées .....</u>	<u>58</u>
1.2.3.1. Des contestations syndicales ... relayées par les journaux .....	58
1.2.3.2. Diverses réclamations de moindre importance .....	59
<u>1.2.4. Des échos à KST ? .....</u>	<u>61</u>
1.2.4.1. Une société différente .....	62
1.2.4.2. Une politique de « laisser faire ».....	63
<b>2. LA PERSISTANCE DE L'OMNIPRESENCE DES MINES (1940 – 1967).....</b>	<b>65</b>
<b>2.1. L'épisode de la Seconde Guerre mondiale .....</b>	<b>65</b>
<u>2.1.1. Une mise sous séquestre .....</u>	<u>66</u>
2.1.1.1. Un état des lieux .....	66
2.1.1.2. La dissolution .....	69
<u>2.1.2. ... avant un contrôle total.....</u>	<u>71</u>
2.1.2.1. Un accord indispensable.....	71

2.1.2.2. Une nouvelle organisation.....	72
2.1.2.3. Les justifications idéologiques .....	74
<b>2.2. La restructuration d'un modèle .....</b>	<b>76</b>
<u>2.2.1. L'établissement du Comité Central d'Entreprise.....</u>	<u>76</u>
2.2.1.1. Les principes .....	76
2.2.1.2. La représentation au sein du CCE .....	79
<u>2.2.2. Le fonctionnement du soutien aux associations.....</u>	<u>81</u>
2.2.2.1. Un système fortement influencé par le modèle d'avant-guerre .....	81
2.2.2.2. Le soutien par les subventions .....	87
<u>2.2.3. L'incorporation de KST .....</u>	<u>93</u>
2.2.3.1. Une entrée dans le système de soutien des MDPA .....	93
2.2.3.2. Une différence avec ce qui a été fait aux MDPA .....	96
<b>2.3. Un système qui fonctionne ? .....</b>	<b>97</b>
<u>2.3.1. Une politique axée sur la jeunesse .....</u>	<u>97</u>
2.3.1.1. Les attentes d'une population.....	98
2.3.1.2. L'opportunité des MJC.....	102
<u>2.3.2. Une identification collective .....</u>	<u>107</u>
2.3.2.1. La « grande époque » .....	107
2.3.2.2. Le Bassin Potassique comme communauté originale .....	111
2.3.2.3. Une communauté associée à la Mine .....	115
<b>3. UNE POLITIQUE DE DESENGAGEMENT PROGRESSIF (1967 – 2004).....</b>	<b>119</b>
<b>3.1. Le « social » aux syndicalistes.....</b>	<b>120</b>
<u>3.1.1. Le transfert de compétences.....</u>	<u>120</u>
3.1.1.1. La réorganisation du CCE .....	120
3.1.1.2. La critique de l'action des Mines .....	123
3.1.1.3. Les Mines toujours présentes .....	127
<u>3.1.2. La politique associative du CCE.....</u>	<u>129</u>
3.1.2.1. Une diversification .....	129
3.1.2.2. L'influence des valeurs syndicales.....	133
<u>3.1.3. La répercussion sur le mouvement associatif .....</u>	<u>135</u>
3.1.3.1. Une nouvelle distribution des subventions.....	135
3.1.3.2. Le système de subventions .....	137
<b>3.2. Les pouvoirs publics comme nouvel acteur prépondérant .....</b>	<b>144</b>
<u>3.2.1. Les volontés d'intervention de l'Etat .....</u>	<u>145</u>
3.2.1.1. Une nouvelle politique après-guerre .....	145
3.2.1.2. L'influence sur le mouvement associatif .....	147
<u>3.2.2. L'entrée en jeu des communes.....</u>	<u>150</u>
3.2.2.1. Une nouvelle place .....	150
3.2.2.2. Les municipalités comme créatrices d'infrastructures .....	155
<u>3.2.3. La transmission du patrimoine .....</u>	<u>157</u>
3.2.3.1. Une transmission progressive.....	157
3.2.3.2. L'attitude de la population .....	160

<b>CONCLUSION.....</b>	<b>164</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>170</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>182</b>
Sources .....	182
Bibliographie .....	188
<b>TABLE DES FIGURES ET DES ANNEXES .....</b>	<b>194</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>196</b>